

COLLECTION DES RaPPORTS

AVRIL 91

■ N° 98

PANEL RMI - CREDOC

POINTS DE DEPART

Présentation des résultats de la première vague d'enquête
auprès d'un échantillon représentatif des allocataires
du Revenu Minimum d'Insertion

*Etude réalisée à la demande de la Commission Nationale
d'Evaluation du Revenu Minimum d'Insertion*

Patricia Croutte
Anastassios Iliakopoulos
Michel Legros

Département "Evaluation des Politiques Sociales"

**Crédoc - Collection des rapports. N°
0098 : Panel Rmi Crédoc, points de
départ, résultats 1ère vague d'enq. /
P. Croutte, A. Iliakopoulos, M. Legros
Avr. 1991.**

CREDOC•Bibliothèque



CREDOC

C R E D O C

**Département
Evaluation des
Politiques sociales**

PANEL RMI - CREDOC : POINTS DE DEPART

NOTE DE SYNTHÈSE

Patricia CROUTTE, Anastassios ILIAKOPOULOS, Michel LEGROS

Chargée de remettre au Gouvernement un rapport sur la mise en place du Revenu Minimum d'Insertion au début de l'année 1992, la Commission Nationale d'Evaluation du RMI a entrepris une série d'investigations, parmi lesquelles figure la constitution d'un panel d'allocataires, représentatif nationalement et comportant trois interrogations sur une période d'un an.

Le système de suivi des allocataires par panel, mis en place par le CREDOC, permet d'appréhender une dynamique - l'insertion - et rend possible le repérage des cheminements dans le dispositif (entrée, sortie, nouvelle entrée...). L'interrogation des allocataires se fait par questionnaire, lors d'un entretien en face à face avec des enquêteurs professionnels.

Le calendrier du panel a débuté à l'été 1990, avec les interrogations sur le terrain. Néanmoins, des travaux ont été menés préalablement concernant, d'une part, la conception du questionnaire de la première vague et, d'autre part, la réalisation du plan de sondage.

Le questionnaire

La mise au point du questionnaire, très riche puisqu'il comporte plus d'une centaine de questions, a été réalisée avec l'appui de personnalités et de compétences externes au CREDOC. Plusieurs versions intermédiaires ont été élaborées, avant qu'un test auprès d'une centaine d'allocataires ne permette de rédiger le questionnaire final.

Cinq hypothèses de base ont structuré le projet du questionnaire. Plusieurs aspects de la vie sociale des individus (travail, santé, logement, formation, ressources, vie familiale...), sur lesquels l'action du dispositif RMI devrait avoir une incidence, ont été pris en compte. Dans chacun de ces domaines, une mesure des ressources, matérielles ou non, des allocataires a été entreprise. Des questions, portant à la fois sur les représentations et les attitudes, cherchent à décrire des dimensions relatives aux compétences sociales des allocataires comme la sociabilité ou la capacité à se projeter dans l'avenir. Le questionnement cherche, également, à retracer les ruptures de trajectoire. Enfin, une distinction a été opérée au sein des logiques d'action entre la contractualisation, les apprentissages, les médiations et rencontres et les ressources apportées par le dispositif.

Le plan de sondage

Les données disponibles nationalement sur le RMI sont, essentiellement, recensées par la CNAF. Des choix méthodologiques et des impératifs techniques ont conduit à un plan de sondage à deux degrés : 25 Caisses d'Allocations Familiales ont d'abord été choisies, puis, au sein de chacune d'elles, des allocataires ont été sélectionnés en nombre égal. Les allocataires avaient perçu au moins une fois le RMI entre décembre 1989 et mars 1990. Les modalités de tirage et les probabilités associées assuraient la représentativité de l'échantillon, d'autant plus qu'une typologie des CAF avait permis une stratification des unités primaires.

La mise en place du panel et la constitution, par le CREDOC, d'un fichier nominatif ont nécessité une demande d'avis auprès de la CNIL. La procédure qui s'en est suivie a imposé l'envoi aux allocataires d'une lettre les prévenant de l'enquête et leur demandant d'exprimer leur refus éventuel. Ce taux de refus, ajouté aux difficultés à joindre certains allocataires, a nécessité un tirage complémentaire, essentiellement dans de grandes agglomérations. Le plan de sondage initial n'ayant pu, de ce fait, être scrupuleusement respecté, la vérification de la validité de l'échantillon des 1965 allocataires rencontrés a fait l'objet d'un examen approfondi.

Représentativité du panel

Confronté aux données de la CNAF, l'échantillon d'allocataires interrogés par le CREDOC semble sous-représenter les célibataires sans enfant, alors que, dans le même temps, le taux de personnes percevant l'allocation-logement est plus élevé dans le panel. Vraisemblablement, la difficulté à joindre les sans domicile fixe est pour beaucoup dans ces décalages. Quant à la sous-population des contractants, les quelques différences avec les

données du SESI, mis à part le logement, sont à imputer à des phénomènes déclaratifs et aux effets de codage.

L'échantillon concordant sur de multiples points avec les données institutionnelles nationales (taux de "sortie", taux de contrat, âge des allocataires, montant de RMI perçu), seule l'éventualité d'un redressement sur deux variables socio-démographiques (structure familiale et âge) a été retenue. Les écarts ainsi obtenus avec les données non-redressées sont infimes, surtout en ce qui concerne les questions d'opinion. Par ailleurs, nous avons vérifié la robustesse des analyses multi-dimensionnelles : les classes d'une typologie restent inchangées, qu'elles soient obtenues à partir des chiffres redressés ou non. Le choix de travailler sur les données non redressées a donc été retenu.

Les caractéristiques socio-démographiques et les domaines de la vie sociale des allocataires

Sur le plan socio-démographique, un allocataire sur deux vit seul et sans enfants : ce constat ne doit pas occulter la présence de familles monoparentales (20%), ni de familles nombreuses (10%). Au total, près de 70% des allocataires sont célibataires, séparés, veufs ou divorcés. Les allocataires sont plutôt jeunes, et résident majoritairement dans des unités urbaines. Les différents domaines de la vie sociale étudiés montrent la précarité des allocataires sur de nombreux de points. Le niveau de formation est très bas, même si un tiers des allocataires a repris une formation entre l'école et le RMI. On note que ce sont majoritairement les jeunes allocataires qui ont bénéficié de telles mesures et qui continuent, dans le cadre du RMI, à utiliser les dispositifs formation. Beaucoup de bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion ont un parcours professionnel marqué par le chômage ou l'éloignement du monde du travail. Là, réside, sans doute, le véritable point commun entre les allocataires du RMI. Les conditions de logement sont, elles, plus variables : le tiers des allocataires est hébergé dans la famille ou chez des amis, près de la moitié sont locataires (dans le parc social ou privé)... A chacun de ces statuts correspondent des caractéristiques socio-démographiques particulières : les femmes avec enfants ont plus systématiquement accès au parc HLM, les jeunes sont plus souvent hébergés. L'état de santé des allocataires, enfin, est porteur d'indications sur les possibilités d'insertion, notamment professionnelles : un quart des allocataires déclare un état de santé dégradé. D'un point de vue administratif, un allocataire sur dix n'a pas de documents justificatifs ou n'est pas couvert par la Sécurité Sociale.

Compétences et pratiques sociales

Des indicateurs ont permis d'appréhender la sociabilité des allocataires et leur capacité à se projeter dans l'avenir. L'importance du temps dans le processus d'insertion a été mesurée à partir de questions portant sur l'estimation, dans les six mois, des situations professionnelle et financière et des conditions de logement. Le temps de séjour dans le dispositif et la situation à la fin de la période d'attribution du RMI ont également contribué à situer le rapport au temps des allocataires. Plus d'un allocataire sur deux a des difficultés à se percevoir dans l'avenir :

soit il est dans l'incapacité totale de le faire, soit il a des difficultés à le faire à cause de son âge avancé, soit l'anticipation est possible mais elle débouche sur une vision dévalorisée de l'avenir. Deux derniers groupes apparaissent, plus optimistes quant à leur insertion, l'envisageant, toutefois, à plus ou moins long terme. Très souvent, à une fragilité en matière d'anticipation est associée une position sociale plus basse et moins génératrice d'atouts.

L'analyse de la sociabilité des allocataires met à jour l'existence de quatre dimensions distinctes, à savoir une sociabilité familiale élargie (contacts avec tous les membres de la parenté, les amis), une sociabilité familiale centrée sur les rapports avec les enfants et les petits-enfants, une sociabilité des spectacles, du cinéma, du sport et, enfin, une sociabilité plus populaire s'organisant autour de rencontres dans les cafés, à jouer aux cartes, au loto, au tiercé. A partir de ces quatre dimensions indépendantes, sept groupes d'allocataires se dégagent. La convergence entre les deux indicateurs de sociabilité et d'anticipation est très nette. L'isolement ou le repli sur soi sont fortement liés à une représentation dévalorisée de l'avenir ou même à l'incapacité de se penser dans l'avenir. En revanche, pour les catégories qui montrent une plus grande sociabilité, ce comportement est associé à une vision positive de l'avenir, en termes de sortie du dispositif, sortie immédiate ou différée dans le cas des ménages.

Arrivée dans le dispositif, attentes et jugements

Le fait de bénéficier du RMI n'est pas le fruit du hasard. La majorité des allocataires (plus de 80%) a connu, dans les deux ans avant le RMI, une situation difficile. L'éloignement du monde du travail, déjà signalé, et l'occurrence d'un grave problème de santé pour un quart des allocataires rappellent le profil fragilisé de cette population. Par ailleurs, le mode de connaissance de l'allocation est lié à l'habitude de fréquenter les services sociaux que pouvaient avoir développés les allocataires, notamment en voyant régulièrement une assistante sociale.

Si le RMI a pu apporter une réponse à des problèmes, il ne les a évidemment pas tous réglés et les allocataires ont été amenés à citer les deux difficultés qu'ils souhaitaient voir résolues en priorité. Très massivement, les problèmes du manque d'argent (62,6%) et du travail (52,1%) arrivent en tête. Viennent ensuite le logement et la santé, puis, à un niveau moindre, la formation et les problèmes administratifs. Toutes ces attentes exprimées par les allocataires se retrouvent dans les jugements qu'ils portent sur le Revenu Minimum d'Insertion. Une impression générale de satisfaction se dégage de l'examen des réponses aux questions demandant d'exprimer un jugement global sur le RMI (72,5% de plutôt satisfaits). Quand il est demandé de citer les deux principales critiques et les deux principaux aspects intéressants du RMI, argent et travail sont les deux thèmes qui cristallisent, le plus, les jugements, positifs ou négatifs, des allocataires. En cela, les bénéficiaires du RMI sont en parfaite cohérence avec leurs attentes.

Usages du RMI

Outre l'apport d'une prestation financière, le RMI peut signifier l'engagement dans une procédure contractuelle et aussi l'accès possible à une panoplie d'interventions et d'actions sociales. Au moment de l'enquête, un quart des allocataires déclarait avoir signé un contrat d'insertion, dont une fois sur deux le contenu n'avait pas été discuté. L'opinion qu'ont les allocataires du contrat est d'ailleurs corrélée avec le degré d'implication qu'ils ont eu dans son élaboration. Les signataires d'un contrat d'insertion se distinguent des autres, surtout, par leur fréquentation plus ancienne des services sociaux. Parmi les types de contrats, quatre grandes catégories (contrat social, contrat avec activité d'insertion, contrat emploi et contenu inclassable) ont été distinguées, qui permettent une description plus fine des contractants.

L'usage qu'ont les allocataires des dispositifs associés au Revenu Minimum d'Insertion est, dans l'ensemble, plutôt faible. Une typologie des allocataires, par des techniques de classification automatique, a été effectuée à partir de l'intensité de leurs différents types de pratiques. Cinq catégories d'utilisateurs, de taille inégale, se dégagent. Les *utilisateurs marginaux* (28,5% des allocataires) ne font aucun usage des dispositifs associés et ils se caractérisent par une grande faiblesse de contact avec les travailleurs sociaux. Le terme de marginal ne s'applique qu'au mode d'utilisation du dispositif, réduit, pour ce groupe d'allocataires, à la perception de l'allocation. Si, pour nombre d'entre eux, on peut faire l'hypothèse qu'ils n'ont effectivement eu besoin d'aucune aide, il en reste une bonne partie caractérisée par une certaine ignorance des actions mises à leur disposition. Un deuxième groupe d'allocataires, qualifiés d'*assistés lourds* (10,8%) au sens où ce terme est donné pour des familles qui requièrent un fort investissement de la part des travailleurs sociaux, utilise massivement les différentes aides sociales accompagnant le RMI. Avant leur entrée dans le dispositif, ces allocataires avaient souvent connu des situations difficiles dont ils ne se sont pas sortis. Enfin, se trouvent trois groupes d'allocataires dont l'axe privilégié d'utilisation du dispositif est *la santé* (15,6% des allocataires), *le logement* (12,4% des allocataires), et *l'insertion professionnelle* (32,8%). Aussi différenciées soient-elles, ces pratiques des allocataires sont cohérentes avec leurs usages anciens. Ainsi la forme la plus aboutie de l'insertion professionnelle, c'est-à-dire l'exercice d'une activité, est réservée aux personnes qui ont, avant le RMI, à la fois fréquenté les institutions sociales et amélioré ou entretenu leur niveau de formation initiale.

Le devenir du panel

Les éléments issus de l'analyse de la première vague d'interrogation du panel d'allocataires du Revenu Minimum d'Insertion sont autant de points de départ de réflexions qu'il faudra, avec les prochains résultats, exploiter. Parmi les différentes typologies construites, certaines se révéleront plus discriminantes que d'autres car plus explicatives des phénomènes d'insertion. Il était nécessaire, dans un premier temps, de balayer l'ensemble des informations disponibles et de ne négliger aucune approche permettant d'analyser la population. L'étude longitudinale va désormais pouvoir commencer, puisque les résultats de la deuxième vague sont en cours d'exploitation.



PANEL RMI - CREDOC
POINTS DE DEPART

**Présentation des résultats de la première vague d'enquête auprès
d'un échantillon représentatif des allocataires
du Revenu Minimum d'Insertion**

*Etude réalisée à la demande de la Commission Nationale
d'Evaluation du Revenu Minimum d'Insertion*

Patricia CROUTTE
Anastassios ILIAKOPOULOS
Michel LEGROS

Département Evaluation
des Politiques Sociales

Avril 1991

REMERCIEMENTS

Au moment de diffuser les résultats de la première vague d'enquête engagée par le CREDOC auprès d'un échantillon d'allocataires du Revenu Minimum d'Insertion, les auteurs de ce rapport n'oublient pas l'intérêt constant et le soutien de leurs collègues et de la direction du CREDOC,

ils tiennent, également, à exprimer leurs remerciements aux différents services et aux organismes qui ont facilité le déroulement de leur travail : le sous groupe technique de la commission scientifique du RMI, le SESI, ainsi que les différentes Caisses d'Allocations Familiales et la CNAF, sans qui le tirage de l'échantillon n'aurait pas été possible,

ils savent gré aux différents experts, sollicités par la Commission Nationale d'Evaluation, de leur vigilance attentive et amicale,

ils savent aussi ce que doit ce rapport aux multiples échanges avec les membres de la Commission Nationale d'Evaluation du RMI et, tout particulièrement, avec le Président, son rapporteur et les membres de son équipe.

PRESENTATION

Ce rapport présente les résultats de la première vague d'enquête auprès d'un échantillon représentatif des allocataires du Revenu Minimum d'Insertion. Cette étude a été réalisée à la demande de la Commission nationale d'Evaluation du Revenu Minimum d'Insertion. Une seconde vague d'enquête vient d'être réalisée, une troisième est prévue pour la fin du premier semestre. Le traitement des informations d'une première vague de panel s'apparente au travail du géomètre qui pose des mires et des balises sur le terrain dont il doit affronter la topographie. Au moment où ils sont enquêtés pour la première fois, les allocataires, sur certains points, se ressemblent et, sur d'autres aspects, diffèrent profondément. Plus que des similitudes, nous avons essayé de faire apparaître des différences, en multipliant les regards, en donnant à chaque point de départ une chance plus grande d'être porteur de transformations et d'évolutions lors des prochaines vagues. Cette démarche nous a conduit à multiplier les typologies, au risque d'accroître l'impression de l'existence de décalages entre les allocataires. Il ne faudrait pas vouloir fonder une politique sur les résultats de cette première vague, elle conduirait nécessairement à un émiettement des mesures correspondant à l'hétérogénéité des allocataires. En revanche, d'une vague à l'autre, la déformation des typologies, les inflexions des attitudes et des représentations, la transformation des jugements, constituent des résultats exploitables dans une perspective évaluative.

Ce rapport constitue donc un ensemble de points de départ pour analyser le devenir d'hommes et de femmes qui ont eu recours, à un moment de leur vie, à l'usage du Revenu Minimum d'Insertion.

Le calendrier du panel ne s'ajuste pas avec le calendrier d'attribution du RMI. Au moment de la première vague d'enquête, certains allocataires étaient entrés dans le dispositif depuis plus d'un an, d'autres venaient juste d'être acceptés par la Commission Locale d'Insertion de leur ressort géographique, quelques uns, enfin, venaient d'être suspendus, à titre définitif ou provisoire. Par ailleurs, même si le démarrage du panel du CREDOC avait été effectué simultanément à la première perception du RMI par les allocataires, la question du point de départ n'aurait pas été résolue pour autant, sauf à considérer que la trajectoire de la personne commençait avec l'obtention du RMI. Si le point de départ adopté par le chercheur n'est, pour celui-ci, qu'un moment arbitraire dans la trajectoire des allocataires, pour l'allocataire, il peut aussi correspondre à n'importe quel point de sa trajectoire. Comprendre ces évolutions dans le temps, en décrire les mécanismes et apprécier leurs inflexions en fonction des caractéristiques individuelles et collectives et des politiques sociales rencontrées, tel sera l'objet du rapport qui sera réalisé après la passation de la troisième vague.

La première partie de ce rapport rappelle la commande initiale, les conditions de mise en place du panel et s'attache plus spécifiquement à décrire le déroulement de la première vague. Elle analyse la constitution de l'échantillon et présente les principales hypothèses de construction du questionnaire. Dans cette première partie, se trouvent également posés les problèmes liés à la validité de l'échantillon.

La seconde partie décrit les caractéristiques socio-démographiques des allocataires, s'efforce de les situer dans leur environnement social et propose une évaluation de leur sociabilité et de leur rapport au temps.

La troisième partie présente l'historique de l'entrée des allocataires dans le RMI, leurs attentes et les usages qu'ils ont fait des différents dispositifs qui leur étaient proposés. Cette dernière partie étudie également les jugements et les sorties, provisoires ou non, des allocataires du Revenu Minimum d'Insertion.

TABLE DES MATIERES

PARTIE I : LES CHOIX METHODOLOGIQUES

1. PANEL ET QUESTIONNAIRE.....	003
1.1 Le choix d'un panel national.....	003
1.2 Le questionnaire.....	007
2. ECHANTILLON ET VALIDITE.....	015
2.1 Constitution de l'échantillon d'allocataires du Revenu Minimum d'Insertion	015
2.2 Représentativité de l'échantillon.....	022

PARTIE II : LES ALLOCATAIRES

3. LES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES ALLOCATAIRES.....	037
4. LES ALLOCATAIRES DANS LA VIE SOCIALE.....	043
4.1 Formation.....	044
4.2 Activités et vie professionnelle des allocataires du RMI.....	051
4.3 Le logement.....	060
4.4 RMI et santé.....	066
5. COMPETENCES ET PRATIQUES SOCIALES.....	073
5.1 La capacité à se projeter dans l'avenir.....	074
5.2 Sociabilité.....	081
5.3 Sociabilité et anticipation : convergences.....	092

PARTIE III : LES USAGES DU REVENU MINIMUM D'INSERTION

6. L'ENTREE DANS LE DISPOSITIF	095
6.1 Etiologie de l'arrivée dans le RMI	095
6.2 Mode de connaissance du dispositif	098
6.3 Les attentes des allocataires.....	100
7. LES PRATIQUES DU RMI	105
7.1 Le RMI, un apport financier.....	106
7.2 Le contrat d'insertion.....	108
7.3 Les pratiques adjacentes.....	118
7.4 Les dispositifs associés	120
8. JUGEMENTS ET SORTIES	135
8.1 La satisfaction des allocataires, un jugement partagé	135
8.2 Les sorties	144
CONCLUSION	149

ANNEXES

- A1. LE QUESTIONNAIRE**
- A2. LA PROCEDURE CNIL**
- A3. LES TRIS A PLAT**

Partie I

LES CHOIX METHODOLOGIQUES

CHAPITRE 1

PANEL ET QUESTIONNAIRE

1.1 LE CHOIX D'UN PANEL NATIONAL

Bien que s'appliquant à l'ensemble du territoire et à une population déterminée par des critères de ressources, le RMI est loin de constituer, dans les faits, une prestation uniforme. Les différences dans les modalités locales d'application du contrat d'insertion, l'hétérogénéité des populations et la multiplicité des évaluations nous ont incité à proposer la constitution d'un échantillon représentatif du territoire métropolitain afin, précisément, d'apporter une image d'ensemble des effets de cette prestation, par delà les nécessaires dissemblances locales.

En fonction des habitudes de travail des différents partenaires locaux préalables à la mise en place du RMI, mais également des ressources du terrain, les actions d'insertion proposées aux allocataires diffèrent de façon significative. Le degré d'implication des travailleurs sociaux évolue aussi en fonction de critères personnels ou professionnels, mais également, selon les choix de leurs institutions d'appartenance.

Enfin, l'existence ou l'inexistence d'autres dispositifs locaux de traitement de la pauvreté peuvent influencer sur la mise en œuvre des nouveaux dispositifs d'insertion.

Les précédents travaux du CREDOC sur la pauvreté et la précarité¹ ont montré la grande hétérogénéité des populations en situation de pauvreté. La pauvreté ne prend évidemment pas le même sens et n'induit pas les mêmes pratiques dans une zone d'agriculture de montagne, dans un bassin industriel ou pour des personnes isolées dans un tissu local développé.

Au cours des années qui ont précédé la mise en place du RMI, différentes expériences s'apparentant à cette mesure (revenu garanti, CLR...) ont fait l'objet d'évaluations approfondies par le CREDOC ou par d'autres organismes. Les conclusions de ces travaux ont été largement utilisées pour procéder à la généralisation du RMI (rapport de J.M. BELORGEY à l'Assemblée Nationale, par exemple). A une logique nationale de mise en place du RMI, devait, selon nous, correspondre une logique d'évaluation de ses effets sur l'ensemble du

¹ Citons entre autres : Georges HATCHUEL, "*Pauvreté - Précarité : quelques expériences locales du Revenu Minimum social garanti*", CREDOC, novembre 1987

territoire. La proposition du CREDOC à la Commission Nationale d'Evaluation s'inscrivait dans ce souci de cohérence.

La mise en oeuvre du RMI est l'occasion d'une multiplication des démarches évaluatives. Certains travaux développent des perspectives de recherche fondamentale, d'autres, plus appliqués, tentent, à l'échelle d'un site, d'apporter les outils d'une aide à la décision ou de comprendre les mécanismes institutionnels. Cette pluralité d'approches est d'autant plus féconde qu'elle s'appuie sur des informations comparables d'un site à l'autre. En ce sens panel et études sur sites constituent les deux volets complémentaires d'un dispositif complet d'évaluation¹.

1.1.1 LE PANEL : UNE INTERROGATION REPETEE DANS LE TEMPS

Si la recherche de la représentativité nationale constitue une caractéristique majeure de la méthode suivie par le CREDOC pour évaluer les effets de la mise en place du RMI sur les allocataires, le choix de procéder à des interrogations répétées dans le temps, sur un même échantillon d'allocataires, c'est-à-dire de créer un panel, en constitue la seconde caractéristique déterminante.

Ce choix nous a été suggéré par quatre raisons essentielles :

a) L'insertion, une dynamique

A la différence d'autres allocations à caractère social, le RMI tend à créer chez l'allocataire un mouvement au terme duquel il devrait se trouver dans une situation différente - eu égard au travail, à la santé, au logement, à son réseau relationnel, à ses ressources et à la formation- de celle qu'il pouvait avoir en entrant dans le dispositif.

On pouvait imaginer de ne s'intéresser aux allocataires qu'à deux moments de leur trajectoire : à l'entrée dans le dispositif et à la sortie. La différence d'état, entre ces deux moments, aurait constitué la mesure des effets du dispositif. Cette solution ne nous semblait pas souhaitable car elle gommait totalement les étapes du processus dans lequel s'engage l'allocataire, étapes auxquelles il peut voir sa trajectoire sociale s'infléchir dans un sens ou dans un autre.

Si l'instant de la sortie du dispositif est primordial pour comprendre la dynamique de l'insertion, pour analyser les événements qui structurent le parcours de l'allocataire, il était

¹ Les panels locaux du CERC, les recherches à caractère socio-économiques commanditées par la MIRE et le Plan Urbain, les recherches menées par la CNAF et un sondage sur l'opinion à l'égard du RMI dans le cadre du système d'enquêtes "Conditions de vie et aspirations des Français" du CREDOC participent de ces démarches évaluatives.

nécessaire de disposer de plusieurs moments d'observation au cours du déroulement de l'action. La technique de panel préconisée trouvait sa justification dans cette contrainte.

b) La souplesse de la durée de prise en charge

Le parcours d'un allocataire dans le dispositif n'est pas encore bien connu à ce jour et si certaines personnes y séjournent un certain temps, d'autres quittent le dispositif plus rapidement, soit parce que leur situation s'est améliorée, soit parce qu'elles abandonnent devant l'effort à fournir. Le temps de la prise en charge varie, donc sensiblement selon les allocataires. La bonne appréciation des effets du RMI passe par la nécessité de cerner et de mieux comprendre, presque en temps réel, la gestion par l'allocataire de sa situation.

c) Une population particulière

De nombreuses études, portant sur les populations prises en charge dans les dispositifs sociaux, font appel à la mémoire des intéressés pour reconstituer leur histoire et pour comprendre certains comportements et attitudes. Ces travaux se situent, le plus souvent, dans le contexte d'une recherche sur les cultures de la pauvreté et, s'ils apportent à la connaissance des éléments précieux, ils ne rendent que rarement compte des effets des politiques sociales. L'utilisation du recours à la mémoire est intéressante lorsqu'il s'agit de repérer des événements qui se situent dans une longue durée : trajectoires ou histoires familiales. Notre souci est ici de repérer des événements, des attitudes, au plus près possible du moment où ils se produisent et non lorsque leur sens ou leur impact est reconstruit et réinterprété par les personnes.

d) Le poids de l'expérience

L'expérience acquise par le CREDOC en matière d'analyse des situations de pauvreté a montré l'intérêt, mais aussi les limites, des études en coupe instantanée. Celles-ci permettent de réaliser une analyse de site dans de bonnes conditions ou de décrire, de façon correcte, une population à un moment donné, mais l'absence de perspective dynamique et de saisie temporelle des informations limite la vision prospective des réponses à apporter aux problèmes posés.

Des panels comparables à celui proposé par le CREDOC ont été créés depuis quelques années dans plusieurs pays européens : RFA, Pays-Bas, Belgique, Suède et Luxembourg. Ils s'inspirent tous du PSID (Population Survey of Income Dynamics) de l'Université de Michigan qui existe depuis plus de vingt ans et a démontré son exceptionnelle richesse. Signalons aussi l'intérêt du panel lorrain construit par l'ADEPS de Nancy. Des premiers

résultats, notamment au niveau des questions de méthodes, ont d'ores et déjà été fournis par le panel de ménages lorrain géré par l'équipe de J.-C. RAY¹.

1.1.2 LE CHOIX D'UNE ENQUETE DIRECTE AUPRES DES ALLOCATAIRES

Pour réaliser cette enquête, trois solutions étaient envisageables :

- interroger directement les allocataires du RMI,
- traiter les informations recueillies par les travailleurs sociaux,
- exploiter les informations des bulletins "Situation des bénéficiaires".

Le CREDOC a proposé de retenir la première solution. La seconde présentait deux écueils majeurs tandis que la troisième ne permettait pas un recueil suffisant d'informations pour procéder à une démarche évaluative.

Le premier écueil était d'ordre institutionnel. Les travailleurs sociaux participent à la constitution des dossiers nécessaires au paiement de l'allocation et à la vérification du contrat d'insertion. Ils apparaissent ainsi, au regard des allocataires, comme très directement partie prenante d'un dispositif sur lequel il leur aurait été demandé de porter un avis. Cette situation était de nature à introduire un réel biais dans les réponses portant sur l'évaluation spécifique de la mise en oeuvre des dispositifs du RMI. De plus, le cas des allocataires quittant le RMI posait problèmes. Les pratiques de nombreux travailleurs sociaux consistent, en effet, à respecter la liberté de choix de l'allocataire. Ils ne peuvent alors, de façon conforme à leur déontologie professionnelle, suivre ces familles. Enfin, signalons la lourdeur de la charge de travail supplémentaire pour les travailleurs sociaux lorsqu'il leur aurait fallu retrouver des familles ayant changé de lieu de résidence.

Le second écueil était lié à la différence de techniques d'entretiens. La passation d'un questionnaire destiné à recueillir des informations sur une population diffère profondément des entretiens habituels menés par les assistants de service social dans une logique d'aide et nous craignons, là aussi, qu'un biais soit introduit, de ce fait, dans les réponses des allocataires.

Ces différents choix ont donc conduit le CREDOC à proposer, à la Commission Nationale d'Evaluation du RMI, la constitution d'un panel d'allocataires interrogés par des enquêteurs professionnels au cours d'entretiens en face-à-face.

¹ J.C. RAY, B. JEANDIDIER, M. PETRY : *"Le panel de ménages lorrains : premiers enseignements relatifs aux questions de méthode"*, mai 1990.

1.2 LE QUESTIONNAIRE

1.2.1 PRINCIPALES HYPOTHESES DE CONSTRUCTION DU QUESTIONNAIRE

Cinq hypothèses de base ont structuré le projet de questionnaire de la première vague. Si la première concerne les domaines de la vie sociale sur lesquels peuvent porter les effets du dispositif, les deux suivantes envisagent les effets du RMI sur les individus. La quatrième hypothèse permet d'établir une liaison entre le passé des personnes et d'éventuels effets constatés dans leur situation actuelle. Enfin, la dernière hypothèse rapproche les effets et les actions ou, plutôt, les effets et les logiques d'actions auxquelles les allocataires ont été soumis du fait de leur passage dans ce dispositif.

Ce schéma d'hypothèses s'inscrit dans un double paradigme, méthodologique, d'une part, et explicatif, d'autre part.

Le choix d'un questionnaire proposé à des allocataires privilégie, de facto, une approche des effets du RMI centrée sur les individus. Si les familles et le réseau amical font l'objet de questions, il n'est pas envisagé de procédure pour objectiver la transformation des systèmes relationnels des allocataires, en dehors de la perception que ces derniers peuvent en avoir. Pour les mêmes raisons, ce choix méthodologique exclut le repérage des effets du dispositif RMI sur la transformation des pratiques des institutions.

Le second paradigme renvoie au modèle d'explication de l'origine des effets constatés. Repérant les actions proposées aux allocataires et les effets sur ces mêmes personnes, la recherche de corrélation entre ces deux ordres de faits ne peut manquer d'être effectuée. Son explication en terme de causalité, si elle constitue un point clef de cette évaluation, n'en doit pas moins être entreprise avec circonspection et intégrer des éléments relatifs à l'histoire de la personne. On peut parler d'une causalité limitée pour analyser le rapport entre les logiques d'action et les effets constatés.

a) Les domaines de la vie sociale porteurs d'effets

Nous avons sélectionné six aspects de la vie sociale des individus sur lesquels l'action du dispositif RMI devrait avoir une incidence. Ce choix s'explique de deux manières différentes. D'abord, ces domaines correspondent aux secteurs d'interventions des différents dispositifs d'insertion ; en ce sens, leur construction reste largement empirique. Ensuite, ces domaines se retrouvent dans la quasi totalité des études portant sur l'analyse des effets de l'action sociale et surtout sur l'analyse des effets des dispositifs antérieurs au RMI.

Les domaines retenus sont les suivants :

- santé,
- logement,
- travail,
- formation,
- ressources,
- vie familiale.

Il serait envisageable d'examiner les effets du RMI dans des domaines plus éloignés de l'intervention, tels les loisirs ou les modes de consommation. Plus nous nous éloignons du champ d'application du dispositif, moins nous risquons de faire apparaître d'effets. On peut aussi admettre que ces domaines assurent une couverture des besoins premiers des personnes et que les effets, dans d'autres domaines, apparaissent ultérieurement.

b) La mesure des capitaux disponibles

Dans chacun des domaines définis précédemment, les allocataires du RMI disposent de ressources. Nous pouvons faire l'hypothèse qu'au terme d'un processus d'insertion, l'ensemble de ces ressources doit être en augmentation. Il ne s'agit pas ici de repérer les usages de ces ressources mais plutôt leur stock à un moment donné. Le concept de capitaux, au sens où Pierre BOURDIEU emploie ce terme serait plus adapté ici, s'agissant aussi bien de ressources monétaires que de formation ou de réseau familial.

La valeur des capitaux possédés à un moment donné nous semble insuffisante pour rendre compte des évolutions possibles des individus dans le dispositif RMI. S'agissant d'une population en situation de précarité, il nous a semblé nécessaire d'utiliser, en plus du descriptif des capitaux disponibles dans chaque domaine, une question portant sur la stabilité de ces capitaux ou sur la possibilité de leur usage régulier.

c) Les effets en termes de compétences sociales

Le concept de compétence sociale est issu des travaux sur le développement de l'identité sociale des jeunes enfants (Provost, 1989 ; Waters et Sroufe, 1983). On peut le définir avec ces auteurs comme étant "l'ensemble des comportements et attitudes qui assurent un fonctionnement efficace avec les pairs". Il nous semble particulièrement utilisable dans le contexte de l'action sociale où ces multiples dimensions recoupent et synthétisent d'autres approches. La notion de compétence sociale peut en effet se scinder en plusieurs dimensions. Nous proposons d'utiliser les cinq dimensions suivantes :

- i) la sociabilité ou capacité à entrer en relation et à entretenir un réseau relationnel (cf. les travaux de D. le GALL, 1989 et F. HERAN, 1987 et 1988),
- ii) la normativité ou capacité à se situer dans un système normatif,
- iii) l'anticipation où capacité à se penser dans le futur,
- iv) l'image de soi, cette dimension des compétences sociales ayant été développée par E.GOFMANN et reprise dans plusieurs recherches sur les effets de l'action sociale en terme d'identité (cf BOUQUET, KAYSER, LENFANT 1987),
- v) le dynamisme ou la capacité à prendre des initiatives.

L'intérêt de cette approche en termes de compétences sociales est de repérer des effets non matérialisés par une augmentation des ressources mais par une élévation, voire une dégradation, des capacités à intervenir sur le cours de sa propre vie.

De plus, il nous paraît indispensable de répartir les questions sur ces dimensions entre des questions portant sur les représentations et des questions portant sur les attitudes, ceci afin de pouvoir repérer les effets au niveau le plus fin possible et de maximiser les avantages liés au paradigme individualiste retenu pour la construction de cette procédure évaluative.

d) Les ruptures de trajectoires

Il s'agit là d'explorer les raisons qui ont pu conduire des personnes à recourir au dispositif social. Si les premiers témoignages et résultats mettent l'accent sur les ruptures dans le travail, il nous semble préférable, sans abandonner ce premier aspect, de restituer à ces ruptures leur pluralité et leur diversité. On peut faire l'hypothèse que si une rupture conduit à l'entrée dans un des dispositifs sociaux, le RMI sélectionne des personnes qui ont dû faire face à une pluralité de ruptures.

La notion de rupture est, enfin, utilisable pour rendre compte des différences d'effets lorsque les actions proposées présentent de grandes similitudes. A capitaux équivalents, on peut faire l'hypothèse de la nécessité d'un plus grand investissement lorsque la personne a connu de multiples ruptures dans son passé.

e) Logique d'action et effets, un rapport au centre de toute évaluation

Les allocataires du RMI bénéficient d'une ressource financière complémentaire mais également d'un accompagnement social, le tout cadré dans une relation contractuelle. L'hypothèse d'une différenciation importante des actions proposées aux allocataires n'est pas

inintéressante, bien que l'expérience sur le terrain montre déjà cette diversité. Il nous semble, en revanche, plus utile de tenter de rechercher des corrélations entre les actions subies et les effets perçus, aussi bien en terme de compétences sociales que de capitaux économiques et sociaux. Nous avons proposé de ne pas réaliser un inventaire de l'ensemble des actions menées par les acteurs sociaux mais, plutôt, de classer ces actions en fonction de leur logique dominante. Ainsi, nous distinguons quatre types de logiques :

- *la contractualisation* : il peut s'agir du contrat formel signé par l'allocataire, mais également des contrats moins formalisés, passés au coup par coup entre les travailleurs sociaux et les allocataires.
- *les apprentissages* : il s'agit là de répertorier l'ensemble des apprentissages individuels ou collectifs proposés aux allocataires. Ces apprentissages peuvent concerner explicitement le domaine de la formation mais également des domaines comme la santé ou les ressources.
- *les médiations et rencontres* : nous retrouvons là une fonction traditionnelle en travail social. Il s'agit de répertorier l'ensemble des rencontres proposées par le dispositif et que l'allocataire n'aurait pu faire s'il n'était précisément entré dans ce dispositif.
- enfin, il importe de prendre en compte *les ressources apportées par le dispositif* aux allocataires. Il faut prendre en compte les ressources monétaires mais également l'ensemble des ressources non directement monétaires.

1.2.2 LES ETAPES DE LA CONSTITUTION DU QUESTIONNAIRE

La réalisation du questionnaire pour une enquête telle que celle visant à évaluer les effets du RMI demande une attention particulière dans la mesure où la population enquêtée présente une grande hétérogénéité de situations et de comportements. D'autre part, l'importance de l'échantillon, près de 2000 personnes, et son extraction d'une population très mouvante (les entrées et sorties du dispositif RMI se font dans des délais assez brefs) viennent renforcer la difficulté de travailler par panel. L'enquête procède, en effet, en trois rencontres espacées d'à peu près six mois chacune. Partant de ces considérations, la construction du questionnaire s'est déroulée par étapes successives, qui seront retracées ci-après. Le cheminement s'est fait à partir d'une réflexion interne au CREDOC, secondée par une ouverture très large aux appréciations de personnes directement concernées par le RMI, qu'il s'agisse des allocataires ou des travailleurs sociaux. Enfin, le questionnaire s'est enrichi des apports de chercheurs travaillant sur des questions adjacentes au dispositif RMI (emploi, logement, qualification professionnelle, santé, formation...).

a) La réflexion interne

La réflexion initiale sur la charpente à donner au questionnaire a abouti à une grille comportant deux axes principaux et renfermant un certain nombre de variables socio-démographiques, ainsi que des informations sur l'entrée et le maintien de l'allocataire dans le dispositif RMI.

Sur un premier axe, longitudinalement, ont été retenus six domaines :

- ♦ *la santé*
- ♦ *le logement*
- ♦ *la formation*
- ♦ *les activités professionnelles*
- ♦ *la famille*
- ♦ *les ressources*

Dans ces six domaines, transversalement selon le second axe, le questionnaire est divisé en secteurs :

- ♦ *l'état* des personnes est appréhendé sous deux aspects :
 - mesure du capital à un moment donné : c'est le stock des ressources (au sens large)
 - mesure de la stabilité de ce capital : c'est le flux de ces ressources
- ♦ *les compétences sociales* :
 - sociabilité
 - capacité à se projeter dans l'avenir
 - dynamisme, capacité d'innovation, initiative
 - stabilité
- ♦ *les actions vécues par l'allocataire*, les propositions faites à l'allocataire :
 - contractualisation (diversité de contrat)
 - ressources apportées (financières et autres)
 - savoirs nouveaux (informations reçues)
 - accompagnements (travailleurs sociaux)

D'autre part, l'allocataire est interrogé sur ses *projets* et sur l'*opinion* qu'il a du RMI.

Il y a, ainsi, dans le questionnaire, à la fois des questions de fait et des questions sur les représentations de l'allocataire (cf annexe 1 : questionnaire première vague).

b) Les apports externes

La maquette initiale présentée brièvement ci-dessus s'est enrichie, par la suite, de multiples apports externes. Trois sources principales ont permis l'amélioration du questionnaire : les spécialistes du RMI, les travailleurs sociaux, les allocataires.

♦ *Les spécialistes du RMI* : la Commission Nationale d'Evaluation du RMI a suivi chaque étape de la constitution du questionnaire. Un certain nombre de réunions de commissions techniques ont eu lieu ainsi que de nombreux échanges, plus individualisés, entre le CREDOC, la Commission Nationale d'Evaluation et des chercheurs. Citons l'appui d'organismes ou de services administratifs comme le CIRESE (Centre d'Intervention et de Recherche en Economie, Socialité et Education), le SESI (Service des Statistiques, des Etudes et des Systèmes d'Information), le GPLI (Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme), la Mission du Développement Social HLM, pour tout ce qui concerne les questions de logement, et de nombreuses personnalités.

♦ *Les professionnels du terrain* : plusieurs entretiens avec des assistantes sociales et des conseillères techniques ont été organisés afin de connaître leurs points de vue sur la mise en place concrète du RMI. Avec elles, ont été abordés des aspects purement pratiques. Chacun des thèmes du questionnaire (logement, santé, ressources, ...) a fait l'objet d'une réunion afin de souligner les actions engagées sur le terrain pour la mise en place du dispositif et de dégager les effets déjà perceptibles qui auraient pu résulter du RMI. L'expérience du terrain était importante à connaître pour doser le niveau des questions, en particulier en ce qui concerne les questions relatives à l'insertion. Ces échanges avaient pour objectif de prendre contact avec la réalité du RMI. Une trentaine de personnes ont été amenées à participer à cette phase de la recherche.

♦ *Les allocataires du RMI* : au cours de l'élaboration du questionnaire, plusieurs rencontres ont eu lieu avec des allocataires afin de tester la réaction des personnes concernées aux questions posées. Nous avons pu ainsi nous rendre compte de la pertinence des questions, de leur clarté de formulation, de leur degré de difficulté de compréhension. Il s'agissait de connaître, autrement que par la littérature sur le sujet, les allocataires du RMI. Les allocataires rencontrés l'ont été dans un foyer d'hébergement de longue durée de Paris. Il s'agissait d'hommes, d'âges et d'horizons variés, qui se sont dans l'ensemble prêtés avec intérêt au questionnement. Nous avons ainsi recueilli un certain nombre de remarques, en particulier sur la logique de déroulement des questions. La première version du questionnaire a également été présentée à une douzaine d'allocataires constitués en groupe suivi par trois assistantes sociales et présentant des caractéristiques lourdes de désinsertion (chômage longue durée, alcoolisme, vie familiale déstructurée, manque de formation, illettrisme, manque apparent de motivation de toute sorte).

Ce projet a également été communiqué pour information au CNIS (Conseil National de l'Information Statistique) dans le cadre des procédures habituelles de présentation des travaux du CREDOC. De plus, un suivi permanent de la réalisation du panel a été effectué au sein du

sous-groupe technique statistique de la commission scientifique du RMI, présidé par Claude SEIBEL.

c) Processus d'élaboration du questionnaire

A partir de la grille initiale comportant les points clés de l'interrogation, le cheminement s'est fait par étapes. Consultation des différents partenaires, critiques et apports nouveaux se sont succédés. Les premières versions se sont attachées à améliorer le fond du questionnaire. Au fur et à mesure, le travail d'élaboration a consisté aussi en une amélioration de la formulation des questions, en vue de faciliter la passation du questionnaire. Le souci de présentation du questionnaire est apparu également dans la constitution des versions avec, notamment, la prise en compte des exigences liées au traitement statistique du questionnaire.

Quatre versions du questionnaire ont été successivement réalisées.

La première version, issue de la maquette initiale, intégrait les remarques faites par les professionnels du travail social ainsi que les impératifs issus des échanges avec les spécialistes du RMI.

L'amélioration sur le fond du questionnaire s'est intensifiée pour aboutir à une deuxième version, plus complète. Les échanges entre chercheurs se sont multipliées durant cette période, au cours de laquelle ont été effectués les premiers entretiens avec les allocataires du RMI.

Une troisième version a vu le jour lorsque les considérations sur la présentation du questionnaire ont été prises en compte. Ce travail a été réalisé, en partie, avec l'appui de la société chargée de la collecte. C'est aussi à ce niveau d'avancée du travail qu'ont été intégrées les exigences liées aux traitements statistiques.

Avant d'arrêter définitivement le contenu et la forme du questionnaire et après acceptation du dossier d'enquête par la CNIL, nous avons testé le questionnaire dans sa troisième formulation auprès d'un échantillon d'une centaine d'allocataires. Cette enquête pilote s'est déroulée sur une période de trois semaines environ.

La population enquêtée n'était pas représentative de l'hétérogénéité des bénéficiaires puisqu'il s'agissait d'individus rencontrés, pour la plupart, dans des services sociaux et dans des foyers d'hébergement. Seuls une vingtaine d'allocataires ont été interrogés à leur domicile personnel. La rencontre avec ces allocataires a permis d'améliorer au mieux la clarté des demandes et donc de faciliter la passation ultérieure.

La volonté de clarifier les questions n'était pas l'unique objet du test. Un certain nombre de modalités "autre" ont été testés avec la mention "précisez". Les précisions ainsi

recueillies ont pu être analysées et un choix définitif de modalités de réponses a été arrêté. Le questionnaire, dans sa version finale, ne comporte plus de questions ouvertes.

Trois types d'enquêteurs ont participé à cette phase de test :

- plusieurs stagiaires assistantes sociales qui ont accepté de tester le questionnaire auprès d'allocataires de leur circonscription,
- une étudiante en sciences humaines qui a été recrutée pour l'occasion,
- deux enquêtrices professionnelles de la société qui a réalisé la collecte des données.

La diversité des enquêteurs a permis d'obtenir des remarques de différents ordres et d'enrichir, par conséquent, la valeur du test.

Les conclusions du test ont donné lieu à une ultime réunion de concertation avec les spécialistes de la Commission Nationale d'Evaluation. Ces derniers ont, de leur côté, apporté quelques modifications. A l'issue de cette réunion, un questionnaire définitif a été préparé et tiré à deux mille exemplaires.

Figure 1.1 : calendrier de la fabrication du questionnaire

Date		Dominante dans le travail d'élaboration du questionnaire
novembre 1990	Maquette originelle	Consultation des professionnels du terrain Echanges avec les chercheurs dans le domaine social
janvier 1990	Version 1	Rencontre avec des allocataires du RMI Poursuite des échanges avec les chercheurs
février 1990	Version 2	Mise en forme du questionnaire Prise en compte de l'aspect statistique
avril 1990	Version 3	Enquête pilote
juin 1990	Version définitive	

CHAPITRE 2

ECHANTILLON ET VALIDITE

2.1 CONSTITUTION DE L'ECHANTILLON D'ALLOCATAIRES DU REVENU MINIMUM D'INSERTION

La constitution du panel d'allocataires du Revenu Minimum d'Insertion géré par le CREDOC a, en fait, débuté en novembre 1989, avec la proposition du plan de sondage du panel.

2.1.1 LE CHOIX DE LA BASE DE SONDRAGE

Les allocations servies aux bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion sont versées par les Caisses d'Allocations Familiales pour plus de 95 % des allocataires. Les autres allocataires relèvent des Caisses de la Mutualité Sociale Agricole.

En septembre 1989, 5532 allocations au titre du Revenu Minimum d'Insertion ont été versées à des exploitants et 4960 à des salariés agricoles. La répartition géographique de ces allocataires n'a pu être corrélée avec aucune variable ; aucun département n'est plus particulièrement concerné. Etant donnée la faiblesse de ces effectifs, nous n'aurions été amenés à sélectionner que 50 ou 60 allocataires des M.S.A. dans notre panel de 2000 allocataires. Les spécificités de cette population (logement, réseau relationnel...) auraient pu rendre intéressante leur intégration dans le panel. Néanmoins, les études quasi-exhaustives menées par le service études de la C.C.M.S.A. devant permettre une très bonne connaissance de cette population, il nous a semblé inutile de compléxifier davantage le plan de sondage pour obtenir une information disponible par ailleurs.

La base de l'échantillon est donc constituée des seuls allocataires des Caisses d'Allocations Familiales. Il existe un fichier national géré par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, mais, du fait de l'absence de numéro matricule, ce fichier ne permet pas d'extraire des individus. Cette contrainte conduit à recourir directement aux fichiers des Caisses gérés par les centres informatiques. Cette procédure s'avère assez lourde et, afin de réduire le nombre de Caisses d'Allocations Familiales concernées par l'échantillonnage de leur fichier, le CREDOC a retenu l'option d'un sondage à deux degrés :

- dans une première phase, certaines CAF qui constituent les unités primaires ont été sélectionnées,
- dans une seconde phase, un tirage d'allocataires du R.M.I. a été effectué, au sein de chaque CAF retenue, pour constituer les unités secondaires.

2.1.2 LE CHOIX DES UNITES PRIMAIRES

Dans la pratique, il y a souvent intérêt à stratifier préalablement les unités primaires en groupes homogènes. Cette stratification, nécessaire à une organisation correcte du plan de sondage, a été obtenue ici à partir d'une typologie des Caisses d'Allocations Familiales ; elle a eu lieu, de même que le tirage des unités primaires, dans les dernières semaines de l'année 1989.

Les éléments caractérisant les Caisses d'Allocations Familiales retenues pour la typologie ont été, d'une part, des données internes à la Caisse concernant la population percevant le R.M.I. et, d'autre part, des données externes relatives à l'environnement économique et social dans lequel doivent évoluer les allocataires.

a) Les données internes

Ces données ont été fournies par la CNAF à partir du fichier des allocataires de septembre 1989, qui est centralisé et dépouillé début octobre. Ce fichier ne prend pas en compte les ouvertures de droits rétroactifs, ni d'éventuelles suspensions dues au retour des Déclarations Trimestrielles de Revenu. Néanmoins, il est peu probable que ces ouvertures de droits modifient de manière significative les informations disponibles sur la structure des CAF. Par ailleurs, des raisons techniques (lourdeur informatique des traitements notamment) nous empêchaient d'utiliser les fichiers standards de la C.N.A.F. de juin et de décembre, exploités plusieurs mois après la période concernée.

Dans le fichier de septembre 1989, les données internes fournissaient le profil de la population R.M.I. locale grâce aux indications suivantes :

- répartition par nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales :
 - aucun enfant
 - un enfant
 - deux enfants
 - trois enfants
 - quatre enfants
 - cinq enfants
 - six enfants et plus

- répartition par type de familles :

- couple sans enfant
- femme seule sans enfant
- homme seul sans enfant
- couple avec un enfant
- couple avec deux enfants
- couple avec trois enfants et plus
- isolé avec un enfant
- isolé avec deux enfants
- isolé avec trois enfants et plus

- répartition par tranche d'âge de l'allocataire :

- moins de 25 ans
- 25 à 29 ans
- 30 à 34 ans
- 35 à 39 ans
- 40 à 44 ans
- 45 à 49 ans
- 50 à 54 ans
- 55 à 59 ans
- 60 ans et plus

- répartition par tranche de R.M.I. versé au titre du mois de septembre :

- moins de 250 F
- 250 à 500 F
- 501 à 1000 F
- 1001 à 1500 F
- 1501 à 2000 F
- 2001 à 2500 F
- 2501 à 3000 F
- 3001 à 3500 F
- 3501 F et plus

- montant moyen de R.M.I. par type de familles, c'est-à-dire montant moyen pour :

- un couple sans enfant
- une femme seule sans enfant
- un homme seul sans enfant
- un couple avec un enfant
- un couple avec deux enfants
- un couple avec trois enfants et plus
- un isolé avec un enfant
- un isolé avec deux enfants
- un isolé avec trois enfants et plus

On disposait, par ailleurs, du nombre estimé d'allocataires du R.M.I. dans chaque Caisse au 30 septembre 1989.

b) Les données externes

Il a fallu tenir compte dans l'analyse, non seulement de la population R.M.I., mais aussi de la situation à laquelle elle était confrontée. En effet, l'insertion repose sur des facteurs économiques et sociaux qu'il convient d'appréhender, notamment en ce qui concerne le niveau de l'emploi dans le département concerné, le nombre de Contrats de Retour à l'Emploi (CRE) proposés à la population, le caractère plus ou moins urbain de l'environnement... Il aurait été souhaitable de faire référence ici à deux points-clé de l'insertion que constituent les domaines du logement et de la santé ; or, il n'existe pas d'indicateurs directs de leur niveau dans les fichiers des Caisses d'Allocations Familiales. Finalement, ce sont les données suivantes qui ont été prises en compte dans l'analyse :

- densité de population dans chaque département (INSEE 1982), définissant le taux d'urbanisation,
- taux de chômage départemental de septembre 1989 (Ministère du Travail),
- nombre de Contrats de Retour à l'Emploi dans chaque département à la date du 30 septembre 1989 (Ministère du Travail), rapporté au nombre de RMIstes dans le département.

c) Stratification et tirage des unités primaires

Les variables actives de l'Analyse en Composantes Principales sont les variables internes et externes aux CAF présentées plus haut. Si les résultats de cette analyse ne sont pas, ici, rapportés dans leur intégralité, il est bon de noter, cependant, que les variables qui sont le plus intervenues dans la construction des axes principaux sont les variables internes aux Caisses et explicitant la structure de la population bénéficiaire du Revenu Minimum d'Insertion : structure par âge, par type de famille, par tranche d'allocation... Les variables externes retenues pour caractériser l'environnement socio-économique de la Caisse d'Allocations Familiales n'ont fait que conforter l'analyse, sans pour autant dégager à elles seules d'axe factoriel.

La classification, opérée à partir des coordonnées sur les axes principaux, distingue cinq groupes de Caisses d'Allocations Familiales. Chacun de ces groupes, comprenant entre quatorze et trente-neuf CAF, constitue une strate à l'intérieur de laquelle ont été tirées les Caisses d'Allocations Familiales qui sont les unités primaires de notre sondage à deux degrés.

Vingt-cinq caisses ont été tirées avec un taux de sondage uniforme dans chaque strate (de l'ordre de une caisse sur cinq).

A l'intérieur de chaque strate, nous avons appliqué un tirage sans remise et avec probabilité inégale proportionnelle à la taille des Caisses (soit le nombre d'allocataires du Revenu Minimum d'Insertion en septembre 1989).

Les Caisses retenues sont les suivantes :

Classe 1 : (4 Caisses sur un total de 19)

Les Caisses de cette classe ont beaucoup d'allocataires touchant peu de RMI, et, inversement, peu d'allocataires dans les tranches élevées.

- 031 : Moulins
- 351 : Rennes
- 701 : Vesoul
- 731 : Chambéry

Classe 2 : (8 Caisses sur un total de 39)

Les Caisses de cette classe ne présentent que peu de spécificités vis-à-vis des variables retenues pour l'analyse.

- 131 : Marseille
- 251 : Besançon
- 441 : Nantes
- 491 : Angers
- 571 : Metz
- 661 : Perpignan
- 671 : Strasbourg
- 811 : Albi

Classe 3 : (4 Caisses sur un total de 19)

Cette classe regroupe les Caisses où les familles avec enfants sont particulièrement peu répandues, et où, en revanche, les personnes sans enfants sont plus nombreuses qu'ailleurs.

- 311 : Toulouse
- 561 : Vannes
- 751 : Paris
- 941 : Val de Marne

Classe 4 : (3 Caisses sur un total de 14)

On note, pour les Caisses présentes dans cette classe, une moyenne de RMI versée aux couples et aux femmes sans enfants assez élevée.

- 331 : Bordeaux
- 342 : Montpellier
- 841 : Avignon

Classe 5 : (6 Caisses sur un total de 26)

Cette classe réunit les Caisses où les personnes sans enfant sont moins nombreuses qu'ailleurs, et où les familles nombreuses sont répandues. Il y a beaucoup d'allocataires de moins de 25 ans dans cette classe.

- 181 : Bourges
- 594 : Dunkerque
- 597 : Roubaix
- 599 : Valenciennes
- 621 : Arras
- 764 : Rouen

2.1.3 LE CHOIX DES UNITES SECONDAIRES

Dans chacune des CAF retenues, il fallait ensuite sélectionner les allocataires qui seraient amenés à participer au panel.

a) Le fichier

Les unités secondaires sont constituées par les allocataires du R.M.I. Cette dernière notion mérite d'être précisée. En effet, dans les fichiers des CAF à partir desquels a été réalisée la typologie, un "allocataire" est une personne ayant *perçu effectivement le RMI au mois de septembre 1989*. N'y figurent pas, par conséquent, les personnes ayant été suspendues pour quelque temps ou ayant définitivement quitté le système, par exemple, pour cause de ressources trop élevées.

Il était tout à fait concevable de ne retenir comme allocataires que les personnes ayant reçu une allocation un mois donné, ce mois étant le plus proche possible de la date d'interrogation. Ces personnes auraient été certainement beaucoup plus faciles à joindre et également favorables, dans l'ensemble, à l'enquête, comme le montre une récente étude de la CNAF¹ auprès des familles non bénéficiaires du R.M.I., dont 5 % seulement ont refusé l'entretien.

On pouvait également travailler sur l'intégralité du fichier, sans se préoccuper de la date du dernier versement et choisir ainsi des personnes ayant quitté le dispositif depuis quelques mois (les fichiers ne devant pas être déjà épurés de ces anciens allocataires au moment du tirage). Il aurait fallu, dans cette hypothèse, tenir compte de la difficulté possible à retrouver des personnes sorties du système qui auraient pu, depuis ce moment, changer de domicile, notamment des personnes sans enfants.

En fait, une solution intermédiaire a été retenue. Le tirage a eu lieu en avril 1990. Il s'est fait sur un fichier regroupant tous les individus ayant perçu le RMI au moins une fois entre décembre 1989 et mars 1990. Il a pu être sélectionné des allocataires qui ne percevaient plus le RMI depuis trois mois, par exemple. Cette solution nous a semblé correspondre à notre volonté de saisir les différents cas possibles et de les suivre dans le temps.

b) La méthode de tirage

Les unités du premier degré étant stratifiées, nous étions convenu d'effectuer des sondages à deux degrés dans chacune des strates.

¹ Lettre de recherche de la CNAF, étude prospective auprès de population en marge du RMI

Le schéma idéal de tirage à deux degrés, étant donnée la simplicité des formules qu'il apporte, est un tirage :

- où les unités primaires sont tirées sans remise avec des probabilités proportionnelles à leur taille
- où les unités secondaires sont ensuite tirées à probabilités égales, sans remise, et en même quantité dans chaque unité primaire.

Dans chacune des Caisses retenues, les noms de cent cinquante allocataires ont été tirés. Nous disposions donc de plus de trois mille six cents adresses. L'objectif visé était d'interroger 2000 allocataires à la première vague. En supposant un taux de perte entre chaque vague de l'ordre de 20%, la deuxième vague concernerait 1600 personnes et la troisième 1200 à peu près. Si le taux de chute avait été égal dans chacune des CAF, le plan de sondage assurait la représentativité de l'échantillon et celui-ci aurait pu être dépouillé comme un recensement.

Mais plusieurs éléments sont intervenus qui ont quelque peu modifié sur le terrain l'échantillonnage prévu. Nous reviendrons plus avant sur ces éléments.

Schéma récapitulatif du plan de sondage :

- ♦ stratification des unités primaires (à savoir les CAF) : cinq strates retenues,
- ♦ 25 CAF choisies selon un taux de sondage uniforme dans chaque strate (de l'ordre d'une CAF sur cinq), avec un tirage sans remise et à probabilité inégale (proportionnelle à la taille des CAF),
- ♦ dans chacune des CAF choisies, tirage des unités secondaires (à savoir les allocataires) avec une probabilité égale et sans remise, en même nombre dans chaque unité primaire.

c) Taux de refus et tirage complémentaire

Le tirage dans les fichiers informatiques des Caisses d'Allocations Familiales et la création par le CREDOC d'un fichier nominatif ont nécessité la demande d'un avis à la CNIL. Cette commission a tenu à ce que les allocataires choisis soient prévenus du principe de l'enquête et qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, exprimer leur désir de ne pas y participer. Dans la pratique, une lettre a été envoyée aux allocataires concernés et ils étaient libres d'exprimer leur refus dans un délai de deux semaines (annexe 2 : lettre de la CNIL aux

allocataires). On considèrerait que tout allocataire ne se manifestant pas acceptait l'enquête. Par ailleurs, le CREDOC a également adressé une lettre aux personnes concernées et il leur a été communiqué un numéro de téléphone vert (appel gratuit) grâce auquel ils pouvaient contacter le CREDOC. Au cours de l'été, près d'une centaine d'appels ont été enregistrés. Ils avaient trait directement à l'enquête (déménagement, changement de numéro de téléphone, inquiétude quant à la date de passage de l'enquêteur...) ou faisaient part de problèmes particuliers (cessation de perception de l'allocation, baisse brutale du montant de l'allocation perçue...).

Le taux de refus primaire, c'est à dire le taux de refus exprimé après réception de la lettre de la CNIL, a été beaucoup plus élevé que prévu. Nous l'estimions comparable au taux de refus entre deux vagues, donc aux alentours de 20%, or il a atteint 50% dans certaines Caisses.

Il a donc fallu procéder à un tirage complémentaire. Il s'est effectué sur quelques sites précis : en Région Parisienne, à Rennes et à Marseille. L'agglomération Parisienne et les grandes villes en général s'en sont trouvées surpondérées. Aussi a-t-il fallu, dès réception des résultats des questionnaires, et avant tout travail d'exploitation, s'assurer de la validité de l'échantillon interrogé.

2.2 REPRESENTATIVITE DE L'ECHANTILLON

Au total, 1965 allocataires ont été interrogés.

Le plan initial de sondage s'appuyait sur une méthodologie rigoureuse (tirage à deux degrés avec stratification des Caisses d'Allocations Familiales qui constituaient les unités primaires). Si, parmi les allocataires sélectionnés, ceux qui n'ont pu être intégrés dans le panel s'étaient répartis de façon aléatoire, ce plan aurait dû conduire, comme on peut le vérifier par des simples calculs d'espérances mathématiques, à un échantillon parfaitement représentatif de la population étudiée.

Connaissant les difficultés de la mise en oeuvre pratique d'un plan de sondage théoriquement correct, et anticipant un taux de désistement de l'ordre de 40%, nous avons procédé au tirage d'allocataires en surnombre, en espérant pouvoir interroger 80 allocataires par CAF. Cependant, nous n'y sommes pas tout à fait parvenus, la réalité du terrain ayant mis en évidence une certaine sous-estimation de l'ampleur des problèmes suivants :

- les taux de refus, largement supérieurs aux prévisions les plus pessimistes. Rappelons qu'un allocataire tiré au sort dans une CAF pouvait exprimer son refus de participer à l'enquête en deux temps : une première fois en renvoyant un coupon-réponse qui

accompagnait la lettre de présentation (procédure en conformité avec les exigences de la CNIL), et une deuxième fois lors du passage de l'enquêteur,

- la difficulté à joindre les sous-populations allocataires que sont les personnes sans domicile fixe (SDF) ou celles prises en charge par un organisme caritatif,
- l'imprécision de certaines adresses communiquées par les CAF, ne permettant pas toujours de joindre efficacement les allocataires.

L'effet conjugué de ces taux de refus et des difficultés à entrer en contact avec certaines populations a entraîné des taux de perte non prévus : le refus primaire (exprimé par renvoi du coupon) s'échelonne entre 29% (Paris) et 65% (Vesoul) ; le refus secondaire (refus de participer ou allocataire non trouvé) va de 15% (Arras) à 59% (Toulouse). Au total, le taux de refus primaire s'est élevé à 40,2% et le taux de refus secondaire à 26,7%.

Aussi la marge de manœuvre que nous nous étions accordée en sélectionnant 150 noms dans 25 Caisses différentes s'est vite réduite et nous avons dû, dans quelques CAF, procéder à un tirage complémentaire.

N'ayant pu strictement respecter le plan de sondage initial, nous avons dû procéder à une série de vérifications concernant la représentativité nationale de notre échantillon. Pour cela, nous avons comparé nos premiers résultats avec ceux :

- a) de la CNAF, dont les fichiers consignent *pour l'ensemble* des allocataires les informations nécessaires au calcul du montant de l'allocation, ainsi que quelques données socio-démographiques. Les chiffres de la CNAF proviennent du recensement exhaustif d'une population comparable à notre échantillon,
- b) du SESI qui recueille des données sur les contrats d'insertion, la comparaison se limitant donc à la population des *contractants*. Les chiffres dont le SESI dispose sont issus d'une exploitation partielle des contrats réalisée au premier semestre 1990.

2.2.1 COMPARAISON AVEC LES DONNEES DE LA CNAF

Les données communes aux fichiers CREDOC et CNAF concernent principalement le montant perçu du RMI, l'âge de l'allocataire, la composition familiale, le montant des ressources issues de l'activité professionnelle, la perception de l'allocation logement.

- ◆ Nos chiffres font état d'un **taux de sortie du dispositif¹ de 19,8% contre 18,41% pour la CNAF**. Les résultats sont donc tout à fait comparables.
- ◆ On ne note pas de différence notable en ce qui concerne le montant de R.M.I. perçu. Ceci est vrai, en particulier, pour les tranches entre 1750 et 2750 F.

Dans le tableau suivant, il convient de comparer les chiffres du CREDOC à la fourchette définie par les deux chiffres CNAF (montant des droits et montant perçu, c'est-à-dire la somme des droits et des rappels).

Figure 2.1 :

	%CREDOC	%CNAF (droits)	%CNAF (+rappel)
- Moins de 250F.....	2,7	2,1	2,5
- De 251 à 500F.....	3,7	2,9	3,7
- De 501 à 750F.....	3,5	3,7	4,1
- De 751 à 1000F.....	5,8	3,7	4,1
- De 1001 à 1250F.....	5,0	3,9	4,2
- De 1251 à 1500F.....	6,0	4,0	4,2
- De 1501 à 1750F.....	7,9	5,3	5,2
- De 1751 à 2000F.....	37,3	46,8	39,6
- De 2001 à 2250F.....	11,4	12,8	11,4
- De 2251 à 2500F.....	4,4	4,0	4,0
- De 2501 à 2750F.....	4,4	5,1	4,8
- De 2751 à 3000F.....	1,8	1,5	1,7
- De 3001 à 3250F.....	3,0	2,8	2,7
- Plus de 3250F.....	2,1	1,4	8,1
- Non réponse.....	1,2	0,0	0,0

¹ Est considérée comme sortie du panel toute personne n'ayant pas perçu l'allocation le mois précédant l'enquête, cette définition sera bien évidemment affinée lors des vagues suivantes.

- ♦ La structure par âge est identique dans les deux populations :

Figure 2.2 :

	%CREDOC	%CNAF
- Moins de 25 ans.....	3,1	3,5
- 25-29 ans.....	23,5	24,5
- 30-34 ans.....	16,7	18,2
- 35-39 ans.....	13,7	13,6
- 40-44 ans.....	13,5	12,2
- 45-49 ans.....	9,2	8,3
- 50-54 ans.....	8,7	8,3
- 55-59 ans.....	7,4	6,8
- 60-64 ans.....	3,3	3,2
- 65 ans et plus.....	1,0	1,4

- ♦ Situation familiale : des écarts restreints

Si on s'intéresse à la situation par rapport au RMI (distinction isolé(e)/couple), on trouve les résultats suivants :

Figure 2.3 :

	%CREDOC	%CNAF
- isolé homme.....	30,9	36,2
- isolée femme.....	43,8	41,8
- couple.....	25,3	22,0

Les écarts apparaissent mieux quand est distinguée la situation familiale des bénéficiaires :

Figure 2.4 :

	%CREDOC	%CNAF
- homme seul sans enfants.....	29,2	35,0
- femme seule sans enfants.....	18,7	22,2
- couple sans enfants.....	5,1	4,9
- isolé 1 ou 2 enfants.....	23,1	17,9
- couple 1 ou 2 enfants.....	12,7	10,9
- isolé 3 enfants et plus.....	3,7	2,9
- couple 3 enfants et plus.....	7,5	6,1

On s'aperçoit que le **panel manque de célibataires sans enfants** (-5,8% pour les hommes et -3,5% pour les femmes), et que toutes les structures familiales avec enfants sont de fait plus fréquentes dans le panel (surtout les isolés avec un ou deux enfants : +5,2%). Y-aurait-il un phénomène de sous-déclaration ? (cf. commentaire de la figure 3.2).

- ◆ **Allocation logement : un petit écart**

Figure 2.5 :

	%CREDOC	%CNAF
- allocation logement.....	44,0	36,3
- pas d'allocation logement.....	56,0	63,7

La perception de l'allocation logement est pour ce type de population signe d'un habitat décent. Le fort taux d'allocataires percevant l'allocation logement dans le panel tendrait à prouver que celui-ci prend peu en compte les personnes très désavantagées (notamment les personnes sans domicile fixe).

- ◆ **Revenus d'activité professionnelle : un panel assez "riche"**

Alors que la CNAF fait état d'un taux d'activité professionnelle de 9,6%, il y a dans le panel plus du quart des allocataires (28,9%) qui tirent des revenus d'une activité professionnelle. Même en ajoutant au chiffre de la CNAF les personnes qui ont une activité au noir (6,5%), il reste toujours un écart sur le taux d'activité des personnes de près de 13% (16,1% pour la CNAF contre 28,9% pour le CREDOC).

Si on étudie de plus près cette variable (montant des revenus d'activités professionnelles le mois précédant l'enquête), on s'aperçoit d'un nombre d'incohérences non négligeable (on trouve quelques personnes seules, sans enfants, percevant toujours le RMI et gagnant plus de 5000F...). Ici, il y a des effets conjugués provenant d'un panel d'individus "bien insérés" et d'une surdéclaration (que l'on retrouve au niveau du diplôme) qui se veut valorisante, sans oublier le fait que l'on ne déclare pas ses revenus de la même façon lorsqu'il s'agit de percevoir une prestation et lorsqu'on répond de façon anonyme à un enquêteur.

- ◆ **Région Parisienne : surreprésentée**

Du fait des tirages complémentaires effectués principalement en Région Parisienne, il existe une sur-représentation dans le panel des RMIstes de l'Ile-de-France.

Curieusement, ce déséquilibre Paris-Province corrige légèrement à la fois la structure familiale, l'allocation logement et les SDF !

2.2.2 COMPARAISON AVEC LES DONNEES DU SESI

Les données, issues du questionnaire, comparables avec les chiffres du SESI concernent le statut d'occupation du logement, le contenu des contrats, le niveau de formation, l'emploi actuel ou le dernier emploi occupé.

- La population de notre échantillon présente un **taux de signature de contrats de 24%**. Ce chiffre est tout à fait équivalent au taux calculé par le SESI à l'époque du tirage de l'allocation.
- **Emploi actuel, dernier emploi : aucune différence marquante** n'est décelable, si ce n'est pour les techniciens et les cadres (7,2% contre 2,7%).

Figure 2.6 :

	%CREDOC	%SESI
- Jamais travaillé	15,0	18,0
- Ouvrier non qualifié	26,9	28,0
- Ouvrier qualifié	13,3	13,3
- Agent de service.....	17,8	15,0
- Vendeur.....	3,8	5,0
- Employé sans qualification	5,1	3,5
- Employé qualifié	5,9	4,0
- Technicien, cadre	7,2	2,7
- Artisan, commerçant	4,7	4,6

- **Niveau de formation : des effets de codage et de déclaration**

En ce qui concerne le niveau de formation des allocataires, les écarts sont importants entre les résultats du panel et les chiffres SESI, ce qui explique en partie la différence des pourcentages pour les techniciens et les cadres. **Ces différences ne sont, cependant, pas compatibles avec la cohérence observée pour le dernier emploi occupé.** En effet, la corrélation est telle entre le niveau de formation et l'emploi qu'on devrait retrouver des résultats équivalents pour les deux sources.

Figure 2.7 :

	%CREDOC	%SESI
- Niveau Bac et plus.....	12,7	7
- CAP et niveau CAP	35,4	17
- Niveau inférieur.....	51,9	78

Nous relevons ici un effet conjugué de plusieurs phénomènes : d'une part, l'effet de prestige sur une question sensible a joué et les allocataires ont globalement surévalué leurs formations et, d'autre part, les travailleurs sociaux ont probablement tendance à diminuer le niveau réel de formation, en constatant, notamment, le niveau subsistant de formation, inférieur au niveau initial.

◆ **Les SDF : une sous-représentation certaine**

Nous ne disposons pas de données récentes sur le logement. Les chiffres communiqués par le SESI concernant les familles signataires d'un premier contrat en 1989 font état des résultats suivants :

Figure 2.8 :

	%CREDOC	%SESI
- propriétaire ou accédant.....	5,3	9,1
- sans domicile fixe.....	5,7	8,7
- logé(e) gratuitement.....	30,7	35,7
- locataire ou sous locataire	58,2	46,7

◆ **Contenu du contrat : deux perceptions qui s'opposent**

Les comparaisons des chiffres du CREDOC avec ceux du SESI confrontent des données de nature différente. Si le SESI note la réalité administrative du contrat, l'allocataire ne retranscrit généralement que ce qu'il a vécu de plus marquant depuis qu'il perçoit le RMI.

Il faut considérer ces écarts avec prudence : tout d'abord, la notion de contrat est une notion floue pour les personnes enquêtées. A la question "*Avez-vous déjà signé un contrat d'insertion ?*", 98 personnes, soit 5% des enquêtés, ne savent pas répondre, et 19% parmi les contractants ne peuvent expliciter clairement son contenu.

Certaines différences s'expliquent très bien si on fait intervenir le degré d'implication de l'allocataire dans le contenu du contrat qu'il a signé. Ainsi les 22 personnes en "*autonomie sociale autre que santé*", qui n'ont pas eu leur mot à dire sur le contenu du contrat, ont signé alors que tout était réglé d'avance. Ce type de contenu de contrat est donc proposé "*d'office*" à l'allocataire, ce qui explique que le contractant soit peu impliqué et se souvienne peu du fait.

Figure 2.9 : comparaison des contenus du contrat (CREDOC/SESI)

	%CREDOC	%SESI
- Démarche liée au logement.....	1,9	7,3
- Facilités d'insertion offertes.....	4,1	9,3
- Autonomie sociale.....	13,0	41,0
<i>dont</i>		
<i>Démarche liée à la santé.....</i>	4,4	15,1
<i>Alphabétisation.....</i>	3,6	4,4
<i>Organisation quotidienne.....</i>	0,6	3,1
<i>Démarches administratives.....</i>	4,0	11,4
<i>Activités collectives.....</i>	0,2	2,4
<i>Autre action.....</i>	0,2	4,6
- Emploi.....	33,8	26,3
<i>dont</i>		
<i>Recherche d'emploi.....</i>	14,0	13,8
<i>CRE, CRA.....</i>	1,7	2,6
<i>Contrat d'adaptation, de qualif.....</i>	0,6	0,2
<i>C.E.S.....</i>	2,3	4,9
<i>Emploi dans ass. intermédiaire.....</i>	1,1	1,2
<i>Autre forme d'emploi.....</i>	14,1	3,6
- Activité d'insertion, stage.....	49,7	35,5
<i>dont</i>		
<i>Recherche de stage.....</i>	4,2	12,4
<i>Bilan professionnel.....</i>	7,4	11,0
<i>Activité atelier de réinsertion.....</i>	2,1	0,5
<i>Activité d'insertion.....</i>	9,1	4,1
<i>Stage en entreprise.....</i>	2,3	1,4
<i>Stage en centre de formation.....</i>	6,6	6,1
<i>Stage de formation générale.....</i>	10,6	-
<i>Autre stage ou stage non précisé..</i>	7,4	-
- Contenu inconnu, inclassable.....	18,9	-

2.2.3 LES RECOURS POSSIBLES

En résumé, nous nous trouvons en face de deux problèmes distincts dus à la forme de recueil particulière de l'information par questionnaire : d'une part, il est possible que les enquêteurs aient eu des difficultés à joindre une certaine population particulièrement défavorisée (célibataires sans enfant, SDF...) et, d'autre part, il y a peut-être eu un effet

déclaratif dans les réponses des allocataires sur des questions de prestige (revenus, formation...).

En ce qui concerne les effets déclaratifs, l'exemple du niveau de formation est révélateur. Si on utilise une information étroitement corrélée, mais moins sensible, le dernier emploi occupé, on constate l'adéquation du panel avec les chiffres du SESI.

On peut penser qu'il en est de même avec les données sur les revenus : l'allocataire a tout avantage à ne pas déclarer l'intégralité de ses revenus aux Caisses, et il surdéclare ces mêmes revenus à l'enquêteur qui, lui, n'exerce aucune fonction de contrôle. Une série d'entretiens semi-directifs a eu lieu auprès d'une vingtaine d'allocataires afin de vérifier la cohérence de leurs réponses. L'analyse de ces entretiens est actuellement en cours. Il ne semble pas que les résultats obtenus par entretien diffèrent des données recueillies dans les questionnaires correspondants, si ce n'est sur un point : le contrat. La notion même de contrat semble réellement floue pour les allocataires.

En ce qui concerne la population très défavorisée que nous n'avons pu joindre, l'idée d'un tirage complémentaire (uniquement de personnes isolées, sans enfant, sans allocation logement...) a été émise. Une centaine de personnes sans domicile fixe, dont les noms faisaient partie des listes fournies par les CAF mais qui n'avaient pas été exploitées faute de temps, sont actuellement contactées par les enquêteurs. Un questionnaire, intermédiaire entre les questionnaires première et deuxième vague, permettra de nous faire une meilleure idée de cette population. Néanmoins, il ne sera pas possible d'intégrer ces données dans le panel. Il ne faut envisager cette enquête que comme un éclairage particulier donné sur une population peu connue, et difficile à contacter.

2.2.4 A PROPOS DU REDRESSEMENT

Comme nous l'avons vu précédemment, malgré le relatif non respect du plan de sondage initial, le panel du CREDOC apparaît assez représentatif sur des critères essentiels, tels l'âge, le taux de sortie du dispositif, le montant perçu, le taux de contractants ou le dernier emploi occupé par les contractants. Les seuls écarts chiffrés, relativement significatifs, concernent la composition familiale (-6% d'isolés sans enfants, +5% d'isolés avec enfants) et le taux de perception de l'allocation logement (-8%), le deuxième écart étant à la fois lié au premier et soumis à des effets déclaratifs.

Deux autres biais, d'autant plus importants qu'ils sont liés au potentiel d'insertion, concernent une sous-représentation de la population particulièrement défavorisée (SDF, ...) et, également, une sous-représentation des faibles niveaux de formation. Malheureusement, il n'existe aucun élément de comparaison permettant de quantifier l'étendue de ces biais.

Rappelons que seuls certains chiffres de la CNAF peuvent servir pour juger de l'adéquation de l'échantillon. Ceux du SESI concernent uniquement la sous-population des contractants et des variables plus soumises à des effets déclaratifs.

Afin de remédier, en partie, aux biais dus à l'insuffisante représentativité de certaines catégories, il est d'usage de procéder à un redressement de l'échantillon avant d'entamer les analyses statistiques. Mais, comme dans le travail d'échantillonnage, c'est le choix des variables à prendre en compte dans le redressement qui demande le plus de réflexion. Redresser une population par rapport à un critère, c'est, d'une part, estimer que ce critère est primordial pour les thèmes abordés dans le questionnaire et, d'autre part, disposer de réponses fiables sur ce critère, ce qui n'est pas le cas des critères faisant appel à la mémoire des allocataires pour préciser une date ou un montant.

Ne disposant d'aucun élément de comparaison pour les deux critères primordiaux (niveau de formation, taux des SDF) et doutant légèrement de la fiabilité des réponses des allocataires aux questions concernant le montant de leurs ressources et la nature des prestations perçues, nous avons effectué un redressement uniquement par rapport à l'âge et la composition familiale. En utilisant une procédure du type RAS¹, nous avons pu obtenir un recalage parfait avec un jeu de poids satisfaisant par sa faible étendue : tous les poids individuels varient dans un rapport de 0,8 à 1,2.

La prise en compte de ce jeu de poids ne modifie cependant que peu les pourcentages initiaux. Seules les variables fortement liées à la composition familiale, telle l'allocation logement, se trouvent légèrement affectées. En revanche, les variables sensibles "niveau de formation" et "taux des SDF", pour lesquelles existent des présomptions de non représentativité, n'évoluent guère.

Quel est alors l'apport du redressement ? Certes, on "récupère" in fine le 6% manquant d'hommes seuls sans enfants, mais l'échantillon reste aussi surdiplômé et avec aussi peu de SDF. Sachant que ces derniers sont souvent des hommes seuls sans enfants, n'aurait-il pas été préférable de "récupérer" une bonne partie du pourcentage manquant en surpondérant uniquement les SDF ? Mais procéder ainsi reviendrait à, au moins, doubler le poids de ces SDF afin de ramener leur taux brut de 5.8% à une valeur qui devrait se situer entre 10% et 12%. On ne pourrait sérieusement prétendre corriger tous les biais d'un échantillon en accordant une importance excessive à un petit groupe d'individus dont, en plus, on ignore la proportion exacte dans la population parente.

Il est clair que, s'il corrige les pourcentages de la composition familiale, le redressement opéré ne les corrige pas de la "bonne façon". A quoi servirait donc d'essayer d'affiner dans les marges étroites que nous offrent nos deux critères de recalage ? De toute façon, nous avons vérifié que les résultats, à la fois, des tris à plat et, surtout, des analyses

¹ La procédure RAS est un cas particulier de la méthode ASAM (Ajustement Statistique et Algébrique d'une Matrice), qui permet un redressement sur critères multiples.

multidimensionnelles étaient peu sensibles à ce redressement. Enfin, il faut ajouter que, dans le cadre d'un panel à plusieurs vagues, la qualité de suivi d'un groupe particulier dépend très peu des poids individuels choisis. Ainsi, **ce sont finalement les résultats non redressés qui sont présentés ici**. Nous laissons le soin au lecteur averti des sources potentielles de biais "d'interpréter" ou "d'ajuster" ceux des résultats qui lui paraissent aberrants.

Le choix du non redressement

Il a été mentionné précédemment que le choix du non redressement était, entre autres, justifié par le faible impact du jeu de poids testé sur les résultats des analyses multidimensionnelles. Ceci est vrai, en particulier, pour les nombreuses typologies présentées dans le cadre de ce rapport. Sans constituer une preuve formelle, nous allons illustrer ces propos à l'aide d'un exemple numérique concret.

La construction d'une typologie, telle que nous la réalisons usuellement, comporte trois étapes : (a) analyse factorielle (ACP ou AFC) sur l'ensemble des variables actives choisies (b) construction, par des techniques de classification non hiérarchique (du type "nuées dynamiques"), d'une première partition d'une trentaine de classes de l'ensemble des individus à partir de leurs coordonnées sur les composantes factorielles significatives de la première étape (c) construction de la typologie finale en agrégeant progressivement, par des techniques de classification ascendante hiérarchique, les classes de la partition de l'étape précédente.

Examinons maintenant l'impact du jeu de poids sur la dernière étape (des vérifications analogues, qu'il serait trop long d'exposer ici, ont aussi été effectuées pour les deux premières étapes). A chaque itération de la classification ascendante hiérarchique, sont fusionnées les deux classes A et B qui sont les plus proches au sens de la distance de Ward :

$$d^2(A,B) = \frac{p_A p_B}{(p_A + p_B)} |g_A - g_B|^2$$

où p_A , p_B et g_A , g_B sont respectivement les masses et les barycentres des classes A et B.

Nous allons voir qu'une légère modification du jeu des poids (par exemple, un ensemble de poids variant de 0,8 à 1,2) a très peu de chances de modifier l'ordre de fusion de deux classes et, de toute façon, ne peut jamais rendre proches, et donc fusionner, deux classes éloignées.

En effet, opérer une classification à partir uniquement des composantes principales significatives, qui sont les dimensions sur lesquelles les individus se différencient le plus, conduit à des classes très contrastées à l'issue de la deuxième étape : les différences $|g_A - g_B|^2$ sont très importantes par rapport à l'inertie expliquée par les composantes factorielles. Une légère modification de l'ensemble des poids va modifier (éventuellement) légèrement les poids p_A et p_B et encore plus légèrement les barycentres g_A et g_B (ces modifications seront d'autant

plus importantes que la composition familiale des classes est contrastée). Mais dans les marges que notre jeu de poids autorise, ce sera toujours le terme $lg_A - g_B$ qui va peser dans la comparaison des distances, et il est peu sensible au changement des pondérations.

Pour fixer les idées, considérons les six classes de la typologie "anticipation". Leurs masses et leurs coordonnées sur les trois composantes factorielles retenues apparaissent dans le tableau ci-dessous, avant redressement (init.) et après (redr.).

	Masse		Compos. 1		Compos. 2		Compos. 3	
	init	redr	init	redr	init	redr	init	redr.
Classe 1.....	0.187	0.191	-0.768	-0.769	-0.054	-0.052	-1.235	-1.240
Classe 2.....	0.145	0.148	1.140	1.149	1.508	1.513	-0.006	-0.014
Classe 3.....	0.091	0.090	-0.955	-0.971	-0.130	-0.135	1.996	1.999
Classe 4.....	0.231	0.226	-0.837	-0.848	-0.100	-0.102	0.087	0.089
Classe 5.....	0.170	0.171	0.146	0.146	0.731	0.733	0.143	0.137
Classe 6.....	0.177	0.174	1.323	1.332	-1.685	-1.681	0.031	0.030

Malgré une composition familiale différente, les masses des classes n'évoluent que de quelques millièmes après redressement. Donc tous les termes $p_A p_B / (p_A + p_B)$ restent quasi-inchangés. Il en est de même pour les barycentres g_A , donc les termes $lg_A - g_B$ restent aussi inchangés. Par ailleurs, les classes apparaissent très contrastées sur l'ensemble de leurs coordonnées factorielles. Remarquons que les composantes principales sont ici normées à 1 et que les écarts entre barycentres sont souvent de l'ordre de 2 ou 3 sur une même composante. Ces écarts importants indiquent que la variance des composantes principales est bien expliquée par la variable typologie en six classes (qui explique 85% de la variance totale de la première composante, 93% de la seconde et 65% de la dernière). Conséquemment, les variances intra-classes sont très petites et les six classes très compactes.

Il est évident que les petites modifications entraînées par le redressement ne peuvent avoir aucun impact dans l'ordre de fusion des classes. Par exemple, avec ou sans redressement, ce sont les fusions des classes (2,5) et (1,4) qui vont conduire à une typologie à 4 classes. De même, la classe 6 apparaît dans les deux cas comme une classe très différenciée.

Partie II

LES ALLOCATAIRES

CHAPITRE 3

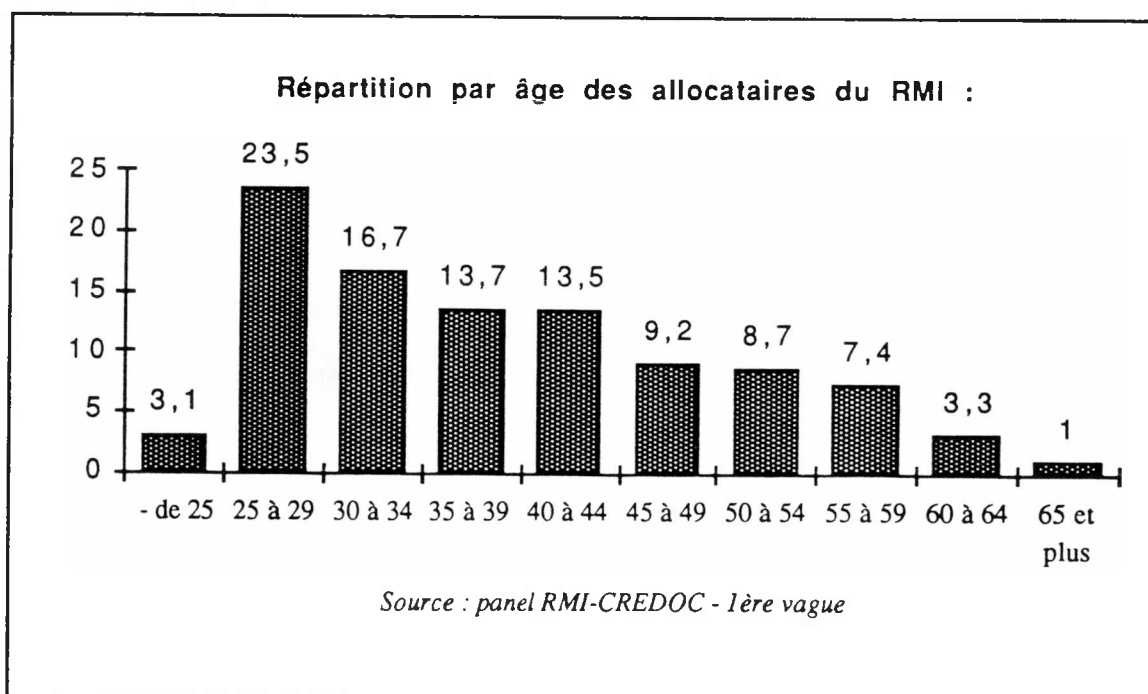
LES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES ALLOCATAIRES

Alors que le sexe est une variable socio-démographique très importante dans bon nombre d'enquêtes, il est plus difficile dans le cas présent de l'utiliser car le RMI est attribué à un ménage. Si la personne vit seule, il n'y a pas d'ambiguïté ; mais si le couple perçoit l'allocation, l'homme ou la femme peuvent indifféremment être interrogés dans le cadre de l'enquête.

La proportion de femmes présentes dans le panel est de 55%. Parmi les personnes seules, le pourcentage de femmes est un peu plus élevé, et il est donc plus faible pour les couples. Cette proportion passe à près de 75% quand on s'intéresse aux allocataires ayant des enfants. En effet, le versement des prestations familiales se fait le plus souvent au profit des mères de famille : c'est leur nom qui est consigné à la Caisse d'Allocations Familiales. La surféminisation des fichiers CAF explique donc ce fort taux de femmes interrogées parmi les familles avec enfants.

Les allocataires du RMI sont plutôt jeunes : la moitié d'entre eux (53,9%) a entre 25 et 40 ans :

Figure 3.1 :

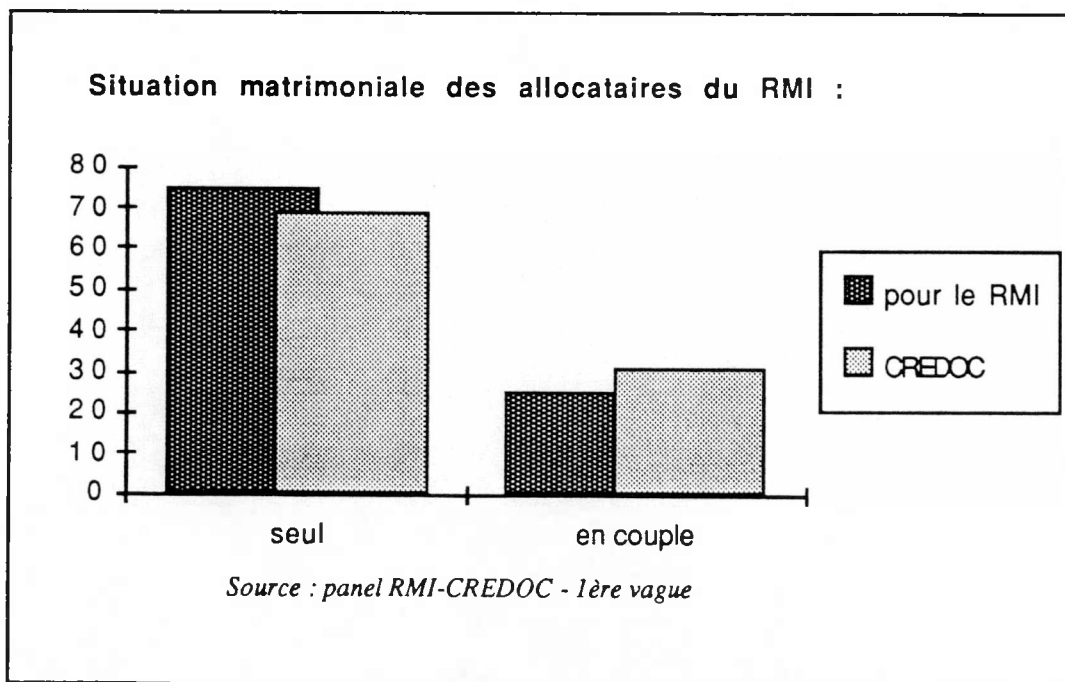


Soixante allocataires ont moins de 25 ans : il s'agit de personnes chargées de famille (seules 2 personnes de moins de 25 ans ne déclarent pas d'enfant pour le RMI), vivant très majoritairement en couple. Ce constat découle des dispositions légales prévoyant le versement du RMI, sous condition de ressources, à des personnes de plus de 25 ans ou assumant la charge d'un ou de plusieurs enfants.

En ce qui concerne la structure familiale au sens du RMI, c'est-à-dire ce qui a été déclaré à la Caisse d'Allocations Familiales et qui sert à calculer le montant de l'allocation, on peut noter qu'un allocataire sur deux vit seul et sans enfants (un tiers d'hommes seuls et 20% de femmes seules). Cependant, ceci ne doit pas occulter la forte présence de familles monoparentales (20%) et de familles nombreuses (près de 10%).

Une autre question permet d'appréhender la situation matrimoniale au moment de l'enquête. On remarque quelques point de différence entre la situation déclarée à la CAF (25,3% de personnes vivant en couple) et la situation matrimoniale déclarée à l'enquêteur (31,2% de personnes se déclarant mariées ou vivant maritalement).

Figure 3.2 :



L'origine de ce décalage peut provenir de plusieurs effets conjugués. Tout d'abord, la situation pour le RMI peut correspondre à une situation vieille de plusieurs mois, alors que la situation matrimoniale enregistrée correspond à la situation au moment de l'enquête. Ensuite, des personnes peuvent se déclarer mariées sans pour autant vivre avec leur conjoint et donc avoir bénéficié du RMI en tant que personne seule. La question ne permet pas une distinction

claire entre le statut matrimonial et le fait de vivre seul ou en couple. Enfin, il ne faut pas écarter des possibilités de fraude auprès des organismes payeurs.

La situation matrimoniale est consignée dans le tableau suivant. Nous avons fait apparaître la nationalité de la personne. On constate un fort taux de célibataires parmi les Français :

Figure 3.3 : situation matrimoniale en fonction de la nationalité

	Français (% colonne)	Etrangers (% colonne)	Total (% colonne)
Marié	15,8	40,2	20,3
Vivant maritalement	11,9	6,5	10,9
Célibataire	37,2	25,0	35,0
Divorcé	21,5	12,4	19,8
Veuf	6,0	7,9	6,4
Séparé	7,5	8,1	7,6
TOTAL	100,0	100,0	100,

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Les hommes seuls et sans enfants, allocataires du RMI, sont relativement jeunes : la moitié d'entre eux a moins de 35 ans (contre 43,3% dans l'ensemble du panel). Les couples avec un ou deux enfants sont également jeunes. La concentration des moins de 25 ans dans cette structure familiale y fait baisser la moyenne d'âge (cf. figure 3.4).

Figure 3.4 : composition familiale en fonction de l'âge

	- 25 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	+60ans
Hommes seuls	0	28,8	20,1	14,8	19,2	13,3	3,8
Femmes seules	0	27,2	13,9	7,6	20,2	23,9	7,1
Couples sans enfants	2,0	17,0	12,0	7,0	24,0	32,0	6,0
Isolés un ou deux enfants	4,4	19,4	16,3	17,6	26,0	13,4	2,8
Couples un ou deux enfants	12,4	23,2	14,8	8,8	23,2	12,8	4,8
Isolés trois enfants et plus	0	16,4	21,9	13,7	35,2	13,6	0
Couples trois enfants et plus	4,7	14,9	16,2	25,0	24,4	11,5	3,4
Ensemble	3,1	23,5	16,7	13,7	24,7	16,1	4,3

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Pour chacune des sept situations familiales que nous avons distinguées, nous avons cherché les variables les plus caractéristiques (cf. figure 3.5). Ce sont principalement des critères socio-démographiques qui apparaissent : ainsi, le type de logement habité est très corrélé avec le type de famille. Les personnes seules sans enfants (homme et femme indistinctement) sont plutôt logées gratuitement, souvent chez les parents, les allocataires avec des enfants à charge ont beaucoup plus massivement que les autres accès aux parcs locatifs sociaux (logement HLM). Par ailleurs, les personnes isolées avec enfants sont le plus souvent des femmes.

Figure 3.5 : principales caractéristiques des différents statuts familiaux

- **Homme seul sans enfants (573 personnes, 29.2%)**
Mère dans le ménage
Pas de production domestique
Logé gratuitement, hébergé par la famille ou des amis
- **Femme seule sans enfants (367 personnes, 18.7%)**
Père, mère dans le ménage
Logé gratuitement, hébergé par la famille ou des amis
Autre(s) personne(s) de 25-64 ans dans le ménage
- **Couple sans enfants (100 personnes, 5.1%)**
C'est l'homme qui a été interrogé
Plutôt âgé
Ni père ni mère dans le ménage
- **Isolé un ou deux enfants (454 personnes, 23.1%)**
Femme, divorcée
Locataire logement HLM
Fréquentation habituelle du secteur social
- **Couple un ou deux enfants (250 personnes, 12.7%)**
Locataire logement HLM
Moins de 25 ans
Sociabilité familiale
- **Isolé trois enfants et plus (73 personnes, 3.7%)**
Femme
Locataire logement HLM
Ressources principales : prestations familiales et aides de la famille
- **Couple trois enfants et plus (148 personnes, 7.5%)**
Allocation logement depuis le RMI
Locataire logement HLM
Etrangers

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Cette structure familiale est celle qui a été déclarée pour le RMI : on a tenu compte pour l'établir de la présence éventuelle d'un conjoint et d'un ou de plusieurs enfants. Le principe d'attribution du RMI repose essentiellement sur cette notion de ménage classique, c'est à dire d'un ménage composé d'un individu, du conjoint et des enfants. Mais deux tiers seulement des allocataires du panel respectent ce schéma (figure 3.6).

Figure 3.6 : principales caractéristiques des "types familiaux"

- **Ménage classique (1369 personnes, 68.7%)**
Allocataire, conjoint éventuel, enfant(s) éventuel(s)
Locataire (HLM, secteur privé et autre)
- **Ménage classique et une autre personne (236 personnes, 12%)**
Pas d'enfant
Hébergé dans la famille ou chez des amis
- **Ménage classique et deux ou trois autres personnes (271 personnes, 13.8%)**
Hébergé dans la famille ou chez des amis
Célibataire, sans enfants
Aide de la famille en cas de situation difficile
- **Ménage classique et au moins quatre autres personnes (109 personnes, 5.5%)**
Hébergé dans la famille ou chez des amis
Célibataire, sans enfants
Agglomérations de plus de 200 000 habitants

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Pour plus de 30% des allocataires, il y a cohabitation soit avec d'autres personnes de la famille soit avec des personnes sans lien de parenté, soit encore avec les deux à la fois. Les personnes qui ne respectent pas ce schéma de ménage classique sont plutôt célibataires et sans enfants. Leur statut de logement n'est que très rarement "régulier" : ils sont pour la plupart hébergés dans la famille ou chez des amis.

Ces informations relatives aux caractéristiques socio-démographiques des allocataires du Revenu Minimum d'Insertion n'apportent pas de nouveauté par rapport aux données équivalentes diffusées par les organismes gestionnaires de la prestation. Leur rôle est ici de confirmer l'adéquation entre l'échantillon retenu par le CREDOC et la population des allocataires dans son ensemble. Toutefois, deux remarques s'imposent.

Ces chiffres confirment, d'abord, et une fois de plus, l'existence d'une population hébergée, ou logée gratuitement, par des membres de la famille ou des amis. Cette population atteint ici 48 % de l'effectif retenu pour la constitution de l'échantillon. Non identifiée, a priori, par les travailleurs sociaux, cette population est apparue comme nouvelle dans le champ des politiques sociales. Agnès PITROU¹ (1978) avait montré le risque encouru à analyser la réalité sociale en utilisant le seul regard des travailleurs sociaux. Rappeler le travail d'Agnès PITROU n'est pas anodin ici dans la mesure où cette recherche avait montré l'importance du maintien des relations familiales dans les situations de pauvreté. L'existence d'une population hébergée vient confirmer quelques années plus tard la pertinence de ces travaux.

La multiplication de ces situations d'hébergement n'est pas sans créer des formes de vie familiale avec lesquelles la logique de la prestations ne s'harmonise pas nécessairement bien. Un tiers des allocataires vit dans de telles configurations familiales et amicales. La simple interrogation d'une personne ne permet pas, actuellement, de saisir l'impact du RMI sur la dynamique de ces familles complexes. Le RMI peut accélérer un processus de décohabitation ou, au contraire, il peut venir conforter une solidarité familiale sur le modèle décrit par J-F. LAE dans : "Réseau économique souterrain en cité de transit". Cette étude de l'incidence du RMI sur les situations familiales complexes devra donc être particulièrement approfondie dans l'analyse des résultats des prochaines vagues d'enquête.

¹ PITROU, A. "*La vie précaire. Des familles face à leurs difficultés*". Editions de la CNAF, 1978.

CHAPITRE 4

LES ALLOCATAIRES DANS LA VIE SOCIALE

On pourrait faire l'hypothèse que la radicalité du RMI est telle que sa mise en oeuvre conditionnerait l'avenir des allocataires sans aucune référence à leurs origines ou à leur passé. Des programmes évaluatifs anglo-saxons peuvent ainsi être qualifiés de sans-mémoire (memory less) lorsque le regard de l'évaluateur ne se saisit que des événements qui surviennent entre l'entrée dans la mesure et une autre date choisie après un laps de temps plus ou moins long. La différence d'états de l'allocataire à deux moments distincts est expliquée alors par l'intensité différentielle des politiques sociales engagées ou par la différence de nature de ces politiques sociales. Minoritaire en France, cette démarche évaluative n'en est pas moins parfois expérimentée¹. Tout choix différent conduit, peu ou prou, à utiliser des informations sur les personnes faisant appel à des événements tirés de leur trajectoire. Ce type d'information présente un triple intérêt.

Il s'agit d'abord, dans le cadre d'une démarche de nature statistique, de décrire la population bénéficiaire et d'apporter des informations aux décideurs pour justifier du bien fondé de la politique ou rectifier d'éventuelles erreurs de ciblage. Il peut, ensuite, s'agir d'analyser les effets des différentes mesures mises en oeuvre dans le cadre de la politique sociale. Dans cette hypothèse, cette politique fonctionne comme une boîte noire dont les effets sur les personnes sont explicables par les capacités différentielles des bénéficiaires. L'état de santé, le niveau de formation, les compétences professionnelles acquises antérieurement, les ressources familiales des personnes, déterminent alors la situation économique et sociale des personnes à l'issue de leur passage dans le dispositif. Cette approche conduit à opérationnaliser le concept de capitaux économiques et sociaux développé par Pierre BOURDIEU et met l'accent sur la répétitivité des comportements et des positions sociales. Cette hypothèse conduit à minimiser le poids de l'intervention sociale au profit des déterminismes socio-économiques. Le troisième intérêt de ce recueil d'informations est plus directement lié à une perspective évaluative rapprochant les caractéristiques des individus, les logiques d'action menées par les professionnels de l'intervention sociale et la situation des bénéficiaires à la sortie du dispositif. Ainsi, un même taux d'insertion professionnelle peut être obtenu, d'une part, par une action sociale réduite auprès d'un groupe d'allocataires plus fortement pourvus en capital culturel scolaire ou, d'autre part, par une action sociale intense auprès d'un groupe d'allocataires plutôt pauvres en capital culturel scolaire. Il s'agit, dans cette perspective, de se donner les outils

¹ Voir, en particulier, DUTRENIT J.M., "*Gestion et évaluation des services sociaux*". Economica 1989, 340 pages, et plus récemment LE POULTIER F., "*Recherches évaluatives en travail social*", "*Vies sociales*"/5/ Presses Universitaires de Grenoble, 1990, 249 pages.

permettant de relier l'effet des interventions en fonction de la nature, voire de l'intensité des actions menées, et en lien avec les caractéristiques des allocataires.

Ce quatrième chapitre examine les capitaux, on pourrait dire de manière plus triviale les atouts, détenus par les allocataires en matière de formation, d'activité professionnelle, de logement et de santé.

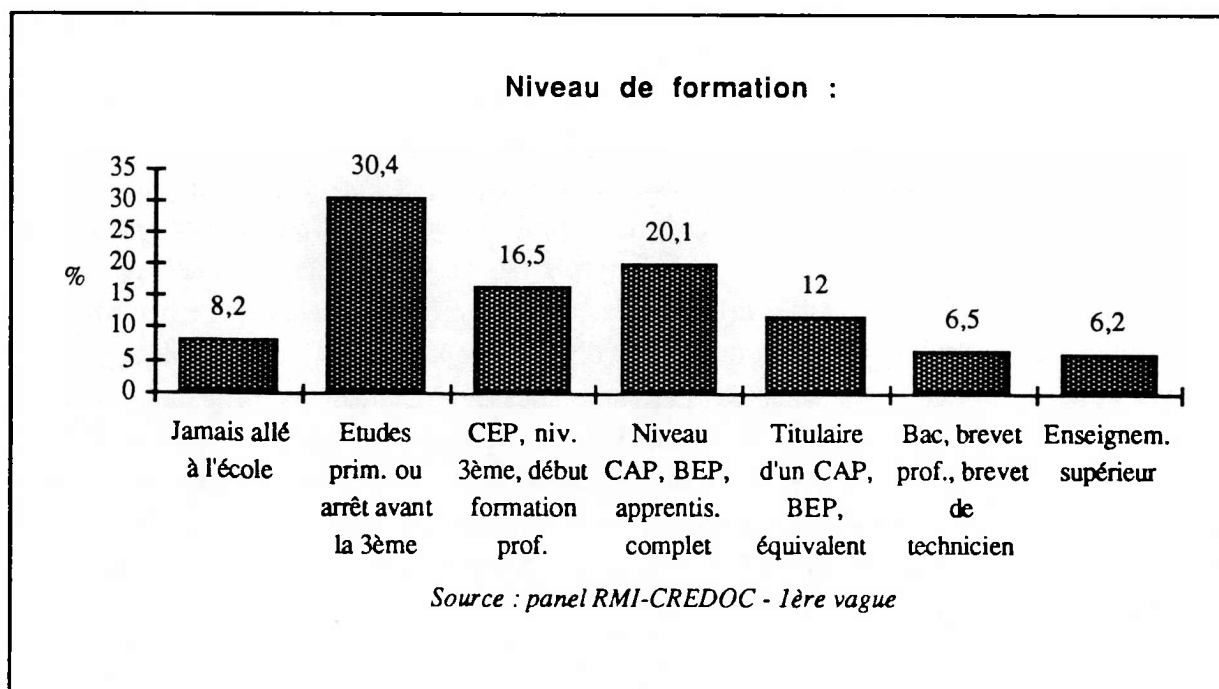
4.1 LA FORMATION

Le niveau de formation constitue l'une des caractéristiques les plus pertinentes pour juger du potentiel d'insertion d'un individu. Après avoir vu où se situe le niveau de formation des allocataires du Revenu Minimum d'Insertion et les facteurs socio-démographiques, âge, nationalité, qui lui sont liés, nous examinerons comment, pour pallier un niveau de formation trop bas, certains allocataires ont repris une formation ou envisagent d'en reprendre une. Il est intéressant de noter que le facteur le plus déterminant sur les comportements et les choix des individus est l'âge. Enfin, nous présenterons l'opinion qu'ont les allocataires du RMI sur la formation.

4.1.1 NIVEAU DE FORMATION

Le niveau de formation déclaré des allocataires du panel est, nous l'avons vu, supérieur à celui donné par le SESI (cf. figure 2.7). Néanmoins, le niveau de formation, dans l'ensemble, est tout de même très bas :

Figure 4.1 :



L'allongement de la durée légale des études fait que les allocataires plus jeunes présentent un niveau de formation supérieur. Ainsi, le taux de non-scolarisation est beaucoup plus faible chez les jeunes que chez leurs aînés (il peut atteindre 40 ou 50% chez les plus de soixante ans). Par ailleurs, le niveau de formation est étroitement corrélé avec la nationalité de l'allocataire ; la différence la plus importante se situe pour les personnes n'ayant jamais fréquenté l'école : le taux est de 3,3% parmi les Français et de 30,6% parmi les allocataires étrangers.

Ces chiffres doivent néanmoins être considérés avec précaution : les allocataires étrangers sont plus âgés que les Français. On peut donc voir ici un effet de structure puisque 11,5% des allocataires étrangers (contre 2,6% des allocataires français) ont plus de 60 ans (et c'est dans cette tranche d'âge qu'on trouve le plus de non-scolarisés) ; inversement 18,8% des étrangers ont moins de 30 ans alors que plus de 28% des Français se situent dans cette tranche d'âge.

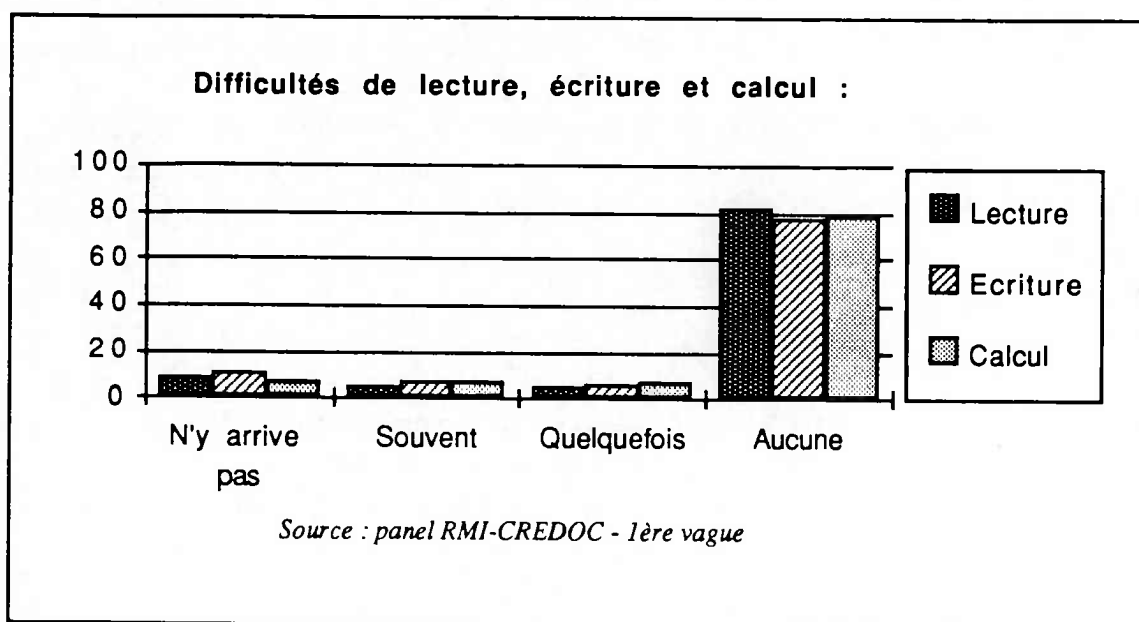
Figure 4.2 :

Niveau de formation	Français %	Etrangers %	Ensemble %
Enseignement supérieur	6,0	7,0	6,2
Baccalauréat, brevet professionnel et brevet de technicien	6,9	4,8	6,5
CAP, BEP, équivalent	12,6	9,6	12,0
Niveau CAP, CEP, apprentissage complet et équivalent	21,9	12,1	20,1
CEP, niveau 3ème	17,8	10,4	16,5
Etudes primaires sans CEP	31,5	25,6	30,4
Jamais allé à l'école	3,3	30,4	8,2

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Une illustration de ce faible niveau de formation parmi les allocataires est fournie par le taux de personnes ne sachant pas lire, pas écrire, pas calculer ou ayant des difficultés dans une de ces trois activités :

Figure 4.3 :



Près de 20% des allocataires du panel ont des difficultés de lecture, d'écriture ou de calcul. Ces difficultés sont, évidemment, nettement plus élevées chez les étrangers (on retrouve le même type d'écart entre les jeunes et les allocataires plus âgés) :

Figure 4.4 :

% d'allocataires n'arrivant pas à...	Français	étrangers	ensemble
Ecrire	4,7	34,8	10,2
Lire	3,7	29,2	8,3
Calculer	4,2	19,1	6,9

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

4.1.2 REPRISE DE FORMATION

Ces lacunes dans la formation initiale peuvent être comblées par la reprise de formation après la sortie du système éducatif. Près d'un tiers (32,1%) des allocataires du panel ont ainsi effectué un stage de formation entre l'école et l'entrée dans le RMI. Ce taux varie fortement avec l'âge de l'allocataire : alors que 41,4% des moins de quarante ans ont entrepris un stage de formation entre école et RMI, seuls 6% des plus de soixante ans en ont fait autant (cf. figure 4.5)

Figure 4.5 : reprise de formation entre l'école et le RMI selon l'âge de l'allocataire

	Oui %	Non %
Moins de 30 ans	45,0	55,0
30 à 39 ans	38,3	61,7
40 à 49 ans	24,3	75,7
50 à 59 ans	16,8	83,2
60 ans et plus	6,0	94,0
Ensemble	32,1	67,9

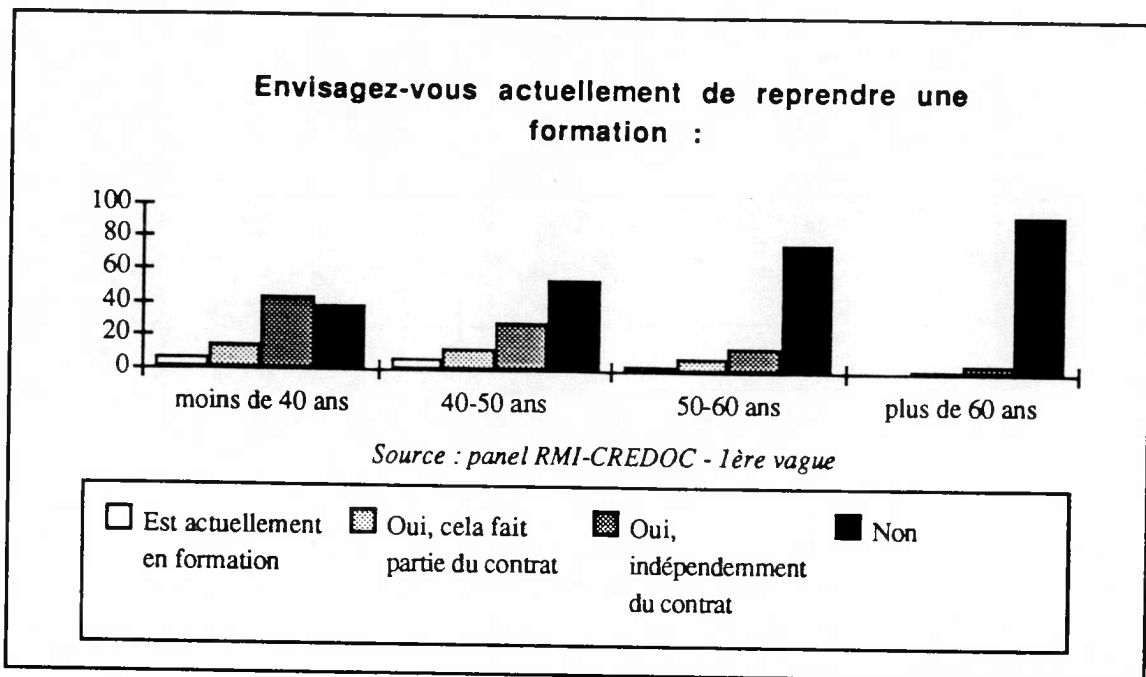
Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Un effet d'âge aussi marqué peut être le résultat des plans-formation mis en place il y a plus d'une quinzaine d'années maintenant. En revanche, la nationalité de l'allocataire n'influe pas sur cette reprise de formation avant l'entrée dans le RMI. Par ailleurs, la durée totale de ces stages n'excède que rarement un an.

Un des axes possibles de réinsertion des allocataires est le recours à la formation. Depuis leur entrée dans le dispositif, 16,2% des allocataires ont engagé une ou plusieurs actions de formation. Si la nationalité n'implique plus de différenciation des comportements, l'âge reste déterminant pour expliquer la reprise d'une formation depuis le RMI : 20,4% des moins de quarante ans ont pris part à une action de formation depuis leur demande de RMI, alors que seule une personne de plus de soixante ans (soit 1,2% des allocataires de cette tranche d'âge) déclare l'avoir fait.

Une question permet de déterminer la position de l'allocataire quant à la reprise d'une formation, ce que la moitié des allocataires n'envisage pas. 5% des personnes interrogées sont actuellement en formation, 11,7% pensent reprendre une formation car cela fait partie du contrat d'insertion qu'ils ont signé, et enfin un tiers des allocataires déclarent vouloir reprendre une formation indépendamment d'un contrat d'insertion. On verra dans le septième chapitre comment la signature d'un contrat influe sur la reprise d'une formation. Néanmoins, on peut s'interroger sur le décalage entre le nombre de personnes réellement en formation et le nombre de personnes déclarant vouloir en reprendre une. Il peut s'agir ici ou bien d'un effet déclaratif des personnes interrogées (il est en effet valorisant de se déclarer intéressé par la reprise d'une formation) ou bien d'une inadéquation entre l'offre et la demande au niveau des actions de formation. Peut-être les offres de stages de formation sont-elles insuffisantes ou pas assez en rapport avec ce que recherchent les allocataires du Revenu Minimum d'Insertion... Quoi qu'il en soit, on observe, en ce qui concerne la reprise éventuelle d'une formation, les mêmes écarts que ceux rencontrés précédemment (par rapport à l'âge des allocataires) :

Figure 4.6 :

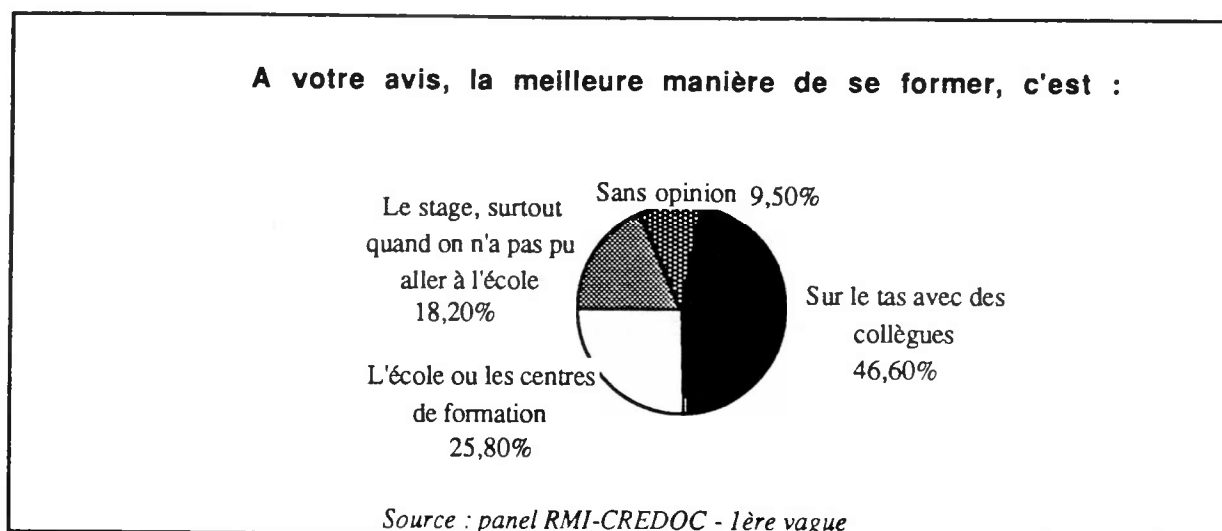


Les moins de quarante ans sont les seuls pour qui les modalités favorables à la reprise d'une formation sont majoritaires. Ils y sont favorables soit objectivement, et dans ce cas ils sont en formation ou cela fait partie du contrat, soit subjectivement et ils souhaitent alors reprendre une formation.

4.1.3 OPINION SUR LA FORMATION

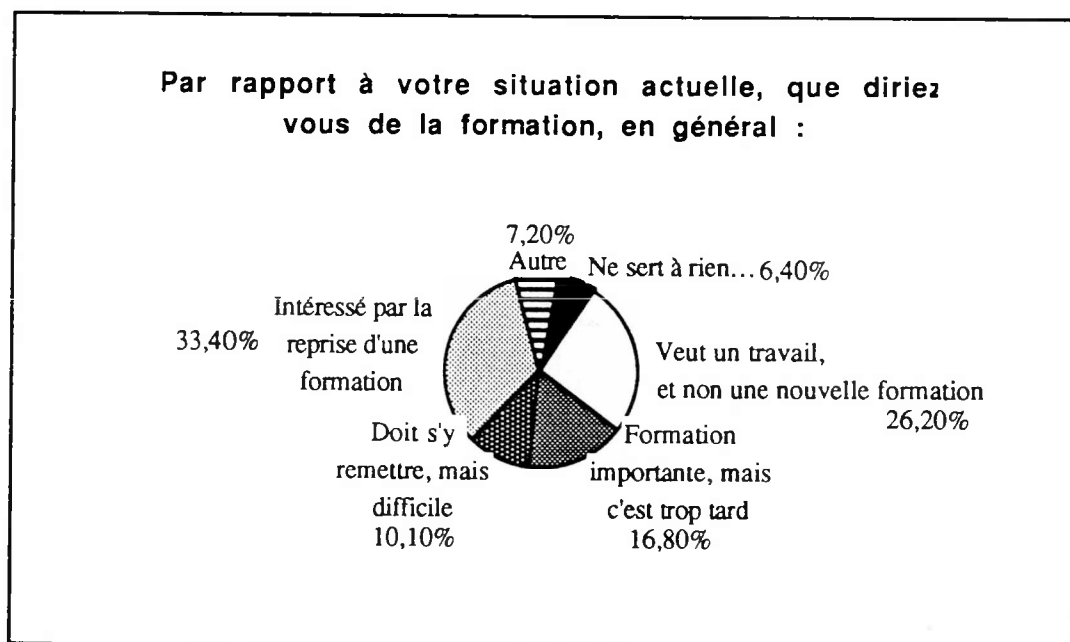
Le graphique suivant (figure 4.7) présente l'opinion des allocataires sur ce qu'ils considèrent comme la meilleure manière de se former. La modalité la plus citée est "sur le tas, avec des collègues de travail". L'école et les centres de formation sont plébiscités par les allocataires ayant un niveau de formation élevé (au moins le niveau baccalauréat) et qui sortent donc de ce type d'établissements. Les personnes n'ayant jamais été à l'école, et qui sont plus âgées, se distinguent par un fort taux de "sans opinion".

Figure 4.7



Enfin, les allocataires sont amenés à donner leur avis sur l'intérêt de la formation. On retrouve un tiers de personnes intéressées par la reprise d'une formation. Mais, pour un autre tiers des allocataires, la formation n'est pas la priorité : ou bien ils veulent un travail, et pas une formation (26,2%) ou bien ils estiment que cela ne leur sera guère profitable (6,4%). Pour d'autres enfin, qui reconnaissent l'intérêt de la formation, la reprise est très incertaine, soit parce que "c'est trop tard" (16,8%), soit parce que "ça va être difficile" (10,1%).

Figure 4.8 :



Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Les opinions à ce sujet sont, une nouvelle fois, liées à l'âge. Passés cinquante ans, les allocataires déclarent majoritairement que "la formation, c'est important, mais c'est trop tard" alors que les moins de quarante ans sont intéressés par la reprise d'une formation.

4.1.4 REPARTITION DES ALLOCATAIRES SELON LEUR NIVEAU DE FORMATION

Outre des variables socio-démographiques (nationalité, âge, taille d'agglomération), la répartition des allocataires suivant leur niveau de formation fait ressortir les opinions à propos de la prestation et des dispositifs qui l'accompagnent.

Alors que les personnes les plus diplômées n'ont pas de contact régulier avec les services sociaux et ne cherchent pas à reprendre une formation, les niveaux intermédiaires (CAP, BEP et CEP) sont plus impliqués dans des suivis de stage, de formation et ont plus de contact avec l'ANPE...

Figure 4.9 : principales caractéristiques des différents niveaux de formation

- **Enseignement supérieur (122 personnes, 6.2%)**
Région Parisienne
Pas d'enfant, pas de prestations sociales
Pas besoin de formation
Optimisme quant à une future situation professionnelle
- **Baccalauréat, brevet professionnel ou de technicien (128 personnes, 6.5%)**
Pas de fréquentation habituelle du secteur social
Pas d'enfant
Bonne sociabilité (spectacle, association...)
Bons contacts avec la famille et les amis
- **CAP, BEP et équivalent (236 personnes, 12%)**
Intéressé par une reprise de formation
Stages de formation entre école et R.M.I.
Dernière occupation : stage
- **Niveau CAP, BEP, apprentissage complet et équivalent (395 personnes, 20.1%)**
Jeunes
Hébergés dans la famille
Inscrits à l'ANPE, ayant connu souvent le chômage
Intéressés par la reprise d'une formation
- **CEP, niveau 3ème, début de formation professionnelle (324 personnes, 16.5%)**
Nationalité française
Ayant appris des techniques de recherche d'emploi
- **Etudes primaires sans CEP ou arrêt avant la 3ème (598 personnes, 30.4%)**
Nationalité française
Pas de démarche personnelle de recherche d'emploi
"Le RMI : cela montre qu'on s'occupe enfin de vous"
- **Jamais allé à l'école (324 personnes, 16.5%)**
Autre nationalité
Jamais travaillé
Pas de démarche de recherche d'emploi

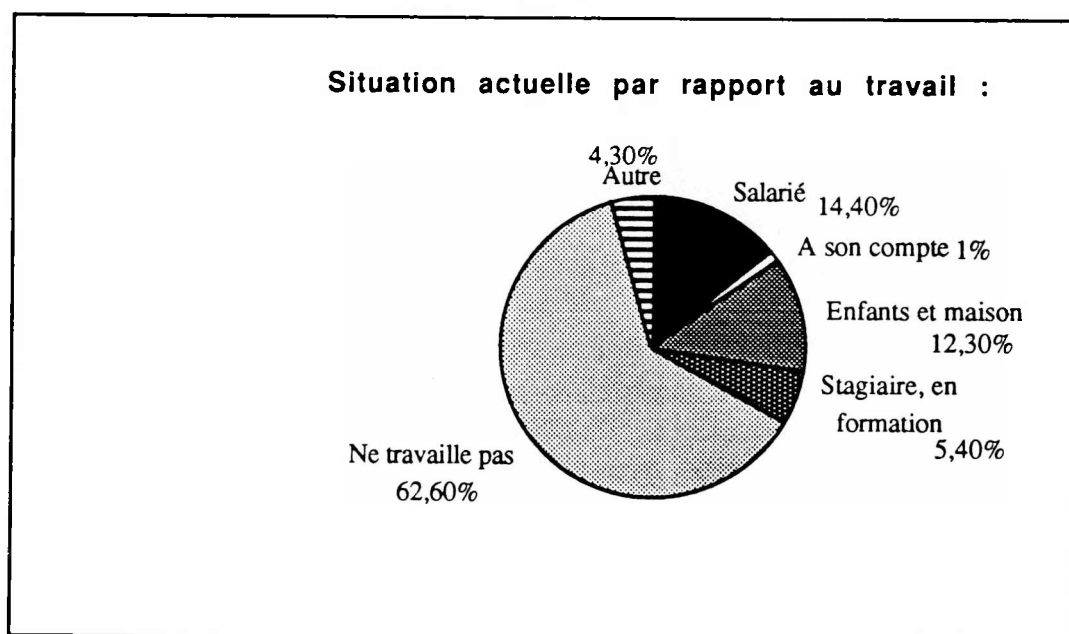
Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

4.2 ACTIVITES ET VIE PROFESSIONNELLE DES ALLOCATAIRES DU RMI

4.2.1 SITUATION ACTUELLE PAR RAPPORT AU TRAVAIL

Parmi les allocataires du panel CREDOC, seuls 14,4% se déclarent salariés et 1% (soit 20 personnes) travaillent à leur compte. Les autres ne travaillent pas pour les trois quarts ou s'occupent des enfants et de la maison (ces deux modalités représentent près de 90% des réponses des non salariés et des non-travailleurs indépendants). La part des salariés parmi les "sortis" du dispositif (c'est-à-dire les personnes n'ayant pas perçu l'allocation le mois précédant l'enquête) est, logiquement, plus importante : 31,4% d'entre eux se déclarent salariés.

Figure 4.10 :



Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

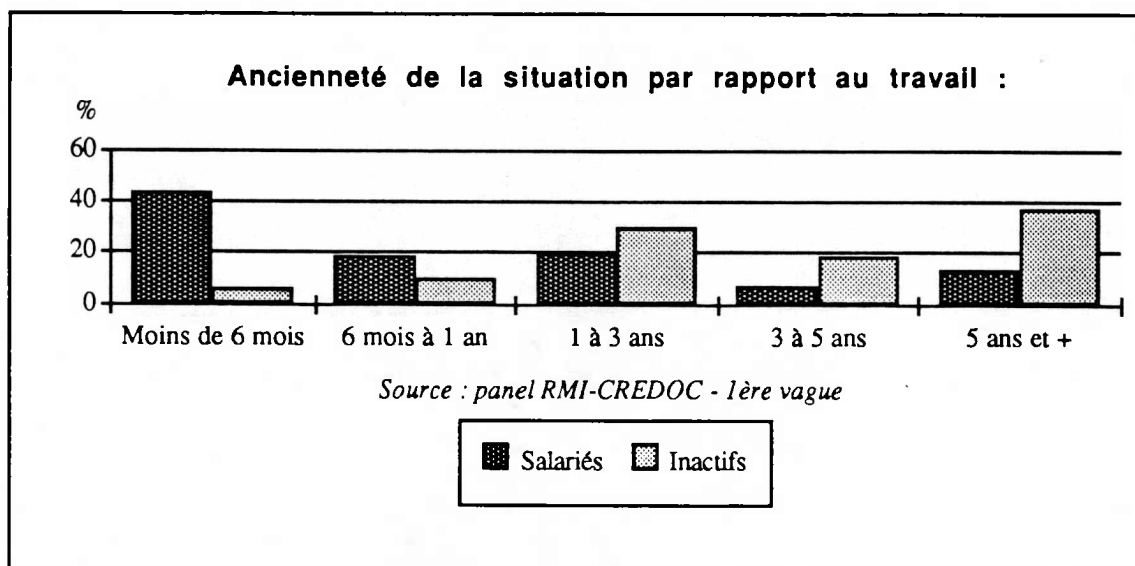
Rares sont donc les allocataires réellement insérés dans le monde du travail (14,4% de salariés). De plus, parmi les salariés, il n'y a qu'un tiers de contrats à durée indéterminée. Les autres salariés sont en CDD (43,5%) ou en emploi précaire (23%).

On note un effet sexe très important en ce qui concerne la situation professionnelle. Les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes à être salariées, en revanche, les hommes se mettent plus facilement à leur compte. Les différences réellement significatives

apparaissent pour les autres situations. Alors que dans le panel il y a 55% de femmes, les allocataires s'occupant des enfants ou de la maison sont des femmes dans 95% des cas.

Il est également intéressant d'étudier l'ancienneté de la situation par rapport au travail pour quelques sous-populations particulières, notamment la population inactive (1230 individus) et la population actuellement salariée (283 individus) :

Figure 4.11 :



S'il y a insertion professionnelle, on peut voir qu'elle n'est que très récente. En revanche, les personnes inactives (chômage ou non) sont dans cette situation depuis longtemps. Ainsi, plus de la moitié des allocataires du panel ne travaillent pas depuis plus d'un an :

Dans le panel, on compte :

- 19% de chômeurs de moyenne durée (de 1 à 3 ans) ;
- 12% de chômeurs de longue durée (de 3 à 5 ans) ;
- 23% de chômeurs de très longue durée (plus de 5 ans).

Seules 147 personnes exercent une activité d'insertion liée au RMI (soit 7,5% des allocataires du panel). La répartition des types d'activité d'insertion est présentée dans le tableau suivant. On peut constater la marginalité de tous les dispositifs liés à l'emploi (CES, CRE, CRA...). Peut-être les prochaines vagues indiqueront-elles une montée en charge de ces différents dispositifs, pour l'instant peu usités.

Figure 4.12 :

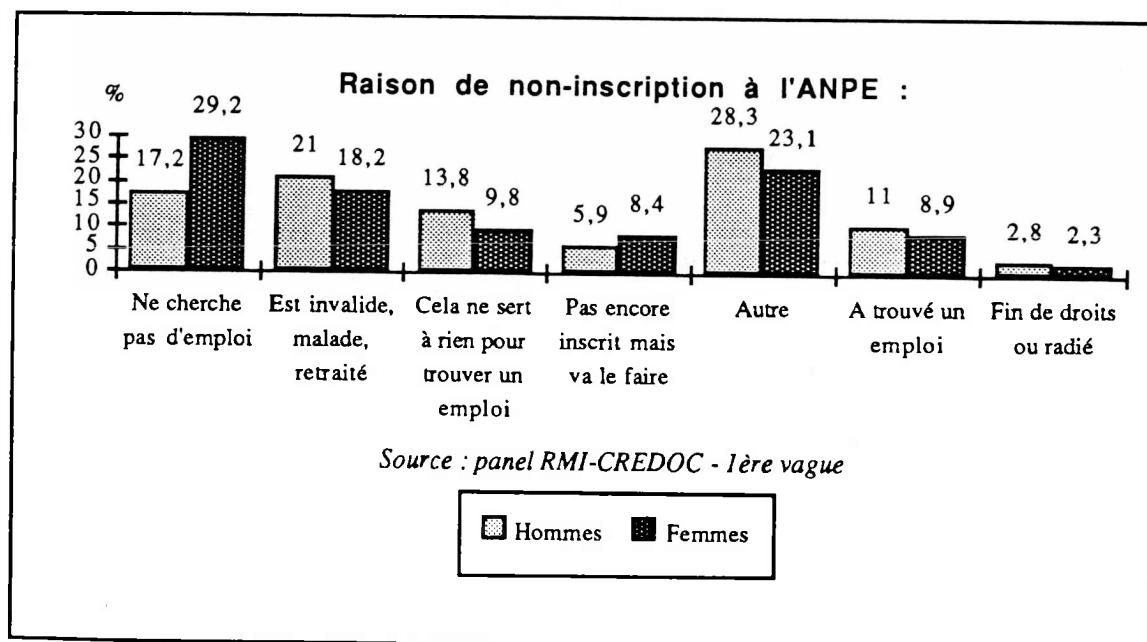
Type d'activité d'insertion liée au RMI	Effectif	%
Contrat Emploi Solidarité	37	25,2
Activité d'Insertion et de Formation	34	23,1
Contrat de Retour à l'Emploi	20	13,6
Activité d'Intérêt Général	9	6,1
PIL, PLIF	4	2,7
Autre	43	29,3
Total	147	100

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Conscients de la précarité de leur situation, la majorité des allocataires du RMI sont inscrits à l'ANPE (63,5%). Dans la plupart des cas, cette inscription est antérieure à l'arrivée dans le RMI (à 89,1%).

Il reste néanmoins 718 personnes non inscrites à l'Agence Nationale Pour l'Emploi : la raison en est consignée dans la figure 4.14 :

Figure 4.13 :



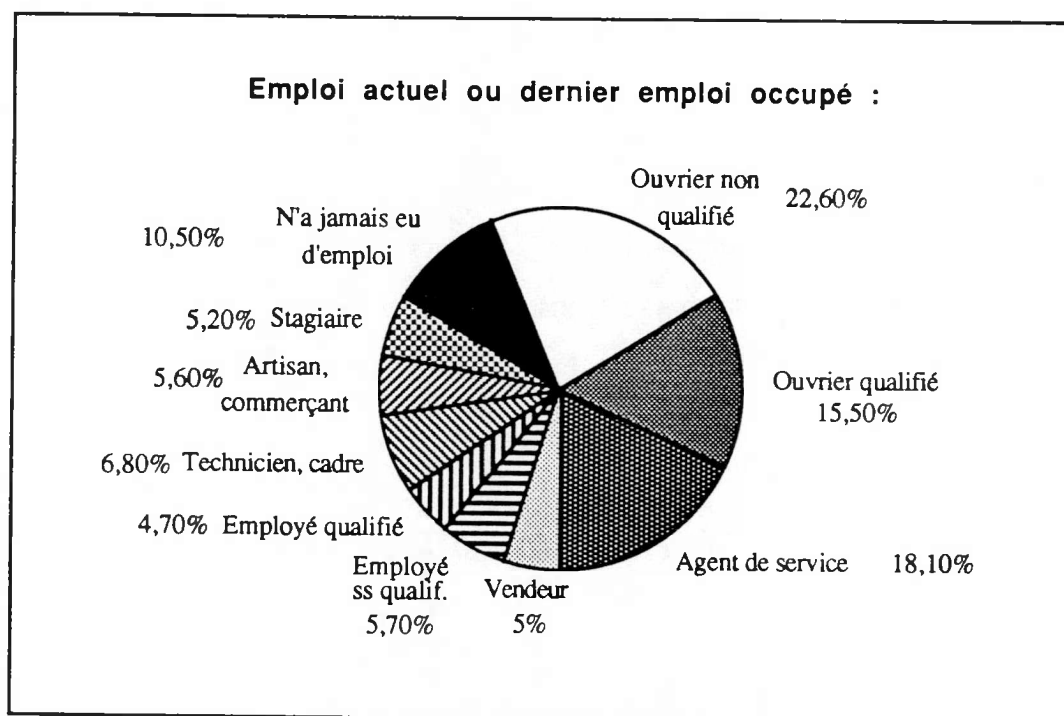
Plus de 40% des non-inscrits se situent d'eux-mêmes en dehors de la sphère professionnelle : soit qu'ils ne désirent pas travailler (24,4% en moyenne, ce taux est plus élevé parmi les femmes), soit que leur condition physique ne le leur permette pas (19,4%

d'invalides, malades ou retraités). 11,4% des allocataires non-inscrits ne croient pas en un appui efficace du Service Public pour l'Emploi dans leur recherche d'un travail.

4.2.2 LE PASSE PROFESSIONNEL

Seuls quelques allocataires exerçant actuellement un travail salarié, on a recueilli précisément l'emploi actuel de l'allocataire ou le dernier emploi qu'il a occupé. Les données obtenues sont proches de celles publiées par le SESI sur la population des contractants :

Figure 4.14 :



Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Les emplois occupés par les allocataires sont, ou étaient, plutôt des emplois non qualifiés. On retrouve le fait que près d'un allocataire sur dix n'a jamais travaillé. Là encore, de grandes différences apparaissent suivant le sexe de l'allocataire : 15,4% des femmes n'ont jamais travaillé (4,6% des hommes), il y a trois fois moins de femmes ouvrières que d'hommes ouvriers (20% contre 60,4%)...

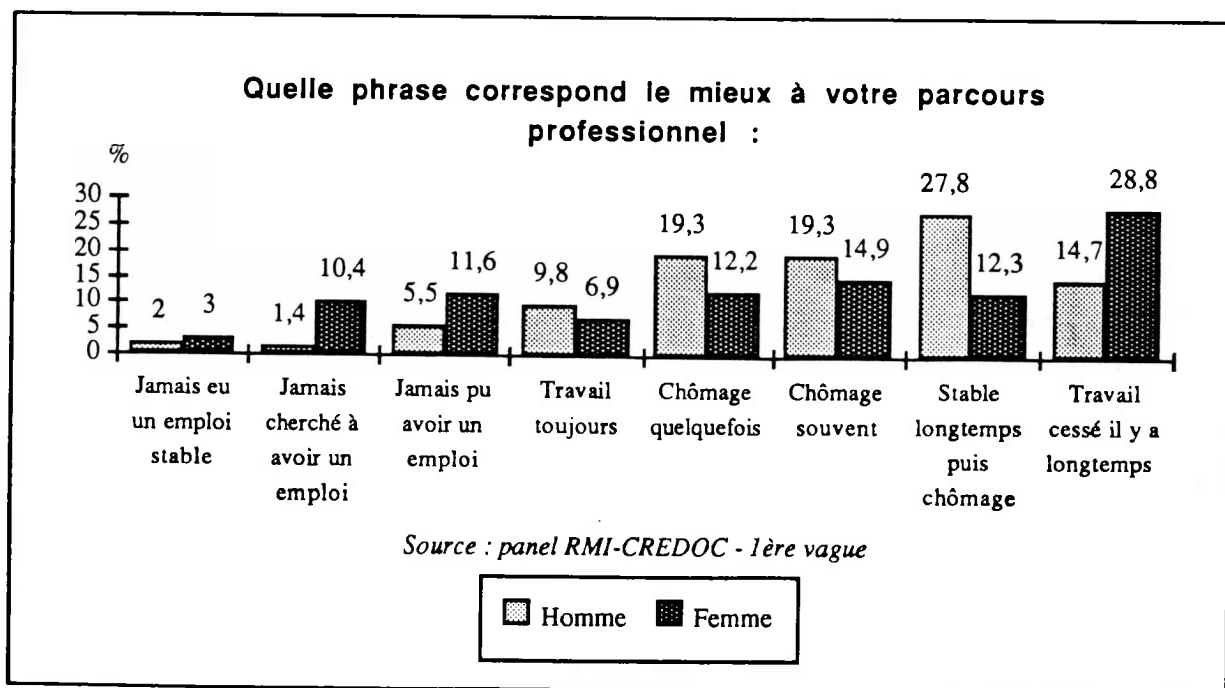
Figure 4.15 :

	Hommes	Femmes	Ensemble
N'a jamais eu d'emploi	4,6	15,4	10,5
Ouvrier non qualifié	30,9	15,9	22,6
Ouvrier qualifié	29,5	4,1	15,5
Agent de service	6,2	27,8	18,1
Vendeur, employé de commerce	2,0	7,4	5,0
Employé sans qualification	4,2	6,9	5,7
Employé qualifié	1,6	7,2	4,7
Technicien, cadre	8,5	5,6	6,8
Artisan, commerçant	9,2	2,8	5,6
Stagiaire	3,3	6,8	5,2
Autre, non réponse	0,2	0,2	0,2
Total	100,0	100,0	100,0

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Le dernier emploi occupé est également très corrélé avec l'âge de l'individu : ainsi 65% des stagiaires ont moins de 30 ans, alors que, dans la population totale, il y a 26,6% d'allocataires de moins de 30 ans.

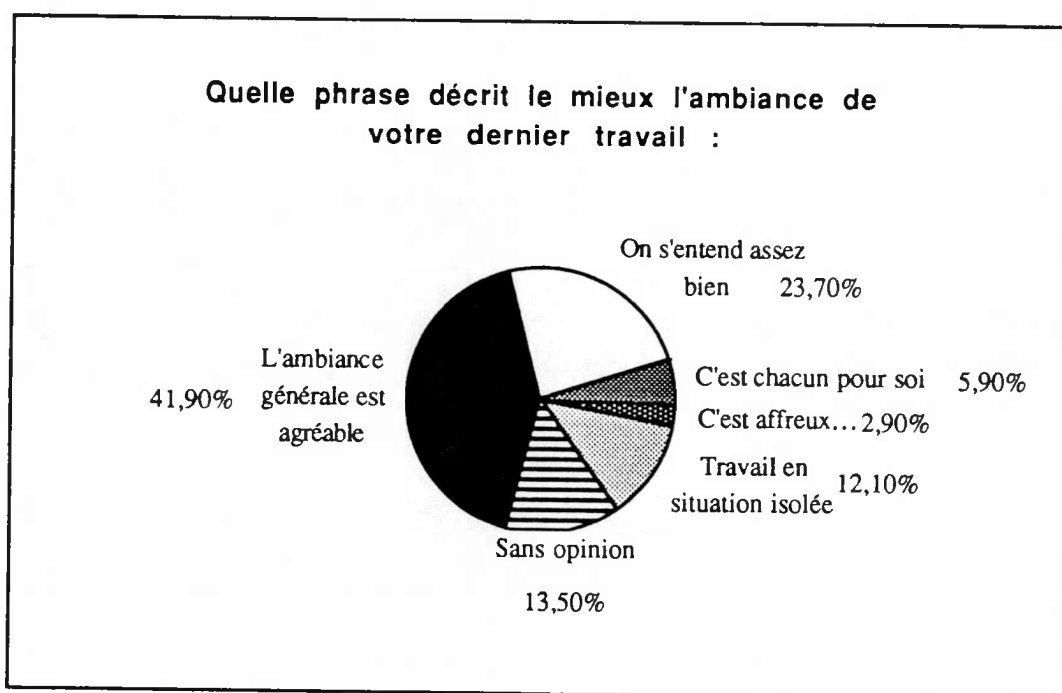
Figure 4.16 :



La distance existant entre les allocataires et le monde du travail est due soit au chômage, soit au fait de ne jamais avoir travaillé ou d'avoir, depuis longtemps, cessé toute activité. On s'aperçoit que ces deux facteurs sont très corrélés au sexe de l'individu : les femmes n'ont jamais travaillé ou se sont arrêtées il y a longtemps (vraisemblablement à cause de leur famille), les hommes, eux, ont très souvent déjà travaillé mais leur parcours professionnel a été marqué par une occurrence plus ou moins fréquente de périodes de chômage.

Les personnes ayant déjà travaillé en gardent plutôt un bon souvenir :

Figure 4.17 :



Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

4.2.3 LES DEMARCHES PERSONNELLES ET L'APPORT DU RMI

Grâce aux personnes rencontrées dans le cadre du RMI, il a été possible, pour un petit nombre d'allocataires, de bénéficier de certains dispositifs ou d'effectuer des démarches. Toutefois, ces avantages n'ont concerné qu'une minorité de personnes : 13,1% des allocataires ont suivi un stage, 12,3% ont effectué un bilan professionnel, 11,8% ont envoyé des CV, passé des annonces ou répondu à des offres...

En revanche, quand on les interroge sur leur dynamisme personnel, 64,1% des allocataires déclarent avoir engagé, depuis le RMI et sans l'aide d'une assistance particulière, des démarches pour trouver du travail ou changer d'emploi. Ainsi, près de la moitié des allocataires du panel déclarent avoir fait des démarches à l'ANPE (47,3%), auprès d'employeurs (46,7%), répondu à des offres d'emploi (44,1%)... Le septième chapitre développera l'utilisation des dispositifs proposés dans le cadre du RMI aux allocataires, et notamment les dispositifs emploi.

Lorsque les allocataires évaluent l'apport du RMI en ce qui concerne leur employabilité, à peu près un cinquième d'entre eux pensent qu'il augmente leurs chances de trouver un travail stable et 10,6% ne se prononcent pas.

Figure 4.18 : "Le RMI augmente-t-il vos chances de trouver un travail stable ?"
Répartition en fonction de l'âge des allocataires

	Oui %	Non %	Ne sait pas %
Moins de 25 ans	10,0	75,0	15,0
De 25 à 29 ans	24,9	64,9	10,2
De 30 à 34 ans	24,3	66,3	9,4
De 35 à 39 ans	20,8	62,8	16,4
De 40 à 44 ans	20,0	70,9	9,1
De 45 à 49 ans	23,9	68,3	7,8
De 50 à 54 ans	10,6	77,1	12,4
De 55 à 59 ans	9,6	81,5	8,9
De 60 à 64 ans	1,6	90,6	7,8
Plus de 65 ans	0,0	95,0	5,0
Ensemble	19,6	69,7	10,6

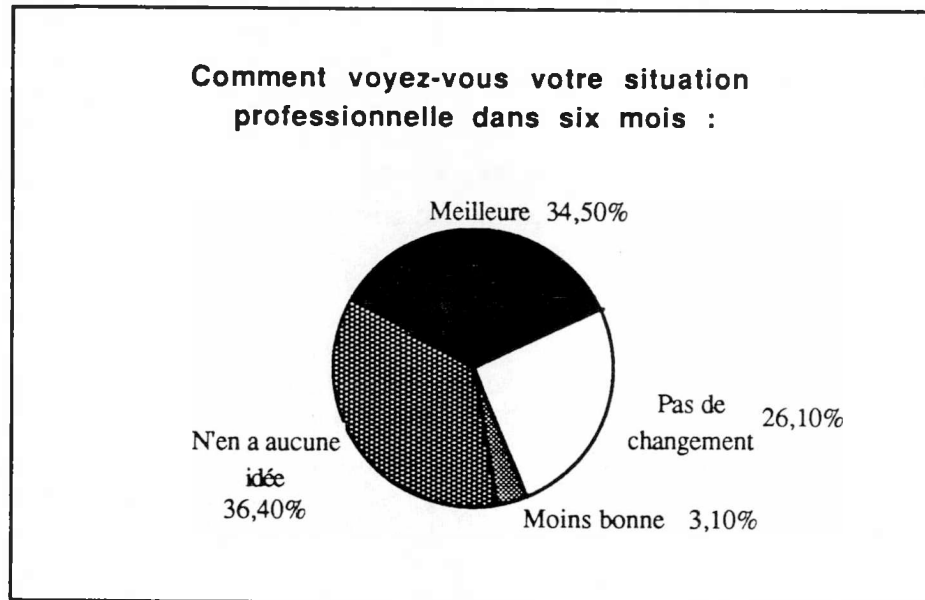
Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Le tableau de la figure 4.18 montre combien le fait de penser que le RMI augmente ou non les chances de trouver un travail stable est lié à l'âge. Si les jeunes allocataires (moins de 25 ans, chargés de famille) sont plutôt pessimistes, toutes les tranches d'âge entre 25 et 50 ans sont plus optimistes que la moyenne. Au dessus de 50 ans, l'espoir de trouver un travail stable grâce au dispositif est très mince.

Même si le jugement porté sur le RMI est, dans l'ensemble, plutôt peu élogieux sur ce point, il se trouve tout de même plus d'un tiers des allocataires pour penser que leur situation professionnelle sera meilleure dans six mois. Cet optimisme quant à l'insertion professionnelle

va de pair avec une sortie du dispositif rapidement escomptée : ces allocataires, plutôt jeunes et qui ont un bon niveau de formation, utilisent le RMI comme un dépannage financier.

Figure 4.19 :



Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

L'âge est, encore une fois, un élément déterminant de l'opinion de l'allocataire sur l'idée qu'il se fait de son avenir professionnel.

Figure 4.20 : *prévision de la situation professionnelle dans six mois*

	Meilleure %	Pareille %	Pire %	Sans idée %
Moins de 25 ans	28,3	30,0	3,3	38,3
De 25 à 29 ans	45,2	15,6	1,7	37,4
De 30 à 34 ans	45,6	15,5	0,9	38,0
De 35 à 39 ans	40,1	15,2	5,2	39,4
De 40 à 44 ans	33,2	24,2	3,8	38,9
De 45 à 49 ans	28,9	28,9	2,2	40,0
De 50 à 54 ans	15,9	41,8	7,1	35,3
De 55 à 59 ans	13,7	57,5	2,7	26,0
De 60 à 64 ans	7,8	65,6	4,7	21,9
Plus de 65 ans	5,0	90,0	0,0	5,0
Ensemble	34,5	26,1	3,1	36,4

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Quelle que soit la tranche d'âge, seuls peu d'allocataires pensent que leur situation professionnelle va empirer.

Les moins de 25 ans sont assez proches des 40-50 ans : ils pensent pour un tiers d'entre eux que la situation va s'améliorer, pour 25 à 30% qu'elle ne va pas évoluer et près de 40% n'ont pas d'idée sur le sujet.

La proportion d'optimistes parmi les jeunes (25-34 ans) dépasse les 40%, alors qu'elle est inférieure à 16% chez les plus vieux (plus de 50 ans).

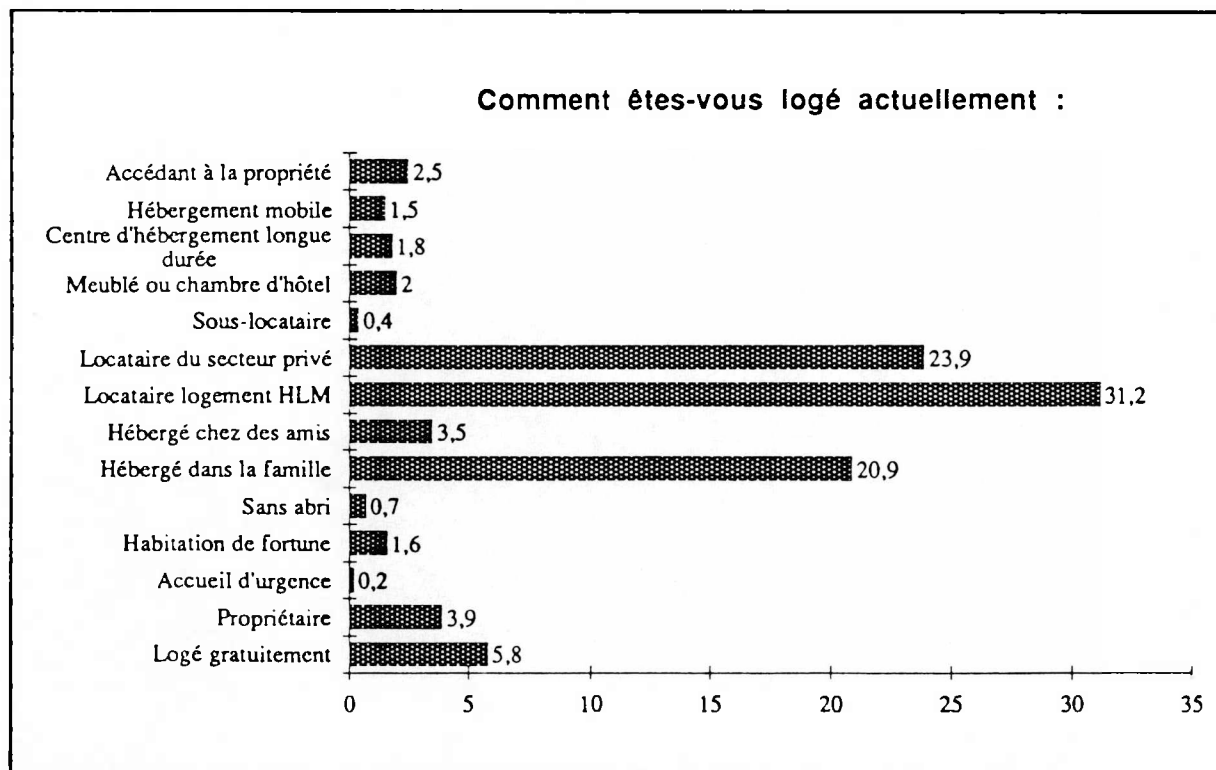
4.3 LE LOGEMENT

L'un des axes développés d'une manière privilégiée pour attester de l'insertion des allocataires du RMI est le logement. Ce sous-chapitre comporte trois parties qui vont s'intéresser à la situation présente des allocataires (statut d'occupation du logement et ancienneté de la situation), aux conséquences financières de cette situation (frais de logement, retard de loyer éventuel, prestation logement) et, enfin, aux améliorations apportées grâce au passage dans le dispositif du RMI.

4.3.1 SITUATION ET REPARTITION DES ALLOCATAIRES EN FONCTION DU STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT

Le statut d'occupation du logement des allocataires interrogés dans le cadre du panel CREDOC est consigné dans la figure 4.21 :

Figure 4.21 :

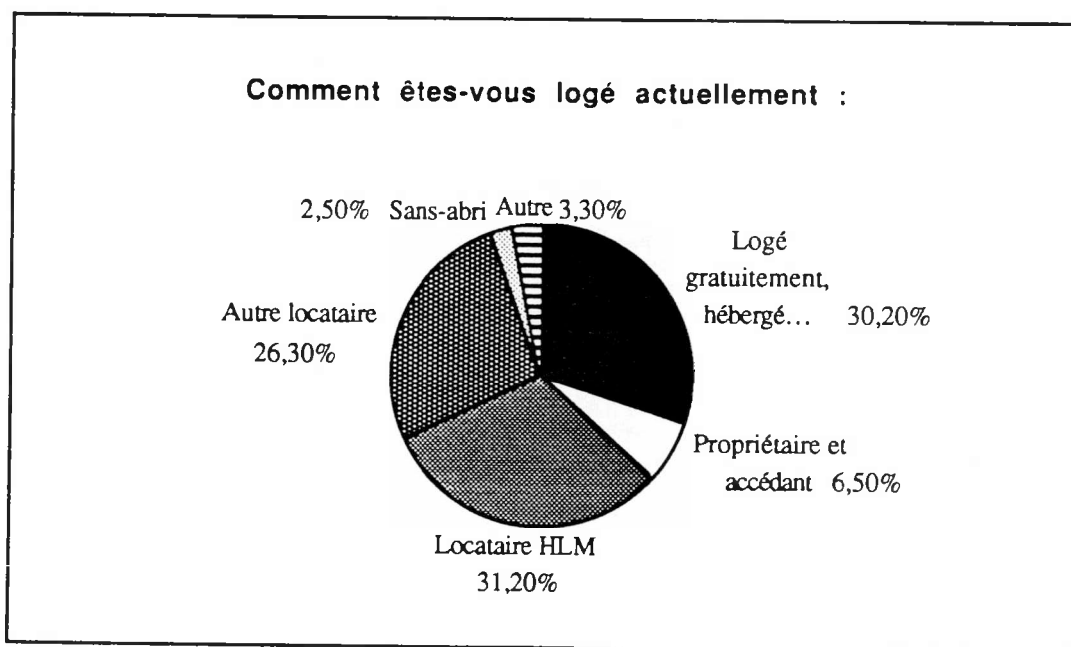


Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Un regroupement des différents statuts en grandes catégories permet une lecture plus rapide des informations (voir figure 4.22) et une distinction entre les degrés de précarité associés. On distinguera dorénavant les six catégories suivantes :

- les personnes logées gratuitement, hébergées dans la famille ou chez des amis ;
- les propriétaires et accédants ;
- les locataires de logement HLM ;
- les autres locataires (locataires du secteur privé, sous-locataire, locataire d'un meublé ou d'un chambre d'hôtel) ;
- les sans-abri (sans-abri, hébergé en accueil d'urgence, logé en habitation de fortune, baraque, squatt... ;
- les autres formes de logement (centre d'hébergement de longue durée, hébergement mobile).

Figure 4.22 :



Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Un tiers des allocataires est logé dans le parc social et un quart dans le parc privé : au total, près de deux allocataires sur trois sont locataires.

On compte 6,5% de propriétaires et d'accédants. Les autres allocataires connaissent un statut d'occupation du logement ou un habitat des plus précaires : sans-abri, hébergés en centre d'hébergement de longue durée, squatters...

Une partition des allocataires en fonction du statut d'occupation du logement est présentée. On y retrouve des groupes déjà identifiés dans l'étude des types de famille comme les personnes seules, sans enfants, hébergées par de la famille ou des amis. Par ailleurs, cette présentation confirme le fait que l'accès au parc locatif social est facilité pour les familles avec enfants et on reconnaît la présence des allocataires des CAF percevant à la fois prestations logement et prestations familiales.

Figure 4.23 :

- **Logé gratuitement, hébergé par la famille ou des amis** (594 personnes, 30.2%)
Célibataire
Pas d'enfant, pas de prestations sociales
Ne fréquente pas habituellement le secteur social
- **Propriétaire et accédant** (127 personnes, 6.5%)
Agglomération de moins de 2000 habitants
Plutôt âgé
Pas d'aide pour le logement depuis le RMI
- **Locataire en logement HLM** (613 personnes, 31.2%)
Prestation logement
Prestations familiales
Femme avec enfants
- **Autre forme de location** (517 personnes, 26.3%)
Vit seul
Région Parisienne
Montant mensuel de frais de logement élevé
- **Sans abri, accueil d'urgence, habitation de fortune** (49 personnes, 2.5%)
Homme seul sans enfants
Difficulté à résoudre : le logement
Pas d'activité professionnelle le mois dernier
- **Autre forme de logement** (65 personnes, 3.3%)
Homme seul sans enfants
Jamais allé à l'école
Difficulté à résoudre : la santé

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

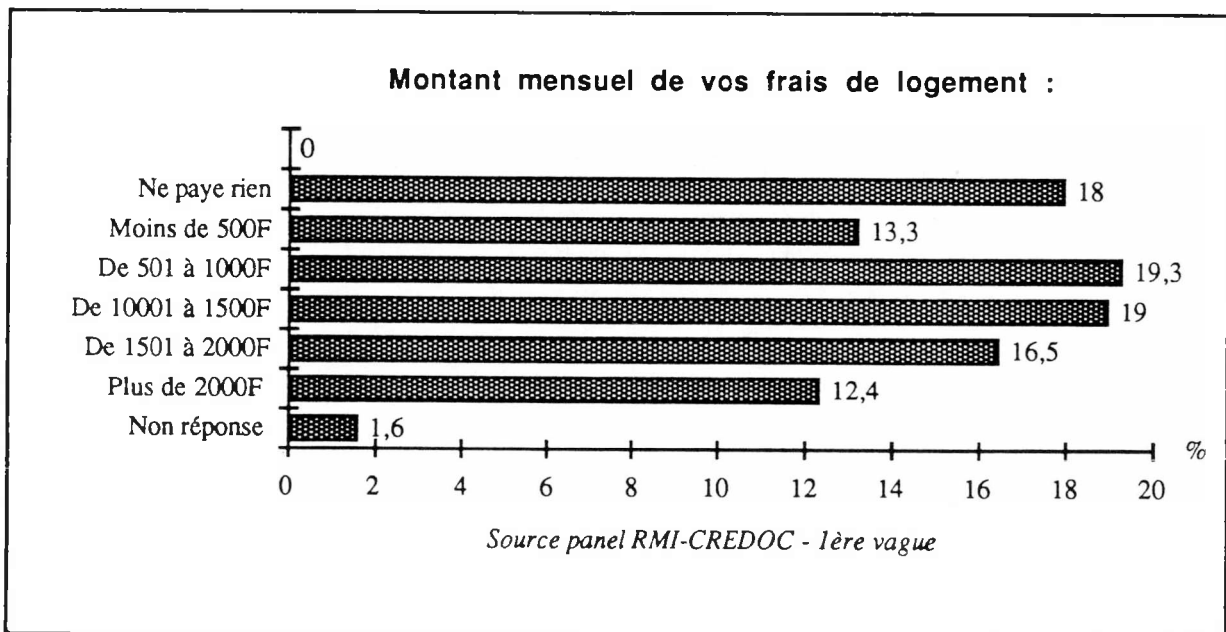
Cette typologie montre, entre autres, l'étroite corrélation existant entre le statut d'occupation du logement et la composition familiale.

On s'aperçoit que le statut d'occupation du logement n'est pas non plus indépendant de l'ancienneté de la situation de logement. En fait, les situations de logement les plus stables sont aussi les plus anciennes : 86,6% des propriétaires et accédants le sont depuis deux ans et plus, alors que, parmi les sans-abri, 22,4% sont dans cette situation depuis moins de six mois.

4.3.2 CONSEQUENCES FINANCIERES DU STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT

La charge financière associée au logement peut être excessivement lourde pour des familles en condition de pauvreté-précarité. Pour les allocataires du panel qui sont susceptibles de payer un loyer, de rembourser des prêts de logement ou de participer à ces frais, la distribution des frais de logement est décrite dans la figure 4.24. Ne sont pas concernés ici les allocataires logés gratuitement, les propriétaires, les sans-abris, les personnes hébergées en accueil d'urgence ou logées en habitation de fortune.

Figure 4.24 :

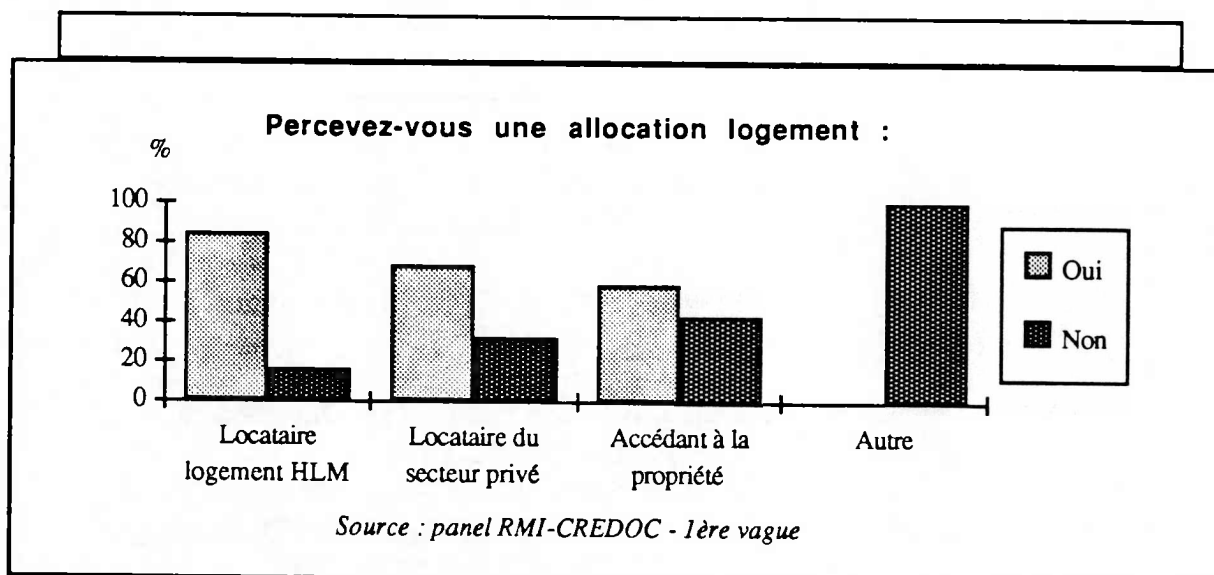


Le montant des frais de logement varie selon le statut d'occupation du logement de l'allocataire : ainsi, parmi les personnes hébergées chez des amis, deux tiers sont logées gratuitement et 58,4% des hébergés dans la famille le sont également. Au total, 28% des allocataires du panel n'ont aucun frais de logement : ils sont ou bien logés gratuitement ou hébergés, sans participation financière, dans la famille, chez des amis. En revanche, 34% des accédants à la propriété remboursent plus de 2000F par mois (ce taux n'atteint que 12,4% pour l'ensemble). Les locataires (du secteur social comme du secteur privé) ont une charge locative conséquente : 40% d'entre eux paient plus de 1500F (contre 29% dans l'ensemble).

Le statut d'occupation du logement est également un facteur explicatif important de la situation par rapport au paiement du logement : les risques d'expulsion, de vente forcée du logement sont plutôt encourus par les squatteurs. Il faut noter que près d'un tiers des locataires du parc HLM se déclarent en retard de loyer ou de charge.

La perception de l'allocation logement (concernant 44% des allocataires du panel) est corrélée avec le statut d'occupation de logement : la perception la plus fréquente s'observe chez les locataires du secteur social (84,2%), deux tiers des locataires du secteur privé la perçoivent et un peu plus d'un accédant à la propriété sur deux (voir figure 4.25).

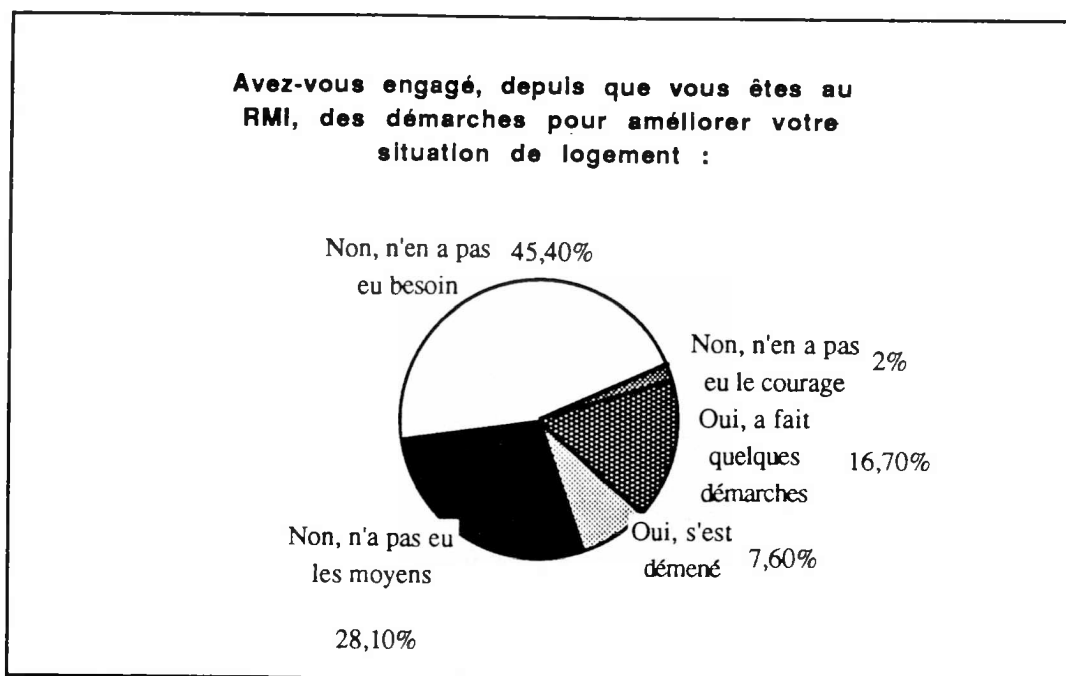
Figure 4.25 :



4.3.3 AMELIORATIONS DUES AU RMI

Près d'un quart des allocataires du panel ont effectué des démarches depuis leur entrée dans le RMI. Cependant, il ne faut pas croire que ceux qui n'ont rien fait sont satisfaits de leurs conditions de logement : ainsi 28,1% des allocataires n'ont rien fait parce qu'ils n'en avaient pas les moyens.

Figure 4.26 :



Source : panel RMI-CREDQC - 1ère vague

En fait les allocataires du panel sont majoritairement insatisfaits de leurs conditions actuelles de logement (seuls 45,4% n'ont pas eu besoin d'entamer de démarches pour trouver ou changer de logement ou pour en améliorer le confort). Entre la nécessité d'effectuer de telles démarches et leur réalisation, il y a un fossé puisque moins de la moitié des allocataires pour qui des améliorations étaient nécessaires en ont réellement entrepris.

Cette constatation va dans le sens des usages qui ont été faits des dispositifs logement associés au RMI. A l'exception du bénéfice d'une prestation logement (obtenue par 42,3% des allocataires), les autres avantages concernant le logement n'ont que très peu été utilisés (moins de 10%). Les personnes fortement consommatrices des dispositifs logement sont décrites dans le septième chapitre.

Face à une situation dégradée, le RMI semble donc n'offrir que peu de recours, à moins que ceux-ci ne soient que très peu utilisés par les allocataires. On a demandé aux personnes interrogées d'estimer leur situation de logement dans les six mois. On retrouve les 45% d'allocataires qui se considèrent bien où ils sont et qui, par conséquent, n'envisagent aucun changement. Les prévisions optimistes sont moins répandues (15,1%) que les jugements désabusés (23,2%), et nombreuses sont les personnes qui ne savent pas préjuger de leur situation de logement dans les six mois (11,7%).

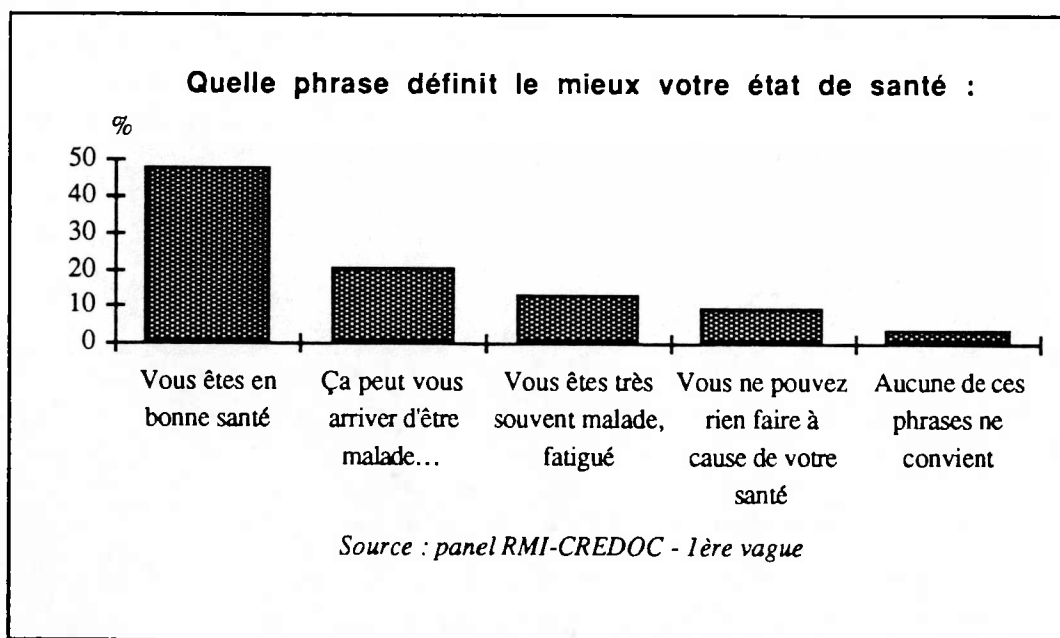
4.4 R.M.I. ET SANTE

La partie du questionnaire RMI-CREDOC consacrée à la santé permet d'appréhender à la fois l'état de santé des allocataires du RMI, leur situation administrative, vis-à-vis de la Sécurité Sociale notamment, et les services de santé que le dispositif du Revenu Minimum d'Insertion a pu leur procurer.

4.4.1 L'ETAT DE SANTE DECLARE DES ALLOCATAIRES

Rigoureusement contrôlée par la C.N.I.L., l'obtention d'informations caractérisant la santé a dû se faire sans qu'aucune mention de pathologie n'apparaisse. Les questions posées ne s'attachent donc qu'à repérer un état de santé général ressenti et l'occurrence, le mois précédant l'enquête, de maux tels l'insomnie, les migraines ou un état dépressif, révélateurs à la fois de l'état de santé mais aussi du "moral" de la personne.

Figure 4.27 :



Un peu moins du quart des allocataires du RMI interrogés à l'été 1990 dans le cadre du panel CREDOC ont un état de santé dégradé. Le pourcentage est assez fort pour se conforter dans l'idée que la santé reste un des éléments clés de l'insertion.

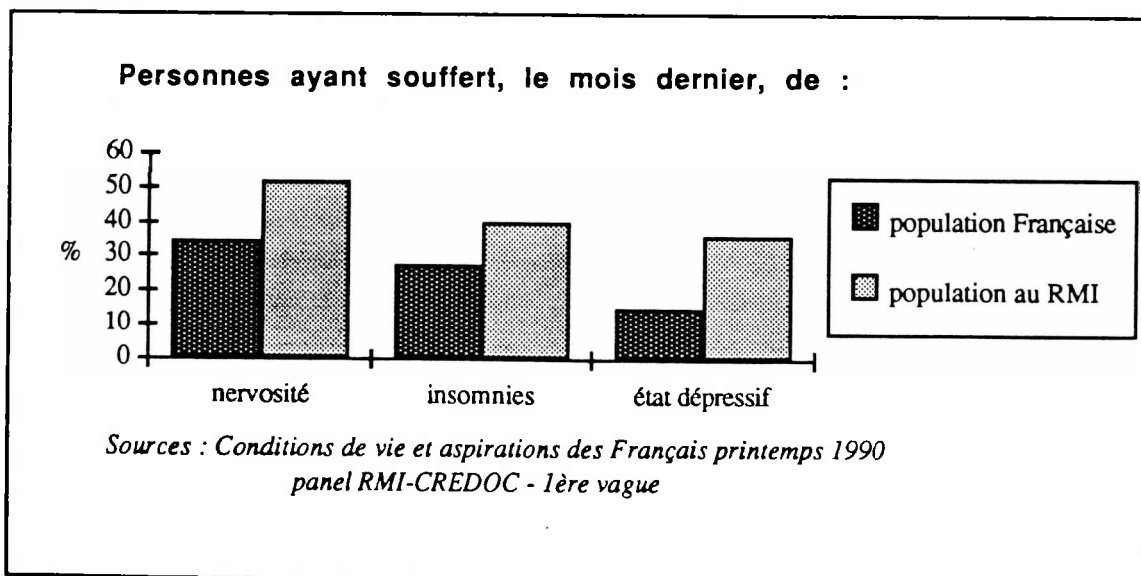
1229 personnes (soit 62,5%) se déclarent en bonne santé ou souffrent d'une affection passagère. Pour les autres, on a cherché à savoir si leurs problèmes de santé les empêchaient d'exercer une quelconque activité : 48,2% (18,1% sur l'ensemble de la population) se déclarent incapables de travailler, 40,4% (15,1% de l'ensemble) se déclarent incapables de suivre une formation et 30,2% (11,3% de l'ensemble) déclarent ne pas pouvoir s'occuper de leurs affaires quotidiennes.

Ces pourcentages, relativement élevés, sont à rapprocher des 23,1% des allocataires déclarant avoir eu, dans les deux dernières années, un gros problème de santé ayant entraîné une longue période d'immobilisation ou une réduction du temps de travail.

Quant aux manifestations plus psychosomatiques dont l'interviewé a souffert le mois précédant l'enquête, elles concernent entre un tiers et la moitié des personnes interrogées : nervosité (oui à 51,2%), mal de dos (oui à 41,4%), maux de tête et migraines (oui à 40,1%), insomnies (oui à 39,4%) et état dépressif (oui à 35,7%).

L'enquête "Conditions de vie et aspirations de Français" interroge régulièrement, au printemps et en automne, un échantillon représentatif nationalement de la population française, et la dernière vague de printemps 1990 permet les comparaisons suivantes :

Figure 4.28 :



A conditions d'interrogations à peu près égales, - même réseau d'enquêteurs, même type de questionnaire, même période de l'année -, des différences significatives apparaissent

entre les deux populations. Les allocataires du RMI se plaignent, plus que la moyenne des Français, de manifestations psychosomatiques.

Par ailleurs, la prévalence de tels maux est étroitement liée au sexe, à l'âge des individus et à leur état de santé, dans la population des allocataires comme dans la population en général.

4.4.2 LA SITUATION ADMINISTRATIVE DES ALLOCATAIRES

L'état de santé, en même temps que l'accès au système de soins, passe par l'obtention et l'exercice de droits fondamentaux, tel l'affiliation à la Sécurité Sociale. L'ouverture du droit au Revenu Minimum d'Insertion entraîne automatiquement cette affiliation.

Mais qu'en est-il lorsqu'on interroge les allocataires sur ce point ?

Figure 4.29 :

Quelle est votre situation par rapport à la Sécurité Sociale ?		
Vous aviez déjà une carte de Sécurité Sociale, avant le RMI	76,8%	1509
Vous avez eu votre carte grâce au RMI	12,0%	236
Vous n'avez pas la carte mais uniquement la couverture.....	4,7%	92
Vous n'êtes pas couvert par la Sécurité Sociale	4,8%	95
Ne sait pas	1,7%	33

Pour plus des trois quarts des allocataires, l'affiliation à l'assurance maladie est antérieure à l'arrivée dans le dispositif. Leur situation est peut être à rapprocher des 4,7% d'allocataires ayant la couverture mais pas la carte, pour qui le droit au RMI n'a pas forcément entraîné de changement dans la situation vis-à-vis de la Sécurité Sociale. On peut néanmoins s'interroger sur la difficulté que peuvent avoir ces personnes, ayant égaré ou perdu leurs papiers justificatifs, à se faire soigner ou admettre dans un établissement hospitalier.

L'entrée dans le dispositif du RMI a entraîné pour 12% des allocataires l'affiliation à l'assurance personnelle. Pour plus d'un allocataire sur dix, l'ouverture des droits au RMI a donc très nettement amélioré la situation administrative et régularisé une situation qui limitait certainement leur accès au système de soins.

Il n'en reste pas moins vrai que pour plus de 6% des personnes interrogées, la situation par rapport à la Sécurité Sociale est loin d'être clarifiée : 4,8% se déclarent non couverts par la Sécurité Sociale et 1,7% ne savent pas répondre à la question. Il est difficile, sur ce point, de faire la part entre la non application de la loi, les démarches ont peut être été effectuées, mais leur résultat pas encore enregistré, et la perception qu'ont les personnes de la réalité. Il est possible que certains allocataires aient la carte, mais l'ignorent ou ne savent pas l'usage qu'il peuvent en faire.

Quoiqu'il en soit, exclus de droit ou de fait, ces 128 allocataires n'ont pas, ou pas encore, toutes les facilités qu'ils sont en droit d'attendre du dispositif RMI et qui leur permettraient un accès possible au système de soins, sinon sans frais.

Complémentaires de l'affiliation à la Sécurité Sociale, l'affiliation à une mutuelle, le recours à l'Aide Médicale Gratuite ou le bénéfice d'une carte de santé sont autant de dispositifs permettant une réduction ou une suppression des frais dus au tiers payant. Quand on connaît les difficultés financières que peut entraîner, pour des populations en situation de pauvreté, l'avance des frais, ou même la charge du seul ticket modérateur, il est intéressant de voir combien d'allocataires bénéficient actuellement de telles facilités.

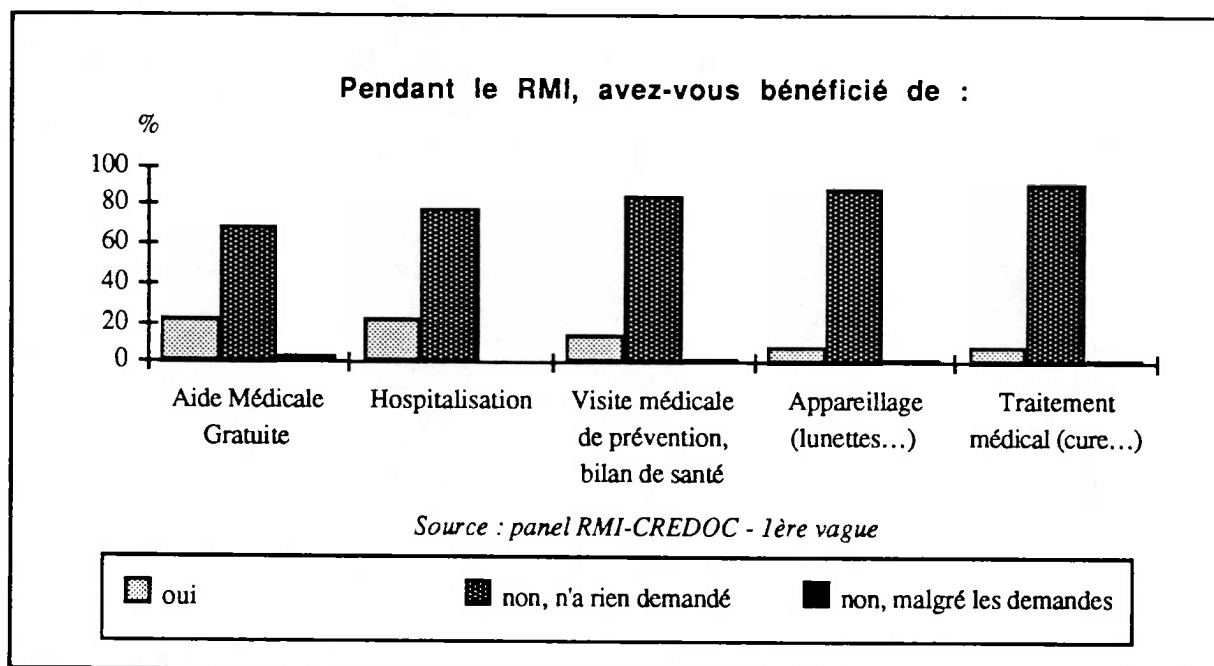
Seuls 14,4% des allocataires profitent des services d'une mutuelle. 20,3% ont une carte de santé où bénéficient d'un autre dispositif lié au RMI, et plus d'un tiers (34,9%) déclarent disposer de l'Aide Médicale Gratuite en cas de maladie. Ce dernier chiffre nous semble tout à fait excessif : il est à craindre que les personnes interrogées n'aient assimilé tout acte de soins reçu sans contrepartie financière à une Aide Médicale Gratuite.

Rappelons que l'A.M.G. est une aide individuelle, ponctuelle, elle doit être demandée pour toute nouvelle maladie, soumise à l'approbation d'une commission, attribuée sous vérification de ressources. Une autre étude menée actuellement par le CREDOC sur le Territoire de Belfort et spécifiquement axée sur les problèmes de santé et d'accès au système de soins développe ce point particulier de l'Aide Médicale Gratuite, notamment dans le cadre de l'admission d'urgence.

4.4.3 L'ACCES AUX SOINS PENDANT LE RMI

Une question fait explicitement référence aux soins reçus alors que la personne était au RMI.

Figure 4.30 :



Le taux de personnes ayant eu recours à l'Aide Médicale Gratuite alors qu'elles étaient au RMI, même s'il est inférieur au chiffre précédent, reste surévalué.

Les réponses concernant les autres items sont beaucoup moins sujettes à un problème de compréhension de la part des personnes enquêtées. Il est à noter que les personnes ayant signé un contrat d'insertion ont bénéficié plus fréquemment que les autres d'une visite médicale ou d'un bilan de santé (17,8% chez les contractants vs 12,4% parmi les non-contractants) ainsi que d'un appareillage, lunettes, prothèse, appareil auditif (11,4% vs 7,9%).

4.4.5 REPARTITION DES ALLOCATAIRES EN FONCTION DE LEUR ETAT DE SANTE

La première question du chapitre consacré, dans le questionnaire, à la santé permet de dresser une classification des allocataires en fonction de leur état de santé ressenti. Ne figure pas la description des personnes pour qui aucune des phrases proposées ne convenait (74 individus).

Le clivage entre les personnes en bonne santé, soit deux tiers des personnes interrogées, et les autres se situe essentiellement au niveau de l'âge et de l'attitude face au monde du travail.

Figure 4.31 : caractéristiques des allocataires en fonction de leur état de santé

- **Est en bonne santé (945 personnes, 48.1%)**
 Difficulté à résoudre : le travail
 Optimiste quant à la future vie professionnelle
 Jeune
- **Cela lui arrive d'être malade, comme tout le monde (400 personnes, 20.4%)**
 Femme
 Logement HLM
 Critique sur le RMI : le montant n'est pas assez élevé
- **Est très souvent malade, fatigué (359 personnes, 18.3%)**
 Souvent migraine, mal de dos, insomnies...
 Problème de santé : maladie de longue durée ou usure physique
 Ne pense pas, étant donné son âge, retrouver un emploi
- **Ne peut rien faire à cause de sa santé (187 personnes, 9.5%)**
 Difficulté à résoudre : veut être reconnu comme invalide
 Pas de démarche de recherche d'emploi
 Souvent migraine, mal de dos, insomnies...
 Personnes âgées

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère page

Les personnes se déclarant en bonne santé (945 individus) sont jeunes et veulent d'abord résoudre le problème du travail. Elles sont d'ailleurs optimistes quant à leur future insertion professionnelle. Les personnes souvent malades ou fatiguées et celles qui ne peuvent rien faire à cause de leur santé sont plus âgées et elles n'envisagent pas de retrouver un travail. Elles se trouvent trop âgées pour cela et préféreraient que leur invalidité soit reconnue.

CHAPITRE 5

COMPETENCES ET PRATIQUES SOCIALES

Ce cinquième chapitre prolonge la mise en place de la description des allocataires amorcée dans les deux chapitres précédents. L'un présentait les allocataires en recourant à des variables socio-démographiques, l'autre tentait de les caractériser par leur possession, plus ou moins importante, de capitaux sociaux. Ce chapitre aborde un ensemble différent d'hypothèses. A la base de celles-ci figure l'idée que la formation et les apprentissages de tout ordre ne permettent pas seulement l'acquisition des savoirs définissables en termes de contenu, mais développent également chez les individus des capacités et des aptitudes. Ils ne s'agit pas d'appliquer un modèle néo-Piagétien, mais simplement de s'interroger sur la pertinence d'autres variables que les caractéristiques traditionnelles énoncées dans les chapitres précédents, pour rendre compte de l'évolution des allocataires. Nous avons envisagé de tester plusieurs groupes d'hypothèses.

L'anticipation ou la capacité à se projeter dans le futur ou tout au moins à pouvoir s'envisager dans l'avenir ; l'estime de soi ou la perception positive de soi-même, la capacité à prendre des initiatives, la sociabilité ou capacité à développer des relations avec un milieu social, et la normativité ou capacité à entrer dans un système normatif, la stabilité ou capacité à se maintenir, en situation ou en relation, dans la durée. S'agissant d'une démarche d'étude et non d'un programme de recherche, certaines de ces hypothèses initiales n'ont pu être opérationnalisées, c'est le cas, par exemple, de la normativité. Les questions relatives à l'estime de soi ont, le plus souvent, été rapprochées des questions portant sur l'anticipation pour obtenir un indicateur davantage centré sur une projection de l'estime de soi. Les résultats portant sur la stabilité n'ont pas été développés dans ce premier rapport car différentes questions traitant des ruptures ont été intégrées dans la deuxième vague, c'est également le cas pour les questions portant sur le dynamisme ou la capacité à prendre des initiatives. Les deux indicateurs présentés dans ce cinquième chapitre nous semblent décrire le mieux cette logique de capacité différentielle des bénéficiaires du RMI. Le premier porte sur l'anticipation et le second sur la sociabilité. Si le premier décrit la capacité individuelle et semble très lié à la formation, le second, autant que des capacités, décrit la mise en oeuvre de celles-ci dans un milieu. Il ne fait que suivre en cela une tendance actuelle des travaux de psychologie sociale qui progressivement quittent le laboratoire pour analyser des mécanismes en situation.

5.1 LA CAPACITE A SE PROJETER DANS L'AVENIR

Il arrive que l'intervention d'un travailleur social auprès d'une personne en difficulté ne se situe que dans le moment présent. La remise d'un secours monétaire, à l'occasion d'une permanence en polyvalence de secteur, permet au demandeur de faire face à un besoin immédiat. La réprimande ou l'encouragement prodigué par un éducateur à un enfant participant, dans l'instant, d'une volonté de structuration de la personnalité. L'acte éducatif ou social se déroule "hic et nunc", et même si ses effets doivent se faire sentir longtemps après le déroulement de l'action, il s'agit d'une intervention au présent.

Dans le cadre du contrat passé entre l'allocataire et le président de la Commission Locale d'Insertion, par l'entremise du travailleur social, le modèle d'acte professionnel est différent. Même si certains juristes réfutent le caractère synallagmatique du contrat, il n'en demeure pas moins vrai que celui-ci sanctionne, dans la grande majorité des cas, un accord sur une réciprocité d'obligations dont la mise en oeuvre doit aboutir, dans un temps prochain, à un résultat jugé désirable par l'allocataire et le travailleur social. Le contrat engage pour l'avenir. Dans les situations majoritaires où le contrat n'est pas signé, le bénéficiaire du RMI fait se rencontrer une double projection dans le temps. Celle de l'allocataire qui sait que le RMI lui est attribué pour un temps défini et qu'au terme de ce laps de temps, il devra avoir trouvé une réponse, partielle ou totale, à ses attentes ; celle de l'institution qui attribue une allocation, pour une durée limitée, dans l'attente d'une insertion sociale ou professionnelle.

A l'intervention sociale et, de façon plus limitée, au contrat se trouve attachée la notion de projet. Il s'agit pour le travailleur social et son "client" de construire les étapes d'une action, à venir, pour un résultat souhaité et attendu. Cette importance du temps dans l'intervention sociale peut être appréhendée de plusieurs manières. Il peut d'abord s'agir d'analyser dans la durée le devenir de l'allocataire en fonction de son histoire personnelle et des dispositifs sociaux qu'il rencontre. La technique du panel répond à cette volonté de suivre pendant une durée, certes limitée, la trajectoire de l'allocataire. Il serait aussi possible de recourir, pour analyser l'évolution de l'allocataire vers une plus grande insertion, à un indicateur utilisant l'occupation du temps sur le modèle des études de budget-temps. La structuration du temps et l'absence de vacuité dans le déroulement des heures traduiraient alors un degré d'insertion plus ou moins important.

Nous n'avons pas retenu cette dernière approche car, en dépit d'un réel intérêt, elle présentait l'inconvénient de faire appel à une mémorisation trop intensive. Les tests préalables avaient montré la vanité de cet effort pour certains allocataires. En revanche, nous avons privilégié un examen de la façon dont les allocataires se situaient par rapport au temps, postulant que de cette attitude on pourrait inférer une dimension importante du devenir de l'allocataire dans le dispositif RMI.

Une interrogation et une double hypothèse sont à l'origine de ce regard porté sur la perception du temps par les allocataires.

L'interrogation est liée au décalage qui apparaît entre le discours des professionnels du social qui mettent l'accent sur l'importance du temps dans les processus de réinsertion et les travaux de recherche qui ne font que rarement de cette capacité d'anticipation des personnes une variable explicative¹.

Deux hypothèses peuvent, selon nous, rendre compte de cette importance du temps dans les processus d'insertion.

La première conduit à assimiler capacité d'anticipation et estime de soi. Une image dévalorisée de soi sera nécessairement projetée dans le futur et, par une sorte d'effet Pygmalion, viendra teinter d'impossibilité tout projet de réussite personnelle et de développement de soi.

La seconde hypothèse, plus complexe, envisage l'anticipation comme une capacité personnelle, comme un mécanisme individuel susceptible d'être entraîné, d'être développé comme le sont d'autres compétences personnelles. On peut imaginer que ce mécanisme soit, chez certaines personnes, affaibli, comme peut l'être la capacité de mémorisation.

Quelle que soit l'hypothèse privilégiée, on peut penser qu'un amoindrissement ou une dévalorisation de la possibilité de prendre de soi-même une image valorisante dans l'avenir est de nature à empêcher une insertion dans un milieu social ou professionnel.

Il ne s'agissait pas dans le cadre de cette première vague de répondre à la question de la validité de cette hypothèse mais, une fois de plus, de poser des jalons pour comprendre comment évolueront les allocataires en fonction de leurs réponses initiales aux questions définissant leur capacité à anticiper leur avenir à court terme. Cinq questions permettaient de situer l'allocataire. La première portait sur le devenir envisagé des conditions de logement (figure 5.1).

¹ Il est de ce point de vue intéressant de noter que différents travaux de psychologie cognitive où cette approche aurait dû trouver sa place ne retiennent dans les exposés qu'une vision très marginale de la capacité d'anticipation. Voir par exemple le "*Traité de psychologie cognitive*." Paris DUNOD, 1990, t1 et t2.

Figure 5.1 :

Parmi les phrases suivantes, laquelle correspondra le mieux à votre situation de logement <u>dans 6 mois</u> , en novembre 1990 ?	
	en %
Vous aurez certainement un nouveau logement	7,1
Il y a des chances que vous ayez un nouveau logement.....	8,0
Vous n'en savez rien, mais de toute façon d'ici là, vous serez obligé de quitter votre logement actuel.....	4,8
Vous n'aurez pas un nouveau logement parce que votre demande n'aboutira pas dans six mois	3,7
Vous n'aurez pas assez d'argent pour changer de logement d'ici 6 mois	19,5
Vous n'aurez pas un nouveau logement parce que vous êtes bien où vous êtes.....	45,2
Ne sait pas	11,7

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

La deuxième question portait sur l'estimation de la situation professionnelle à six mois :

Figure 5.2 :

Comment voyez-vous votre situation professionnelle <u>dans 6 mois</u> , en novembre 1990 ?	
	en %
Meilleure.....	34,5
Il n'y aura pas de changement.....	26,1
Moins bonne.....	3,1
Vous n'en avez aucune idée.....	36,4

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Une troisième question prolongeait la demande précédente en interrogeant les allocataires sur l'estimation de leur revenu mensuel à six mois :

Figure 5.3 :

<u>Dans 6 mois</u> , en novembre 1990, que pensez-vous avoir comme revenu mensuel ?	
	en %
Moins de 2 500 Francs	19,9
Entre 2 500 et moins de 5 000 Francs.....	27,6
Entre 5 000 et moins de 8 000 Francs.....	12,7
8 000 Francs ou plus	2,8
Ne sait pas	37,0

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

La quatrième question sur ce thème demandait aux allocataires d'estimer le temps pendant lequel ils pensaient bénéficier encore du Revenu Minimum d'Insertion.

Figure 5.4 :

Combien de temps pensez-vous rester encore au RMI ?	
	en %
Moins de 6 mois	24,0
De 6 mois à moins de 2 ans	7,4
2 ans et plus.....	4,2
Je n'en ai aucune idée.....	64,3

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Enfin une dernière question demandait aux allocataires d'estimer leur situation à la fin de la période d'attribution du RMI.

Figure 5.5 :

A la fin de la période d'attribution du RMI, dans quelle situation pensez-vous vous trouver ?	
	en %
Ce sera comme avant le RMI, il faudra trouver un autre moyen pour se débrouiller.....	21,1
Vous poursuivrez votre formation	3,7
Vous aurez un travail.....	33,0
Vous n'en avez aucune idée.....	41,0
Vous serez retraité	1,1

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Sur les 1965 personnes figurant dans le panel, 347 à la date de la première vague ne percevaient plus le Revenu Minimum d'Insertion. Le libellé des questions ne permettait pas à ces personnes de pouvoir répondre valablement aux questions portant sur la capacité d'anticipation. Ainsi l'analyse typologique a porté sur les 1618 allocataires percevant le RMI au moment de l'enquête. Cette analyse fait apparaître, à la fois des groupes différenciés, mais en même temps permet de noter le caractère massif des difficultés des allocataires. On peut, en effet, distinguer entre les allocataires qui ne peuvent pas anticiper un avenir ou qui anticipent un avenir profondément dégradé et ceux pour lesquels l'anticipation conduit, à plus ou moins brève échéance, à une sortie jugée satisfaisante du dispositif. Sur les 1618 allocataires concernés, les premiers représentent 999 personnes, soit 61,7% de la population, les seconds regroupent 619 personnes, soit 38,2% de la population. S'il fallait trouver là une image forte

de la situation des allocataires, il faudrait indiquer que près des deux tiers d'entre eux entretiennent avec l'avenir un rapport de négativité. Il n'est pas possible de décrire maintenant l'étiologie de cette situation : détérioration du mécanisme cognitif ou intégration d'une image de soi faite d'échecs répétés ou peut-être les deux combinés. Là où les travailleurs sociaux parlent de contrat, de projet, d'avenir, une majorité d'allocataires répond par la difficulté à se projeter dans le futur et donc à fabriquer du projet.

Les allocataires qui éprouvent de réelles difficultés à se percevoir dans l'avenir se différencient en trois groupes distincts.

Un premier groupe comprend 367 personnes, soit 22,7% des 1618 allocataires concernés par cette analyse. Ce groupe se caractérise par une prédominance des réponses montrant une ignorance complète par rapport à l'avenir. Ils affirment ne pas pouvoir prévoir leur situation professionnelle dans les six mois, ignorer tout de leur statut à la fin du RMI. Semblant écrasés par le temps, ces allocataires refusent l'idée même d'un avenir possible. Il s'agit, le plus souvent, d'hommes seuls, hébergés gratuitement par de la famille, des amis ou logés en centre d'hébergement, âgés de 25 à 34 ans. Lorsque le RMI leur est supprimé, plus que tous les autres, ils affirment n'en pas connaître la raison. Ils sont plus nombreux à ne pas savoir s'ils ont signé un contrat. Ils ont déjà connu des situations difficiles dans les deux années qui précèdent l'obtention du RMI, ils affirment avoir plus que les autres des difficultés d'écriture et leur parcours professionnel depuis la sortie de l'école se caractérise par un chômage fréquent.

Le deuxième groupe rassemble 453 personnes, soit 28% des allocataires concernés. Proches des précédents par une relative ignorance de leur avenir, ils affirment "étant donné leur âge" ne pas pouvoir retrouver un travail. Il s'agit en effet d'allocataires plus âgés, souvent des femmes entre 50 et 64 ans, fréquentant volontiers les services sociaux mais n'ayant pas signé de contrat dans de forte proportion. Ils ont connu dans les deux années précédant le RMI une situation difficile dont ils ne se sont pas sortis. Ils n'envisagent pas de reprendre une formation et, parmi eux, beaucoup attendent l'invalidité ou la retraite.

Si le premier groupe ne sait rien du temps, le deuxième semble refuser de penser son avenir. Un troisième groupe, en revanche, accepte d'anticiper un avenir, mais le décrit comme dévalorisé. Ce troisième groupe comprend 179 personnes soit 11% de la population concernée. Il s'agit majoritairement de femmes, plutôt âgées, de milieu rural ou de villes de plus de 200 000 habitants, parmi lesquelles se trouvent de nombreuses veuves. N'ayant pas signé massivement de contrat, ces allocataires se caractérisent également par le fait d'avoir vécu antérieurement des situations difficiles et par leur niveau de formation très faible. S'ils estiment que la formation est un atout important, ils ne l'envisagent surtout pas pour eux et ne s'inscrivent pas à l'ANPE. C'est parmi ce groupe que l'on rencontre le plus de personnes ayant cessé le travail depuis longtemps à cause de leurs charges familiales ou de leurs ennuis de santé.

A côté de ces trois groupes qui se caractérisent par une vision négative de l'avenir ou par une absence de vision, l'analyse typologique fait apparaître deux autres groupes. Le premier rassemble des allocataires qui anticipent une sortie rapide du dispositif. Il comprend 284 allocataires, soit 17,5% de la population concernée. Il s'agit plutôt d'hommes jeunes, résidant dans des villes de plus de 200 000 habitants, célibataires ou mariés avec un enfant. Ils ont effectué seuls toutes les démarches pour bénéficier du RMI. Le taux de signature de contrat est plus élevé que la moyenne et le contenu du contrat porte sur une recherche d'emploi. Pour eux le contrat est "la garantie d'une réussite". Leur niveau de formation est plus élevé que la moyenne et surtout, ils ont effectué des stages de formation entre l'école et le RMI. Le chômage est à l'origine de leurs difficultés.

Le dernier groupe comprend 335 allocataires, soit 20,7% de la population concernée. Ils anticipent, eux aussi, un avenir meilleur, mais ils imaginent que leur sortie du RMI ne pourra se faire rapidement et sans difficultés. Hommes et femmes plutôt jeunes, majoritairement célibataires, ils sont hébergés par des parents. Plus que la moyenne, ils ont signé un ou des contrats d'insertion dont la dominante portait sur des activités de recherche d'emploi. Leur niveau de formation est plutôt élevé et, comme les membres du groupe précédent, ils ont effectué des stages de formation entre la sortie de l'école et l'obtention du RMI.

Pour mieux analyser cette anticipation différentielle, si l'on regroupe d'un côté les trois premières classes et si l'on fait de même avec les deux suivantes, on constate des différences significatives en matière d'âge, de nationalité, de signature de contrat d'insertion, de contrats signés, d'existence d'une situation difficile dans les deux années antérieures, de rapport au travail social, de formation et de trajectoire. Sur l'ensemble de ces domaines, à une fragilité en matière d'anticipation, est associée une position sociale plus basse et génératrice de moins d'atouts.

Ce regard sur les capacités d'anticipation des allocataires doit être emprunt d'une grande prudence, en ce sens qu'il conduit à mettre l'accent sur les facteurs individuels dans l'explication de l'arrivée dans le dispositif du RMI. Cela dit, il ne faudrait pas se priver de cette explication dont l'intérêt est manifeste tant du côté de l'analyse étiologique, en amont, que du côté aval, celui de la mise en place des processus d'insertion.

Par ailleurs, l'anticipation est étroitement liée à la formation ainsi que le montre la figure 5.6.

Figure 5.6 : niveau de formation et capacité à anticiper

Niveau de formation	Allocataires en difficulté d'anticipation %	Allocataires sans difficulté %	Total des allocataires %
Baccalauréat et plus	8,1	18,2	12,7
CEP - CAP - BEP	40,7	58,6	48,6
Niveau inférieur	51,1	23,1	48,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

On constate toutefois que la formation n'explique pas parfaitement la répartition des comportements anticipateurs. Ainsi 8,1 % du groupe à forte difficulté d'anticipation possèdent un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat et, à l'inverse, 23,1% des allocataires n'éprouvant pas de difficultés avec l'anticipation se retrouvent avec un très bas niveau de formation. Il est probable que ces décalages s'expliquent à la fois par un niveau projeté d'estime de soi très faible mais, peut-être aussi, par une fragilisation des mécanismes cognitifs.

En aval, on se rend compte que les allocataires à faibles comportements anticipateurs signent moins de contrat que les autres. Il n'est pas impossible de penser que le mécanisme contractuel, qui oblige précisément une projection dans le futur, ne soit pas bien adapté, ni à ces allocataires, ni aux travailleurs sociaux chargés de la mise en place de cette relation contractualisée.

5.2 SOCIABILITE

Dans un article déjà ancien, Michel FORSE définissait la sociabilité de la manière suivante : “Les relations qu’une personne entretient avec les autres sont de type varié. Elles vont des déjeuners dans la belle famille à l’adhésion à une association, du choix de la personne à qui on ferait appel pour garder ses enfants au bonjour du voisin, en passant par la belote ou la danse. Toutes ces activités impliquent à des degrés divers des relations avec autrui ; ce qu’on appelle ici des relations de sociabilité”¹. Cette conception de la sociabilité, ensemble de relations à autrui, sert de référent essentiel dans ce sous-chapitre. L’intérêt d’un examen de la sociabilité est lié à deux hypothèses de travail. La première analyse la sociabilité comme une condition de l’insertion et la seconde s’intéresse à la transformation de la sociabilité sous l’effet du RMI. Au delà de ces deux hypothèses, on reconnaîtra un paradigme emprunté à la nébuleuse du contrôle social : une politique contribue à moduler, à défaut de modeler, les comportements des individus.

Dire de la sociabilité qu’elle est de nature à faciliter l’insertion peut se comprendre de plusieurs manières. On peut tout d’abord admettre qu’à un niveau élevé de sociabilité correspond un capital relationnel important, source d’opportunités pour des activités à venir. On peut ainsi accepter avec Didier Le GALL² l’idée selon laquelle une forme de sociabilité sera mieux identifiée qu’une autre et plus fortement valorisée par un milieu social. Autant qu’aux effets directs de la sociabilité, il s’agit ici de prendre en compte le caractère normé de celle-ci.

La seconde hypothèse fait de l’évaluation de la sociabilité la résultante de l’intervention sociale. L’environnement relationnel d’un individu ne reste pas constant tout au long de sa vie. Sa construction et ses déformations sont liées aux événements qui marquent la trajectoire de la personne : déménagement, formation... On peut considérer que pour certains groupes d’allocataires, le fait de pénétrer dans un dispositif social complexe peut entraîner une évolution réelle de leur réseau de sociabilité.

En essayant de décrire, dès la première vague, des formes de sociabilité différentes parmi les allocataires, nous avons essayé de nous positionner de façon à pouvoir prendre en compte ces deux hypothèses.

Deux questions comportant respectivement huit et neuf items permettent d’apprécier la sociabilité des allocataires ; leurs libellés ainsi que les pourcentages obtenus sont donnés dans le tableau de la figure 5.7 (page suivante).

¹ FORSE M., “*La sociabilité*”, in *Economie et Statistique*, Paris INSEE, n°132, avril 1981. Sur ce thème, voir les travaux de François HERAN, “*La sociabilité une pratique culturelle*”, in *Economie et Statistique*, Paris, INSEE, n°216, décembre 1988.

² Le GALL D., “*Insertion sociale mode d’insertion et sociabilité. Pour une analyse des jeunes en voie d’insertion sociale et professionnelle*”. CRTS, Université de Caen. Ecole des Parents et des Educateurs du Calvados, septembre 1989, 44 pages.

En analysant les pourcentages globaux (dernière colonne du tableau de la figure 5.7), il apparaît que les allocataires ne sont pas dans leur ensemble "asociaux". Ils évoluent majoritairement dans le cadre d'un réseau familial ou amical et, pour la moitié d'entre eux, les sorties avec des amis ou en famille sont fréquentes. Cependant, les sorties coûteuses (vacances, spectacles) et les pratiques impliquantes (faire partie d'une association) semblent concerner une nette minorité.

Figure 5.7 : répartition des groupes d'allocataires en fonction de leur sociabilité tris croisés avec les variables actives de la typologie

Groupes d'allocataires :	1	2	3	4	5	6	7	Ens
Effectifs :	331	397	190	265	343	258	181	1965

Au cours des trois derniers mois, avez-vous eu un contact, par téléphone ou par lettre, avec des membres de votre famille ou des amis ne résidant pas avec vous ?
(ici apparaissent les pourcentages d'allocataires ayant eu contact avec...)

frères ou soeurs.....	17.2	66.5	64.2	83.8	42.3	85.3	93.4	61.0
amis.....	13.9	49.4	61.6	92.8	60.1	90.3	85.1	61.0
père, mère.....	12.4	54.4	24.2	67.2	24.2	60.1	87.3	44.6
autres parents.....	3.9	29.0	38.9	69.1	15.2	53.1	75.7	36.2
enfants.....	19.3	36.3	98.9	24.9	14.3	26.0	42.0	33.3
beaux-parents.....	4.8	18.6	6.3	15.5	2.0	8.1	82.3	16.3
grands-parents.....	1.5	8.6	1.1	26.4	2.6	11.6	65.7	13.7
petits-enfants.....	0.6	0.3	98.4	3.0	0.0	1.6	2.8	10.5

Vous arrive-t-il, souvent, parfois, rarement ou jamais de..
(ici apparaissent les pourcentages cumulés de "souvent" + "parfois")

sortir avec des amis.....	13.0	17.4	31.1	86.0	71.4	80.2	45.9	47.5
sortir en famille.....	20.8	36.3	60.5	74.0	36.7	50.4	71.3	46.3
jouer aux cartes, aux boules, aux dominos ..	10.3	14.6	21.1	35.1	38.5	48.1	35.9	27.8
passer des moments à discuter au café.....	5.7	5.5	5.8	38.1	46.1	49.6	15.5	23.8
faire du sport.....	8.2	6.0	7.4	57.7	37.6	17.1	29.3	22.6
jouer au tiercé, au loto.....	6.0	6.0	12.6	17.4	20.7	33.7	16.0	15.3
partir en vacances.....	3.3	4.3	10.5	46.0	14.3	11.2	14.9	14.0
aller au spectacle, au cinéma.....	0.9	0.5	2.6	51.3	19.5	6.6	10.5	12.7
participer aux activités d'une association.....	2.4	4.0	6.8	35.1	10.8	4.7	16.6	10.6

L'analyse conjointe¹ des deux paquets d'items (17 items au total) montre, d'abord, que les deux mesures de sociabilité sont relativement décorréelées : à des exceptions triviales près (sortir fréquemment avec des amis implique un contact avec eux au cours des trois derniers mois), le fait de pratiquer souvent une activité (par exemple, faire du sport ou partir en vacances) n'est pas directement lié à l'existence des contacts avec sa famille ou ses amis. Cette analyse montre, ensuite, qu'au sein de chacun des deux paquets, les items s'organisent autour de deux dimensions distinctes indépendantes. Elle permet enfin de dégager sept groupes d'allocataires en fonction de l'expression particulière de leur sociabilité.

5.2.1 LES QUATRE DIMENSIONS DE LA SOCIABILITE

Deux dimensions indépendantes caractérisant chacun des deux paquets d'items, eux-mêmes décorrélés, on dispose, au total, de quatre dimensions indépendantes pour décrire la sociabilité des RMistes. Les quatre dimensions sont définies dans les graphiques 5.8a et 5.9a (cercles des corrélations), les graphiques 5.8b et 5.9b (plans principaux) illustrant le positionnement de différentes catégories sociales d'allocataires sur ces mêmes dimensions.

La lecture de ces graphiques s'effectue de la façon suivante :

- toutes les dimensions, celles d'un même cercle (d'un même plan) ou celles appartenant à des cercles (plans) différents sont indépendantes,
- sur un cercle des corrélations, plus la coordonnée d'un item sur un axe est significative (point éloigné de l'origine), plus l'item participe à la construction de l'axe (ou encore mieux est-il expliqué par l'axe). Les items excentrés et proches correspondent a priori à des activités corrélées tandis que les items excentrés se trouvant sur des directions orthogonales par rapport au centre correspondent à des activités décorréelées. Par exemple (graphique 5.9a), "*aller au spectacle*" explique bien (ou est bien expliqué par) la dimension "*sport, spectacles*" et il est corrélé à "*faire du sport*", mais décorrélé de "*jouer au tiercé, au loto*".
- chaque axe d'un plan principal correspond ("par dualité" dit-on en analyse de données) à un axe du cercle des corrélations homologue. Plus la coordonnée d'un point est positive sur un axe (éloignée de l'origine vers le haut ou à droite), plus la catégorie d'individus correspondante pratique les activités expliquées par l'axe ; en revanche, plus une coordonnée est négative (vers le bas ou à gauche), moins la catégorie pratique les activités se trouvant du côté opposé de l'axe dans le cercle des corrélations. En même temps, deux points proches sur un plan correspondent a priori à des catégories ayant des intensités de pratique similaires, deux points opposés sur un axe correspondant à des intensités de pratique différentes. Par exemple (graphique 5.9b), les "*femmes seules sans enfants*" pratiquent plus qu'en moyenne les activités de l'axe "*sport, spectacles*", mais moins que la moyenne les activités de l'axe "*boules, café*".

¹ analyse en composantes principales, suivie d'une rotation varimax et d'une classification automatique

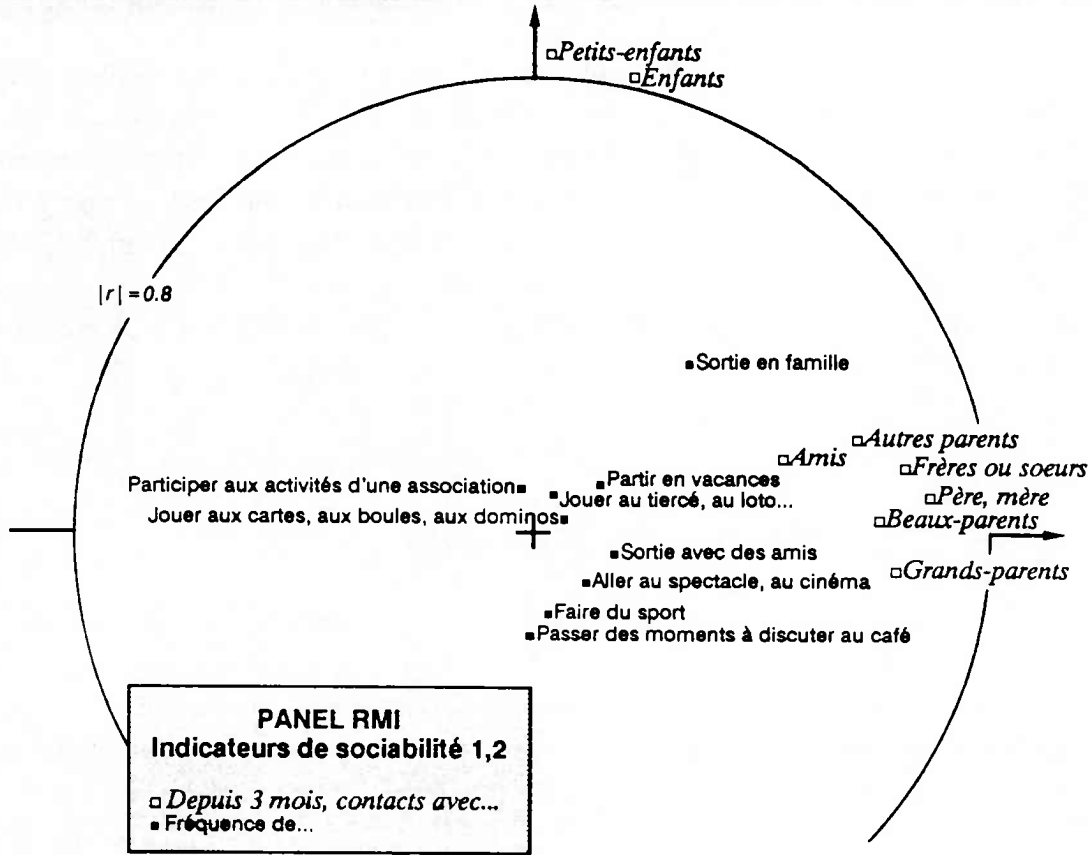
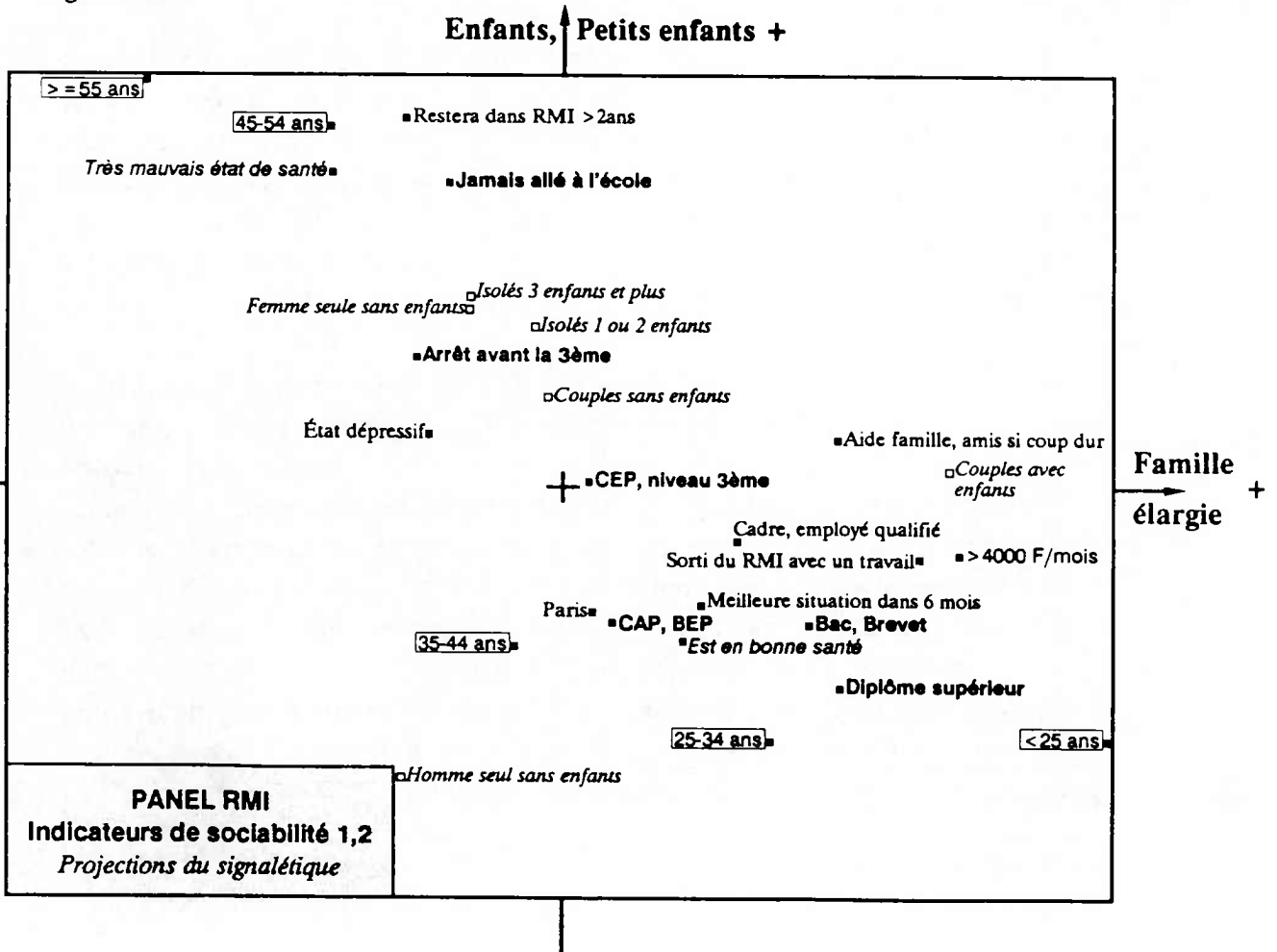


Figure 5.8a

Figure 5.8b



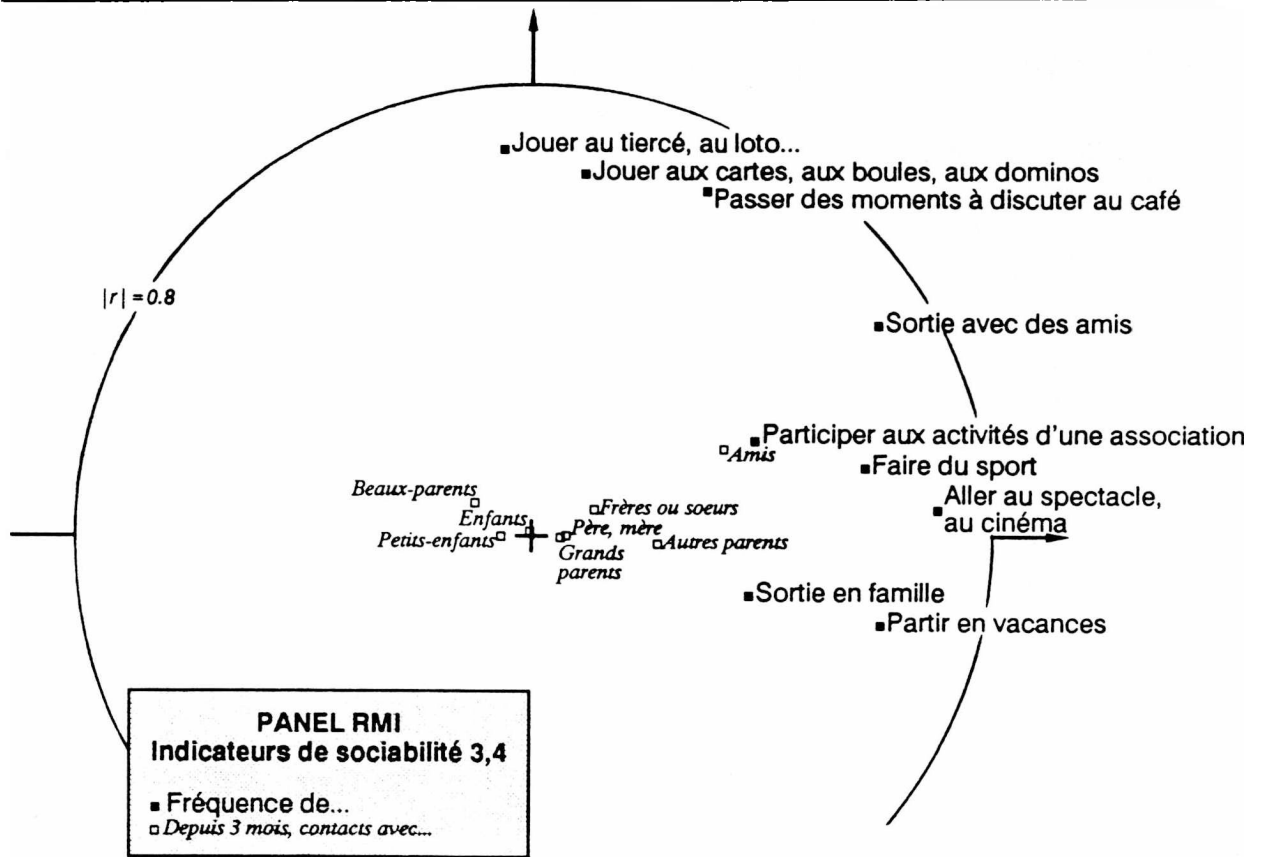
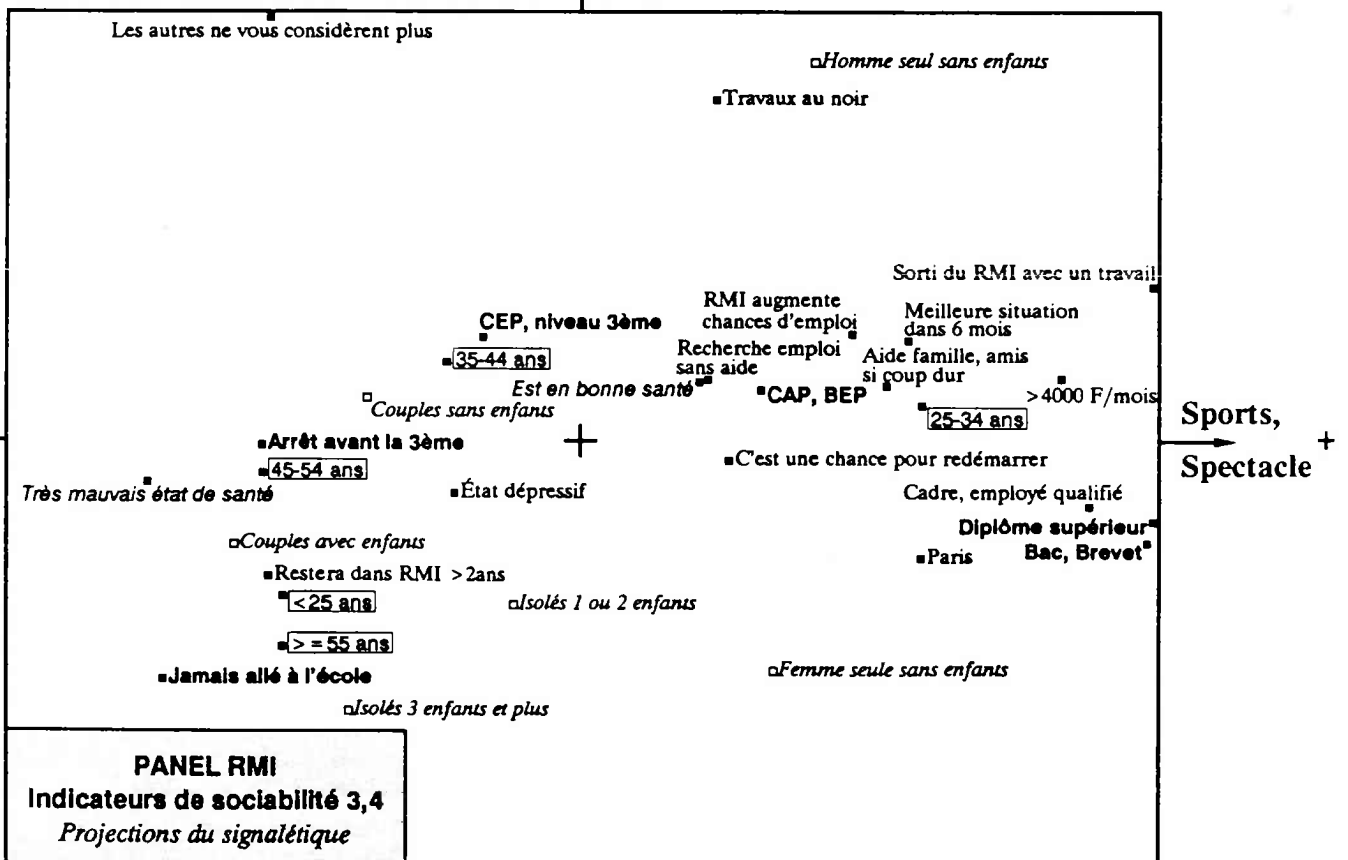


Figure 5.9a

Figure 5.9b

Boules, Café +



5.2.2 LES SEPT GROUPES DE SOCIABILITE

En fonction de leurs différentes facettes de sociabilité, sept groupes d'allocataires aux profils contrastés se dégagent. La projection de ces groupes sur les quatre dimensions de sociabilité apparaît dans les graphiques 5.10a et 5.10b. Signalons que ces graphiques ont été dessinés à l'échelle 1+3 par rapport à ceux des figures 5.8b et 5.9b, ce qui signifie que les catégories sont très excentrées sur les plans principaux et que, par conséquent, elles sont très typées. A partir du positionnement particulier de chacune des catégories, on peut dresser le tableau suivant offrant une description synoptique des catégories :

INTENSITE DE SOCIABILITE DES 7 GROUPES				
Groupe	<i>Sociabilité élargie</i>	<i>Sociabilité enfants, petits-enfants</i>	<i>Sport, spectacles</i>	<i>Boules, café</i>
1 : isolés	--	-	-	-
2 : ménages repliés	.	.	-	-
3 : aïeuls familiaux	.	++	-	.
4 : intégrés	+	.	++	.
5 : isolés populaires	-	-	+	+
6 : familiaux populaires	+	.	.	++
7 : ménages sociabilisés	++	.	.	.
	++ très forte	+ forte	. moyenne	-- faible
			-- très faible	

En comparant les positions des sept groupes sur les plans principaux à celles des variables du signalétique, on peut déjà obtenir une première idée sur la composition de chacun d'eux. Dans la description plus détaillée qui suit, nous avons cependant examiné les tableaux croisés détaillés entre la variable "typologie" et l'ensemble des variables du questionnaire, les tableaux relatifs aux activités sociales (variables actives de la typologie) apparaissant dans la figure 5.7.

Enfants, ↑ Petits enfants +

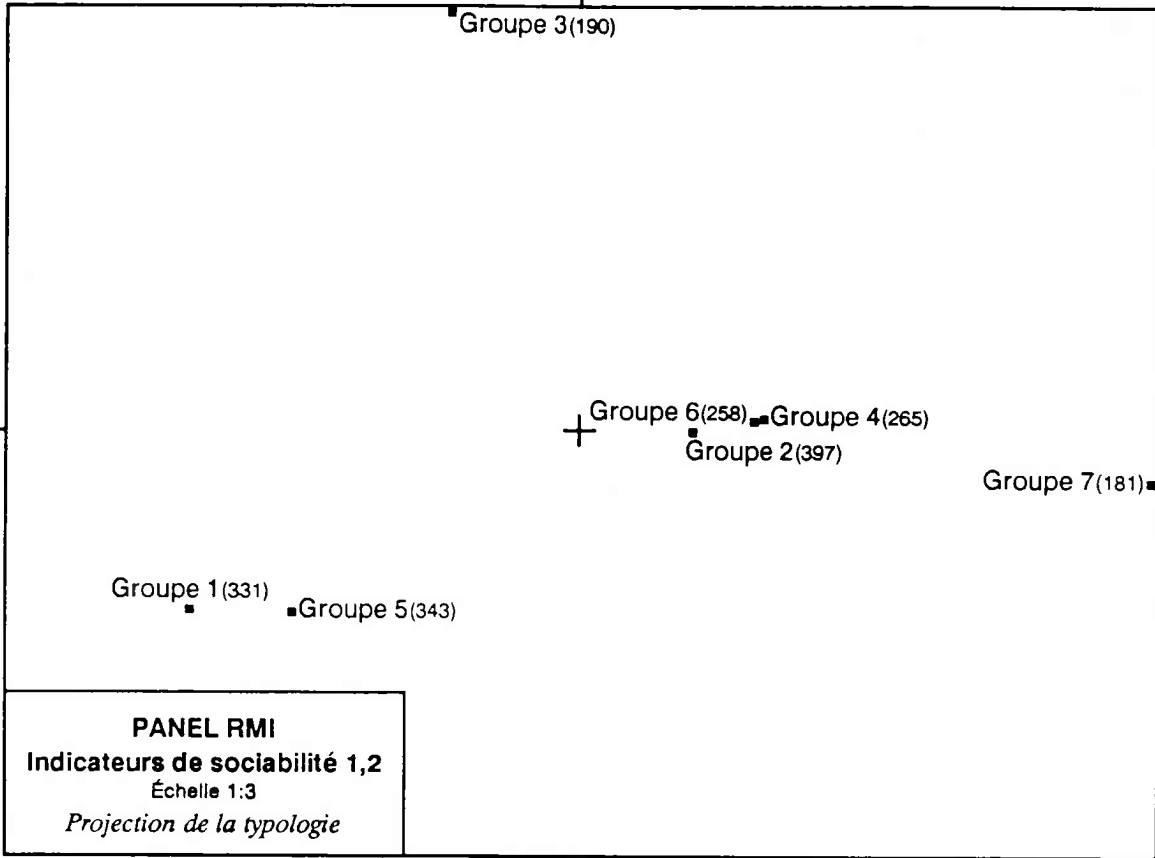
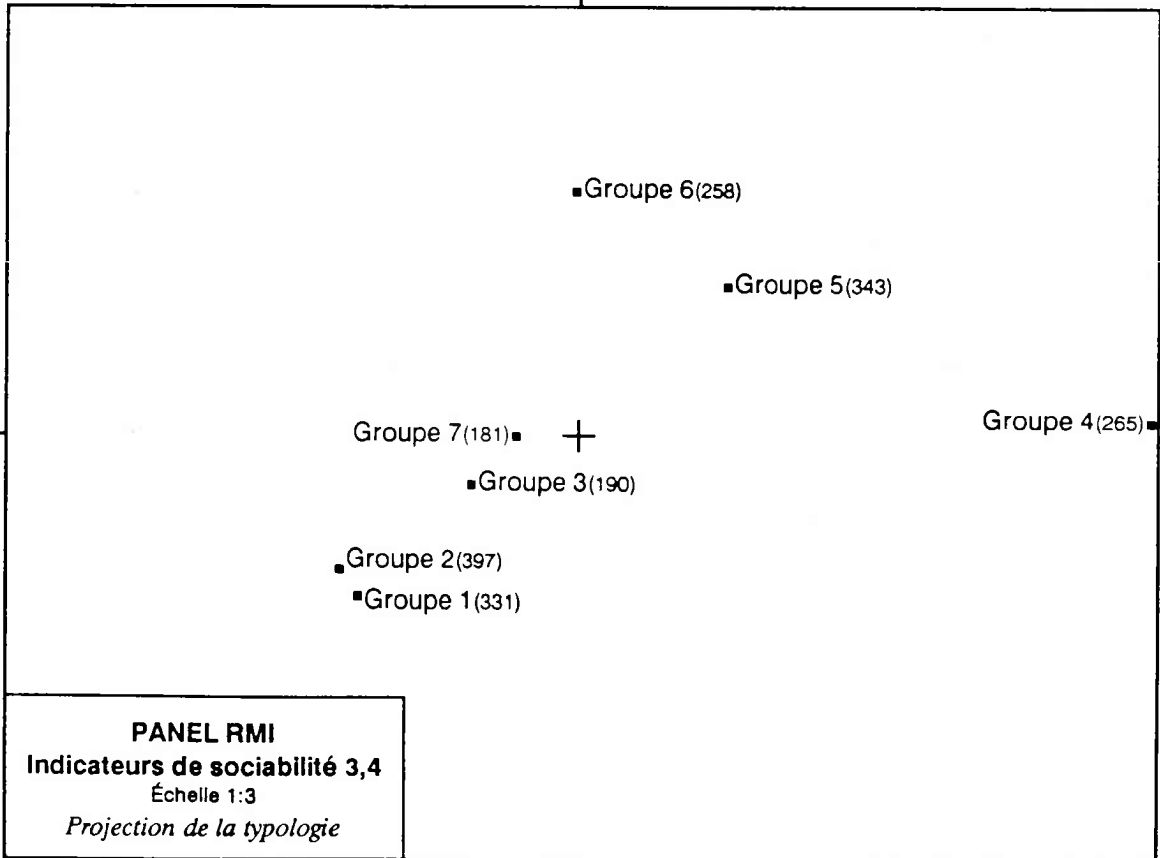


Figure 5.10a

Figure 5.10b

Boules, ↑ Café +



Sports, ↑ Spectacle +

Un sixième des allocataires (16,8% de l'ensemble) présentent une très faible sociabilité sur l'ensemble des quatre dimensions définies précédemment : leurs contacts avec la famille sont quatre à cinq fois moins fréquents qu'en moyenne, leurs sorties avec des amis ou pour faire du sport ou pour aller au spectacle restent dans les mêmes proportions.

Il s'agit d'une population relativement hétérogène dont le profil moyen est néanmoins caractéristique : plutôt âgés, d'un faible niveau de formation et d'un état de santé médiocre, ils sont peu actifs dans la recherche d'un emploi. Ayant "perdu depuis longtemps les contacts avec les membres de leur famille" ou pensant d'eux que "moins on se voit, mieux c'est", ils n'ont pas non plus d'amis sur qui ils "peuvent compter en cas de coup dur". Pessimistes ou, à défaut, incapables de se projeter dans l'avenir ("je n'en ai aucune idée"), débordés souvent par leur situation financière, ils déclarent parfois souffrir "de nervosité" ou "d'un état dépressif".

Dans le cadre du RMI, malgré une faible utilisation des dispositifs liés à l'insertion professionnelle, le suivi dont ils bénéficient de la part des travailleurs sociaux ainsi que leur taux de signature de contrats sont à la moyenne. Il apparaît alors difficile d'envisager une assistance particulière pour ces allocataires de faible sociabilité dont les difficultés prioritaires à résoudre ne s'écartent guère de la moyenne : argent et travail loin devant la solitude (uniquement pour 4% d'entre eux). A leur propos, on peut parler d'allocataires *isolés*.

Pour 20,2% des allocataires du panel, la sociabilité se limite à quelques contacts et sorties avec les membres de leur famille stricto sensu. Autrement, sur les dimensions "sports-spectacle" et "boules-café", leur sociabilité est aussi faible que celle du groupe précédent.

Composée pour deux tiers de femmes, cette catégorie de ménages, repliés sur eux-mêmes, ne présente aucun autre trait marquant dans ses caractéristiques socio-démographiques si ce n'est une proportion relativement plus importante de couples et un niveau de formation légèrement plus faible que la moyenne. L'argent est, pour eux, une importante priorité à régler.

L'absence de contacts avec des amis explique que, malgré une fréquence de contacts "correcte" avec les membres de leur famille, ces allocataires peuvent compter moins que la moyenne "sur un soutien en cas de coup dur". C'est, en partie, la raison pour laquelle nous les avons qualifiés de "*ménages repliés sur eux-mêmes*".

Un troisième groupe (9,7% de l'échantillon) se présente comme très typé dans la mesure où son taux de contacts avec les enfants et surtout avec les petits enfants est de l'ordre de 99% (*aïeuls familiaux*). Il est composé pour trois quarts de femmes, pour 90% de personnes de plus de 45 ans dont plus de la moitié sont en très mauvais état de santé et dont les deux tiers ont arrêté leurs études avant la 3^{ème}. Le taux d'étrangers (25%) est plus important qu'ailleurs.

Logés majoritairement dans des HLM et ne vivant que rarement seuls (pour 22% d'entre eux), ces allocataires ont su préserver des contacts avec leurs descendants mais aussi avec des amis. Ainsi, dans les limites que leur âge et leur état de santé autorisent, ils effectuent des sorties en famille, assez fréquentes, et avec des amis, un peu plus rarement. Logiquement, sur les dimensions "sports-spectacle" et "boules-café", leur sociabilité est faible, quoique légèrement plus forte que celle des deux premiers groupes.

Pour près de la moitié d'entre eux, le parcours professionnel est caractérisé par le fait de "n'avoir jamais cherché à avoir un emploi" ou d'avoir "cessé de travailler, il y a longtemps, à cause des problèmes familiaux ou de santé". Conjugué à leur âge avancé, à leur mauvais état de santé et au très faible nombre de stages de formation qu'ils avaient suivis entre l'école et le RMI, ce parcours explique pourquoi ils sont deux fois moins nombreux à envisager une nouvelle formation, à effectuer des démarches de recherche d'emploi ou encore à penser que "le RMI augmente leurs chances de trouver un travail stable". En revanche, ils sont assez actifs dans la maison, entretien du logement, cuisine, lavage, repassage...

Plus habitués à fréquenter les travailleurs sociaux que les autres groupes, ces allocataires restent préoccupés par le problème de l'argent de façon plus nette. Ils pensent du RMI que "son montant n'est pas assez élevé" et "qu'il ne dure pas assez longtemps". Même s'ils n'affirment pas plus que les autres que le principal aspect du RMI est "qu'on touche de l'argent" et même s'ils disent majoritairement que "cela montre que l'on s'occupe enfin de nous", on peut supposer que ces allocataires n'ont pas pour le RMI une grande considération. Ils sont, de loin, les plus nombreux à penser qu'à la fin du RMI "ce sera comme avant, je trouverai un autre moyen pour me débrouiller".

A la différence du premier groupe, 13,5% des allocataires se caractérisent par une très forte sociabilité généralisée. Leur sociabilité, tant sur la dimension "famille-amis" que sur la dimension "sports-spectacles", est très élevée. Ils sont quatre à cinq fois plus nombreux que les autres à faire du sport, à partir en vacances, à aller au spectacle, voire à participer aux activités d'une association. Enfin, sur la dimension "boules-café", ils sont plutôt au dessus de la moyenne, marque d'une sociabilité populaire.

On est en présence de la population qui semble disposer du meilleur potentiel de l'échantillon. Ils sont jeunes, pour les deux tiers ils ont moins de 35 ans, ils ont un niveau de formation particulièrement élevé (un tiers ayant au moins le niveau BAC) et leur état de santé est très bon. Ayant suivi des stages de formation deux fois plus que les autres, avant et depuis le RMI, et étant hyperactifs dans la recherche d'un emploi, c'est parmi eux que l'on trouve logiquement le taux de sortis le plus élevé (28%) et, pour ceux qui ne sont pas encore sortis, le taux le plus important d'allocataires pensant que "la durée de leur séjour dans le RMI devrait être inférieure à six mois".

Quant aux autres caractéristiques socio-démographiques de ces allocataires, il faut signaler qu'ils sont célibataires, qu'ils résident moins dans des communes de taille moyenne (10000 à 200000 habitants) et plus dans la région parisienne, qu'ils sont hébergés gratuitement par leur famille, et qu'ils ont eu, en proportion non négligeable, une fonction d'employé qualifié ou de cadre dans leur dernier emploi. Ajoutons aussi qu'ils se sont montrés les plus intéressés par notre questionnaire.

Peu habitués des services sociaux avant le RMI, ils ont su saisir l'occasion, en bénéficiant, par exemple, des actions d'insertion professionnelle associées aux dispositifs, pour retrouver un emploi perdu. Ils pensent donc majoritairement qu'à la fin du RMI "ils auront un travail" et que "le RMI est une chance pour redémarrer".

On ne saurait alors dissocier la vie sociale plus épanouie et l'optimisme de ces allocataires ni de leur potentiel (jeunes, diplômés, en bonne santé) ni de leur dynamisme (actions de formation, de recherche d'emploi) ni du soutien familial dont ils bénéficient (ils sont les plus nombreux à pouvoir y compter en cas de coup dur). On peut, en simplifiant, parler, à leur propos, d'allocataires bien *intégrés* dans leur environnement.

Assez éloigné du cadre familial (cependant pas autant que les *isolés*), un groupe d'allocataires à dominante "homme célibataire de profil moyen" (17,5% de l'ensemble) manifeste sa sociabilité au travers d'activités communes avec des amis : ils font des sorties ensemble, ils jouent aux cartes et aux boules, ils passent des moments à discuter au café (*isolés populaires*). Ils jouent aussi au tiercé et au loto, ils vont parfois au cinéma et ils pratiquent souvent des activités sportives. Quant aux membres de leur famille élargie, ils "ont perdu le contact avec eux" ou ils pensent que "moins on se voit, mieux c'est".

Relativement jeunes, ils sont parfois logés gratuitement par la famille ou les amis. Leur niveau de formation est moyen, avec toutefois moins de sous-diplômés, et leur état de santé satisfaisant. Leur intérêt pour la formation, les démarches de recherche d'emploi qu'ils ont entreprises depuis le RMI, tous seuls ou à travers les dispositifs associés, de même que leur taux de signature de contrats sont plutôt plus importants que la moyenne. Enfin, les jugements qu'ils portent à l'égard du RMI sont très légèrement plus positifs que pour la moyenne des allocataires.

Ayant un signalétique proche du groupe précédent (hommes célibataires, de niveau de formation moyen, logés gratuitement), un nouveau groupe d'allocataires se présente comme plus sociable que les précédents grâce à des relations familiales et amicales plus solides (*familiaux populaires*). A une sociabilité du type "boules-café" déjà plus forte, ils associent une certaine sociabilité familiale qui semble, toutefois, se situer plus au niveau des contacts qu'au

niveau des sorties. Leur sociabilité du type "sports-spectacle" est en revanche sensiblement en retrait.

Il est intéressant de les comparer aux allocataires que nous avons qualifiés tout à l'heure de "bien intégrés", avec qui ils présentent la même fréquence de contacts familiaux et amicaux aux pratiques sportives et associatives, aux sorties pour aller au spectacle, aux départs en vacances et aux sorties en famille des intégrés, ils opposent des "moments passés à discuter au café", des jeux de cartes, de boules de tiercé et de loto. Mais à la jeunesse, au niveau de formation et à la qualification professionnelle élevés, aux nombreuses initiatives de formation ou même au taux élevé des permis de conduire des premiers, ils ne peuvent opposer que leur profil "moyen". Si donc le degré d'intégration dans un réseau familial ou amical semble conditionner le développement d'une sociabilité, la forme que cette sociabilité peut prendre dépend fortement des caractéristiques propres à l'individu.

Le dernier groupe d'allocataires, composé majoritairement de jeunes couples avec enfants, se distingue par le nombre important de contacts qu'ils entretiennent avec les membres de leurs familles : neuf sur dix parmi eux contactent leurs frères ou sœurs et leurs parents, deux sur trois leurs grands parents et, surtout, quatre sur cinq leurs beaux parents (soit 10 fois plus que le reste de l'échantillon). Leurs contacts avec des amis sont également nombreux (85%). Ils se situent, de façon globale, légèrement au dessus de la moyenne pour les sorties, sauf pour les sorties en famille qui sont plus nombreuses et les moments passés au café qui sont moins nombreux.

Ils sont donc jeunes (avec le plus fort taux des moins de 25 ans et le taux le plus faible des plus de 55 ans), se sont déclarés majoritairement en couple pour le RMI et ont, pour les trois quarts d'entre eux, des enfants (un sur cinq en ayant au moins trois). Leur niveau de formation est légèrement au dessus de la moyenne. En très bon état de santé, ils sont principalement locataires, un quart d'entre eux ayant comme activité principale "ses enfants et sa maison". Ils semblent assez actifs dans la recherche d'un emploi et présentent déjà un taux de sortie relativement élevé (30%).

Leur sociabilité à forte dominante familiale est certes due à leur situation familiale (familles nombreuses) et à l'importance qu'ils accordent à la famille ("heureusement qu'ils sont là"), mais elle s'explique aussi par une situation financière souvent délicate : ils sont les plus nombreux à "avoir des crédits ou dettes à rembourser" et ceci malgré l'allocation logement et les allocations familiales (plus de 5000 F) qu'ils perçoivent. Notons cependant qu'ils semblent s'être adaptés à cette situation en ce sens qu'ils sont les moins nombreux à se sentir "complètement dépassés" par leur situation financière actuelle. A leur propos, on peut parler de *jeunes ménages sociabilisés*.

5.3 SOCIABILITE ET ANTICIPATION : CONVERGENCES

Le rapprochement des deux typologies, dont l'une, la sociabilité, décrit plus des faits et des comportements et dont la seconde intègre davantage des informations issues de représentations, fait apparaître d'assez fortes convergences. Le tableau ci-après (figure 5.11) décrit les liaisons positives et négatives entre les composantes des deux typologies.

Le rapprochement de ces typologies fait apparaître un partage inégal. L'isolement ou le repli sur soi semblant fortement liés à une représentation dévalorisée de l'avenir ou même à l'incapacité de se penser dans l'avenir. La vision d'un avenir dévalorisé ou le refus de penser l'avenir sont également ressentis par les personnes âgées qui ont une sociabilité centrée sur les relations familiales. En revanche, pour les catégories qui montrent une plus grande sociabilité, ce comportement est associé à une vision positive de l'avenir, en termes de sortie du dispositif, sortie immédiate ou différée dans le cas des ménages.

Figure 5.11 : convergence des typologies "sociabilité" et "anticipation"

Catégories issues de la typologie "anticipation"	Catégories issues de la typologie "sociabilité"						
	Isolés	Ménages repliés	Aïeuls familiaux	Intégrés	Isolés populaires	Familiaux populaires	Ménages sociabilisés
Ignorance de l'avenir	+	+	-		+		
Sortie rapide anticipée			-	+		+	
Avenir dévalorisé			+	-			
Refus de penser l'avenir	+	+	+	-			
Avenir meilleur mais pas tout de suite			-				+
Sortie du dispositif	-			+			+

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Exemple de lecture :

les isolés refusent de penser leur avenir et sont, jusqu'à maintenant, peu sortis du dispositif.

Partie III

LES USAGES DU REVENU MINIMUM D'INSERTION

La connaissance des allocataires, fût-elle approfondie, ne suffit pas à construire une démarche évaluative. Celle-ci résulte du rapprochement entre la différence d'états de l'allocataire à des moments donnés et les actions et interventions sociales proposées aux personnes qui ont bénéficié ou qui continuent de bénéficier du Revenu Minimum d'Insertion. Cette troisième partie a pour objet, précisément, d'analyser les rapports entre les allocataires et l'ensemble du dispositif qui leur est proposé. Un premier chapitre décrit les conditions d'arrivée dans ce dispositif, un deuxième rassemble les informations sur les multiples usages que font les allocataires du RMI et le troisième chapitre rapporte les données relatives aux jugements des allocataires et à leurs conditions, provisoires ou définitives, de sortie du RMI.

CHAPITRE 6

L'ENTREE DANS LE DISPOSITIF

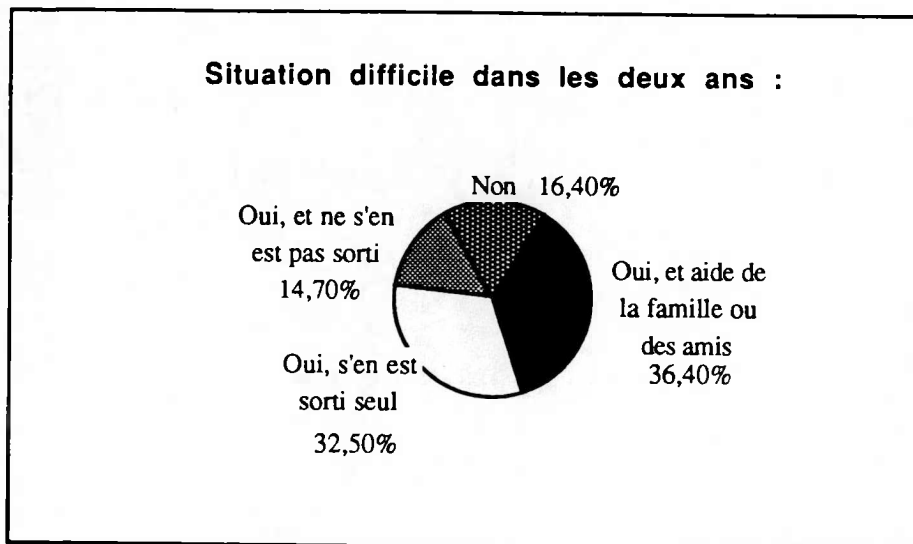
6.1 ETIOLOGIE DE L'ARRIVEE DANS LE RMI

La population qui dispose du Revenu Minimum d'Insertion n'est pas uniquement composée de marginaux, de SDF, de personnes dont la réinsertion est incertaine... Elle comporte ainsi bon nombre de familles avec enfants, quelquefois des familles monoparentales. Le niveau de formation de ces personnes peut être équivalent au baccalauréat et même de niveau supérieur : la crise a entraîné dans un cycle de dépression des personnes dont la trajectoire, avant le chômage, n'était pas forcément marquée par la pauvreté ou la précarité. Néanmoins, face à la tentation de croire que tout le monde peut être amené à bénéficier du Revenu Minimum d'Insertion, il est bon de remarquer qu'avant d'entrer dans le dispositif beaucoup d'allocataires avaient connu de sérieux problèmes.

Une série de questions permet de connaître quelques uns des événements de la vie des RMistes dans les deux ans précédant le versement de la première allocation. On appréhende ainsi, à la fois, des données d'ordre subjectif (occurrence d'une "situation difficile") et des données plus objectives (caractérisant la fréquentation du système social, l'état de santé ou la situation professionnelle).

Les allocataires du panel sont ainsi 83,6% à déclarer avoir connu une situation difficile dans une période de deux ans avant l'entrée dans le RMI, et 17,6% parmi ceux-là (c'est-à-dire 14,7% de l'ensemble) déclarent ne pas s'en être sortis (cf figure 6.1).

Figure 6.1 :



Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

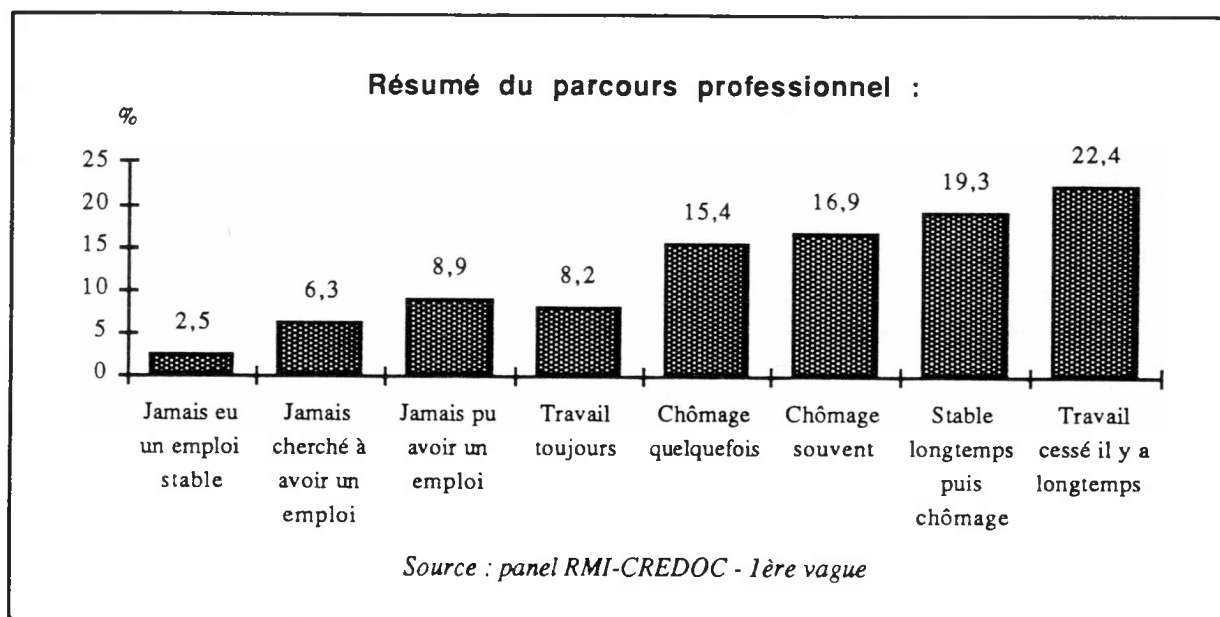
Rares sont donc les allocataires qui n'ont pas, dans leur passé proche, connu une situation difficile. Et même si les solidarités familiales et amicales ont joué leur rôle, certains déclarent ne pas s'être sortis de ce mauvais pas.

En dehors des solidarités relationnelles, les allocataires du RMI ont également dû recourir, pour beaucoup, à des aides institutionnelles plus ou moins ponctuelles : 29% ont reçu des secours exceptionnels dans les deux ans précédant leur entrée dans le RMI, et 19,9% ont reçu des secours réguliers sur cette même période.

Au cours des deux dernières années, près d'un quart des allocataires a connu un gros problème de santé qui a entraîné une longue période d'immobilisation ou une réduction du temps de travail. Les antécédents au niveau de la santé des allocataires ne sont pas sans conséquence sur leur potentiel d'insertion actuel. Aussi ce fort taux de personnes ayant connu un grave problème de santé laisse-t-il présager une population fragilisée physiquement et difficile à réinsérer.

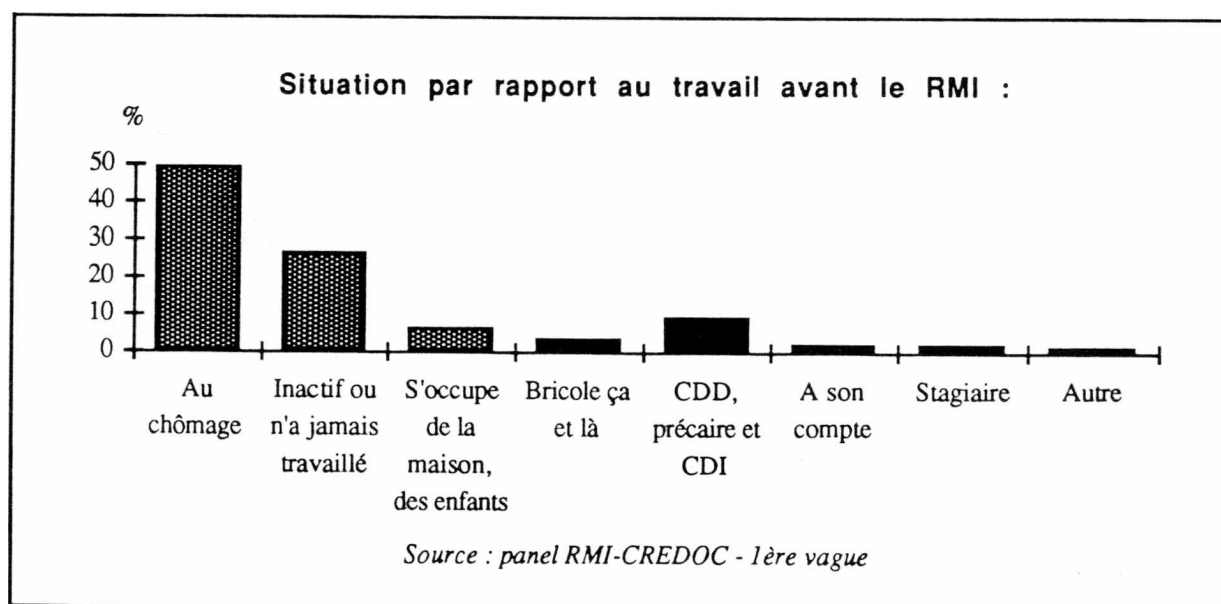
Enfin, en ce qui concerne le parcours professionnel et la situation par rapport à l'emploi juste avant d'entrer dans le RMI, il est clair que le chômage a fortement marqué l'itinéraire de cette population (cf. figure 6.2).

Figure 6.2 :



Plus de la moitié des allocataires interrogés ont vu leur parcours professionnel interrompu par des périodes de chômage. 17,7% n'ont jamais réellement travaillé et 22,4% des allocataires ont cessé leur travail, il y a longtemps, à cause de leur santé ou de leur famille. En fait, moins d'un allocataire sur dix (8,2%) a toujours travaillé. L'examen de la situation par rapport au travail des allocataires juste avant qu'ils ne bénéficient du RMI corrobore cette information :

Figure 6.3 :



82% des allocataires, avant leur entrée dans le dispositif, n'exerçaient aucune activité professionnelle.

6.2 MODE DE CONNAISSANCE DU DISPOSITIF

Tous les allocataires qui ont été interrogés n'ont pas eu connaissance de l'existence du RMI par le même canal d'information.

Figure 6.4 :

Comment avez-vous eu connaissance de l'existence du RMI ?		
	%	Eff.
Par une assistante ou un service social.....	47,1	925
Par les médias (télévision, journal, radio).....	25,4	499
Par quelqu'un que vous connaissez (famille, amis).....	12,7	250
Par la Caisse d'Allocations Familiales.....	7,5	148
Par l'ANPE, la mairie, autre.....	7,3	143

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Si plus de 60% des allocataires ont eu connaissance du RMI par l'intermédiaire direct du "système social" (assistante sociale, Caisse d'Allocations Familiales...), les médias et le bouche-à-oreille (famille, amis...) ont néanmoins bien fonctionné.

Tout semble indiquer que le réseau dans lequel la personne était principalement insérée a déterminé la façon dont elle a eu connaissance de l'allocation :

Figure 6.5 : mode de connaissance du RMI
en fonction de la fréquentation passée d'une assistante sociale

Comment avez-vous eu connaissance de l'existence du RMI ?		
	Fréquentation d'une A.S. dans les deux ans avant le RMI :	
	Oui	Non
Par une assistante ou un service social.....	59,9	39,5
Par les médias (télévision, journal, radio).....	19,7	28,7
Par quelqu'un que vous connaissez (famille, amis).....	6,9	16,1
Par la Caisse d'Allocations Familiales.....	8,5	6,9
Par l'ANPE, la mairie, autre.....	5,0	8,6

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Les médias et les proches ont plutôt renseigné les allocataires dont le niveau de contact avec le service social était faible, alors que la clientèle sociale habituelle a été informée de l'instauration du RMI par une assistante sociale ou par la CAF.

Dans les trois quarts des cas, la demande s'est faite sans l'aide de quiconque. L'assistante sociale ou l'éducateur est intervenu dans un peu moins de 15% des cas, et un proche a apporté son aide à la préparation de 7% des dossiers.

Si le mode de connaissance de l'allocation est plutôt varié, il en va différemment pour l'organisme auprès duquel la personne a fait la demande de RMI :

Figure 6.6 :

Après de quel organisme avez-vous fait une demande de RMI ?		
	%	Eff.
Centre Communal d'Action Sociale, Mairie.....	80,5	1581
Service départemental d'action sociale.....	14,0	275
Caisse d'Allocations Familiales.....	1,7	36
Association.....	0,6	11
Autre.....	3,2	62

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Ce sont les organismes sociaux traditionnels qui ont accueilli le plus de demandes. La possibilité qui était offerte dans la loi de faire appel à des intermédiaires a, somme toute, été peu utilisée.

Peu d'allocataires (moins de 10%) ont demandé ou se sont vus proposer une avance ; parmi ceux qui l'ont demandée, les trois quarts (73,6%) l'ont obtenue. Le délai d'obtention est cependant relativement élevé : il dépasse quinze jours dans les deux tiers des cas.

En ce qui concerne la perception de la dernière allocation, elle s'opère principalement par virement sur un compte personnel (79,8%) ou par lettre chèque (14,4%). Le virement à un tiers ne s'effectue que pour 25 allocataires et le versement de la prestation en liquide est encore plus rare, il ne concernait que 6 personnes sur les 1581 allocataires effectifs du RMI le mois précédant l'enquête.

6.3 LES ATTENTES DES ALLOCATAIRES

Au cours de l'enquête, l'allocataire est amené à citer, parmi onze propositions, les deux difficultés qu'il souhaite voir résolues en priorité. Les réponses privilégient les aspects financiers et professionnels, devant le logement, la santé, la formation et les problèmes administratifs. Nous allons ici présenter les caractéristiques de chacun des groupes de répondants et voir comment de grandes différences se dégagent d'un groupe à l'autre.

Il est des points sur lesquels les caractéristiques socio-démographiques ont une réelle importance : le problème de la santé est évoqué par des personnes plus âgées, la solitude est un mal dont souffrent les Français et dont se plaignent très peu les personnes vivant en couple, il y a presque deux fois plus de SDF parmi les allocataires concernés par le problème du logement... Par ailleurs, les personnes citant les problèmes administratifs ont, plus que les autres, connu des suspensions dans le versement de leur allocation. Il serait aisé de multiplier de telles remarques. Le plus simple est d'examiner tour à tour chacune des réponses possibles.

1. Un peu plus d'argent et je me débrouille (62,6%).

Comme il s'agit de la réponse majoritaire, la catégorie d'interviewés correspondante n'est pas fortement typée. On y trouve, un peu plus qu'en moyenne, des gens ayant une situation de logement stable (surtout des locataires HLM percevant l'allocation logement) et, de façon liée, des femmes.

Ils sont légèrement plus âgés (32,4% ont plus de 45 ans versus 29,6% pour l'ensemble de la population) et pensent à 19,4% (vs 16,8%) que "la formation c'est important, mais pour moi c'est trop tard".

Ce sont des gens un peu plus orientés "famille" (ils touchent l'Allocation Familiale, s'occupent de leur famille, enfants, logement, handicapé), qui sortent relativement peu pour aller au café, au cinéma et partir en vacances.

Enfin, 45,7% d'entre eux citent comme deuxième difficulté le problème du travail.

2. Le problème d'un travail (52,1%).

Les allocataires qui mettent en avant cette attente se retrouvent dans une catégorie bien plus typée que la précédente.

Ils se caractérisent d'abord par des réponses voisines aux questions portant sur la recherche d'un emploi :

- "Depuis le RMI, sans aide, démarches recherche d'emploi" (80,5% vs 64%),
- "Cherche un travail à temps plein" (80,9% vs 66,7%)
- "Inscription à l'ANPE" (76,2% vs 63,5%).

Ils sont en très bonne santé à 59,8% (vs 48,1%) et ne souffrent pas d'insomnies, ni de maux de tête ou de mal au dos.

Ils sont relativement jeunes (20,2% seulement ont plus de 45 ans vs 29,6%) et ont un niveau de formation à la moyenne (avec un peu plus de CAP, BEP). Leur situation familiale est tout à fait à la moyenne (avec cependant un peu plus de célibataires).

Leur seule préoccupation est le travail, qu'ils croient au RMI ("aura un travail à la fin du RMI" : 41,5% vs 33%) ou non ("RMI ou pas il n'y a pas de travail" : 39,1% vs 30,6%). Et ce travail peut passer par la formation ("intéressé par la reprise d'une formation" : 38,1% vs 33,4%) ou non ("veut un travail et non une nouvelle formation" : 35,9% vs 26,2%). Ils ont envoyé des CV, passé des annonces, appris des techniques de recherche d'emploi, ont fait des stages.

Enfin, ils sont à 55% à citer comme deuxième difficulté le problème de l'argent.

3. Le problème du logement (21,7%).

Cette attente est le plus souvent mise en avant par des allocataires ne résidant pas en HLM (secteur privé, sous-locataires ou locataires d'un meublé : 33,3% vs 26,3%) ou encore des SDF (6,8% vs 2,5%). De façon plus minoritaire, ce sont des gens qui supportent mal les personnes de leur ménage ("s'il pouvait, il s'en irait tout de suite" : 8,5% vs 4,0%) ou leurs voisins ("ils sont bruyants, ne les supporte pas" : 9,2% vs 6,1%).

Ils ont bien sûr des problèmes avec leur logement :

- 49,3% ont "fait des démarches d'amélioration depuis le RMI" (vs 24,3%),
- 12% sont "obligés de quitter leur logement d'ici 6 mois" (vs 4,8%),
- 5,6% risquent l'expulsion (vs 2,5%).

Il faut aussi ajouter le fait qu'ils n'ont pas de solution de secours : 57% d'entre eux ne peuvent pas compter sur la famille ou les amis pour être hébergés en cas de coup dur (vs 49,6%).

Enfin, ces allocataires citent, comme deuxième problème, le travail et non pas l'argent comme c'est le cas des dernières catégories.

4. Le problème de la santé (16,1%).

Le croisement avec la question sur la santé révèle que 80% des allocataires qui placent cette demande en priorité sont dans un (très) mauvais état de santé :

- 33,2% (vs 9,5%) ne peuvent rien faire à cause de leur santé,
- 46,5% (vs 18,3%) sont très souvent malades fatigués.

On retrouve ce mauvais état de santé dans plusieurs de leurs réponses :

- "Non inscription à l'ANPE, car invalide, malade, retraité",
- "a eu une maladie de longue durée",
- "était inactif avant le RMI",
- "handicap manifeste de l'interviewé",
- etc...

Il s'agit d'une population âgée (43% ont plus de 45 ans vs 29,6%), à niveau de formation légèrement plus faible que la moyenne (36,4% ont arrêté avant le 3ème vs 30,4%), avec parfois de grosses difficultés de lecture ou d'écriture. Ces allocataires ne prévoient pas de modifications dans leur situation professionnelle ou à propos de leur logement dans six mois et ils n'ont aucune idée sur leur situation personnelle à la fin du RMI. Par rapport au travail, soit ils cherchent un travail à temps partiel (mi-temps ou moins : 39,3% vs 23,3%) soit ils se déclarent "retraité, invalide" (7,6% vs 2,7%).

Enfin, leur deuxième difficulté est l'argent (pour 49,4% d'entre eux), le travail arrivant loin derrière (19,3%).

5. Le problème du manque de formation (8,9%).

Ces allocataires déclarent à plusieurs reprises leur intérêt pour la formation : 79% d'entre eux (vs 50%) envisagent de reprendre une formation ou sont en formation actuellement, que ce soit dans le cadre d'un contrat ou non (à noter cependant que c'est la catégorie qui a le plus signé de contrats : 32,2% vs 24%).

Cette population jeune (77% (vs 53%) a entre 25 et 39 ans), plutôt féminine (59,8% vs 55%), hébergée dans la famille (35,6% vs 23,6%), présente la meilleure santé de l'échantillon : 84,5% (vs 68,5%) sont en bonne santé. Ce signalétique, conjugué au fait que, tout en étant moins illettrés que la moyenne, les diplômés sont des CEP ou de niveau CAP (45,4% vs 36,6%) explique le grand intérêt de cette catégorie pour la formation.

Ils ont, par ailleurs, une vision positive du RMI ("c'est une chance pour redémarrer") et optimiste pour l'avenir ("durée prévue du statut de RMiste inférieure à six mois", "meilleure situation professionnelle dans six mois").

Enfin, cette population cite comme deuxième difficulté l'argent (42%) devant le travail (36,2%).

6. Les problèmes administratifs (5,1%).

Cette difficulté est apparemment citée par les allocataires dont le niveau social est le plus élevé de l'échantillon. Ils sont les plus diplômés (40,6% ont un CAP, BAC ou supérieur vs 24,7%), sont déjà sortis du dispositif à 31,7% (vs 19,8%) et ont les revenus les plus élevés.

Jeunes, 54,5% ont entre 25 et 34 ans, ils sont hébergés par la famille ou les amis à 46,5% (vs 32,8%). Tout en n'ayant pas d'aide financière de la famille ou des amis (94,1% vs 85,2%), ils peuvent y compter en cas de besoin. Ce sont majoritairement des hommes célibataires.

Ils ont, par ailleurs, une vision optimiste de l'avenir (meilleure situation professionnelle dans six mois, estimation d'un revenu mensuel supérieur à 8000F dans six mois). Mais ils voient moins que les autres l'assistante sociale (28,7% vs 36,9%) et, dans le cadre du RMI, ils ont bénéficié moins que la moyenne d'une inscription à l'ANPE, d'un bilan professionnel, d'un stage d'apprentissage. En revanche, ce sont eux qui, sans aide particulière, ont le plus, fait des démarches directes auprès d'employeurs ou ont fait appel à des relations personnelles.

Enfin, ils citent, moins que la moyenne, l'argent comme deuxième problème à résoudre.

En conclusion, il s'agit d'un ensemble de personnes actives, débrouillardes, le taux le plus élevé de travail au noir en témoigne, mais qui ont été laissées seuls face aux problèmes administratifs.

Les cinq catégories restantes étant très minoritaires (elles n'ont été citées que par moins de 5% de l'échantillon), elles ne seront pas analysées ici en détail. Les pourcentages correspondants à ces catégories sont les suivants :

7. N'en sait rien, tout est trop compliqué..... 4.0%
8. Les problèmes avec la famille et les gosses 3.9%
9. Veut être reconnu comme invalide..... 3.6%
10. Les difficultés pour toucher la retraite..... 3.3%
11. Ne supporte plus la solitude..... 3.2%

Les problèmes liés à la solitude sont exprimés par des personnes vivant seules et souvent d'origine française. L'obtention de la retraite est réclamée par une population plus âgée, et la reconnaissance du statut d'invalide est souhaitée par des personnes en très mauvaise santé, n'ayant entrepris aucune démarche de recherche d'emploi et dont la moitié a connu un gros problème de santé dans les deux ans avant le RMI.

CHAPITRE 7

LES USAGES DU R.M.I.

Dans la démarche d'investigation adoptée par le CREDOC, transparaît, outre la dimension évaluative évoquée dans la première partie de ce rapport, une dimension interactionniste à travers un ensemble de questions portant sur les pratiques des allocataires. Par pratique, on entend ici le moment où l'allocataire use d'un dispositif, soit parce qu'il s'adresse à lui, soit parce qu'il en reçoit un service, soit au contraire parce qu'il essuie un refus. *La pratique devient ainsi le lieu et le moment de l'interaction entre le dispositif et la personne, source possible de transformation de la personne et peut-être aussi du dispositif lui-même*¹.

L'analyse des pratiques des allocataires amène à proposer plusieurs pistes de réflexions. Tout d'abord, il apparaît que le dispositif social, associé à la prestation, fait du R.M.I. un ensemble complexe de mesures, organisées autour de grands domaines, dans lesquelles les allocataires peuvent puiser en fonction de leur situation. Les résultats de la première vague prouvent qu'il s'agit de pratiques différenciées. Le second constat qui ressort de l'étude du CREDOC réside dans la faiblesse des pratiques des allocataires. Le troisième résultat indique, à la fois, la simultanéité et la forte corrélation entre pratiques d'un même domaine. Le dernier résultat intéressant nous paraît lié à la cohérence individuelle dont font preuve les allocataires dans le choix qu'ils font de leurs usages du R.M.I.

Sans anticiper sur les résultats définitifs de cette étude qui ne prendront leur sens que dans la confrontation des apports des différentes vagues, on peut déjà s'interroger sur l'adéquation entre les formes d'usage éclaté adoptées par les allocataires et l'état actuel d'un dispositif globalisant qui leur est proposé.

Bénéficiaire du Revenu Minimum d'Insertion, c'est d'abord percevoir une prestation financière, c'est ensuite être engagé dans un mécanisme contractuel, mais c'est aussi avoir à sa disposition une panoplie d'interventions et d'actions sociales plus ou moins étendues selon les localisations. Il faut aussi tenir compte d'autres pratiques auxquelles peuvent recourir les allocataires, bien que leur origine ou leur inscription institutionnelle ne soient pas à situer dans le dispositif RMI. Le RMI ne constitue pas l'unique ressource des allocataires.

¹ La notion d'interaction n'est pas exactement employée au sens où E. Goffman utilise ce terme. Il ne s'agit pas de situer l'allocataire dans un système de rôles, mais plutôt de tenter d'esquisser une analyse des relations entre l'allocataire et son environnement, en considérant que la relation n'est pas à sens unique.

7.1 LE RMI, UN APPORT FINANCIER

Parmi les allocataires de l'échantillon, certains ne percevaient plus le R.M.I. à la date de l'enquête. Il ne faudrait pas en conclure qu'ils sont sortis du dispositif dans la mesure où il pourrait s'agir d'une suspension ou d'une sortie provisoire. Le regard de l'allocataire ne coïncide pas ici forcément avec celui de l'administrateur de la prestation. Seul le recul dont nous bénéficierons aux vagues ultérieures permettra d'appréhender le caractère définitif d'une sortie : ainsi, pour la CNAF, une personne est considérée comme sortie du RMI si elle ne perçoit plus l'allocation depuis sept mois consécutifs, au moins.

Figure 7.1 : perception actuelle du RMI

	Nombre d'allocataires	Pourcentage
Oui	1580	80,2
Non	385	19,8
TOTAL	1965	100,0

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Pour les presque 20% d'allocataires ne percevant plus l'allocation au moment de l'enquête, on s'est interrogé sur la raison de suppression de l'allocation. Sur ce point, les données du panel peuvent pallier une carence dans les données administratives des CAF. Pour celles-ci, en effet, 70% des suppressions de versement s'opèrent à cause d'une absence de Déclaration Trimestrielle de Ressources. Or, cette absence de renvoi de DTR dissimule, en fait, bien des raisons que l'on peut appréhender grâce aux questions du panel.

Ainsi, l'absence de DTR n'est citée que par 7,5% des allocataires ne percevant plus le RMI. L'augmentation des ressources est la réponse la plus donnée : elle est responsable de 42,6% des suppressions d'allocation. Le RMI a été remplacé par une autre allocation dans 11,7% des cas et pour 6,2% des cas, la suppression est due à un changement dans la situation familiale. Le contrat n'apparaît que dans 2,3% des cas : un problème lié à son application est alors évoqué. Néanmoins, il reste 30% d'allocataires ne bénéficiant plus de l'allocation et dont on ne peut précisément expliciter la cause de la suppression : 14% n'en connaissent pas la raison et 15,6% des réponses sont dans la catégorie "autre".

Il n'y a pas de réaction à l'interruption du RMI dans plus de la moitié des cas :

Figure 7.2 :

Votre renouvellement d'allocation n'ayant pas eu lieu, qu'avez-vous fait ?		
	%	Eff.
Rien, c'était normal.....	58,7	226
Vous avez contacté l'assistante sociale.....	20,8	80
Vous avez contacté une autre personne.....	6,0	23
Autre.....	14,5	56
Non concerné.....	80,4	1580

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

En fait, la réaction face à l'interruption de l'allocation est très corrélée avec la cause de la suppression. Ainsi, les suppressions qui sont opérées suite à une augmentation des ressources, au remplacement par une autre allocation ou à un changement familial sont considérées comme normales par plus de 70% des allocataires concernés.

Lorsqu'ils sont encore au RMI, les allocataires ne disposent que très marginalement de revenus d'origine professionnelle, 77,6% déclarant ne rien avoir gagné le mois précédant l'entretien. En revanche, les allocations familiales participent aux revenus d'un tiers des ménages allocataires.

7.2 LE CONTRAT D'INSERTION

La signature d'un contrat constitue avec la perception de l'allocation différentielle la spécificité du Revenu Minimum d'Insertion. Au moment de la première vague, la situation contractuelle des allocataires était la suivante :

Figure 7.3 : signature d'un contrat d'insertion

Signature d'au moins un contrat d'insertion	Effectif	Pourcentage
Oui	472	24,0
Non	1395	71,0
Ne sait pas	98	5,0
TOTAL	1965	100,0

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Ainsi, non seulement la signature d'un contrat est loin de constituer une situation majoritaire, mais, pour certains allocataires, l'existence même d'un contrat est source d'incertitudes. Les résultats partiels des entretiens semi-directifs avec les allocataires abondent dans ce sens : bien souvent la notion de contrat est floue, aucun document ne venant, par exemple, certifier de sa réalité.

Lorsqu'il y a eu signature de contrat, la personne en est généralement à son premier contrat : 15% des contractants en ont signé deux et 6,1% en ont signé trois. Par ailleurs, dans 89,2% des cas le contrat ne concerne que l'allocataire. Dans 10,2% des cas, il concerne l'allocataire et le conjoint ou une autre personne à charge.

Figure 7.4 : nombre de contrats d'insertion signés

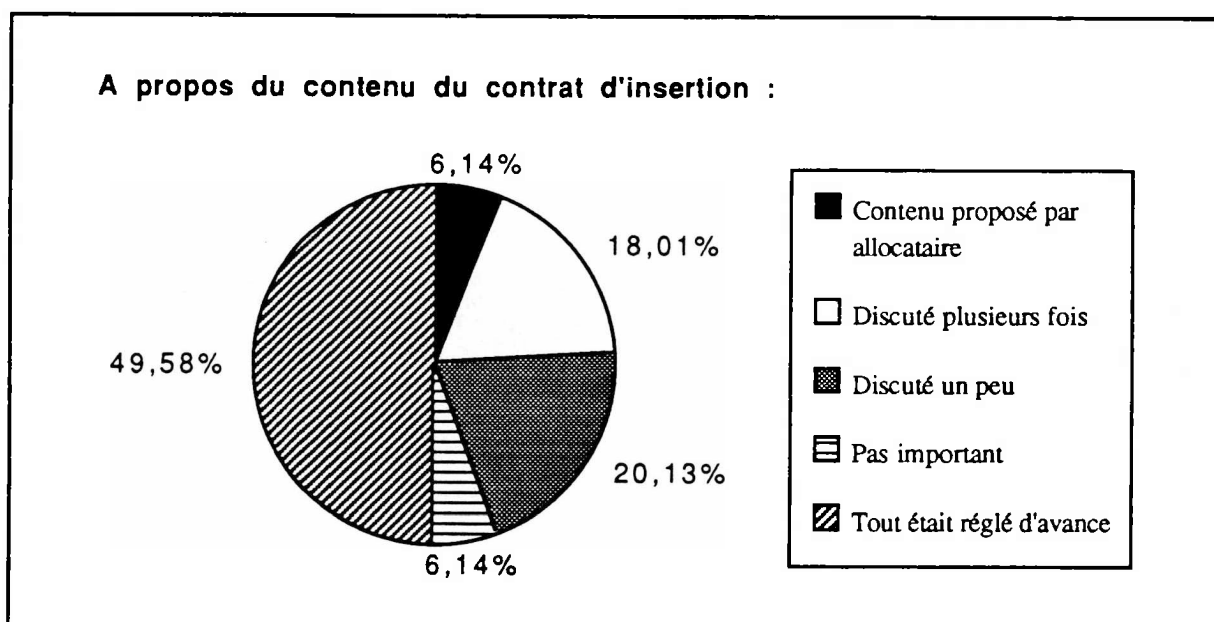
	Effectif	Pourcentage
Un contrat	372	78,8
Deux contrats	71	15,0
Trois contrats	29	6,1
TOTAL	472	100,0

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Il faut noter que le flou autour de la notion de contrat peut être, en partie, imputable au fait que les allocataires se sentent relativement peu partie prenante dans l'élaboration du contrat. 55,7% des signataires estiment ne pas avoir eu leur mot à dire sur le contenu du contrat. Non que les allocataires soient peu intéressés par le contrat, seuls 11% estiment que ce n'était pas important pour eux, mais parce qu'il leur a été imposé. 89% déclarent que tout était réglé d'avance.

Parmi ceux qui ont participé à l'élaboration du contrat, il est assez rare que le contenu ait été proposé par l'allocataire (13,9%). Le plus souvent, il a fait l'objet d'une négociation limitée (45,5%) ou plus approfondie (40,7%) :

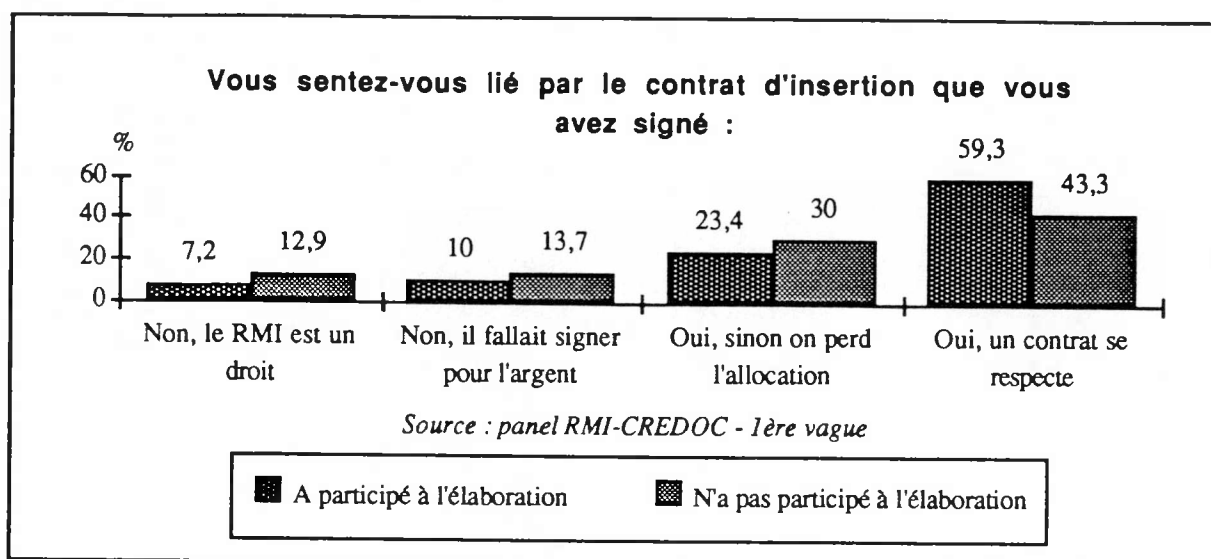
Figure 7.5 :



Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

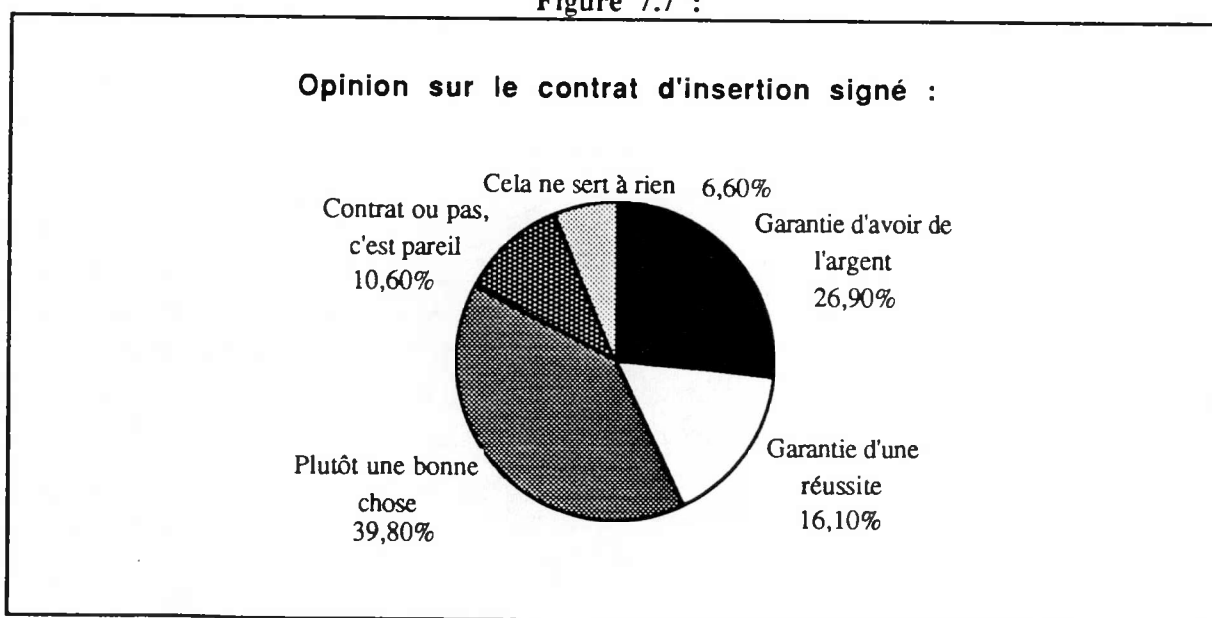
Majoritairement, les allocataires ayant signé un contrat se sentent liés par cet engagement : pour 50,4% d'entre eux, "un contrat, cela se respecte". Un peu plus d'un quart des signataires se déclarent liés au contrat, sinon, ils perdraient l'allocation. Par ailleurs, 12,1% des signataires se déclarent non liés au contrat car "il fallait bien signer pour avoir de l'argent". Enfin, pour 10,4% des contractants, "le RMI est un droit". A ce niveau, il n'est pas surprenant de constater que la participation de l'allocataire à l'élaboration de son contrat joue un grand rôle dans le sentiment qu'il a, de s'y sentir lié ou non :

Figure 7.6 :



Enfin, les contractants sont amenés à donner leur opinion sur le contrat qu'ils ont signé. Pour les contractants dans leur ensemble, les jugements positifs ("c'est la garantie d'une réussite" et "c'est plutôt une bonne chose") sont plus nombreux (55,9%) que les jugements négatifs ("contrat ou pas, c'est pareil" et "cela ne sert à rien"), qui caractérisent 17,2% des signataires. Ceux pour qui le contrat "est la garantie d'avoir de l'argent" sont tout de même 26,9%. Le contrat est alors ressenti comme un élément positif du dispositif, mais seul l'intérêt financier prime : il est difficile de savoir s'ils estiment que, outre l'apport financier, le contrat peut les aider à se réinsérer.

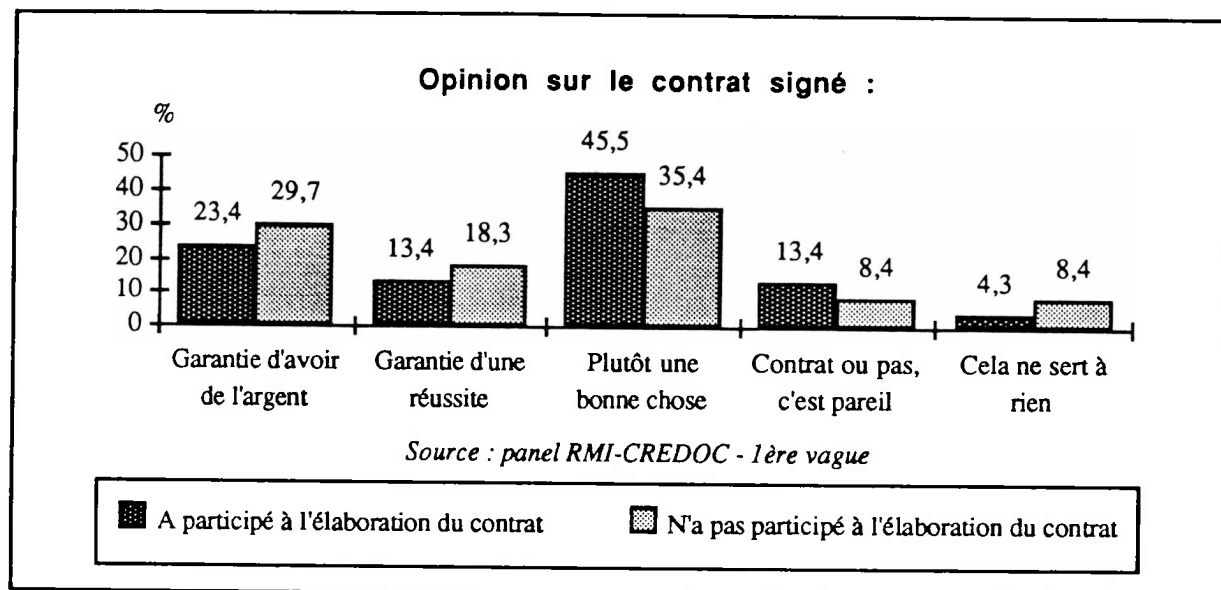
Figure 7.7 :



Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Là aussi, on note une influence certaine due à la participation à l'élaboration du contenu du contrat :

Figure 7.8 :



Les différences d'opinions sur le contrat ne sont pas aussi sensibles que celles qui apparaissent sur le sentiment d'être lié à ce même contrat. La modalité la plus élogieuse (c'est la garantie d'une réussite) est plus citée par les personnes n'ayant pas participé à son élaboration. Les autres, plus proches du contenu réel qui ne leur a pas été imposé, sont peut-être conscients du chemin à parcourir pour réussir leur insertion. La modalité médiane dans l'échelle des réponses proposées (c'est plutôt une bonne chose) est largement plus citée par les personnes impliquées dans l'élaboration de leur contrat.

La signature d'un contrat d'insertion semble le fait de personnes de nationalité française (87,1% de Français parmi les contractants contre 81,9% dans l'ensemble du panel). Les personnes célibataires et divorcées signent beaucoup plus de contrats que les personnes vivant en couple (voir figure 7.9).

**Figure 7.9 : signature d'un contrat d'insertion
en fonction de la situation matrimoniale**

	Contractant (% colonne)	Non contractant (% colonne)
Marié	15,0	21,9
Vivant maritalement	10,2	11,2
Célibataire	40,5	33,3
Divorcé	23,1	18,8
Veuf	4,2	7,0
Séparé	7,0	7,8
TOTAL	100,0	100,0

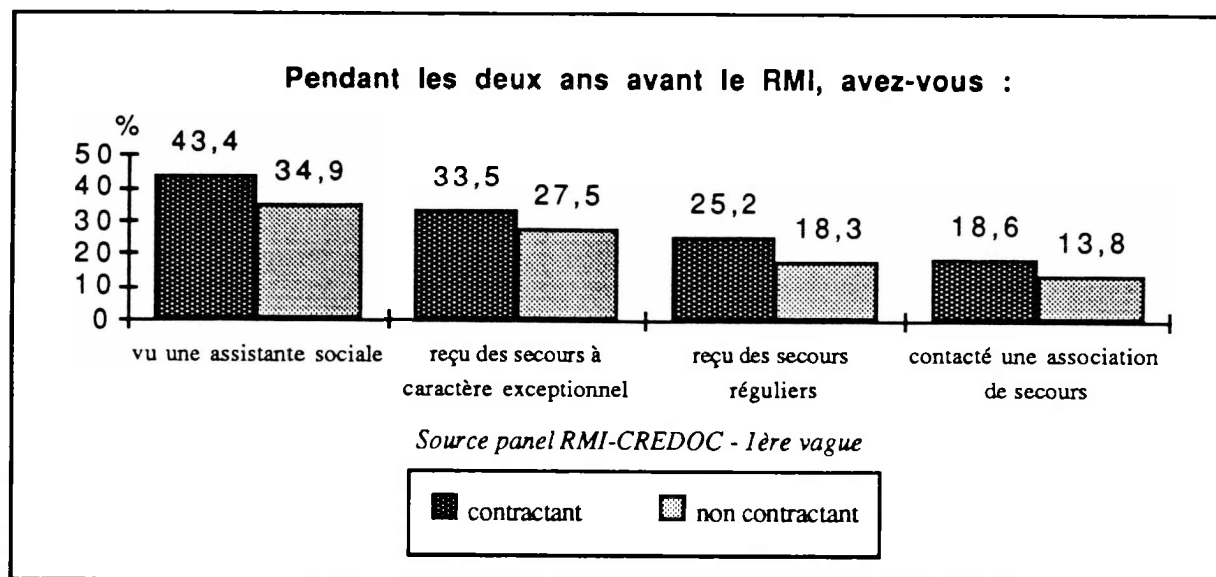
Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Le taux de signature de contrat le plus élevé se trouve, sans conteste, parmi les célibataires. La remarque faite plus haut concernant le peu d'étrangers ayant signé un contrat est donc à nuancer : peut-être cet état de fait est-il plus lié à la structure familiale des allocataires étrangers (le plus souvent des couple avec enfants) qu'à la nationalité des individus concernés (voir figure 3.3).

Le fait de signer un contrat semble lié au mode de connaissance du RMI et, plus généralement, à l'ancienneté et à la nature des relations entre l'allocataire et le système social. Plus ces relations avec les acteurs sociaux sont faibles, moins l'allocataire a de chances de signer un contrat. Ainsi, la fréquence des contacts avec des interlocuteurs du système social dans les deux ans avant le RMI est systématiquement plus élevée chez les contractants (voir figure 7.10).

Seuls les séjours en établissement sanitaire (non repris dans le graphique car les pourcentages d'individus concernés sont très faibles) ont été plus fréquents chez les non contractants que chez les contractants. Mais l'habitude d'avoir été en contact avec une assistante sociale, par exemple, favorise la signature d'un contrat d'insertion (cf. figure 7.10).

Figure 7.10 :



Tout ceci rejaillit sur les conditions de connaissance de l'allocation ainsi que sur la façon de gérer la demande de l'allocation et la demande d'une avance éventuelle. Les contractants ont eu connaissance du RMI par une assistante ou un service social, ils ont été plus aidés dans leur démarche de dépôt de demande, notamment par une assistante sociale ou un éducateur. Ils ont plus souvent demandé une avance, l'ont plus souvent obtenue et dans un délai moindre.

Enfin, depuis le RMI, ils sont plus nombreux à contacter régulièrement une assistante sociale (58,5% contre 44,2% parmi les non contractants), à recevoir des secours exceptionnels (20,8% contre 16,1%), à participer à des réunions d'information et de soutien (11,2% contre 5,5%), à bénéficier d'aides ou de conseils de gestion de budget (8,9% contre 3,3%)...

Une des différences flagrantes entre les contractants et les non-contractants réside dans la reprise d'une formation depuis le RMI. Près du tiers des contractants ont repris une action de formation depuis leur entrée dans le RMI alors que seul un non signataire sur dix a engagé une telle démarche (cf figure 7.11).

On retrouve les mêmes écarts quand on interroge les allocataires sur l'éventualité de reprise d'une formation : un signataire sur trois ne souhaite pas reprendre une formation alors qu'un non contractant sur deux ne le souhaite pas. Ces liens privilégiés avec la formation expliquent les différences enregistrées dans l'activité principale exercée par les allocataires : d'une part, les contractants sont plus salariés que les autres (21,6% contre 12,1%), et, d'autre part, quand ils ne sont pas salariés, ils sont en stage ou en formation (18,1% contre 3,1%), la différence se répercutant alors au niveau des inactifs (60,8% contre 77,7%).

**Figure 7.11 : reprise de formation depuis le RMI
en fonction de la signature d'un contrat d'insertion**

	Contractant %	Non contractant %	Ensemble %
Oui, plusieurs formations	6,4	1,3	2,5
Oui, une seule formation	29,7	8,6	13,7
Formation abandonnée	1,7	0,3	0,6
Non	62,3	89,8	83,2
Total	100,0	100,0	100,0

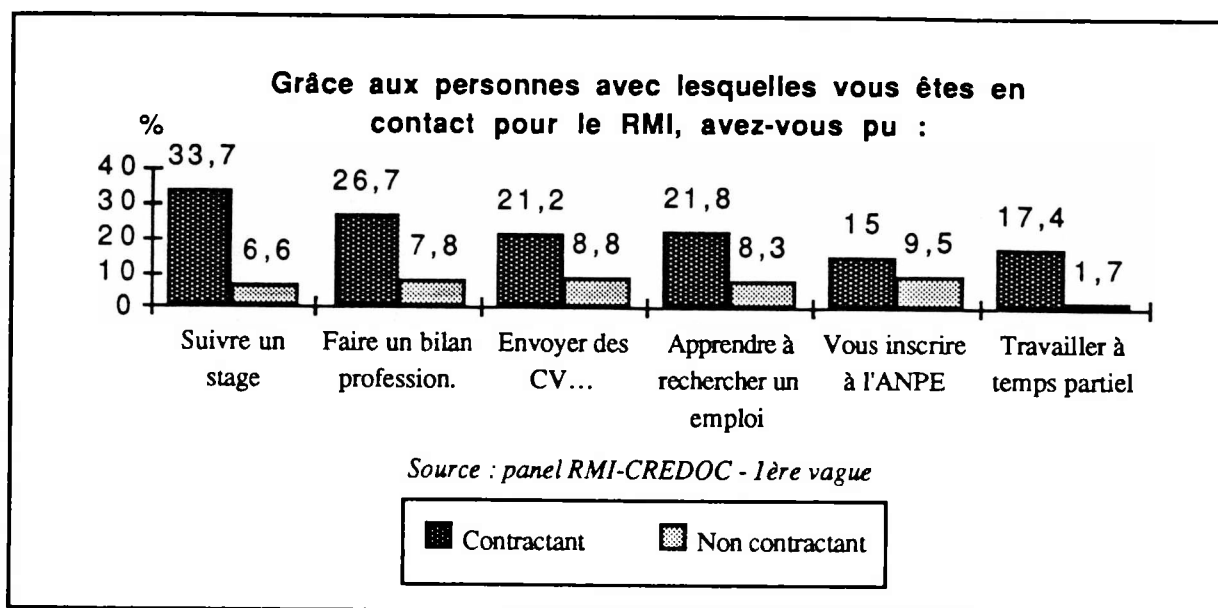
Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Par ailleurs, les contractants sont plus massivement inscrits à l'ANPE (69,7%) que les non contractants (61,5%). Ils étaient déjà inscrits avant l'entrée dans le dispositif du RMI (91,2% contre 88,3%).

Toujours en ce qui concerne l'emploi et les démarches de recherche d'emploi, les contractants, grâce aux personnes avec qui ils sont en contact pour le RMI, ont engagé beaucoup plus de démarches que les non contractants (cf. figure 7.12).

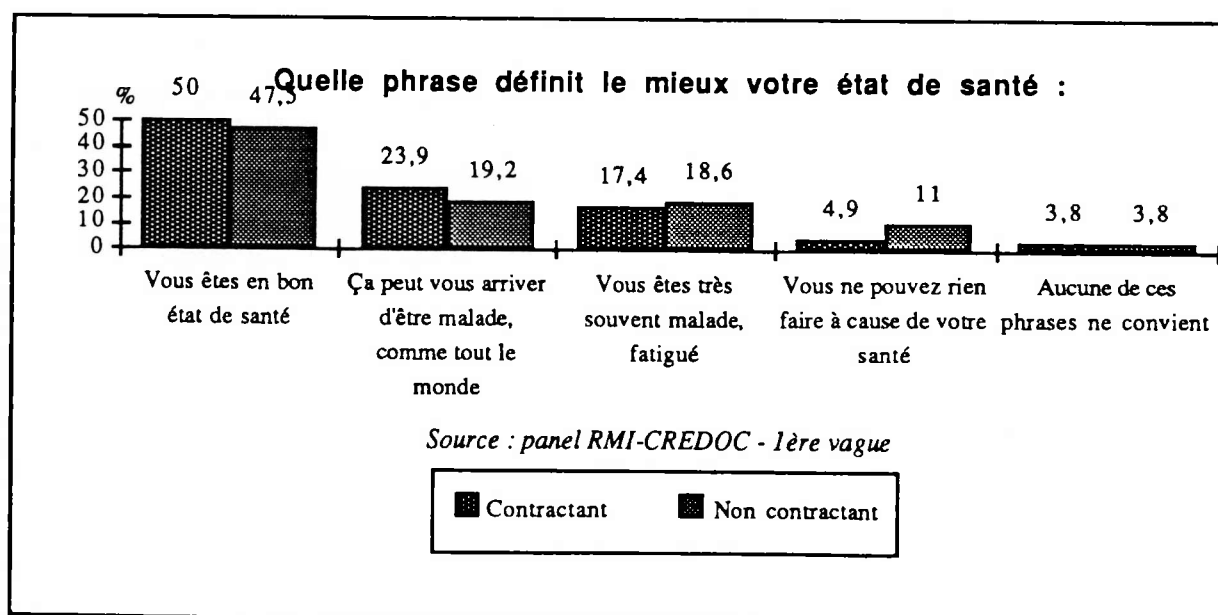
On peut penser que ces démarches plus nombreuses, grâce aux personnes en contact pour le RMI, sont le résultat des liens privilégiés existant entre les contractants et les travailleurs sociaux. Mais, s'ils ont pu bénéficier d'un soutien particulier des acteurs du système social dont ils sont depuis longtemps des familiers, il n'en reste pas moins vrai que les contractants déclarent entreprendre plus de démarches directes de recherche d'emploi que les non contractants (71,8% vs 61,6%). Quand on examine dans le détail toutes les démarches directes effectuées sans aide par les allocataires, les contractants se distinguent surtout par des démarches à l'ANPE ou auprès des travailleurs sociaux.

Figure 7.12 :



Les contractants sont beaucoup plus optimistes que les autres quant à leur devenir professionnel. Ils sont un peu plus d'un tiers (34,5%) à penser que "le RMI augmente leur chance de trouver un travail stable", alors qu'il n'y a que 14,9% de non contractants à le croire. De même, leur jugement global sur le Revenu Minimum d'Insertion est meilleur. Ils sont presque un sur deux à penser que "le RMI est une chance pour redémarrer" (47,7% contre 38,1% parmi les non signataires). En ce qui concerne l'état de santé, les contractants se déclarent en meilleure forme que les non contractants.

Figure 7.13 :



De plus, quand les allocataires, contractants ou non, sont malades, les problèmes de santé atteignant les non contractants sont plus importants : ils sont donc plus nombreux à être en mauvaise santé et leur problèmes sont alors plus graves.

Ainsi, parmi ceux qui ne sont pas en bon état de santé ou pour qui le problème de santé n'est pas lié à une maladie passagère, 48,2% déclarent que leurs problèmes de santé les empêchent de travailler. Mais ce taux atteint 53% chez les non-signataires de contrat et 31,7% parmi les contractants. Pareillement, les contractants ont moins souvent connu un gros problème de santé depuis deux ans que les non contractants (18,9% vs 24,4%).

Malgré ce meilleur état de santé déclaré, les contractants ont plus bénéficié des dispositifs sanitaires pendant leur période de perception du RMI (visite médicale de prévention, bilan de santé, Aide Médicale Gratuite, lunettes ou prothèse...). Cette consommation de dispositifs sanitaires sera plus longuement commentée dans la partie concernant l'usage des dispositifs associés au RMI.

Enfin, tous les contrats n'ont pas les mêmes contenus et les mêmes axes prioritaires d'insertion. Le chapitre consacré à la représentativité de l'échantillon a déjà apporté quelques éléments de réflexion quant aux chiffres que nous obtenons eu égard aux décalages observés avec les données du SESI. Les comparaisons avec le SESI ont été faites sur les actions d'insertion précisées dans le dernier contrat signé par l'allocataire. Afin de différencier les contractants, il nous a fallu assigner, à chaque contrat, une caractérisation unique. Lorsque le contrat ne contient qu'une seule rubrique, la caractérisation est évidente. Lorsqu'il en contient plusieurs, nous avons opéré de la manière suivante : une rubrique sociale suffisait pour qualifier le contrat de social, puis une rubrique insertion le qualifiait de contrat avec activité d'insertion. Les contrats dits contrats emploi ne font donc exclusivement figurer que des actions liées à la recherche ou à l'exercice d'une activité professionnelle. Enfin, pour près d'un cinquième des contrats, nous n'avons pu codifier le contenu : soit l'allocataire en ignorait le contenu, soit il n'a pu en fournir un libellé suffisamment clair.

Les profils des contractants varient sensiblement avec la dominante du contenu de leur contrat, comme le montrent les descriptions ci-après (figure 7.14).

Figure 7.14 : profil des contractants en fonction du contenu du contrat

- **Contrat social** (75 personnes, 15.9%)
Jamais allé à l'école
Sortie du RMI sans travail
Pas de changement dans la situation professionnelle d'ici six mois
- **Contrat avec activité d'insertion** (198 personnes, 41.9%)
Célibataire sans enfant, jeune
Hébergé dans la famille
"Le RMI : une chance pour redémarrer"
Intéressé par la reprise d'une formation
- **Contrat emploi** (113 personnes, 23,9%)
Avant le RMI, à son compte, aide familial ou salarié à temps partiel
Démarche personnelle de recherche d'emploi
A répondu seul au questionnaire
- **Contrat inconnu ou inclassable** (86 personnes, 18.2%)
Pas son mot à dire sur le contenu du contrat
Pas de formation depuis le RMI

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Les contractants des catégories "emploi" et "activité d'insertion" sont très massivement d'origine française (91,2% et 89,9% contre 81,9% pour l'ensemble du panel). Ils sont également d'un niveau de formation supérieur à la moyenne et ont, presque tous, fréquenté l'école. Ils ont, plus que les autres, depuis le RMI et sans aide, engagé des démarches de recherche d'emploi (82,3% et 76,8% contre 64,1% pour l'ensemble du panel). En meilleur état de santé, les signataires de ces deux types de contrat cherchent à résoudre en priorité le problème du travail, alors que pour l'ensemble des allocataires c'est le problème financier qui est évoqué.

7.3 LES PRATIQUES ADJACENTES

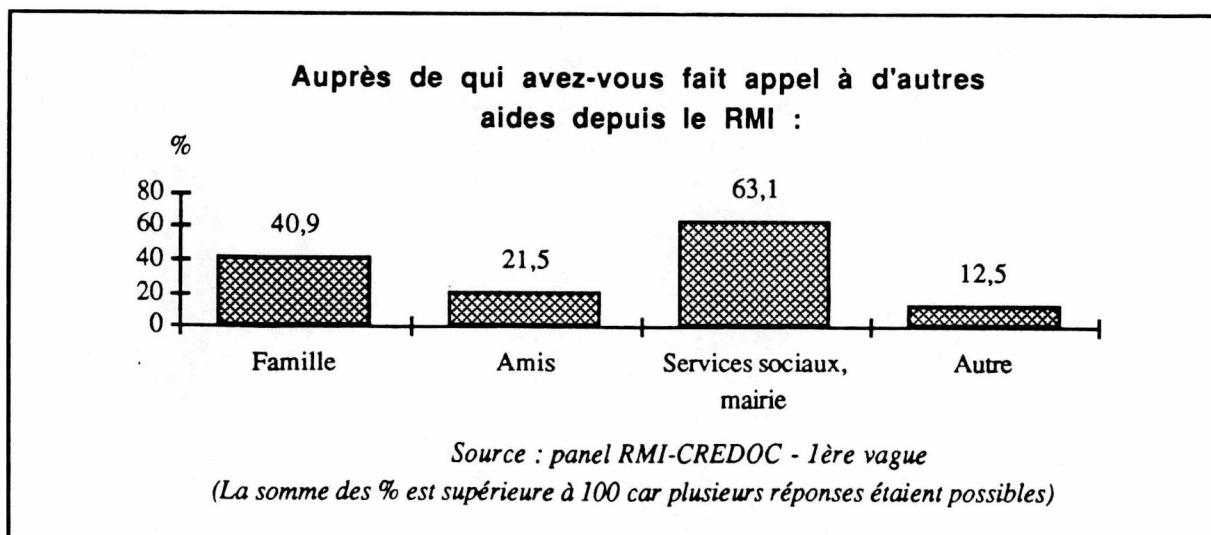
Pour se sortir d'une situation difficile les allocataires du R.M.I. disposent, à côté des mesures sociales liées au R.M.I., d'autres ressources. Ils peuvent compter sur leurs propres forces ou encore faire appel à leurs relations personnelles pour trouver du travail. L'usage des relations familiales participe également de ces pratiques adjacentes des allocataires.

Au cours des deux ans qui ont précédé leur entrée dans le RMI, plus des quatre cinquièmes des allocataires du panel (83,6%) ont connu une situation difficile. Pour eux, la sortie de ce mauvais pas s'est réglée de différentes manières : si 17,6% des allocataires estiment ne pas s'être sortis de cette situation difficile, certains ont bénéficié du soutien de leur famille et de leurs amis (43,6%) et les autres déclarent s'en être tirés seuls.

Il semble que les allocataires puissent encore compter sur leur entourage si jamais une nouvelle période difficile survenait : 60,4% escomptent une aide en nature ou un soutien de la part de leur famille ; 50,4% pensent pouvoir être hébergés quelques jours en cas de besoin et enfin 36,1% espèrent recevoir de leur famille ou des amis une aide en nature en cas de problème. On voit que, même si le soutien familial et amical se fait moins présent dès qu'il s'agit d'une intervention financière, il est évoqué tout de même d'une manière très forte.

Depuis le RMI, un quart des allocataires interrogés (26,8%) ont dû faire appel à d'autres aides. Si les services sociaux et la mairie apparaissent comme le recours privilégié (63,1% y ont eu recours), la famille (40,9% des recours) et les amis (21,5% des recours) sont tout de même réellement intervenus, preuve qu'il ne s'agit pas que d'un effet d'intention de leur part ou d'un effet déclaratif des allocataires dans la question précédente.

Figure 7.15 :



D'eux-mêmes et sans aucune assistance particulière, 64,1% des allocataires interrogés dans le panel ont ainsi entrepris des démarches de recherche d'emploi. Si l'essentiel de ces démarches est tourné vers le monde professionnel et le Service Public de l'Emploi (démarches à l'ANPE, démarches directes auprès d'employeurs, réponses aux offres d'emploi), il en est aussi qui utilisent les réseaux familiaux. Ainsi, 33,9% des allocataires ont eu recours à leurs relations personnelles en vue de trouver du travail ou de changer d'emploi.

Enfin, un des moyens pour l'allocataire d'utiliser ses propres ressources afin d'améliorer sa situation est l'exercice d'une activité professionnelle non déclarée. 6,5% des allocataires du panel déclarent avoir effectué des travaux au noir dans le mois précédant l'entretien. Certes, les revenus tirés de cette activité sont faibles dans l'ensemble (49,2% ont touché moins de 500F, et même pas 10% déclarent avoir touché plus de 2000F). Ils constituent néanmoins un revenu d'appoint, et sont, peut-être, la preuve d'un dynamisme, d'un potentiel et d'une capacité à exercer une activité.

7.4 LES DISPOSITIFS ASSOCIES

7.4.1 UN USAGE RESTREINT DES DISPOSITIFS ASSOCIES

Par dispositifs associés, il faut comprendre l'ensemble des interventions sociales existantes ou mises en place localement et dont peuvent bénéficier les allocataires du RMI.

A la lecture des résultats de la première vague d'enquête, on ne peut qu'être surpris de la faible intensité des usages des dispositifs associés même si, au moment de cette première enquête, le RMI n'avait pas encore trouvé sa vitesse de croisière. La faiblesse de cette intensité des usages est d'autant plus troublante, qu'interrogés sur leurs pratiques sociales, en dehors du R.M.I., les allocataires déclarent faire preuve d'initiatives plus conséquentes.

S'intéresser aux pratiques des allocataires consiste à s'interroger autant sur la réalité de la pratique que sur la place des représentations dans l'élaboration des réponses à l'enquête.

L'exemple du contrat illustre bien les décalages potentiels qui peuvent survenir entre ces deux ordres. Déjà à la question portant sur l'existence d'un contrat, 5 % des allocataires avouent leur ignorance de ce fait. Et lorsque l'on s'intéresse au contenu même du contrat, on constate l'existence de situations où les allocataires se trouvent dans l'incapacité de décrire le contenu de leur contrat.

Figure 7.16 : répartition des signataires par type de contrat

Contenu du contrat	Nombre d'allocataires	%
Social	75	15,9
Insertion	198	41,9
Emploi	113	23,9
Inconnu ou inclassable	86	18,2

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Une comparaison plus fine des chiffres obtenus par le CREDOC avec les données du SESI montre, par ailleurs, que les allocataires déclarent avoir signé davantage de contrats à dominante activité d'insertion et emploi mais beaucoup moins de contrats à contenu social. Une enquête complémentaire, par entretien semi-directif, est actuellement en cours auprès d'un échantillon restreint d'allocataires afin de mieux comprendre la réalité de ce qui apparaît comme

un phénomène de représentation. Notre hypothèse actuelle est que, du point de vue de l'allocataire, seul le contrat à finalité professionnelle se pense comme contrat, les activités à caractère social n'étant pas intégrées sur le mode du contrat.

Si l'on admet que parmi les allocataires ayant déclaré ne pas savoir s'ils avaient signé un contrat, certains ont effectivement signé, le pourcentage des contractants réels devrait se situer quelque part entre 25 et 29 %. Ce chiffre, qui peut paraître faible, n'en est pas moins cohérent avec d'autres ordres de grandeur relatifs à l'usage des dispositifs d'accompagnement. Ainsi, en matière de logement, en dehors de l'allocation logement qui est perçue par 42,3 % des allocataires mais dont on peut penser que son obtention n'est pas directement liée au R.M.I., l'apport du R.M.I. est le suivant :

Figure 7.17 : usage des dispositifs "logement"

Nature de la mesure utilisée	% d'allocataires
Aide au paiement des retards de loyers	7,8
Accès à un nouveau logement	5,1
Inscription au fichier des mal-logés	1,9
Garantie apportée lors d'un relogement	1,3
Aide à l'amélioration de l'habitat	0,9
Aide à des accédants en difficulté	0,7

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

En matière d'emploi, la proportion d'allocataires ayant utilisé l'un ou l'autre des dispositifs, quoique plus élevée qu'en matière de logement, reste à un niveau assez faible (cf figure 7.18).

Le faible nombre de Contrats Emploi Solidarité (CES) utilisés par les allocataires s'explique par la période de recueil de l'information. En juin 1990, la proportion d'allocataires du R.M.I. titulaires d'un CES ne représentait que 13,9 % de l'ensemble des CES¹.

¹ Contrat Emploi-Solidarité - première année d'existence - Premières informations n° 209, février 1991 - SES, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Figure 7.18 : usage des dispositifs "emploi"

Nature de la mesure utilisée	% d'allocataires
Participation à un stage	13,1
Bilan professionnel	12,3
Envoi de CV, réponse ou passage d'annonces	11,8
Apprentissage des techniques de recherche d'emploi	11,6
Inscription à l'ANPE	10,8
Travail dans le cadre d'un CES, d'un AIG	5,5
Passage en COTOREP	3,3
Contrat de salarié d'une entreprise	1,9
Accès à une entreprise d'insertion ou une association intermédiaire	1,7

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

En matière de santé, les usages sont plus massifs :

Figure 7.19 : usage des dispositifs "santé"

Nature de la mesure utilisée	% d'allocataires
Aide Médicale Gratuite	27,7
Hospitalisation	22,0
Usage d'une carte de santé	20,3
Visite médicale préventive ou bilan de santé	13,7
Carte de Sécurité Sociale	12,0
Obtention de lunettes, de prothèse, d'appareil auditif	8,8
Cure ou traitement médical	8,1

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

La présence de professionnels de l'action sociale, points de passage obligés pour l'obtention du R.M.I., fait probablement que 47,6 % des allocataires déclarent avoir été en

rapport régulier avec un assistant de service social. Les autres services de l'action sociale ne font pas l'objet d'une consommation plus élevée de la part des allocataires.

Figure 7.20 : usage des dispositifs sociaux

Nature de la mesure utilisée	% d'allocataires
Secours exceptionnels	17,3
Participation à des services d'information ou de soutien	6,9
Aide ou conseil en matière de gestion de budget	4,6
Services familiaux (crèche, garderie)	2,5
Aide à domicile	2,1
Conseils pour l'amélioration des relations familiales	1,2

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

7.4.2 LES ALLOCATAIRES SELON LEURS PRATIQUES

L'intensité des différents types de pratiques est mesurée dans le questionnaire à l'aide de vingt-neuf items (réponses "oui-non") répartis en quatre grandes familles : sept concernent le logement, dix l'insertion professionnelle, cinq la santé et sept les aides sociales. A partir des fréquences de ces items, nous avons opéré une typologie des interviewés par des techniques de classification automatique.

Cinq catégories d'usagers, de taille inégale, se dégagent. Ce sont respectivement les utilisateurs marginaux (qui ne font aucun usage des dispositifs associés), les utilisateurs (exclusivement) du médical, les bénéficiaires des prestations logement, les assistés lourds (qui ne font usage que des aides sociales) et les utilisateurs des dispositifs d'insertion professionnelle (au sein desquels trois sous-catégories sont toutefois distinctes). L'intensité de la pratique, pour chacune de ces catégories, des différents dispositifs associés apparaît dans la figure 7.21.

Figure 7.21 : usage des dispositifs associés

Depuis que vous êtes au RMI, avez-vous bénéficié...		marginaux (28.5%)	médical (15.6%)	logement (12.4%)	assistés lourds (10.8%)	recherche emploi (16.5%)	bilan, stage (8.0%)	insertion professionnelle (8.2%)	ENSEMBLE
* d'une allocation de logement.....	29.8	43.3	67.2	49.5	43.5	29.3	46.6	42.3	
d'une aide pour payer vos retards de loyer.....	0.0	0.0	48.8	0.0	7.1	0.0	7.5	7.8	
d'un nouveau logement.....	0.0	0.0	34.8	0.0	2.5	0.0	5.0	5.1	
d'une inscription au fichier des mal-logés.....	0.0	0.0	13.5	0.0	0.9	0.0	1.2	1.9	
d'une garantie à l'occasion d'un relogement.....	0.0	0.0	6.6	0.0	1.9	0.0	1.9	1.3	
d'une aide à l'amélioration de votre habitat.....	0.0	0.0	7.0	0.0	0.0	0.0	0.6	0.9	
d'une aide pour les accédants en difficultés.....	0.0	0.0	3.3	0.0	0.3	0.0	3.1	0.7	
Grâce aux personnes avec lesquelles vous êtes en contact pour le RMI, avez-vous pu...									
suivre un stage.....	0.0	0.0	7.4	0.0	30.6	49.0	39.1	13.1	
faire un bilan professionnel.....	0.0	0.0	7.4	0.0	27.8	50.3	34.2	12.3	
envoyer des CV, répondre aux annonces, en passer.....	0.0	0.0	8.6	0.0	53.1	0.0	24.2	11.8	
apprendre des techniques de recherche d'emploi.....	0.0	0.0	7.4	0.0	51.5	0.0	26.1	11.6	
vous inscrire à l'ANPE.....	0.0	0.0	9.0	0.0	51.5	0.0	14.9	10.8	
travailler à temps partiel (CES, AIG).....	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	67.1	5.5	
passer en COTOREP.....	0.0	0.0	3.7	0.0	4.6	19.7	5.6	3.3	
revenir dans une entreprise comme salarié.....	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	23.6	1.9	
revenir dans une ent. d'insertion, une ass. interméd.....	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	20.5	1.7	
* obtenir votre retraite.....	0.7	2.3	1.2	0.0	0.6	0.0	0.6	0.9	
Depuis que vous êtes au RMI, avez-vous, vous ou des personnes à votre charge...									
bénéficié d'une Aide Médicale Gratuite.....	0.0	56.4	38.5	36.8	29.9	32.5	32.3	27.7	
été hospitalisé.....	0.0	48.9	29.5	26.9	21.9	23.6	28.0	22.0	
eu une visite médicale préventive, un bilan de santé.....	0.0	28.0	17.2	13.7	17.3	14.0	21.1	13.7	
eu des lunettes, prothèse, appareil auditif.....	0.0	14.7	14.8	11.8	10.2	10.8	9.9	8.8	
bénéficié d'un traitement médical (cure).....	0.0	19.2	8.6	9.0	6.5	11.5	13.7	8.1	
Depuis que vous bénéficiez du RMI, avez-vous, vous ou des personnes à votre charge...									
* été en rapport régulier avec une assistante sociale.....	28.9	35.8	67.2	65.1	58.0	51.0	58.4	47.6	
reçu des secours exceptionnels.....	0.0	0.0	34.4	62.3	19.8	13.4	23.6	17.3	
participé à des réunions d'information ou de soutien.....	0.0	0.0	6.1	23.6	11.4	9.6	11.2	6.9	
reçu des aides ou conseils de gestion de budget.....	0.0	0.0	7.0	15.1	7.4	1.9	9.3	4.6	
bénéficié de services familiaux (crèche, garderie).....	0.0	0.0	3.7	11.3	2.8	1.3	3.7	2.5	
bénéficié d'une aide à domicile.....	0.0	0.0	3.7	9.0	2.2	2.5	1.9	2.1	
eu des conseils pour améliorer relations familiales.....	0.0	0.0	3.3	4.7	2.5	1.3	3.1	1.7	

* Variable n'ayant pas participé à la construction de la typologie

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Une première lecture de la figure 7.21 révèle que la plupart des catégories sont fortes utilisatrices d'un seul domaine de pratiques (*pratiques différenciées*). Ainsi, les utilisateurs du médical ne font appel qu'à des services d'ordre sanitaire, les assistés lourds ne sont absolument pas concernés par les dispositifs associés à l'insertion professionnelle ou au logement. En même temps, on constate une certaine corrélation entre les pratiques au sein d'un même domaine : les utilisateurs des dispositifs logement, par exemple, bénéficient souvent de plusieurs prestations logement simultanément (somme des pourcentages nettement supérieure à 100%).

L'analyse approfondie des cinq catégories met en évidence le fait que les décalages au niveau des pratiques reflètent souvent des différences au niveau des réalités socio-démographiques, des historiques et des attentes des allocataires qui composent les différentes catégories. En même temps, elle fait apparaître l'importance du rôle des travailleurs sociaux, par la fréquence et la nature des contacts qu'ils entretiennent avec les allocataires, dans le processus de la réinsertion.

Catégorie 1 : les utilisateurs marginaux du dispositif (28,5%)

28,5% des allocataires ne font aucun usage des dispositifs associés. Caractérisés par une grande faiblesse de contacts avec les travailleurs sociaux, ces allocataires se sont retrouvés bénéficiaires d'un dispositif dont le principal, et parfois le seul, aspect intéressant est qu' "on touche de l'argent".

Le terme "marginal" s'applique uniquement à un mode d'utilisation du dispositif qui se réduit à la seule perception de l'allocation. Autrement, leurs caractéristiques socio-démographiques ainsi que leur potentiel d'insertion n'ont rien de marquant, si ce n'est une proportion relativement importante d'hommes isolés sans enfant en bon état de santé. Leur niveau de formation, leur qualification professionnelle de même que leur sociabilité, leur réseau familial ou encore leur capacité de projection dans l'avenir avoisinent la moyenne. Il s'agit donc d'une population hétérogène qui couvre tous les profils d'allocataires.

Si, pour nombre d'entre eux, on peut admettre l'hypothèse qu'ils n'ont effectivement eu besoin d'aucune aide, il en reste une bonne partie caractérisée par une certaine ignorance des actions d'aide mises à leur disposition : déjà avant le RMI, ils voyaient moitié moins que les autres une assistante sociale, ils recevaient beaucoup moins de secours réguliers ou exceptionnels tout en ayant connu autant de situations difficiles ; depuis qu'ils sont au RMI, non seulement ils n'utilisent aucun dispositif d'accompagnement, mais ils n'ont rien fait pour disposer, par exemple, d'une aide médicale gratuite en cas de maladie.

En même temps, sans être particulièrement autonomes, ils semblent, en partie, moins exigeants, moins dépensiers, moins plaintifs : ils demandent moins d'avances sur leur

allocation, ils ont moins de dettes ou crédits à rembourser, ils souffrent moins d'insomnies ou de dépression, ils disent de leur situation financière que "ça va".

Pour cette catégorie d'allocataires "introvertis" et apparemment pas très actifs, le dispositif du RMI est vécu essentiellement comme une allocation qui permet de dépanner pendant quelque temps. Éloignés des travailleurs sociaux, n'ayant bénéficié d'aucune action d'insertion professionnelle, n'ayant que très rarement signé un contrat d'insertion (trois fois moins que les autres), ils pensent raisonnablement que le RMI n'augmente pas leurs chances de trouver un travail stable.

Catégorie 2 : les utilisateurs du médical (15,6%)

Une forte utilisation des dispositifs de santé distingue cette catégorie de la précédente. Autrement, comme les "utilisateurs marginaux", les utilisateurs du médical ne font aucun usage des dispositifs associés. Il apparaît donc que pour 44% (28,5%+15,6%) des allocataires, le RMI se résume principalement à la perception de l'allocation.

Caractérisés, dans leur ensemble, par une faible fréquence des contacts avec les travailleurs sociaux (cependant, pas aussi faible que pour les marginaux), les allocataires de cette catégorie correspondent, en fonction de leur état de santé, à deux sous-populations de taille égale, bien contrastées :

- a) la moitié d'entre eux connaît de sérieux ennuis de santé : il s'agit d'une population âgée, d'un niveau de formation particulièrement faible, déjà inactive avant le RMI et avec un pourcentage d'étrangers non négligeable (30%). Peu intéressés par la reprise d'une formation (car "c'est trop tard" ou "leurs problèmes de santé les en empêchent"), peu actifs dans la recherche d'un emploi même en dehors du cadre du RMI, ces allocataires ont, par ailleurs, une faible sociabilité et une faible capacité à se projeter dans l'avenir. Leurs objectifs et leurs attentes, outre l'amélioration de leur situation financière, se focalisent, très majoritairement, sur la résolution de leurs problèmes de santé ou sur la reconnaissance de leur invalidité.
- b) l'autre moitié est dans un bon état de santé. Une grande partie de ces allocataires relativement jeunes sont des mères de famille. Leur niveau de formation, leur parcours professionnel de même que leur intérêt pour la formation et leurs démarches de recherche d'emploi, mais en dehors du cadre RMI, se situent à la moyenne de l'échantillon. Comme pour la majorité des allocataires, par ailleurs, leurs principales difficultés à résoudre sont les problèmes du manque d'argent et du travail, mais aussi parfois celui du logement.

Pour les deux sous-populations, le fait d'avoir bénéficié du RMI n'a provoqué aucun changement dans leurs pratiques et leurs attentes. Ils donnent l'impression que, pour eux, les services sociaux permettent uniquement d'accéder à certaines allocations bien connues du grand public (RMI, Allocation Logement, Allocations Familiales) et aux soins médicaux gratuits. Les actions d'insertion mises à leur disposition, en particulier celles en rapport avec l'emploi, leur sont inconnues ou les laissent indifférents.

Mais si pour la première sous-population, le désintérêt pour toute action n'ayant pas directement trait à la santé peut bien s'expliquer, pour la seconde, c'est l'ignorance des dispositifs qui semble prévaloir. Ils souhaitent, très souvent, reprendre une formation mais ils n'en ont suivi aucune depuis le RMI parce que "personne ne le leur a proposé". Ils veulent retrouver un emploi à temps plein mais ce n'est pas le RMI qui va "augmenter leurs chances" et, de toute façon, "RMI ou pas, il n'y a pas de travail".

La faiblesse de la fréquence des contacts avec les travailleurs sociaux explique, en partie, cette attitude. Une fréquence qui, contrairement au reste de l'échantillon, n'a guère progressé pour cette catégorie depuis son arrivée au RMI. Ils se retrouvent actuellement presque aussi éloignés des travailleurs sociaux que les "utilisateurs marginaux" avec qui ils partagent un même objectif : la réinsertion professionnelle.

Catégorie 3 : les utilisateurs des prestations logement (12,4%)

Les allocataires de cette catégorie sont caractérisés par une très forte utilisation des différentes prestations logement dont ils sont pratiquement les seuls à bénéficier. Fréquentant les services sociaux antérieurement au RMI, ils bénéficient, par ailleurs, mais de façon moins marquante, de certaines aides sociales (secours exceptionnels) et des dispositifs de santé.

On y trouve, bien plus qu'ailleurs, des mères de familles (souvent nombreuses) situées dans les tranches d'âge moyennes et ne résidant que rarement dans de petites communes. Leur niveau de formation est un peu plus faible que la moyenne et leur parcours professionnel diffère légèrement de la moyenne en ce sens qu'un certain nombre ont "cessé de travailler il y a longtemps à cause de leur famille".

Leur situation familiale conjuguée à leur statut d'occupation du logement avant le RMI (pour 69%, ils étaient des locataires) expliquent en grande partie le fort taux d'allocation logement. Mais l'entrée au RMI a entraîné pour plusieurs de ces allocataires une nette amélioration de leur situation par rapport au logement : ils sont maintenant 85% à être locataires (surtout dans des HLM). 12% d'entre eux sont maintenant sûrs d'avoir un nouveau logement d'ici six mois, 10% en ayant de fortes chances. D'un autre côté, 30% ont fait des démarches d'amélioration de leur logement et 20% affirment "s'être démenés". Il n'en est pas moins vrai que, pour 26% d'entre eux, le logement reste toujours un problème prioritaire.

N'ayant bénéficié que de façon très marginale des dispositifs associés à l'insertion professionnelle, ces allocataires ne se déclarent pas pour autant inactifs dans la recherche d'un emploi et ceci malgré leur situation familiale, leur manque de qualification relatif ou encore leur état de santé parfois déficient. Ils cherchent plus que les autres un travail à temps partiel même si, majoritairement, ils cherchent un travail à temps plein. Ils ont aussi fait, tous seuls, des démarches à l'ANPE (quelques uns s'y sont inscrits depuis le RMI) et des démarches directes auprès des employeurs.

Ils citent, autant que le reste de l'échantillon, les problèmes de l'argent et de l'emploi comme difficultés prioritaires à résoudre. Concernant l'argent, notons que, d'une part, le RMI a parfois provoqué chez eux une diminution des autres ressources mensuelles et, d'autre part, malgré les diverses aides sociales dont ils bénéficient. Ils touchent bien plus que la moyenne des allocations logement, des allocations familiales, des secours exceptionnels. Ils restent surendettés.

Catégorie 4 : les assistés lourds¹ (10,8%)

Malgré une composition familiale très semblable à celle de la catégorie précédente, les assistés lourds ne bénéficient, à l'exception de l'allocation logement, d'aucune prestation logement particulière. En revanche, ils bénéficient beaucoup plus des différentes aides sociales accompagnant le RMI : secours exceptionnels (pour 62% d'entre eux), réunions d'information ou de soutien, aides ou conseils de gestion de budget. En même temps, ils font un usage plus important que la moyenne des différents dispositifs liés à la santé.

On y trouve donc un fort taux de mères de famille, habituées à l'assistance sociale, logées majoritairement en tant que locataires (HLM ou secteur privé) ; contrairement à la catégorie précédente, le taux de locataires n'a guère progressé depuis leur arrivée au RMI. Leurs niveaux de formation et de qualification sont à la moyenne.

Avant le RMI, ces allocataires avaient souvent connu des situations difficiles dont ils ne se sont jamais sortis. Actuellement, malgré les différentes aides sociales en argent dont ils continuent à bénéficier bien plus que la moyenne, ils sont les plus nombreux à avoir des crédits ou des dettes à rembourser et se sentent alors parfois "dépassés par leur situation financière actuelle".

De façon générale, leur profil moyen n'est pas très différent de celui des bénéficiaires des prestations logement. Mais si pour une partie de ces derniers le RMI a au moins apporté une solution à un problème chronique sérieux (amélioration de leur situation de logement), pour les assistés lourds le RMI n'est qu'un changement d'appellation de certaines aides

¹ Lourd est utilisé avec le sens que les travailleurs sociaux donnent parfois à ce terme pour qualifier des familles qui requièrent de leur part un fort investissement.

sociales. Leur attente principale qui se résume par la formule "un peu plus d'argent et je me débrouille" est loin d'avoir trouvé une réponse. Ne bénéficiant de strictement aucune action d'insertion professionnelle, ils voient mal comment ils pourraient s'en sortir (ils sont à 75% à "n'avoir aucune idée sur la durée possible de leur statut de RMIste"). Ils sont alors moins nombreux à penser que "le RMI est une mesure utile et efficace".

Catégorie 5 : les allocataires engagés dans l'insertion professionnelle (32,8%)
 dont : recherche d'emploi (16,5%), stage-bilan (8,0%), emploi (8,2%)

Parmi les allocataires du panel, un tiers utilisent de manière assez importante les diverses actions d'insertion professionnelle. Cependant, ils ne recourent pas tous aux mêmes types d'action. Ainsi, suivant le stade d'insertion où ils se trouvent, on peut distinguer trois sous-catégories particulières d'allocataires : ceux qui s'initient aux techniques de recherche d'emploi (16,5% de l'échantillon), ceux qui sont en stage, ont effectué un bilan professionnel ou sont passés en COTOREP (8,0%) et ceux qui se déclarent professionnellement insérés au moment de l'enquête (8,2%).

Dans leur ensemble, les trois sous-catégories présentent un certain nombre de caractéristiques communes qui les distinguent du reste de l'échantillon. En termes de position socio-démographique, d'abord, il faut signaler une proportion plus importante de jeunes hommes, célibataires ou divorcés, sans enfants pris en compte pour le RMI. Leur niveau de formation, sans être très élevé, n'est que rarement inférieur à la 3^{ème}. Leur état de santé est généralement bon. Ils consacrent peu de temps à la production domestique mais, en revanche, sortent avec des amis ou en famille, passent des moments à discuter au café, font du sport... toute une série d'activités qui montrent une plus grande sociabilité et une plus grande ouverture vers le monde extérieur.

Mais ce qui les distingue le plus, c'est leur meilleure "intégration" dans l'environnement RMI et leurs rapports étroits et anciens avec le monde de la formation.

En effet, outre une fréquence de contacts relativement élevée avec les travailleurs sociaux, ils sont les plus nombreux à discuter avec d'autres allocataires de leur situation (jusqu'à 40% pour la sous-catégorie "emploi"). Ils sont aussi les plus nombreux à avoir signé un contrat d'insertion (de 2,5 à 5 fois plus que le reste de l'échantillon). Enfin, ils pensent plus que la moyenne que "le RMI est une chance pour redémarrer".

En même temps, s'ils sont les seuls à avoir entrepris d'une manière significative une ou plusieurs actions de formation depuis le RMI, ils sont aussi les plus nombreux à avoir suivi des stages de formation entre l'école et le début du RMI. Et ils se déclarent toujours les plus "intéressés par la reprise d'une formation".

Au delà de toutes ces caractéristiques communes, les trois sous-catégories ont leurs spécificités et, plus particulièrement, la sous-catégorie "emploi" : travail à temps partiel (CES, AIG,...), travail comme salarié dans une entreprise (CRE, CRA,...), travail dans une entreprise d'insertion ou association intermédiaire.

Engagés d'ores et déjà dans le monde du travail, les allocataires de cette sous-catégorie se singularisent sur plusieurs points. Tout d'abord, on trouve, parmi eux, deux fois moins d'étrangers que dans l'ensemble de l'échantillon. Ensuite, leur parcours professionnel a été marqué par des périodes de chômage plus ou moins fréquentes, c'est dire aussi qu'ils avaient été en contact avec le monde du travail. Enfin et surtout, ces allocataires ont toujours entretenu des relations privilégiées avec les services sociaux en bénéficiant des différentes sortes d'aides mises à leur disposition. A la fois avant le RMI et toujours actuellement, ils sont nombreux à voir régulièrement une assistante sociale, à recevoir des secours exceptionnels, à utiliser les dispositifs de santé. Dans le cadre du RMI, ce suivi exceptionnel de la part des travailleurs sociaux s'est traduit, entre autres, par un taux de signature de contrats avoisinant 70%.

Les allocataires des deux autres sous-catégories ("recherche d'emploi" et "stage, bilan professionnel") présentent moins de caractéristiques marquantes. Leurs quelques particularités sont liées à la plus ou moins grande précarité du type des actions engagées. Ainsi, ils sont plus massivement inscrits à l'ANPE que ceux de la sous-catégorie "emploi" et plus inquiets quant à leur situation financière. Ceux de la sous-catégorie "recherche d'emploi" sont d'ailleurs plus préoccupés par le problème de l'emploi. Ils "veulent un emploi et non une nouvelle formation", ils cherchent à résoudre le problème du travail avant celui de l'argent.

D'une manière générale, tous les allocataires engagés dans une démarche ayant trait à l'insertion professionnelle sont confiants en leur avenir, notamment en leur avenir professionnel. Ils pensent que le RMI va les aider à trouver un travail stable, et ce d'autant plus qu'ils sont proches du monde du travail.

7.4.3 DE LA COHERENCE DES COMPORTEMENTS ACTUELS AVEC LES USAGES ANCIENS

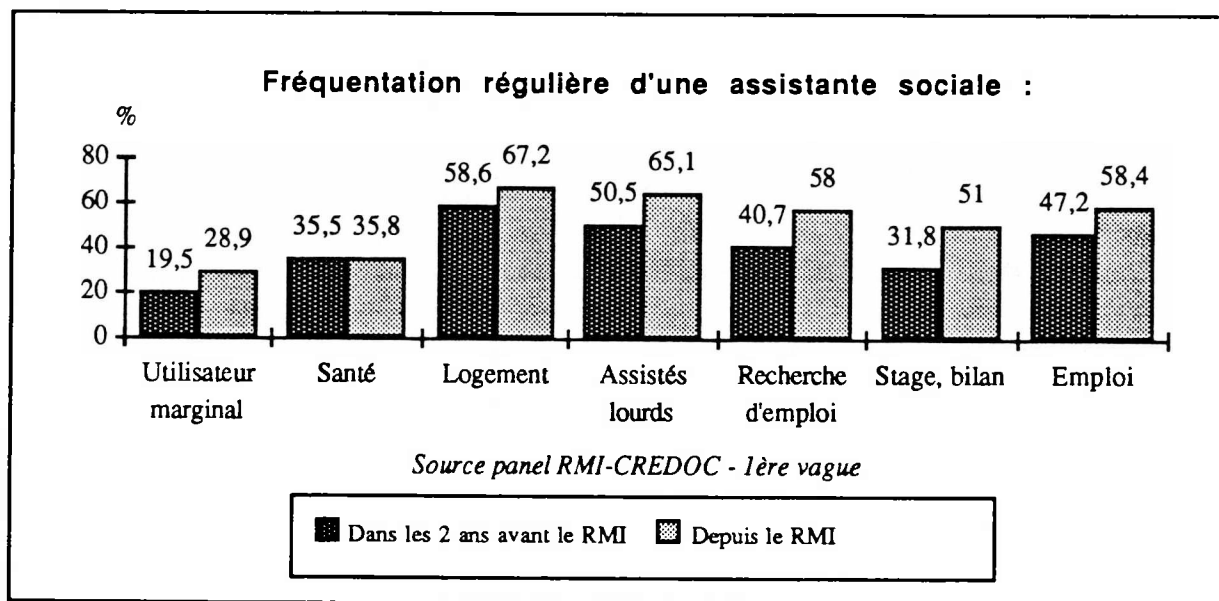
L'entrée dans le RMI a facilité, notamment par l'intermédiaire du contrat d'insertion, la mise en rapport des allocataires avec de nombreux services. Néanmoins, beaucoup d'allocataires avaient bénéficié, avant leur passage dans le RMI, de services similaires. L'usage qu'ils en avaient à l'époque n'est pas sans influence sur l'usage qu'ils en ont dans le cadre du RMI, ni d'ailleurs sur d'autres facettes de leur relation avec cette allocation.

En d'autres termes, les usages des dispositifs associés sont, en partie, le reflet d'habitudes anciennes. La perception du Revenu Minimum d'Insertion n'a pas bouleversé les comportements individuels face à l'offre de services sociaux, sanitaires ou éducatifs. Le RMI a surtout modifié l'importance de la consommation de ces services, mais n'a eu que peu ou pas d'influence sur les axes prioritaires de cette consommation.

Parmi tous les critères d'intégration dans le dispositif qu'on peut appréhender, c'est le contact régulier avec une assistante sociale qui est le plus usité. Actuellement, dans les classes "logement" et "assistés lourds" (fortement utilisatrices d'actions sociales), plus de deux allocataires sur trois sont en contact régulier avec une assistante sociale, alors qu'à peine un utilisateur marginal sur trois en fait autant.

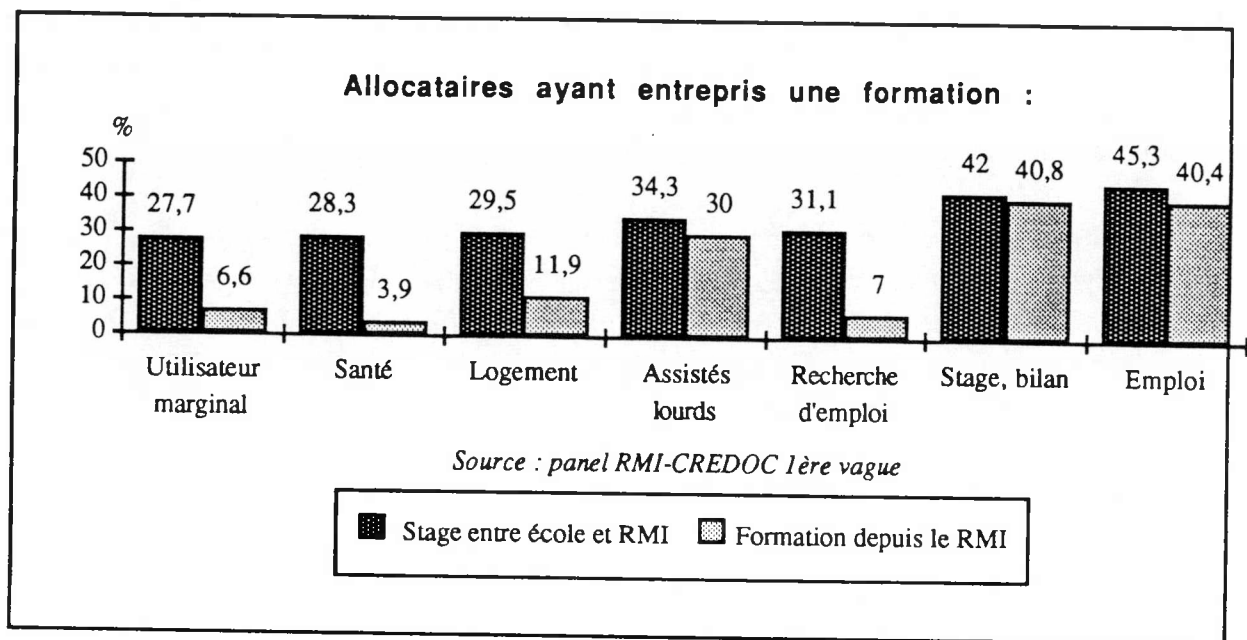
Or, comme l'illustre la figure 7.22, les utilisateurs marginaux sont ceux qui, déjà avant le RMI, avaient le moins affaire à des travailleurs sociaux. Ils recevaient le moins de secours, réguliers ou exceptionnels, ils étaient le moins en rapport avec une association de secours ou d'entraide...

Figure 7.22 :



Dans un autre domaine, on constate que la reprise d'une formation depuis le RMI est marginale, mais que, cependant, elle ne concerne presque exclusivement que les individus qui avaient déjà suivi un stage après avoir quitté l'école. La figure 7.23 met en évidence la corrélation existant entre le suivi d'un stage entre école et RMI, d'une part, et la reprise d'une formation depuis le RMI, d'autre part.

Figure 7.23 :



Par ailleurs, le fait d'avoir entrepris un stage entre l'école et le RMI semble déterminant sur l'usage que font les allocataires des dispositifs d'accompagnement. La catégorie dont les allocataires ont suivi le plus de stages de formation avant le RMI est la seule dont l'axe prioritaire d'insertion se trouve lié à l'emploi : soit à l'exercice même d'un emploi (sous-catégorie "emploi"), soit au suivi d'un stage, d'un bilan professionnel ou au passage en COTOREP (sous-catégorie "stage, bilan"), soit encore à l'apprentissage des techniques de recherche d'emploi (sous-catégorie "recherche d'emploi"). Inversement, les utilisateurs marginaux sont ceux qui ont suivi le moins de stages de formation entre l'école et le RMI.

La forme la plus aboutie de l'insertion professionnelle, c'est-à-dire l'exercice même d'une activité, est donc réservée aux personnes qui ont, avant le RMI, à la fois fréquenté les institutions sociales et amélioré ou entretenu leur formation initiale (sous-catégorie "emploi"). Leur potentiel d'insertion est certainement supérieur à la moyenne, mais il est possible que, connaissant mieux les travailleurs sociaux que les allocataires des sous-catégories "recherche d'emploi" et "stage, bilan", ils se soient vu attribuer en priorité de telles facilités. De surcroît, ce sont ces mêmes allocataires (sous-catégorie "emploi") qui ont signé le plus de contrats d'insertion (70%).

La typologie étudiée constitue une partition de l'échantillon assez éloquente : tout semble opposer les jeunes célibataires en bon état de santé de la catégorie "emploi" aux mères de familles surendettées et surconsommatrices de secours exceptionnels de la catégorie "assistés lourds" ou encore aux personnes âgées et souvent handicapées de la catégorie "médicale".

On retrouve ici confirmé le fait qu'il n'y a pas une mais plusieurs populations d'allocataires, chacune d'entre elles ayant tendance à pratiquer de façon intensive des dispositifs issus d'un même domaine, celui qui correspond à ses besoins prioritaires. Ce clivage initial doit être, bien évidemment, nuancé ou affiné par des facteurs aussi importants que l'histoire, les réalités socio-démographiques des allocataires, ou encore l'ancienneté et la qualité de leurs contacts avec le secteur social.

Parmi ces facteurs, il en est deux qui méritent d'être soulignés car ils jouent un grand rôle dans l'usage, ou dans l'absence d'usage, qu'un allocataire peut avoir des dispositifs associés au Revenu Minimum d'Insertion.

La fréquence des contacts avec les services sociaux semble avoir une incidence réelle sur les pratiques des allocataires. Plus cette fréquence est faible, moins l'allocataire utilise les dispositifs sociaux associés au RMI : secours, insertion, contrats. Pour conforter ce constat, on remarque que les allocataires qui n'utilisent les services sociaux que depuis peu de temps recourent de manière moins fréquente aux dispositifs associés.

Plusieurs hypothèses peuvent rendre compte de ces comportements, privilégiant tantôt le poids de l'offre, tantôt le poids de la demande. On peut imaginer d'abord que les allocataires se différencient par leur capacité à construire des stratégies de recours à l'assistance incluant ou non les travailleurs sociaux. On peut aussi admettre que la demande s'établit en fonction de l'offre et qu'une forte présence de travailleurs sociaux entraîne un réel développement des dispositifs associés au RMI. Les travaux menés actuellement sur les sites dans le cadre du programme de recherche MIRE - Plan Urbain devraient apporter une réponse à cette interrogation. On peut enfin accepter l'idée d'une pédagogie du rapport travailleur social - client au terme duquel seuls les clients qui acceptent ce rapport peuvent bénéficier des avantages des dispositifs associés. Toutefois, l'existence de ce rapport de façon massive oblige à revenir à une logique de la prépondérance de l'offre.

Le facteur familial semble également jouer un grand rôle dans cette répartition des allocataires en différentes catégories. Parmi les allocataires qui sont dans la filière "assistance sociale", les mères de famille se retrouvent majoritairement dans les catégories "logement" et "assistés lourds". Ce sont plutôt les jeunes hommes célibataires qui bénéficient de l'emploi. Se retrouve ici un clivage entre l'employabilité de certains allocataires et l'accès au réseau social, pour d'autres. Un des enjeux de la réussite du RMI réside probablement dans la capacité de ce dispositif à réduire la fracture social/économie.

CHAPITRE 8

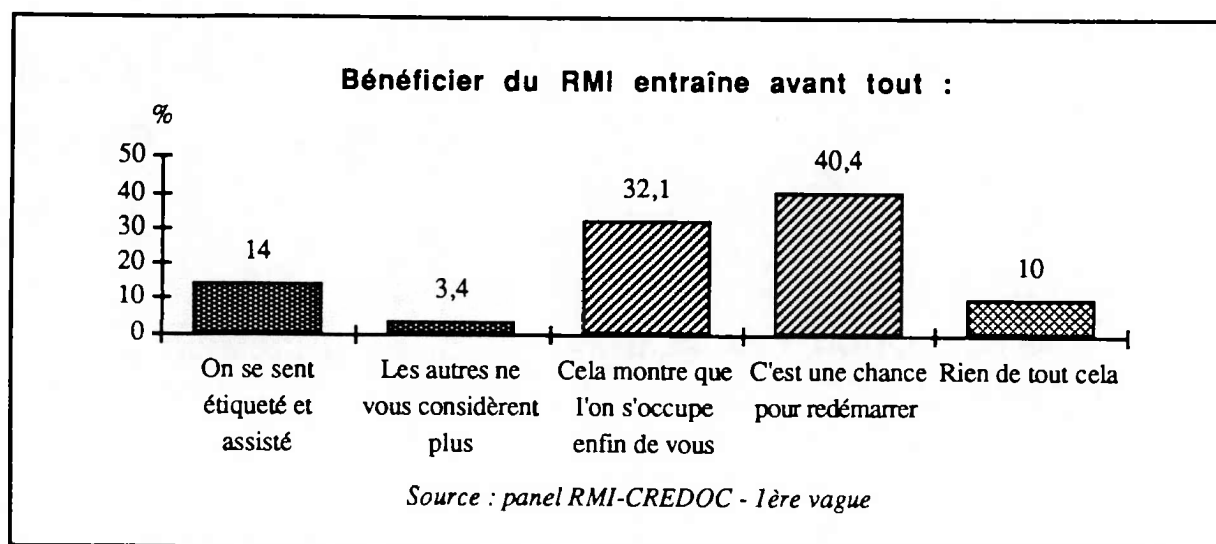
JUGEMENTS ET SORTIES

8.1 LA SATISFACTION DES ALLOCATAIRES, UN JUGEMENT PARTAGE

La manifestation d'un jugement par un allocataire peut être analysée dans une double dimension. Il peut s'agir, à un premier niveau, d'analyser la capacité à porter un jugement, capacité dont les tenants d'une approche en terme de psychologie sociale nous disent qu'elle est inégalement répartie entre les individus. Il peut s'agir aussi, et de manière plus simple, de rendre compte du contenu des jugements portés par des personnes sur les faits de leur environnement et de recueillir ainsi une série d'opinions en postulant la rationalité de leurs auteurs. Utilisateurs du RMI, les allocataires peuvent exprimer des opinions recevables dans une perspective d'évaluation pluraliste. Nous avons privilégié cette dernière perspective, renonçant à faire du jugement exprimé un indicateur de la faculté de juger pour le considérer comme une information utilisable directement pour l'évaluation. En revanche, nous souhaitons pouvoir, dans la durée, d'une vague à l'autre, analyser les facteurs de stabilité ou de transformation des jugements, pour cela, il était nécessaire de pouvoir situer chaque allocataire, ou tout au moins chaque groupe d'allocataire, par rapport aux autres. Ce chapitre rend compte du positionnement des allocataires en fonction des jugements qu'ils ont exprimés en réponse à l'enquête.

Une impression générale de satisfaction se dégage de l'examen des réponses des allocataires aux questions leur demandant d'exprimer un jugement sur le RMI de manière globale. 72,5% des allocataires mettent plutôt l'accent sur les bienfaits du RMI, surtout lorsque ces aspects positifs sont présentés dans une question qui comprend également des items marquant la stigmatisation potentielle liée au RMI. Cet effet stigmatisant n'est perçu que par 17,4% des allocataires.

Figure 8.1 :



Lorsque cet éventuel effet répulsif est neutralisé dans une question ne portant plus sur la stigmatisation potentielle mais demandant l'expression d'une opinion d'ensemble sur le Revenu Minimum d'Insertion, l'aspect positif l'emporte, mais de façon amoindrie :

Figure 8.2 :

Dans l'ensemble, diriez-vous du RMI que c'est :	
	%
Une mesure utile et efficace	25,1
Plutôt une bonne mesure	35,7
Une demi-mesure	18,2
Une mesure très insuffisante	18,2
Sans opinion	2,8

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Deux questions viennent, au delà de cette première approche globalisante, présenter les manques et les intérêts du RMI. La première permet aux allocataires d'exprimer les deux principales critiques qu'ils peuvent ressentir à l'égard de cette mesure et la seconde leur demande de décrire les deux aspects les plus intéressants du RMI.

Figure 8.3 :

Deux principales critiques sur le RMI :	
	en %
Son montant n'est pas assez élevé	54,0
Il ne permet pas de trouver du travail	30,5
C'est un secours comme un autre	23,1
Il ne dure pas assez longtemps	12,0
On n'a jamais les réponses aux problèmes	11,1
Il n'est pas assez connu	10,8
Il ne vous a pas permis de trouver un logement	8,9
Il est trop compliqué à obtenir.....	8,2
Quand vous avez quitté le RMI, on vous a demandé des sommes d'argent	2,0
Le contrat, c'est trop contraignant	1,4
Il empêche de reprendre des études.....	0,7
Non réponse	6,1

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Figure 8.4 :

Deux principaux aspects intéressants du RMI :	
	en %
On touche de l'argent	54,8
On ne dépend plus du secours de l'un ou de l'autre	29,2
Il est facile à obtenir.....	24,9
Cela permet de bénéficier de différents services	22,5
Les travailleurs sociaux répondent toujours.....	11,5
On touche l'allocation pendant 3 mois.....	9,2
Tout le monde sait de quoi il s'agit.....	8,0
La signature du contrat	6,1
Non réponse.....	2,8

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Les allocataires peuvent être satisfaits de l'aide matérielle ou la trouver insuffisante, ils peuvent penser retrouver un travail grâce au RMI ou, au contraire, déplorer l'impossibilité de s'insérer professionnellement. Argent et travail sont les deux thèmes qui cristallisent le plus les jugements, positifs ou négatifs des allocataires. En cela, les bénéficiaires du RMI sont en parfaite cohérence avec leurs attentes.

S'il est possible d'affirmer, en fonction des résultats de la première vague, que la stigmatisation n'est pas associée au RMI dans les représentations des allocataires, en revanche, la dimension travail pèse d'un poids très fort dans ces mêmes représentations. A la question "le dispositif du RMI a-t-il augmenté vos chances de trouver un travail stable ?", les allocataires répondent "oui" à 19,6 %, "non" à 69,7 % et affirment leur ignorance à 10,6 %.

Une analyse typologique réalisée à partir de ces cinq questions permet de dégager, dans un premier temps, deux groupes d'allocataires. 1102 personnes (56,1 % de l'échantillon) expriment un jugement favorable au dispositif. Pour elles, le RMI est donc plutôt une bonne chose (47,8% vs 35,7%), une mesure utile et efficace (35% vs 25,1%) et la critique qui lui est faite est de ne pas durer assez longtemps (19,3% vs 12%).

Les allocataires du second groupe, qui comprend 863 personnes (43,9 % de l'échantillon), expriment un jugement négatif. Pour cette fraction de la population, le RMI est une mesure très insuffisante (31,9% vs 18,2%), trop compliquée à obtenir (16,8% vs 8,2%) et, surtout, qui présente l'inconvénient de renforcer un comportement d'étiquetage et d'assistance (25,6% vs 14%).

Ces deux grands groupes d'allocataires se distinguent au niveau du taux de contractants. En effet, les personnes satisfaites du dispositif ont, plus que les autres, signé un contrat d'insertion (27,6% contre 19,5% parmi les mécontents du RMI).

Les jugements négatifs sont plutôt émis par des personnes ayant un niveau de formation élevé (28,6% des mécontents ont au moins le CAP contre 21,7% des satisfaits, et 24,7% dans l'ensemble du panel). Ces mêmes personnes, négatives dans leurs jugements à l'égard du RMI, ont fait acte de recherche individuelle d'emploi : 67,3% ont effectué par elles-mêmes des démarches de recherche d'emploi (contre 61,5% parmi les satisfaits et 64,1% pour l'ensemble du panel).

8.1.1 LES ALLOCATAIRES SATISFAITS DU DISPOSITIF

L'ensemble des 1102 personnes se déclarant satisfaites du RMI ne le sont pas nécessairement pour les mêmes raisons. Un dépannage efficace après un accident, la satisfaction liée à l'aide matérielle accordée, une bonne prise en charge après une rupture et l'intérêt éprouvé devant un dispositif d'assistance, tels sont les quatre motifs dominants de satisfaction des allocataires

a) Le RMI, un dépannage face à l'accident (209 personnes, 10,6%)

Les allocataires de cette classe sont assez jeunes et, avant de percevoir le RMI, ils étaient majoritairement hébergés par de la famille ou des amis (44% vs 32,8%). Leur structure familiale n'est guère différente des panelistes dans leur ensemble et ils bénéficient encore du RMI pour 79,4% d'entre eux (vs 80,4%).

Bien qu'étant peu en contact avec les assistantes sociales avant le RMI (34% vs 36,9%), ces personnes ont signé un peu plus de contrats que les autres (30,6% vs 24%).

Si leur niveau de formation est homogène, des différences apparaissent nettement en ce qui concerne le type de logement : il y a plus de personnes hébergées (39,2% contre 30,2%), et moins de locataires, notamment dans le parc HLM (21,5% vs 31,2%).

Ces personnes ont souvent connu de longues périodes de travail stable : 34,9% (vs 27,5%) ont toujours travaillé ou eu un travail stable pendant longtemps et puis ont été au chômage. Le travail est donc un des problèmes majeurs à régler (55% vs 52,1%), et des démarches personnelles sont entreprises pour trouver un emploi (71,3% vs 64,1%).

Le contrat est sensiblement plus un contrat "emploi" (28,1% vs 23,9%), et la sortie s'effectue souvent avec un accès sur le monde de l'emploi (46,5% des sortis ont déjà trouvé un travail vs 33,2%).

Les critiques portées par ces allocataires sont principalement de deux ordres : le RMI n'est pas assez connu (41,6% vs 10,8%) et c'est un secours comme un autre (54,1% vs 23,1%). Dans l'ensemble, ils affirment plutôt que le Revenu Minimum d'Insertion est une mesure utile et efficace (52,6% vs 25,1%), qui augmente les chances de retrouver un travail stable (43,5% vs 19,6%).

b) Les satisfaits de l'aide matérielle (536 personnes, 27,3%)

Pour ces allocataires, le RMI est d'abord un moyen de percevoir de l'argent (79,1% vs 54,8%). Allocation facile à obtenir (44,6% vs 24,9%), elle témoigne que "l'on s'occupe enfin de vous" (50,4% vs 32,1%) et donc, dans l'ensemble, "c'est plutôt une bonne chose" (92% vs 80,4%). La bonne opinion concernant le RMI ne doit pas dissimuler une perspective maussade quant à une future insertion professionnelle. Pour ces allocataires, le RMI n'augmente pas les chances de trouver un travail stable (78,7% vs 69,7%), aucune reprise de formation n'est envisagée (59,3% vs 50,1%) et aucun stage n'a été suivi (92,2% vs 86,9%). Peu optimistes sur leurs chances d'évolution, ces allocataires ne prévoient pas de changement dans leur situation professionnelle dans six mois pour 32,6% vs 26%.

Ce groupe comprend un peu plus de femmes (57,8% vs 55%) et, si les personnes sont plus âgées, on ne note, en revanche, rien de particulier en ce qui concerne la nationalité, la structure familiale ou le statut d'occupation du logement.

Sorties moins facilement du RMI (16,2% vs 19,6%), ces personnes ont également signé moins de contrat (19,4% vs 24%), mais étaient déjà en contact avec une assistante sociale (39,2% vs 36,9%, dans les deux ans avant le RMI).

Le niveau de formation est très bas (65,6% vs 55,1% ont un niveau inférieur au CAP) et il arrive souvent que ces personnes n'aient jamais travaillé (20,5% vs 15,2%). Leur état de santé ne se distingue pas de celui de l'ensemble de la population enquêtée. En ce qui concerne les difficultés à résoudre, l'argent est plus largement cité ici (65,5% vs 62,6%) et le travail un peu moins (49,1% vs 52,1%).

c) Le RMI, une bonne prise en charge après la rupture (241 personnes, 12,3%)

Le RMI apparaît pour ce groupe d'utilisateurs comme une aide ponctuelle qui permettra de tenir jusqu'à l'obtention d'un travail. Pour ces allocataires, le RMI permet d'augmenter les chances de trouver un travail stable. L'aide n'est pas que financière et ces allocataires apprécient de pouvoir signer un contrat mais, également, de pouvoir recourir à l'utilisation des différents services inhérents au dispositif (48,1% vs 22,5%).

On compte dans ce groupe plus d'hommes, légèrement plus jeunes, 63,4% ont entre 25 et 40 ans contre 53,9% dans le panel, et de nationalité française (85,9% vs 81,9%). Il y a moins de couples (18,6% vs 25,3%) et plus d'hommes seuls sans enfant (36,1% vs 29,2%). Ces personnes sont contractantes pour 44% d'entre elles (vs 24%). Le niveau de formation est plutôt supérieur, 74,3% ont un niveau au moins équivalent au CEP. On remarque un peu plus de personnes hébergées et moins de propriétaires ou d'accédants (2,9% vs 6,5%).

Ayant souvent eu accès au monde du travail, ces allocataires, pour 39,8 % d'entre eux, ont vu leur parcours professionnel perturbé par le chômage. Se déclarant en bonne santé, ces personnes ont entrepris des démarches personnelles de recherche d'emploi (74,7% vs 64,1%).

d) Les satisfaits de l'assistance (116 personnes, 5,9%)

Si, pour ces allocataires, l'aide financière constitue un atout important, le RMI est aussi valorisé parce qu'il montre que l'on s'occupe enfin de vous (64,7% vs 32%). Cependant, le fait que l'allocation ne dure pas assez longtemps (96,6% vs 12%) et que son montant ne soit pas assez élevé vient atténuer la satisfaction de ces allocataires.

Plutôt âgés (61,2% vs 43,1% ont plus de 40 ans) et vivant en couple avec un ou deux enfants (18,1% vs 12,7%), ces allocataires sont d'avantage sortis du dispositif. Ils avaient, antérieurement au RMI, des contacts avec le service social.

De faible niveau de formation, ces allocataires sont, pour la plupart, locataires de leur logement. Nombreux à n'avoir jamais travaillé, ils ont également souvent arrêté de travailler depuis longtemps pour des raisons familiales ou des problèmes de santé. Avant le RMI, ces allocataires étaient donc inactifs (21,3% vs 13,1%) ou s'occupaient de leurs enfants et de la maison (13,5% vs 7,3%).

Ils sont moins nombreux à se déclarer en bonne santé (36,2% contre 48,1%) et à entreprendre des démarches personnelles de recherche d'emploi (45,7% contre 64,1%). Lorsqu'ils cessent de percevoir le RMI, ce n'est que rarement à la suite d'une entrée, ou d'un retour, sur le marché du travail. Ces allocataires n'ont pas personnellement cherché un emploi et sont, bien moins que les autres, inscrits à l'ANPE.

8.1.2 DES ALLOCATAIRES PLUTOT MECONTENTES DU RMI

Les 863 allocataires qui expriment une insatisfaction par rapport au RMI le font aussi dans des termes différents mais toujours en rapport avec leurs attentes dominantes : le travail et l'argent. On note chez les allocataires qui ont vu la perception de leur allocation suspendue, momentanément ou définitivement, une croissance du nombre de mécontents. Enfin, nous avons classé dans les insatisfaits un groupe qui exprime davantage cette insatisfaction sur le mode de la non compréhension des événements.

a) Déprimé, en manque d'argent (312 personnes, 15,9%)

Le mot de déprimé ne doit pas être compris dans son sens médical mais plutôt comme la traduction, sur un mode métaphorique, de la constatation faite par les allocataires de leurs difficultés à vivre avec un niveau de contraintes trop élevé. Dans l'ensemble, ces allocataires perçoivent le RMI comme une mesure très insuffisante dont le montant n'est pas assez élevé et qui ne permet pas de trouver du travail. La situation financière actuelle de ces personnes est décrite comme critique. En dépit du RMI, 29,8 % de ces allocataires affirment se sentir complètement dépassés, alors que, pour l'ensemble du panel, ce taux n'est que de 20,4%. De plus, ces allocataires n'attendent pas d'amélioration de leur situation professionnelle dans les six prochains mois.

Un peu plus nombreux dans les classes d'âge moyennes, ces personnes vivent seules et sans enfant. De formation plutôt supérieure, 17% ont, au moins, le bac contre 12,7% dans l'ensemble de l'échantillon, ils se distinguent par un plus fort taux de locataires HLM. Ils ont également souvent déjà travaillé, mais connu des périodes de chômage. Avant le RMI, ils étaient d'ailleurs massivement au chômage.

b) Déprimé, en manque de travail (230 personnes, 11,7%)

La stigmatisation n'est pas, pour l'ensemble des allocataires, une cause dominante de mécontentement, sauf pour ce groupe d'allocataires qui, s'il admettent que le RMI permet de ne plus dépendre du secours de l'un ou de l'autre, maintiennent qu'il demeure une marque d'assistance et d'étiquetage. Par ailleurs, ils accumulent les arguments contre le dispositif, estimant que l'absence de réponses aux problèmes et le fait que le RMI ne permette pas de trouver de travail ni de logement, constituent la preuve de carences certaines. Pour ces allocataires le problème à résoudre est celui du travail, et, le RMI ne résolvant pas ce problème, il reste "une demi-mesure" (51,7% vs 18,2%).

Comptant une majorité de femmes, d'âge moyen, de nationalité française, cette catégorie ne se distingue pas de la moyenne en ce qui concerne la structure familiale, le type de logement, le taux d'allocataires sortis ou de contractants. Leurs contacts avec une assistante sociale avant le RMI étaient assez rares. Ce groupe ne se distingue des autres que par son niveau plus élevé de formation.

c) Sortis mécontents du dispositif (172 personnes, 8,8%)

Le RMI est pour ces allocataires un dispositif hermétique, "trop compliqué à obtenir" pour 72,7% d'entre eux (8,2% dans l'échantillon), et dont le seul avantage est de durer trois mois. Sortis du RMI (35,5% vs 19,8%) et ayant déjà eu une suspension momentanée depuis le premier versement, ces allocataires n'avaient pas signé de contrat. Le niveau de formation de

ces allocataires est très bas, 15,1% d'entre eux ne sont jamais allés à l'école. La répartition par âge de ces allocataires est concentrée aux extrêmes et comprend, à la fois, beaucoup de très jeunes allocataires, 30,8% d'entre eux ont moins de 30 ans, et d'allocataires âgés. Fortement implantés dans le parc locatif social, ces allocataires sont peu hébergés. Ils ont cessé le travail depuis longtemps à cause de leur état de santé ou de leur situation familiale.

d) Des allocataires qui ne savent pas (149 personnes, 7,6%)

Sans opinion sur le RMI, ne sachant pas si le RMI peut les aider à trouver un travail stable, n'ayant aucune idée du moment où ils sortiront du dispositif (84,7% vs 64,3%), ces allocataires semblent quelque peu dépassés par la situation. Ils ont souvent eu du mal à répondre aux questions (38,3% vs 20,2%), et se sont réfugiés dans des modalités "ne sait pas".

Ce groupe comprend beaucoup d'hommes seuls, plutôt âgés. S'ils ont peu signé de contrats, 15,1% contre 24% pour l'ensemble des allocataires, ils sont, souvent, déjà sortis du dispositif. Leur niveau de formation est très bas, 52,3% ayant un niveau inférieur au CEP.

Rien de très particulier n'apparaît dans le parcours professionnel ou la situation de ces allocataires antérieurement au RMI, en dehors d'un plus grand recours aux emplois précaires. Peu entreprenants dans leurs démarches personnelles de recherche d'emploi, ces allocataires ont un état de santé un peu plus dégradé que l'ensemble de l'échantillon.

Si les préoccupations principales restent, pour ces allocataires, l'argent et le travail, ils les citent de manière moins massive. En revanche, les problèmes de santé et de solitude sont plus accentués.

8.2 LES SORTIES

Parmi les 1965 allocataires du Revenu Minimum d'Insertion interrogés à l'été 1990 par le CREDOC, 385 (soit 19,6%) ne percevaient plus, au moment de l'enquête, cette allocation. L'analyse que nous pouvons mener actuellement est très parcellaire et ne peut que jeter les bases d'une réflexion dont le matériau sera constitué des résultats des deuxième et troisième vagues. En effet, si les individus qui sont ici qualifiés de "sortis" n'ont pas perçu l'allocation le mois précédant l'enquête, rien ne peut assurer qu'ils soient sortis définitivement du dispositif. Il se peut que certaines des personnes que nous considérons actuellement comme sorties ne le soient que temporairement : exclus du RMI à cause d'un papier qui manquait ou de revenus saisonniers, ces personnes retourneront dans le dispositif dans les mois à venir. En revanche, certaines des personnes interrogées n'ont pu jusqu'à présent bénéficier de tous les aspects du dispositif et elles quitteront le RMI d'une manière définitive un peu plus tard.

Aussi, sommes-nous loin de disposer actuellement de données fiables sur les sorties. Les résultats de la seconde et de la troisième vague permettront de définir plus rigoureusement les conditions dans lesquelles un allocataire peut être considéré comme sorti (la CNAF attend sept mois de non-versement de l'allocation avant d'établir la sortie d'un allocataire). Seul le suivi par le panel permettra d'avancer une estimation relativement fiable des "sortis définitifs".

Malgré le caractère imparfait de cette première estimation de la population sortie du dispositif, nous avons essayé de voir comment ces "sorties" se réalisaient. Les trois approches que nous avons retenues feront chacune l'objet d'un court paragraphe. Dans chacun des cas, une typologie des allocataires a été établie.

8.21 LES SORTIES AVEC OU SANS TRAVAIL, EN BONNE OU EN MAUVAISE SANTE

Nous avons choisi de distinguer trois sous-groupes parmi les allocataires "sortis" du RMI : les personnes exerçant une activité professionnelle, ceux qui ne travaillent pas tout en étant en bonne santé et enfin ceux qui ne travaillent pas et qui ont un état de santé déficient.

Un tiers des allocataires sortis exercent une activité professionnelle régulière et rémunérée. L'augmentation des ressources les a exclus de fait du dispositif. Ces personnes ont une forte sociabilité dite "culture/loisirs" (cinéma, spectacles, sports). On ne sait pas si ce comportement fortement sociabilisé est possible grâce à un bon niveau de revenus ou s'il a toujours caractérisé l'individu.

Plus de 40% des sortis n'ont pas de travail mais ils ne connaissent pas de problème de santé particulier les empêchant de travailler. On peut penser que la sortie du dispositif n'est ici que temporaire, ces personnes dans les mois à venir auront de nouveau droit au RMI.

Pour un quart des sortis enfin, il n'y a pas eu insertion professionnelle, en raison de l'âge avancé des personnes et de leur mauvais état de santé. Ces allocataires ne déclarent pas chercher de travail et ne sont pas inscrits à l'ANPE.

Figure 8.5 : caractéristiques des trois groupes d'allocataires sortis du dispositif (travail ou pas, bonne santé ou pas)

- **Sortis du RMI avec un travail (128 personnes, 33.2%)**
A quitté le RMI, pour cause d'augmentation de ressources
Plus de 4000 F de revenus professionnels le mois dernier
Sociabilité culture/loisirs
- **Sortis du RMI sans travail, avec des problèmes de santé (93 personnes, 24.2%)**
Aucun dynamisme
Plutôt âgé
Pas de démarche de recherche de travail
Non inscrit à l'ANPE pour cause de maladie, invalidité ou retraite
- **Sortis du RMI sans travail mais en bonne santé (164 personnes, 42.6%)**
Vivant maritalement, en couple
"RMI ou pas, il n'y a pas de travail"
Inscrits à l'ANPE
Difficulté à résoudre : le problème du travail

Cette approche ne peut être retenue sans réserve car, pour les allocataires vivant en couple, elle peut occulter certaines réalités. Une famille où l'homme, malade, est interrogé se retrouve dans la classe des "sortis sans travail et en mauvaise santé". Mais si la femme a retrouvé un emploi, il serait tout aussi judicieux de considérer que l'allocataire est "sorti avec un travail". La non-connaissance de la situation, par rapport au travail, du conjoint nous a amenés à raisonner sur la situation globale du ménage.

8.2.2 LES SORTIES MESUREES PAR LE NIVEAU DES RESSOURCES

Pour toutes les personnes sorties du RMI, le revenu par unité de consommation du ménage le mois précédant l'entretien a été calculé¹. Ce système d'unités de consommation permet de tenir compte de la taille de la famille dans l'évaluation du niveau de vie.

Figure 8.6 : caractéristiques des allocataires sortis du dispositif en tenant compte des revenus par Unité de Consommation

<ul style="list-style-type: none"> • Revenus par U.C. : de 0 à 500 F (102 personnes, 26.5%) Célibataire, sans enfant, hébergé dans la famille Cause de suppression du RMI : ne sait pas, absence de déclaration trimestrielle de revenus Se sent complètement dépassé par la situation financière
<ul style="list-style-type: none"> • Revenus par U.C. : de 501 à 1500 F (86 personnes, 22.3%) Tranche d'âge : 40-50 ans Des enfants dans le ménage "Le RMI : il ne dure pas assez longtemps"
<ul style="list-style-type: none"> • Revenus par U.C. : de 1501 à 3000 F (139 personnes, 36.1%) Couple, un ou deux enfants Revenus d'activités professionnelles le mois dernier Allocations familiales le mois dernier Pas de réaction à la fin du RMI : c'était normal
<ul style="list-style-type: none"> • Revenus par U.C. : plus de 3000 F (58 personnes, 15.1%) Vit seul, locataire Revenus d'activités professionnelles le mois dernier Pas de réaction à la fin du RMI : c'était normal

Avec ce découpage, on estime à 50% la part des allocataires sortis du dispositif et dont les revenus sont essentiellement issus d'une activité professionnelle. C'est la structure familiale qui permet de différencier deux classes : les personnes seules disposent d'un revenu par U.C. supérieur à 3000 F et donc supérieur au seuil de pauvreté C.E.E. (égal, rappelons-le, à la moitié du revenu français moyen), alors que les familles dont un des conjoints a retrouvé du

¹ La somme des ressources du ménage est rapportée à la composition familiale, l'échelle d'Oxford affectant un poids de 1 au chef de famille, 0,7 à tout autre membre du foyer âgé d'au moins 15 ans et 0,5 aux plus jeunes.

travail, malgré l'appoint des prestations familiales, n'ont qu'un revenu par U.C. compris entre 1501 et 3000 F.

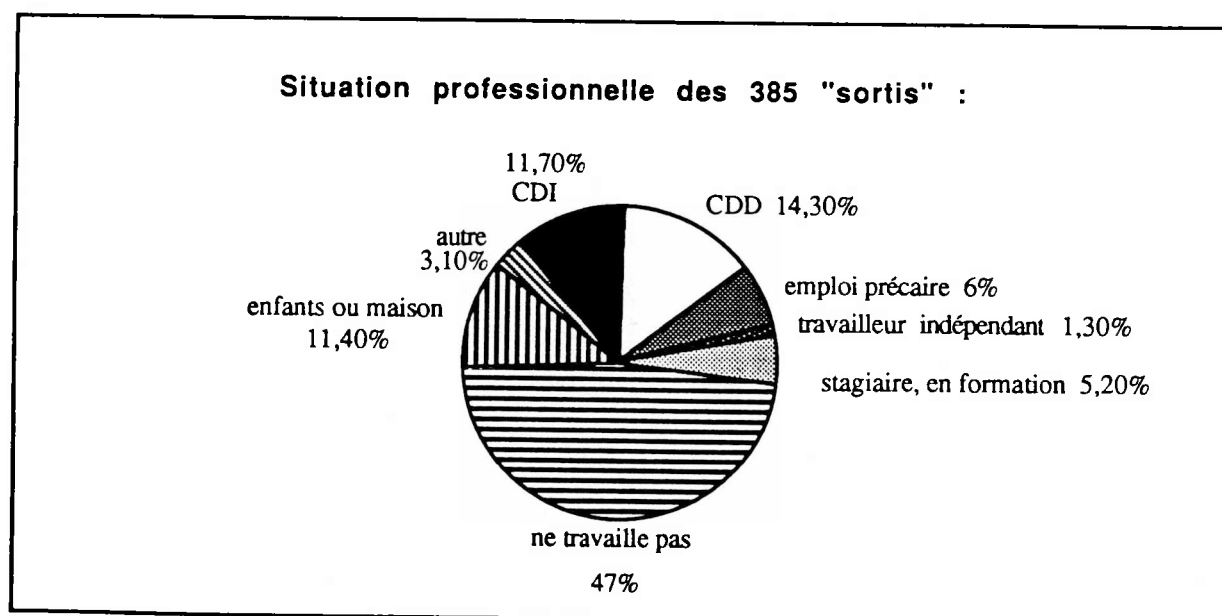
Un quart des sortis ne disposent que d'un très faible revenu par U.C., inférieur à 500 F. Il sera intéressant de suivre le parcours de ces personnes célibataires, souvent hébergées dans la famille. Puisqu'aucun revenu n'a été perçu le mois précédent, c'est que leur sortie est très certainement temporaire. Des revenus saisonniers ou des difficultés à gérer leurs papiers les ont éloignés pour un moment du dispositif.

Le même genre de situation a dû arriver aux personnes ayant un revenu par unité de consommation compris entre 501 et 1500 F. La structure familiale les distingue des plus bas niveaux de ressource : les personnes sont plus âgées et ont des enfants à charge. Si ces familles perçoivent quelques revenus, rien de significatif ne se dégage encore pour en déterminer l'origine.

8.2.3 SORTIES ET PRECARITE ASSOCIEE

Même si l'approche privilégiant la situation professionnelle des allocataires a ses limites, elle est néanmoins la seule qui permette de caractériser, d'ores et déjà d'une manière assez fiable, les sorties définitives. En effet, parmi les allocataires "sortis", on recense les situations professionnelles suivantes :

Figure 8.7 :



Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

La proportion actuelle de “sortis par insertion professionnelle” peut donc être évaluée à partir de la distinction entre les emplois stables (Contrat à Durée Déterminée et Contrat à Durée Indéterminée) et les autres situations. On atteint donc un taux de 26% d’allocataires dont la sortie s’est effectuée dans ces conditions.

Les caractéristiques distinguant les 285 “sortis hors insertion professionnelle” aux 100 “sortis par insertion professionnelle” sont consignées dans la figure 8.8 :

Figure 8.8 :

Les “sortis avec présomption d’insertion professionnelle”	Les “sortis avec présomption de non-insertion professionnelle”
- 54% d’hommes	- 41% d’hommes
- 64% de 25-34 ans	- 41% de 25-34 ans
- 57% pas d’enfant	- 43% pas d’enfant
- 75% sortis pour cause d’augmentation de ressources	- 31% pour cause d’augmentation de ressources
- 30% de contrats	- 17% de contrats
- 49% de stages avant le RMI	- 32% de stages avant le RMI
- 72% de permis de conduire	- 45% de permis de conduire
- 62% de parcours professionnel caractérisé par le chômage	- 32% de parcours professionnel caractérisé par le chômage
- 86% démarches de recherche d’emploi sans aide depuis RMI	- 60% démarches de recherche d’emploi sans aide depuis RMI
- 89% cherchent un travail à temps plein	- 61% cherchent un travail à temps plein
- 93% en bonne santé	- 69% en bonne santé
- 16% souffrent d’un état dépressif	- 35% souffrent d’un état dépressif
- 76% peuvent compter sur la famille	- 62% peuvent compter sur la famille
- 29% participent aux activités d’une association	- 10% participent aux activités d’une association

Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague

Les données des vagues à venir confirmeront ces caractérisations des niveaux de sortie ou pas. Mais nous disposons déjà de quelques pistes d’investigation qui devront être empruntées lorsque le taux de sortie et surtout la durabilité des sorties seront confirmés.

CONCLUSION

Les résultats présentés dans un rapport d'enquête s'avèrent loin d'épuiser la totalité des informations rassemblées. Si le décompte des réponses aux différentes questions posées aux allocataires du Revenu Minimum d'Insertion figure en annexe à ce rapport, ces chiffres laissent dans l'ombre les multiples agencements de données qui restent encore possibles et qui pourraient concourir à éclairer davantage la situation des bénéficiaires de la loi du 1er décembre 1988. Le fait que cette enquête soit la première d'une série rend moins irrémédiable l'absence de certaines analyses. Dans le questionnaire de la deuxième vague des informations factuelles viendront compléter les données de la première vague pour améliorer la qualité de la description des allocataires et cela, tout particulièrement, dans deux domaines. En matière d'emploi, tout d'abord, où nous avons constaté que les trajectoires des allocataires, antérieurement à leur arrivée dans le dispositif RMI, manquaient d'une certaine précision. Des questions complémentaires permettront de mieux cerner cet aspect et, aussi, d'affiner les informations concernant les parcours d'insertion professionnelle des allocataires après l'acceptation de leur demande. Ensuite, dans le domaine des ruptures familiales, où le questionnaire de la première vague, volontairement incomplet, afin de ne pas revêtir un aspect trop intrusif, n'a pas permis de bien cerner les ruptures, décès, divorces, séparations de la cellule familiale, survenus antérieurement à l'arrivée dans le RMI.

Il faudrait se garder, toutefois, de ne voir en la deuxième vague qu'un temps de rattrapage pour les questions abandonnées lors de la première vague. Ce second temps du panel a pour objectif essentiel de repérer des évolutions, de décrire des fragments de trajectoires et de rapporter des cheminements d'insertion. La troisième vague, plus tardive, aura, elle aussi, ces mêmes fonctions.

Toute étude organisée autour d'un système complexe de recueil et de traitement d'informations suppose un point de vue global. Un point à partir duquel les regards s'ordonnent et la diversité retrouve sa cohérence. Dans ce contexte, le présent rapport a permis de poser des marques qu'il faut maintenant rappeler.

Un premier groupe de repères porte sur le rapport similitude/dissembance. Les allocataires du RMI semblent à la fois profondément dissemblables et en même temps se retrouvent dans un dispositif qui permet de parler des allocataires ou, plus trivialement, des

“Rmistes” comme si un groupe apparaissait, ce qui, par exemple, ne semble jamais avoir été le cas des bénéficiaires de l’API (Allocation de Parent Isolé).

Une deuxième manière d’analyser les allocataires consiste à s’interroger non plus sur les individus qui composent cette population mais sur la population en tant que telle et sa place dans l’ensemble des dispositifs sociaux.

Le troisième angle utilisable porte sur les dichotomies qui semblent apparaître, du point de vue des allocataires, entre l’économique et le social, entre le travail et l’assistance. Ici se situe probablement aussi le dernier enseignement à tirer des résultats de cette première vague relativement au rapport action/effet. Pour les allocataires interrogés, le RMI est porteur de transformations, celles-ci sont-elles à relier aux actions engagées ou le RMI ne fait-il que donner de la visibilité à des mouvements qui se développent plus souterrainement ?

Les allocataires : dissemblances et similitudes.

Le fait que les allocataires du Revenu Minimum d’Insertion forment une population hétérogène n’étonnera ni le législateur, qui a prévu une allocation différentielle et un mécanisme attributif privilégiant la diversité du local, ni les professionnels du social, qui se trouvent chaque jour confrontés à la diversité des demandes émanant de personnes à faibles ressources. Allocation de ressources destinée à assurer un revenu minimum, le RMI est une prestation à vocation généraliste, à la différence de l’Allocation de Parent Isolé (API) ou de l’Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), et ce caractère, à lui seul, devrait expliquer l’hétérogénéité des allocataires. La multiplicité des différences entre les allocataires n’est pas dénuée de risques pour l’avenir de la mesure. En effet, cet éclatement en de multiples groupes de la population d’allocataires est porteur d’effets centrifuges. Il pourrait être tentant, en vertu du principe de rationalité, de renvoyer sur des dispositifs de type “retraite”, les allocataires les plus âgés et sur l’aide sociale médicale, les allocataires qui demandent le RMI en raison d’une insuffisance de ressources et d’une santé défaillante. Dans l’état actuel de nos travaux, une telle attitude serait largement prématurée, les facteurs de dissemblances étant plus aisés à percevoir que les critères de similitudes.

L’âge des allocataires, situé principalement entre 25 et 65 ans ainsi que l’autorise la législation, la répartition entre hommes et femmes (même si celle-ci surpondère légèrement la population féminine du fait, probablement, des mécanismes attributaires lorsque le RMI est attribué à un couple), la nationalité et les situations matrimoniales constituent les variables socio-démographiques qui permettent également de marquer de réelles différences entre les allocataires. Au delà de ces différences, apparaissent, plus profondément des clivages entre des formes de sociabilité, entre des manières d’envisager l’avenir, entre des attitudes par rapport à l’emploi, à l’argent, à la santé et, enfin, par rapport au RMI. Différences qui conduisent une grande majorité des allocataires à se déclarer satisfaits de la mesure alors que d’autres, moins

nombreux, lui reprochent son insuffisance de prise sur les réalités que sont l'argent et le travail.

Ces différences bien réelles sont, probablement, dans ce rapport, confortées par un arte-fact méthodologique. Nous intéressant davantage, dans une logique d'étude diachronique, à l'évolution des allocataires, nous avons cherché, dans ce premier temps, à faire apparaître des groupes homogènes (et contrastés entre eux) dont le suivi des trajectoires ultérieures devra permettre d'identifier les effets du Revenu Minimum d'Insertion sur les allocataires. Nous n'ignorons pas que cette recherche de visibilité pour la comparaison des résultats des différentes vagues peut être source d'inconfort pour la lecture des résultats de cette première enquête, mais cela est, nous semble-t-il, le prix à payer pour la production de résultats sur l'ensemble des trois enquêtes. Le caractère lassant de toute taxinomie devrait être compensé au terme des trois vagues par la mise en évidence des logiques de déformation des typologies et des classes dans lesquelles nous avons rangé les allocataires, de manière provisoire.

Si les allocataires du Revenu Minimum d'Insertion ne peuvent se ranger dans un groupe homogène, il ne faudrait pas oublier, au delà des différences, l'existence de quelques facteurs unificateurs.

Sur le plan socio-démographique, près de 70 % des allocataires sont célibataires, divorcés, veufs ou séparés. Le Revenu Minimum d'Insertion s'adresse surtout à des personnes isolées, élevant parfois un ou deux enfants, mais à l'écart de toute conjugalité. Le "I" de RMI se rapproche fortement du "I" de API. Le taux d'allocataires provenant de villes de plus de 100 000 habitants est de l'ordre de 60 % dans notre échantillon. Cette surpondération du milieu urbain s'amplifie légèrement par les conditions de tirage de l'échantillon et par le choix initial de ne pas retenir la population relevant des Caisses de Mutualité Sociale Agricole. Cette explication reste insuffisante pour rendre compte de la prédominance urbaine des allocataires. Sous réserve que les données de cadrage émanant des organismes gestionnaires viennent le confirmer, le Revenu Minimum d'Insertion pourrait être qualifié de prestation urbaine.

Mais les similitudes des allocataires ne peuvent se réduire à leurs caractéristiques socio-démographiques. D'autres aspects confortent l'hypothèse d'une identité relativement forte entre les allocataires. La première source de similitudes réside dans l'éloignement du monde du travail. Le résumé du parcours professionnel des allocataires depuis la sortie de l'école est, de ce point de vue, intéressant. Il montre que sur dix allocataires, deux n'ont jamais pu ou n'ont jamais cherché à avoir un emploi, que deux autres ont cessé le travail depuis longtemps pour des raisons de santé ou familiales, que trois ont connu des alternances fréquentes de chômage et d'emploi, que deux autres sont maintenant au chômage, après une longue période de travail stable, et qu'un seul a toujours travaillé.

L'éloignement du monde du travail ou la rupture prolongée avec celui-ci constitue, nous semble-t-il, au terme de cette première vague d'enquêtes la caractéristique dominante et majoritaire des allocataires du RMI. Cette similitude entraîne d'autres, exprimables en termes d'absence d'autonomie financière et, par conséquent, de difficultés d'accès à un

logement. Enfin, il faudrait se garder de voir le RMI comme la réparation d'une rupture brutale et récente. Si le terme de "galère" est plutôt utilisé par les sociologues de la jeunesse, il pourrait s'appliquer à la majorité de ces allocataires qui rappellent, à plus de 80 %, l'existence d'une situation difficile dans les deux ans qui précèdent leur demande de Revenu Minimum d'Insertion.

Enfin, la similitude naît de l'homogénéité des attentes des allocataires qui, massivement, se portent sur l'argent et le travail.

Les allocataires : figures nouvelles et anciennes

Des figures d'allocataires se dégagent du jeu des différences et des ressemblances. Certaines sont bien connues des professionnels du social, d'autres apparaissent de façon plus nouvelle et cette nouveauté ne peut manquer d'interroger le social sur son fonctionnement et ses finalités.

Parmi les figures les plus anciennes, on retrouve l'allocataire sans domicile fixe, se déplaçant de centre d'hébergement en habitat précaire, en fonction des emplois saisonniers ou des opportunités de déplacement, dépourvu de toute formation, ayant des difficultés à lire ou à écrire, d'un état de santé précaire mais connaissant bien les réseaux et les filières de l'assistance. Dans ces figures anciennes du social se retrouvent également des jeunes femmes, élevant seules un ou deux, voire trois enfants. Ayant pu bénéficier d'un logement du type HLM, une forte partie de leurs ressources est constituée par des transferts sociaux, des allocations familiales, de l'API puis du RMI lorsque l'état de santé se dégrade, lorsque les charges familiales s'alourdissent et que les occasions de travailler se raréfient. Il faudrait aussi, à ces figures traditionnelles de l'assistance, ajouter ces hommes et ces femmes, âgés le plus souvent, mais insuffisamment pour pouvoir bénéficier d'une retraite et que la maladie, le handicap ou le caractère obsolète de leur qualification ont fait sortir du marché du travail sans qu'une prestation sociale légale vienne assurer un relais entre le temps du travail et celui de la retraite. Enfin, et toujours parmi ces populations bien connues des travailleurs sociaux, se rencontrent des familles, françaises ou étrangères, dont les charges familiales deviennent trop difficiles à supporter avec le chômage, la maladie ou le handicap de l'un des conjoints.

Ces figures traditionnelles de l'assistance sociale trouvent leur place dans la population des allocataires du Revenu Minimum d'Insertion à côté d'autres personnes, a priori, moins habituées des circuits sociaux. Prototype de ces figures nouvelles, le jeune adulte doté d'un niveau de formation peu élevé, ayant probablement quitté l'école en situation d'échec, habitant chez ses parents ou chez des amis, ayant parcouru tout un itinéraire de stages d'insertion en entreprises intermédiaires et devant lequel le marché du travail ne s'ouvre que de manière insuffisante ou pour lequel la qualification trop faible constitue un obstacle déterminant aux yeux des employeurs potentiels. Trop âgé pour persévérer dans l'usage des plan-jeunes, ne

pouvant bénéficier d'une indemnisation au titre de la législation sur le chômage, le RMI constitue sa seule issue dans l'attente d'un éventuel emploi.

Pour d'autres allocataires, plus qualifiés et plus âgés, le chômage a été aussi une rupture dans une trajectoire professionnelle déjà fragilisée. La difficulté à retrouver un travail dans des secteurs en déshérence, l'arrivée en fin de période d'indemnisation du chômage, l'isolement familial conduisent ces personnes à effectuer une demande de Revenu Minimum d'Insertion.

Cette arrivée massive dans le secteur social d'une population pourrait paraître conforter la thèse de l'élargissement du social et de l'extension progressive des formes du contrôle social, thèse développée en France, de manière différente, par des auteurs aussi dissemblables que Michel FOUCAULT (1975) et Jacques DONZELOT (1977, 1984)¹. Sans dénier à ces thèses toute leur pertinence, force est de reconnaître que le RMI ne semble pas opérer un basculement radical vers le social de populations qui n'auraient jamais utilisé les dispositifs assistanciers. S'il existe bien des allocataires qui se trouvent dans cette situation, leur importance réelle est largement inférieure au nombre des allocataires qui paraissent arriver nouvellement dans les dispositifs sociaux. Cela s'explique par le fait que beaucoup de ces allocataires, considérés comme des nouveaux "consommateurs" de social, ont en réalité un passé important fait de démarches sporadiques auprès des services sociaux, d'utilisation des plans jeunes ou des nombreux dispositifs réservés aux moins de 25 ans. Une grande partie des allocataires "nouveaux" n'a, en réalité, pas la nouveauté que l'on veut bien lui prêter et il faut certainement relativiser cette impression, souvent communiquée par les travailleurs sociaux, de l'arrivée dans le social, avec le RMI, d'une population fortement renouvelée. Par ailleurs, il semble que ces allocataires aient une forme particulière d'usage du RMI, faite de modération et d'inflexions limitée de leurs comportements initiaux.

Les allocataires du RMI, entre l'économique et le social

Mesure décrite comme peu stigmatisante, le RMI semble plutôt bien supporté par les allocataires, si l'on en croit la dominante positive des jugements exprimés. Décrit et décrié néanmoins comme un secours, par près d'un allocataire sur quatre, le RMI ne semble pas être interprété par la majorité des allocataires comme une prestation relevant de l'assistance sociale et plus précisément de l'aide sociale. Même si l'on prend en compte l'existence d'un possible effet déclaratif, il n'en demeure pas moins que les allocataires valorisent surtout l'aide que le RMI peut leur apporter en matière de retour à l'emploi. Le fait que l'allocataire ayant signé un contrat n'identifie de celui-ci que la dimension travail conforte cette orientation.

¹ Voir en particulier de M. FOUCAULT, *"Surveiller et punir"*, Paris, Gallimard, 1975, et de J. DONZELOT, *"La police des familles"*, Paris, Ed. de Minuit, 1977, 220 p. ou, plus récent, *"l'invention du social"*, Paris, Fayard, 1984, 263 p.

Lorsque les allocataires évoquent les difficultés qu'il leur faut résoudre en priorité, ils placent d'abord le manque d'argent et le manque de travail, abordant ensuite la nécessaire amélioration de leurs conditions de logement puis viennent ensuite les questions liées à la santé, à la formation, aux relations avec les administrations, aux relations familiales, à l'obtention du statut d'invalidé, de retraité et aux relations familiales. Le champ des interventions traditionnelles du secteur social se retrouve ainsi relégué par les allocataires du RMI dans les derniers rangs de leurs préoccupations.

Cette priorité accordée à l'insertion par le travail se retrouve fortement marquée dans la typologie des images du dispositif. Qu'il s'agisse de recherche d'emploi ou de recherche des moyens pour accéder à l'emploi, un tiers des allocataires se retrouvent directement dans cette logique d'accès au marché du travail. Un autre groupe compris entre le tiers et le quart des allocataires, bien que faible utilisateur des dispositifs RMI, fait de l'accès à l'emploi son problème essentiel et, en dehors du RMI, semble développer une activité de recherche de travail. Un seul groupe, légèrement supérieur au tiers de notre échantillon, se situe plus directement dans une logique d'aide sociale.

Face à cette demande d'une majorité d'allocataires les réponses apportées par les dispositifs appellent trois remarques.

En fonction de leur niveau de formation, de leur âge, de leur expérience passé et probablement de leur désir d'insertion ou de réinsertion professionnelle, les allocataires du RMI ne présentent pas un potentiel d'accès à l'emploi identique. Nous n'avons pas recherché, au cours de ce rapport, à situer les allocataires en fonction de ce potentiel. La dimension diagnostic dérivant trop rapidement sur la fonction pronostic, nous avons plutôt essayé de situer les allocataires les uns par rapport aux autres ainsi que par rapport aux usages qu'ils faisaient des dispositifs qui leur étaient proposés. Si tous les allocataires ne disposent pas des mêmes atouts, des parcours d'insertion peuvent se dégager qui ne conduisent pas nécessairement à des formes stables d'emploi sur le modèle du contrat à durée déterminée. Ces filières et ces cheminements feront l'objet des rapports suivants.

L'examen des résultats de la première vague laisse apparaître un usage relativement modeste des dispositifs associés à la prestation monétaire. Si le contrat n'est signé que par un peu moins d'un allocataire sur trois, les taux d'utilisation des autres mécanismes restent faibles. De ce point de vue l'impact de la montée en charge des contrats emploi-solidarité devrait se faire sentir dès la prochaine vague d'enquêtes. On peut s'interroger sur la modestie de cette utilisation. S'agit-il de la phase initiale d'une montée en charge à faible progressivité ou s'agit-il d'un décalage, plus important, entre une demande d'insertion professionnelle et une offre dont les modalités restent fortement marquées par les instruments de l'intervention sociale et dont témoigne le mécanisme contractuel mis en oeuvre ?

Les résultats d'une première vague d'enquêtes ne sont pas suffisants pour indiquer sans précaution le sens de certains effets et encore moins de décrire leur intensité. La fiabilité des

informations relatives aux allocataires qui ne percevaient plus le RMI au moment de l'enquête était trop limitée pour que l'on puisse analyser les effets de la mesure sur cette population. En revanche, et sans présumer du devenir de ces allocataires, on peut voir se construire de la part de certains allocataires ce qu'il serait possible d'assimiler à des comportements stratégiques¹. Ainsi, certains des allocataires juxta posent contrat, recours aux travailleurs sociaux, appel à des démarches personnelles auprès des entreprises, stages et s'inscrivent, peut-être à plein temps, dans une logique d'insertion professionnelle. Ces mêmes allocataires ont une sociabilité plus importante, envisagent l'avenir de manière plus positive et portent, souvent, sur le RMI un regard plus satisfait. Ces allocataires paraissent réaliser une combinaison de leurs atouts personnels et des opportunités offertes par le dispositif lui-même. D'autres allocataires, utilisent davantage le RMI pour résoudre des problèmes de santé ou d'insertion sociale, plus repliés sur eux-mêmes, moins anticipateurs, faisant souvent preuve d'une sociabilité moins grande, ces personnes utilisent le dispositif de façon moins importante, et il leur arrive d'en être moins satisfaits.

De ces combinaisons, à des niveaux différents, d'atouts personnels et d'usages des dispositifs du RMI, devraient surgir des formes d'insertion sociale et professionnelle. L'analyse de ces cheminements sera l'objet du rapport final de cette étude. A ce jour la deuxième vague portant sur 1595 allocataires est en cours d'exploitation.

¹ Au sens que M. CROZIER et E. FRIEDBERG in : *"L'acteur et le système"*, Paris, Le Seuil, 1977, donnent à ce terme.

ANNEXES

A1. LE QUESTIONNAIRE

A2. LA PROCEDURE CNIL

A3. LES TRIS A PLAT

ANNEXE 1

LE QUESTIONNAIRE

On trouve ici le fac simile du questionnaire de la première vague. A chaque question où la mention *présenter la carte Cxx* apparaît, l'enquêteur proposait à l'interviewé un carton-réponse comportant les mêmes modalités que dans le questionnaire.

CREDOC

142, rue du Chevaleret
75013 Paris

REVENU MINIMUM D'INSERTION Etude nationale auprès des allocataires

ENQUETEUR :

- 1) Toutes les questions sont à réponse **unique**, sauf contre-indication explicite.
- 2) Pour remplir ce questionnaire, entourez le chiffre correspondant à la réponse de la personne enquêtée ou notez en clair pour les questions ouvertes. Ces questions ouvertes sont signalées par la séquence : _____

	Colonnes
	<u>R M I A </u>
	1 - 4
Code enquêteur..... _ _ _ _	5 - 8
<i>A cet endroit, coller l'étiquette-adresse de l'interviewé</i>	9 - 12

SITUATION DE L'ALLOCATAIRE

		Colonnes
1	Sexe <div style="text-align: right;"> Homme..... 1 Femme 2 </div>	13
2	Quelle est votre année de naissance ? 19 __	_ _ 14-15
3	Quel est votre département de naissance ? <i>Si la personne est née à l'étranger, indiquer le nom du pays</i> ----- -----	_ _ _ 16-18
4	Quelle est votre commune de résidence ? <i>Pour les personnes sans résidence stable, donnez le nom de la commune de l'organisme auprès duquel l'enquêté a élu domicile pour l'attribution du RMI.</i> ----- <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block; margin: 10px auto;"> ENQUETEUR : Passer à Q5 </div>	
	<i>Post codification Q5a et Q5b (réservé aux relectures) :</i> 4a Département 4b Taille de l'agglomération : 1. Moins de 2 000 habitants 2. De 2 000 à moins de 10 000 habitants 3. De 10 000 à moins de 100 000 habitants 4. De 100 000 à moins de 200 000 habitants 5. Plus de 200 000 habitants 6. Paris	_ _ 19-20 _ 21
5	Quelle est votre nationalité ? <div style="text-align: right;"> Française..... 1 Autre 2 </div>	22
	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> 5a Préciser la nationalité : ----- 5b En quelle année êtes-vous arrivé(e) en France ? 19 __ </div>	_ _ _ 23-25 _ _ 26-27

			Colonnes
6	Etes-vous, actuellement :	Marié(e)..... 1	28
		Vivant maritalement, ou en concubinage 2	
		Célibataire 3	
		Divorcé(e)..... 4	
		Veuf(ve)..... 5	
		Séparé(e)..... 6	
7	Et, pour l'attribution du RMI, vous avez été considéré(e) comme vivant ...	seul(e)..... 1	29
		ou en couple.... 2	
8	Combien avez-vous d'enfants qui ont été pris en compte pour l'attribution du RMI ? <i>Si aucun enfant, noter 0.</i>	___ enfant(s)	_ _ 30-31
9	A combien de personnes vivez-vous, en vous comptant, au même endroit (au même domicile) tous les jours, actuellement ? <i>Si l'enquêté vit en foyer ou en centre d'hébergement, indiquez le nombre des personnes avec lesquelles il est venu s'installer dans ce foyer ou dans ce centre d'hébergement.</i>	___ personne(s)	_ _ 32-33
		ENQUETEUR : Si l'enquêté vit seul , passer à Q 11	
10	Parmi ces personnes, y-a-t-il ?	Oui Non	
		a) Votre père 1 0 34	
	b) Votre mère 1 0 35		
	c) Votre conjoint (marié ou non) 1 0 36		
	ENQUETEUR : Pour les items (d) à (k), à chaque fois que la réponse est "oui", demandez "combien ?" et coder uniquement le nombre ; coder "0", s'il n'y en a pas.		
		Nombre	
	d) Des grands-parents _	37	
	e) Des enfants de moins de 3 ans..... _	38	
	f) Des enfants entre 3 et 16 ans _	39	
	g) Des enfants de plus de 16 ans..... _	40	
	h) Des petits-enfants..... _	41	
	i) D'autres personnes de moins de 25 ans..... _	42	
	j) D'autres personnes de 25 à 64 ans..... _	43	
	k) D'autres personnes de 65 ans et plus..... _	44	

LE RMI

	Colonnes
<p>1 1 Comment avez-vous eu connaissance de l'existence du RMI ? <i>Présenter la carte C11</i></p> <p style="margin-left: 40px;">Par la C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales)..... 1 Par une assistante ou un service social..... 2 Par les médias (télévision, journal, radio)..... 3 Par quelqu'un que vous connaissez (famille, ami)..... 4 Autre..... 5</p>	45
<p>1 2 Auprès de quel organisme avez-vous fait une demande de RMI ? <i>Présenter la carte C12</i></p> <p style="margin-left: 40px;">Du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale, Bureau d'Aide Sociale, Mairie)..... 1 Du service départemental d'action sociale..... 2 D'une association..... 3 Autre..... 4 (ex. : centre d'hébergement, de réadaptation sociale, médico-social)</p>	46
<p>1 3 En dehors de la personne qui s'est occupée de votre dossier, quel- qu'un d'autre vous a-t-il aidé dans cette démarche ?</p> <p style="margin-left: 40px;">Non, personne..... 1 Un membre de votre famille ou un ami..... 2 Une assistante sociale ou un éducateur..... 3 Une association..... 4 Autre 5</p>	47
<p>1 4 Quand avez-vous déposé votre première demande ?</p> <p style="margin-left: 40px;">Mois : _ _ 48-49 _ _ Année : 19 _ _ 50-51 _ _ Ne sait pas..... Y</p>	
<p>1 5 Vous a-t-on proposé, ou bien avez-vous demandé, une avance immédiate?</p> <p style="margin-left: 40px;">Oui..... 1 Non..... 2 Ne sait pas..... 3 Passer à Q 16</p>	52

		Colonnes
15a	L'avez-vous obtenue ?	
	Oui..... 1	53
	Non..... 2	
	Passer à Q16	
15b	Dans quel délai ?	
	De 1 à 5 jours après..... 1	
	De 6 à 14 jours après..... 2	54
	15 jours ou plus après..... 3	
16	Quand votre première allocation a-t-elle été versée ?	
	L'allocation n'a pas encore été versée ... 1	_
	Passer à Q22	55
	Ne sait pas 2	
	Mois : __	56-57 _ _
	Année : 19 __	58-59 _ _
17	Avez-vous connu une suspension momentanée de votre allocation depuis le premier versement ?	
	Oui..... 1	60
	Non..... 2	
18	Actuellement, percevez-vous toujours l'allocation du RMI ?	
	Oui..... 1	
	Non..... 2	61
	Passer à Q19	
18a	Quel montant de RMI avez-vous perçu le mois dernier ?	_ _ _ _
	----- Francs	62-65
18b	Comment avez-vous perçu votre allocation, le mois dernier ?	
	Par lettre chèque 1	
	Par virement sur un compte personnel..... 2	
	Par virement à un tiers (association, tuteur)..... 3	66
	Par mandat 4	
	En liquide 5	
	ENQUETEUR : Passer à Q 22	

		Colonnes
19	A quelle date votre allocation du RMI a-t-elle été supprimée? Mois : __ Année : 19 __	67-68 __ __ 69-70 __ __
20	Pourquoi avez-vous cessé de percevoir l'allocation du RMI ? <i>Présenter la carte C20</i> <i>Ne sait pas</i> 1 Augmentation des ressources..... 2 Absence de déclaration des ressources 3 Problème lié à l'application du contrat..... 4 Changement de situation familiale..... 5 Autre 6 L'allocation du RMI a été remplacée par une autre allocation.... 7	71 72 __
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> 20a Précisez laquelle : ----- </div>		
21	Votre renouvellement d'allocation n'ayant pas eu lieu, qu'avez-vous fait ? Rien, c'était normal..... 1 Vous avez contacté l'assistante sociale..... 2 Vous avez contacté une autre personne..... 3 Autre 4	73
22	Avez-vous déjà signé un contrat d'insertion dans le cadre du RMI ? Oui..... 1 Non..... 2 <i>Ne sait pas</i> 3	74
<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; margin: 10px 0;"> 22a Quelle est votre situation par rapport à un contrat d'insertion ? <i>Présenter la carte C22a</i> Un contrat est en cours d'instruction..... 1 Le projet de contrat est fait, mais attend la signature de la Commission Locale d'Insertion (CLI)..... 2 Vous n'êtes plus au RMI, il n'y a pas lieu de préparer un contrat... 3 Aucune instruction n'est commencée..... 4 On vous a proposé quelque chose mais vous n'êtes pas d'accord pour signer..... 5 <i>Ne sait pas</i>..... 6 </div>		
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;"> ENQUETEUR : Passer à Q 33 </div>		

		Colonnes
2 3	Combien de contrats avez-vous déjà signés ?	
	Un contrat..... 1 <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Passer à Q 26</div>	
	Deux contrats..... 2 <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Passer à Q 25</div>	76
	Trois contrats..... 3	
2 4	Quelle est la date de signature de votre dernier contrat ?	
	Mois : __	77-78 __ __
	Année : 19 __	79-80 __ __
	24a Que contient précisément ce contrat ?	
	1. _____	81-82 __ __
	2. _____	83-84 __ __
	3. _____	85-86 __ __
2 5	Quelle est la date de signature de votre deuxième contrat ?	
	Mois : __	87-88 __ __
	Année : 19 __	89-90 __ __
	25a Que contient précisément ce contrat ?	
	1. _____	91-92 __ __
	2. _____	93-94 __ __
	3. _____	95-96 __ __
2 6	Quelle est la date de signature de votre premier contrat ?	
	Mois : __	97-98 __ __
	Année : 19 __	99-100 __ __
	26a Que contient précisément ce contrat ?	
	1. _____	101-102 __ __
	2. _____	103-104 __ __
	3. _____	105-106 __ __

		Colonnes	
2 7	Avez-vous eu votre mot à dire sur le contenu de votre (dernier) contrat?	Oui..... 1	107
		Non..... 2	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>27a Non, ... parce que pour vous ce n'était pas important..... 1 ou parce que tout était réglé d'avance..... 2</p> <p><u>ENQUETEUR</u> : Passer à Q28</p> </div>			108
27b	Oui, et ...	c'est vous qui avez proposé son contenu..... 1 vous avez discuté ensemble plusieurs fois..... 2 vous avez un peu discuté ensemble..... 3	109
2 8	Qui est concerné par le contenu du dernier contrat :	vous êtes le (la) seul(e) concerné(e)..... 1 votre conjoint et/ou les personnes à votre charge sont concernés aussi..... 2 vous-même n'êtes pas du tout concerné(e)..... 3	110
2 9	Que diriez-vous principalement du (dernier) contrat que vous avez signé ? <i>Présenter la carte C29</i>	C'est la garantie d'avoir de l'argent..... 1 C'est la garantie d'une réussite 2 C'est plutôt une bonne chose..... 3 Contrat ou pas c'est pareil 4 Cela ne sert à rien 5	111
3 0	Vous sentez-vous lié par ce contrat ? <i>Présenter la carte C30</i>	Oui, sinon vous perdez votre allocation..... 1 Oui, une parole, un contrat cela se respecte..... 2 Non, il fallait bien signer pour avoir l'argent.... 3 Non, le RMI c'est un droit..... 4	112

			Colonnes
3 1	<p>Quelle est la date de fin du (dernier) contrat :</p> <p>Mois : -- 113-114 __ __ </p> <p>Année : 19 -- 115-116 __ __ </p> <p>Ne sait pas..... Y</p> <p>ENQUETEUR : si cette date n'est pas dépassée aujourd'hui, c'est-à-dire si un contrat est en cours, passer à Q 33</p>		
3 2	<p>Et maintenant, quelle est votre situation par rapport à un contrat d'insertion ?</p> <p>Présenter la carte C32</p> <p>Un contrat est en cours d'instruction..... 1</p> <p>Le projet de contrat est fait, mais attend la signature de la CLI.... 2</p> <p>Vous n'êtes plus au RMI, il n'y a pas lieu de préparer un contrat... 3</p> <p>Aucune instruction n'est commencée..... 4</p> <p>On vous a proposé quelque chose, mais vous n'êtes pas d'accord pour le signer..... 5</p> <p>Ne sait pas..... 6</p>		117
3 3	<p>Dans les deux années avant le RMI, vous est-il déjà arrivé de vous trouver dans une situation difficile ?</p> <p>Oui..... 1</p> <p>Non..... 2</p> <p>Passer à Q34</p>		118
	<p>33a Comment avez-vous fait pour vous en sortir ?</p> <p>Vous avez reçu de l'aide de votre famille ou de vos amis 1</p> <p>Vous vous en êtes sorti(e) tout(e) seul(e)..... 2</p> <p>Vous ne vous en êtes pas sorti(e)..... 3</p>		119
3 4	<p>Dans les deux années avant votre première demande de RMI, aviez-vous :</p> <p>ENQUETEUR : une réponse par item</p> <p>Oui Non</p> <p>a) reçu régulièrement des secours de la part des services sociaux ? 1 2 120</p> <p>b) reçu des secours exceptionnels de la part des services sociaux ? 1 2 121</p> <p>c) été hébergé(e) en foyer d'accueil pour personnes sans domicile ? 1 2 122</p> <p>d) été hébergé(e) en établissement social (CAT, IMPro..) ? (Centre d'Adaptation par le Travail, Institut Médico-Professionnel) 1 2 123</p> <p>e) été en rapport régulièrement avec une assistante sociale ? 1 2 124</p> <p>f) été hébergé(e) en établissement sanitaire (hôpital, clinique ...)? 1 2 125</p> <p>g) été en rapport régulier avec une association de secours ou d'entraide ? (Secours Catholique, Populaire, Restos du coeur...) 1 2 126</p>		

LA FORMATION

	Colonnes																								
<p>3 5 Quel est votre niveau de formation ? (quelle que soit la langue de formation)</p> <p>Enseignement supérieur..... 1 Baccalauréat, brevet professionnel ou brevet de technicien 2 Titulaire d'un CAP, d'un BEP ou d'un diplôme équivalent.....3 Niveau CAP, BEP, apprentissage complet, 2nde ou 1ère sans diplôme équivalent au CAP ou au BEP 4 CEP, Niveau 3 ème, début de formation professionnelle 5 Etudes primaires sans CEP ou arrêt avant la 3 ème 6 N'est jamais allé à l'école..... 7</p>	127																								
<p>3 6 Eprouvez-vous des difficultés de lecture, d'écriture ou de calcul dans les actes de la vie courante? ENQUETEUR : une réponse par item</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;"></th> <th style="width: 10%; text-align: center;">aucune</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">quelquefois</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">souvent</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">n'y arrive pas</th> <th style="width: 30%;"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a) lecture</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">128</td> </tr> <tr> <td>b) écriture</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">129</td> </tr> <tr> <td>c) calcul</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">130</td> </tr> </tbody> </table> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>ENQUETEUR : Si toutes les réponses sont 1, ("aucune"), passer à Q 37</p> </div>		aucune	quelquefois	souvent	n'y arrive pas		a) lecture	1	2	3	4	128	b) écriture	1	2	3	4	129	c) calcul	1	2	3	4	130	
	aucune	quelquefois	souvent	n'y arrive pas																					
a) lecture	1	2	3	4	128																				
b) écriture	1	2	3	4	129																				
c) calcul	1	2	3	4	130																				
<p>36a A qui demandez-vous de l'aide, généralement ?</p> <p>A personne 1 A une assistante sociale..... 2 A un proche (famille, ami).... 3 Autre 4</p>	131																								
<p>3 7 Depuis que vous avez quitté l'école et <u>avant de bénéficier du RMI</u>, avez-vous suivi des stages de formation ?</p> <p>Oui..... 1 Non..... 2</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Passer à Q38</div>	132																								
<p>37a Ces stages ont duré combien de temps, en tout ? ___ mois</p>	_ _ 133-134																								
<p>37 b Et combien de stages différents avez-vous suivi ? ENQUETEUR : une réponse par item</p> <p>a) Nombre de stages hors entreprise : ___</p> <p>b) Nombre de stages dans des entreprises : ___</p>	135 _ _ 136 _ _																								

		Colonnes
3 8	Depuis que vous avez fait votre demande de RMI, avez-vous pris part à une action de formation ?	
	Oui, à plusieurs.....	1
	Oui, à une seule.....	2
	Vous en avez commencé une mais cela ne marchait pas.....	3
	Non.....	4
		137
<div style="border: 1px solid black; padding: 10px;"> <p>38a Pourquoi principalement ? <i>Présenter la carte C38a</i></p> <p>Vous n'avez pas voulu..... 1</p> <p>Personne ne vous l'a proposé..... 2</p> <p>Les propositions ne correspondaient pas à vos souhaits... 3</p> <p>Il n'y avait pas de place..... 4</p> <p>Vous n'avez pas besoin de formation..... 5</p> <p>Le contrat ne porte pas sur la formation..... 6</p> <p>Autre raison..... 7</p> <p style="text-align: center; border: 1px solid black; display: inline-block; padding: 2px;">Passer à Q 39</p> </div>		
		138
38b Quelle est (ou a été) la durée de votre dernier stage ?		
	_ _ == Semaines	139-140
38c Quelle est (ou a été) la nature de ce stage ?		
	Stage de remise à niveau (calcul, alphabétisation, ...)	1
	Stage d'initiation à la vie professionnelle	2
	Stage de qualification professionnelle	3
	Autre	4
		141
3 9	Avez-vous le permis de conduire ?	
	Oui.....	1
	Non.....	2
		142

		Colonnes
4 0	A votre avis, <u>la</u> meilleure manière de se former, c'est : <i>Présenter la carte C40</i>	
	L'école ou les centres de formation..... 1	
	Le stage, surtout quand on n'a pas pu aller à l'école..... 2	143
	Sur le tas avec des collègues de travail..... 3	
	Sans opinion..... 4	
4 1	Envisagez-vous actuellement de reprendre une formation ? <i>Présenter la carte C41</i>	
	Vous êtes actuellement en formation..... 1	
	Oui, cela fait partie du contrat signé pour le RMI..... 2	144
	Oui, indépendamment d'un contrat d'insertion..... 3	
	Non..... 4	
4 2	Par rapport à votre situation actuelle, que diriez-vous de la formation, en général ? <i>Présenter la carte C42</i>	
	Cela ne sert à rien, formé ou non, votre situation ne s'améliorera pas... 1	
	Une nouvelle formation, ça ne vous intéresse pas ; ce que vous voulez, c'est un travail..... 2	
	La formation, c'est important, mais pour vous, c'est trop tard..... 3	145
	Il faut que vous vous y remettiez mais cela sera difficile..... 4	
	Cela vous intéresse de reprendre une formation 5	
	Autre 6	

			Colonnes		
4 7	Actuellement, percevez-vous une allocation de logement (AL, APL...)				
	Ne sait pas.....	3			
	Oui.....	1	154		
	Non.....	2			
	<i>Passer à Q48</i>				
47a	Et ...				
	Vous n'en avez jamais perçu.....	1			
	Vous ne la percevez plus.....	2	155		
	47b A-t-elle été suspendue, suite à un retard de paiement de loyer ?				
	Oui.....	1	156		
	Non.....	2			
4 8	Ces deux dernières années, dans combien de logements avez-vous séjourné (y compris le logement actuel) ?		_ _		
	_____ logements		157-158		
4 9	Avez-vous engagé, depuis que vous êtes au RMI, des démarches pour trouver ou changer de logement ou pour en améliorer le confort? <i>Présenter la carte C49</i>				
	Non, vous n'avez pas eu les moyens.....	1			
	Non, vous n'avez pas eu besoin.....	2	159		
	Non, vous n'avez pas eu le courage.....	3			
	Oui, vous avez fait quelques démarches.....	4			
	Oui, vous vous êtes démené.....	5			
5 0	Depuis que vous êtes au RMI (ou lorsque vous étiez au RMI), avez-vous bénéficié ...				
	<i>ENQUETEUR : une réponse par item</i>				
		Oui	Non	NSP	
	a) d'une inscription au fichier des mal logés	1	2	3	160
	b) d'une aide à l'amélioration de votre habitat	1	2	3	161
	c) d'une aide pour payer vos retards de loyer	1	2	3	162
	d) d'une garantie à l'occasion d'un relogement	1	2	3	163
	e) d'une aide pour les accédants en difficultés	1	2	3	164
	f) d'une allocation de logement	1	2	3	165
	g) d'un nouveau logement	1	2	3	166

		Colonnes
5 1	Comment étiez-vous logé(e) juste avant le RMI ? <i>Présenter la carte C51</i>	
	Logé(e) gratuitement (logement prêté, logement de fonction, ...).....	01
	Propriétaire (n'ayant plus de prêt à rembourser).....	02
	Hébergé(e) dans un accueil d'urgence.....	03
	Logé(e) en habitation de fortune (baraque, squatt,...).....	04
	Sans abri.....	05
	Hébergé(e) dans la famille (avec ou sans participation).....	06
	Hébergé(e) chez des amis (avec ou sans participation).....	07
	Locataire dans un logement HLM.....	08
	Locataire dans le secteur privé.....	09
	Sous locataire.....	10
	Locataire d'un meublé ou d'une chambre d'hôtel.....	11
	Hébergé(e) dans un centre d'hébergement de longue durée.....	12
	Habitant un hébergement mobile (gens du voyage, marinière).....	13
	Accédant à la propriété.....	14
		167-168
5 2	Parmi les phrases suivantes, laquelle correspondra le mieux à votre situation de logement <u>dans 6 mois</u>, en novembre 1990 ? <i>Présenter la carte C52</i>	
	Vous aurez certainement un nouveau logement.....	1
	Il y a des chances que vous ayez un nouveau logement.....	2
	Vous n'en savez rien, mais de toute façon d'ici là, vous serez obligé de quitter votre logement actuel.....	3
	Vous n'aurez pas un nouveau logement parce que votre demande n'aboutira pas dans six mois.....	4
	Vous n'aurez pas assez d'argent pour changer de logement d'ici 6 mois.....	5
	Vous n'aurez pas un nouveau logement parce que vous êtes bien où vous êtes.....	6
	<i>Ne sait pas</i>	7
		169

ACTIVITES ET VIE PROFESSIONNELLE

		Colonnes	
5 3	<p>Actuellement, quelle est votre situation par rapport au travail ? Etes-vous :</p> <p style="margin-left: 40px;">Salarié(e)..... 1 Passer à Q 53b</p> <p style="margin-left: 40px;">A votre compte..... 2 Passer à Q 53c</p> <p style="margin-left: 40px;">Autre..... 3</p>	170	
<p>53a Votre activité <u>principale</u> actuelle est la suivante: <i>Présenter la carte C53a</i> <i>(Rappel : une seule réponse)</i></p> <p style="margin-left: 40px;">Vous vous occupez de vos enfants ou de votre maison..... 1</p> <p style="margin-left: 40px;">Vous êtes stagiaire, en formation..... 2</p> <p style="margin-left: 40px;">Vous avez une activité comme bénévole..... 3</p> <p style="margin-left: 40px;">Autre situation (<i>mais autre que le chômage</i>)..... 4 Passer à Q54</p> <p style="margin-left: 40px;">Vous ne travaillez pas (chômage ou non)..... 5 Passer à Q 56</p>			
<p>53b Etes-vous :</p> <p style="margin-left: 40px;">Salarié(e) sous contrat à durée indéterminée..... 1</p> <p style="margin-left: 40px;">Salarié(e) sous contrat à durée déterminée 2</p> <p style="margin-left: 40px;">Salarié(e), mais votre emploi est précaire..... 3</p> <p style="margin-left: 40px;">En atelier protégé, en C.A.T. (Centre d'Adaptation par le Travail)..... 4</p> <p style="text-align: center; margin-left: 40px;">Passer à Q 54</p>			172
<p>53c Etes-vous :</p> <p style="margin-left: 40px;">Travailleur indépendant..... 1</p> <p style="margin-left: 40px;">Aide familial..... 2</p> <p style="margin-left: 40px;">ou bien bricolez-vous ça et là..... 3</p>			173
5 4	<p>Etes-vous occupé(e) par cette activité :</p> <p style="margin-left: 40px;">A temps plein 1</p> <p style="margin-left: 40px;">A temps partiel à plus de 50%..... 2</p> <p style="margin-left: 40px;">A temps partiel à 50% ou moins... 3</p> <p style="margin-left: 40px;">Avec un rythme irrégulier 4</p>	174	

		Colonnes
5 5	<p>Etes-vous dans cette situation dans le cadre d'une activité d'insertion liée au RMI ?</p> <p>Oui..... 1 Non..... 2 Passer à Q56</p>	175
55a	<p>S'agit-il d'un(e) :</p> <p>CRE (Contrat Retour à l'Emploi)..... 1 CES (Contrat Emploi Solidarité)..... 2 AIG (Activité d'Interêt Général)..... 3 AIF (Action d'Insertion et de Formation)..... 4 PIL, PLIF (Programmes Locaux d'Insertion Féminins).... 5 Autre..... 6</p>	176
5 6	<p>Etes vous inscrit à l'ANPE ?</p> <p>Oui..... 1 Non..... 2</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p>56a Pourquoi ?</p> <p>Vous ne cherchez pas d'emploi..... 1 Vous êtes invalide, malade..... 2 Cela ne sert à rien pour trouver un emploi..... 3 Vous ne vous êtes pas inscrit mais vous aller le faire... 4 Autre 5</p> <p style="text-align: center;">Passer à Q 57</p> </div>	177
56b	<p>Vous êtes-vous inscrit...</p> <p>avant d'être au RMI..... 1 depuis que vous êtes au RMI 2</p>	179
5 7	<p>Depuis combien de temps êtes-vous dans cette situation par rapport au travail ?</p> <p>Moins de 6 mois..... 1 De 6 mois à moins de 1 an..... 2 De 1 an à moins de 3 ans..... 3 De 3 ans à moins de 5 ans 4 5 ans et plus..... 5</p>	180
5 8	<p>Quel est votre emploi actuel ou quel était votre dernier emploi ? <i>(Demander un maximum de précisions)</i></p> <p>----- ----- -----</p>	181-182

		Colonne
5 9	<p>Pensez-vous que la qualification de votre dernier emploi (ou de votre emploi actuel) corresponde à votre qualification réelle ?</p> <p>Oui 1 Non..... 2</p>	183
	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>59a Quelle est votre qualification réelle ?</p> <p>N'a jamais travaillé..... 1 Ouvrier non qualifié..... 2 Ouvrier qualifié..... 3 Agent de service..... 4 Vendeur..... 5 Employé..... 6 Technicien, cadre..... 7 Artisan, commerçant, travailleur indépendant..... 8 Agriculteur exploitant, aide familiale agricole..... 9</p> </div>	184
6 0	<p>Quelle est la phrase qui correspond le mieux à votre parcours professionnel depuis que vous avez quitté l'école ? <i>Présenter la carte C60</i></p> <p style="text-align: right; border: 1px solid black; padding: 2px;"><i>Passer à Q 64</i></p> <p>Vous n'avez jamais cherché à avoir un emploi 1 Vous n'avez jamais pu avoir un emploi 2 Vous avez souvent été au chômage 3 Vous avez été quelquefois au chômage 4 Vous avez toujours eu du travail..... 5 Vous avez cessé de travailler il y a longtemps (pour des raisons autres que le chômage : famille , santé, ...) 6 Vous avez eu pendant longtemps un travail stable et depuis vous êtes au chômage.. 7</p>	185
	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>60a En quelle année avez-vous cessé d'avoir un travail stable ?</p> <p style="text-align: right;">19 _ _</p> </div>	<p style="text-align: right;"> _ _ </p> <p>186-187</p>
6 1	<p>Juste avant de faire votre demande de RMI, quelle était votre situation <u>principale</u> par rapport au travail ? <i>Présenter la carte C61</i></p> <p>Salarié(e) sous contrat à durée indéterminée..... 01 Salarié(e) sous contrat à durée déterminée..... 02 Salarié(e) mais votre emploi était précaire..... 03 Travaillez à votre compte ou comme aide familial..... 04 En atelier protégé , en CAT 05 Vous travailliez dans le cadre d'une activité d'insertion.... 06 Vous bricoliez ça et là..... 07 Vous vous occupez de vos enfants ou de votre maison..... 08 Stagiaire en formation..... 09 Activité comme bénévole 10 Au chômage..... 11 Inactif..... 12</p>	188-189

6 2 Décrivez votre situation dans les **2 ans** qui ont précédé votre entrée dans le RMI :

62a Quelle était votre dernière activité avant le RMI ?

Dates :(coder le numéro du de : ___ 19 ___
mois et l'année) à : ___ 19 ___

190-191 |__|_|

192-195 |_|_|_|_|

196-199 |_|_|_|_|

62b Et avant, quelle était votre activité ?

Dates :(coder le numéro du de : ___ 19 ___
mois et l'année) à : ___ 19 ___

200-201 |__|_|

202-205 |_|_|_|_|

206-209 |_|_|_|_|

62c Et avant, quelle était votre activité ?

Dates :(coder le numéro du de : ___ 19 ___
mois et l'année) à : ___ 19 ___

210-211 |__|_|

212-215 |_|_|_|_|

216-219 |_|_|_|_|

62d Et avant, quelle était votre activité ?

Dates :(coder le numéro du de : ___ 19 ___
mois et l'année) à : ___ 19 ___

220-221 |__|_|

222-225 |_|_|_|_|

226-229 |_|_|_|_|

62e Et avant, quelle était votre activité ?

Dates :(coder le numéro du de : ___ 19 ___
mois et l'année) à : ___ 19 ___

230-231 |__|_|

232-235 |_|_|_|_|

236-239 |_|_|_|_|

		Colonnes
6 3	<p>De quelle phrase vous sentez-vous le plus proche pour décrire l'ambiance dans votre travail actuel ou dans votre dernier travail? <i>Présenter la carte C63</i></p> <p>L'ambiance générale est agréable 1 On s'entend assez bien avec les collègues 2 C'est chacun pour soi, on ne se parle pas..... 3 C'est affreux, et le travail et les collègues.. 4 Vous avez un travail en situation isolée..... 5 Sans opinion 6</p>	240
6 4	<p>Grâce aux personnes avec lesquelles vous êtes en contact pour le RMI, avez-vous pu : <u>ENQUETEUR</u> : une réponse par item</p> <p style="text-align: right;">Oui Non</p> <p>a) Vous inscrire à l'ANPE 1 2 241</p> <p>b) Faire un bilan professionnel (MOA, SOA, ENCP, EMT) <i>(Module d'Orientation Approfondie, Stage d'Orientation Approfondie, Evaluation du Niveau des Compétences Professionnelles, Essai en Milieu du Travail)</i> 1 2 242</p> <p>c) Suivre un stage 1 2 243</p> <p>d) Travailler à temps partiel pour une association, une mairie, une administration (CES, AIG) <i>(Contrat Emploi Solidarité, Activité d'Intérêt Général)</i> 1 2 244</p> <p>e) Rentrer dans une entreprise d'insertion ou une association intermédiaire 1 2 245</p> <p>f) Rentrer dans une entreprise comme salarié (CRE, CRA, ...) 1 2 246</p> <p>g) Passer en COTOREP 1 2 247</p> <p>h) Obtenir votre retraite 1 2 248</p> <p>i) Apprendre à rédiger un CV, à chercher les annonces d'offre d'emploi, à vous présenter 1 2 249</p> <p>j) Envoyer des CV, répondre aux annonces, en passer 1 2 250</p>	

					Colonnes	
6 5	Avez-vous engagé, depuis le RMI, <u>sans l'aide d'une assistance particulière</u>, des démarches pour trouver du travail ou changer d'emploi ?					
				Oui..... 1 Non..... 2 Passer à Q 67	251	
<hr/>						
	65a Lesquelles ? <i>ENQUETEUR : une réponse par item</i>					
				Oui Non		
	a) inscription en agence d'intérim	1	2		252	
	b) démarches directes auprès d'employeurs	1	2		253	
	c) passage d'annonces	1	2		254	
	d) réponses aux offres d'emploi	1	2		255	
	e) appel aux relations personnelles	1	2		256	
	f) demandes aux travailleurs sociaux	1	2		257	
	g) démarche à l'ANPE	1	2		258	
<hr/>						
6 6	Avez-vous, à la suite de ces démarches, été reçu par des employeurs ? <i>Présenter la carte C66</i>					
	Non, vous ne vous êtes pas présenté.....	1				
	Non, vous n'avez eu que des refus à vos demandes....	2				
	Oui, une ou deux fois, sans résultats.....	3			259	
	Oui, plus de deux fois, sans résultats.....	4				
	Oui, et des réponses devraient vous parvenir.....	5				
	Oui, et vous avez trouvé un emploi.....	6				
<hr/>						
6 7	Pour chacune des activités suivantes, dites-moi si elles vous ont occupé beaucoup, un peu, très peu ou pas du tout dans le mois précédant notre rencontre : <i>ENQUETEUR : Une réponse par item</i> <i>Présenter la carte C67</i>					
		beaucoup	un peu	très peu	pas du tout	
	a) cuisine, lavage, repassage	1	2	3	4	260
	b) entretien du logement	1	2	3	4	261
	c) soins aux enfants	1	2	3	4	262
	d) bricolages dans le logement	1	2	3	4	263
	e) jardinage, travaux d'extérieurs	1	2	3	4	264
	f) petite mécanique (voiture, vélo...)	1	2	3	4	265
	g) soins à une personne âgée ou handicapée	1	2	3	4	266
	h) couture, tricot, ...	1	2	3	4	267

		Colonnes
6 8	<p>Le dispositif du RMI a-t-il augmenté vos chances de trouver un travail stable ?</p> <p style="text-align: right;">Passer à Q69</p> <p>Ne sait pas..... 3</p> <p>Oui..... 1</p> <p>Non..... 2</p>	268
	<div style="border: 1px solid black; padding: 10px;"> <p>68a Pourquoi, principalement ? (rappel : une seule réponse) Présenter la carte C68a</p> <p>RMI ou pas, il n'y a pas de travail..... 1</p> <p>Les employeurs ne sont pas prêts à embaucher des gens au RMI..... 2</p> <p>Ce qu'on vous propose dans le contrat d'insertion, ne sert à rien..... 3</p> <p>On ne vous propose pas ce qu'il vous faut..... 4</p> <p>Vous ne pensez pas, étant donné votre âge, retrouver un travail..... 5</p> <p>Ne sait pas..... 6</p> <p style="text-align: center;">Passer à Q69</p> </div>	269
	<p>6 8 b Pourquoi, principalement ? (rappel : une seule réponse) Présenter la carte C68b</p> <p>Vous avez déjà trouvé un travail stable grâce au RMI..... 1</p> <p>Ce que vous faites actuellement (stage, emploi précaire, autre type d'activité) va vous servir pour trouver un emploi stable..... 2</p> <p>Avoir des ressources sûres (ou un logement, ou une meilleure protection sociale) va vous permettre de trouver plus facilement un emploi.. 3</p> <p>Ne sait pas..... 4</p>	270
6 9	<p>Comment voyez-vous votre situation professionnelle dans 6 mois, en novembre 1990?</p> <p>Présenter la carte C69</p> <p>Meilleure..... 1</p> <p>Il n'y aura pas de changement..... 2</p> <p>Moins bonne 3</p> <p>Vous n'en avez aucune idée..... 4</p>	271
7 0	<p>Si vous deviez vous mettre à travailler ou changer de travail, vous préféreriez plutôt :</p> <p>Un travail à temps partiel, mais à moins de 50 %.. 1</p> <p>Un travail à mi-temps..... 2</p> <p>Un travail à temps partiel, à plus de 50 % 3</p> <p>Un travail à temps plein..... 4</p>	272

LA SANTE

	Colonnes																
<p>7 1 Quelle phrase définit le mieux votre état de santé ? Présenter la carte C71</p> <div style="text-align: right; border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Passer à Q 74</div> <p>Vous êtes en bonne santé 1</p> <p>Cela peut vous arriver d'être malade, comme tout le monde 2</p> <p>Vous êtes très souvent malade, fatigué(e)..... 3</p> <p>Vous ne pouvez rien faire à cause de votre santé..... 4</p> <p>Aucune de ces phrases ne convient..... 5</p>	273																
<p>7 2 Vos problèmes de santé sont liés à : Présenter la carte C72</p> <div style="text-align: right; border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Passer à Q 74</div> <p>Une maladie passagère..... 1</p> <p>Une maladie de longue durée..... 2</p> <p>Un accident du travail, une maladie professionnelle..... 3</p> <p>Un accident non lié au travail 4</p> <p>Une invalidité 5</p> <p>Un problème lié à la maternité..... 6</p> <p>L'usure physique..... 7</p> <p>Autre 8</p>	274																
<p>7 3 Ces problèmes vous empêchent-ils ? ENQUETEUR : une réponse par item</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;"></th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Oui</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Non</th> <th style="width: 10%;"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a) de vous occuper de vos affaires quotidiennes</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">275</td> </tr> <tr> <td>b) de suivre une formation</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">276</td> </tr> <tr> <td>c) de travailler</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">277</td> </tr> </tbody> </table>		Oui	Non		a) de vous occuper de vos affaires quotidiennes	1	2	275	b) de suivre une formation	1	2	276	c) de travailler	1	2	277	
	Oui	Non															
a) de vous occuper de vos affaires quotidiennes	1	2	275														
b) de suivre une formation	1	2	276														
c) de travailler	1	2	277														
<p>7 4 Au cours des deux dernières années avez vous eu un problème de santé ayant entraîné pour vous une longue période d'immobilisation, ou une réduction de votre temps de travail ?</p> <p style="text-align: right;">Oui..... 1</p> <p style="text-align: right;">Non..... 2</p>	278																
<p>7 5 Quelle est votre situation par rapport à la Sécurité Sociale : Présenter la carte C75</p> <p>Vous aviez déjà une carte de sécurité sociale, avant le RMI 1</p> <p>Vous avez eu votre carte grâce au RMI 2</p> <p>Vous n'avez pas la carte mais uniquement la couverture..... 3</p> <p>Vous n'êtes pas couvert par la Sécurité sociale..... 4</p> <p>Ne sait pas..... 5</p>	279																

				Colonnes	
7 6	En cas de maladie, de maternité, d'accident ou d'opération chirurgicale, disposez-vous : <u>ENQUETEUR</u> : une réponse par item				
		Oui	Non	NSP	
	a) d'une carte de santé ou d'un autre dispositif lié au RMI	1	2	3	280
	b) de l'aide médicale gratuite	1	2	3	281
	c) d'une mutuelle	1	2	3	282
7 7	Depuis que vous êtes au RMI, ou lorsque vous y étiez, avez-vous, vous ou les personnes à votre charge... <u>ENQUETEUR</u> : A chaque fois que la réponse est "non", préciser si c'est parce que l'enquêté n'a rien demandé, ou si, en dépit de ses demandes, il n'a pas obtenu ce qu'il souhaitait. <u>ENQUETEUR</u> : une réponse par item				
		Oui	Non, je n'ai rien demandé	Non, en dépit de mes demandes	
	a) bénéficié d'une visite médicale de prévention ou d'un bilan de santé	1	2	3	283
	b) bénéficié d'une aide médicale gratuite	1	2	3	284
	c) été hospitalisé	1	2	3	285
	d) bénéficié d'un appareillage (lunettes, prothèse, appareil auditif...)	1	2	3	286
	e) bénéficié d'un traitement médical (cure,...)	1	2	3	287
7 8	Au cours du mois dernier, avez-vous souffert ... <u>ENQUETEUR</u> : une réponse par item				
			Oui	Non	
	a) d'insomnies		1	2	288
	b) de maux de tête, de migraines		1	2	289
	c) de mal au dos		1	2	290
	d) d'un état dépressif		1	2	291
	e) de nervosité		1	2	292

LES RESSOURCES

Colonnes

7 9 En dehors de l'allocation du RMI, quel a été le montant des ressources de votre foyer (c'est-à-dire les vôtres, celles de votre conjoint et celles des personnes à votre charge) :

79a) revenus d'activité professionnelle déclarée (salaires,...)

1. Pendant le mois dernier : _____ Francs	293-296	_ _ _ _
2. Et au mois de mai 1989 ? _____ Francs	297-300	_ _ _ _
Ne sait pas.....Y		

79b) allocation de chômage

1. Pendant le mois dernier : _____ Francs	301-304	_ _ _ _
2. Et au mois de mai 1989 ? _____ Francs	305-308	_ _ _ _
Ne sait pas.....Y		

79c) ressources ou avantages en nature (aides de la famille, des amis, pensions alimentaires)

1. Pendant le mois dernier : _____ Francs	309-312	_ _ _ _
2. Et au mois de mai 1989 ? _____ Francs	313-316	_ _ _ _
Ne sait pas.....Y		

79d) Avez-vous touché ...

Oui Non NSP

1. des Allocations Familiales (AF)

1) Pendant le mois dernier	1	2	3		317
2) Et au mois de mai 1989	1	2	3		318

2. l'Allocation de Parent Isolé (API)

1) Pendant le mois dernier	1	2	3		319
2) Et au mois de mai 1989	1	2	3		320

3. l'Allocation d'Adulte Handicapé (AAH)

1) Pendant le mois dernier	1	2	3		321
2) Et au mois de mai 1989	1	2	3		322

4. l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

1) Pendant le mois dernier	1	2	3		323
2) Et au mois de mai 1989	1	2	3		324

5. des secours d'urgence

1) Pendant le mois dernier	1	2	3		325
2) Et au mois de mai 1989	1	2	3		326

ENQUETEUR : Si au moins une réponse 1 ("oui") à Q79d :

79e Globalement, le montant de l'ensemble de ces prestations sociales et familiales s'est élevé à combien :

1. Pendant le mois dernier : _____ Francs	327-330	_ _ _ _
2. Et au mois de mai 1989 ? _____ Francs	331-334	_ _ _ _
Ne sait pas.....Y		

		Colonnes																				
8 0	<p>Avez-vous effectué des travaux au noir le mois dernier ?</p> <p>Oui..... 1</p> <p>Non..... 2</p> <p>Passer à Q81</p>	335																				
80a	<p>Indiquez pour quel montant :</p> <p>Moins de 500 francs..... 1</p> <p>Entre 500 et moins de 2000 francs..... 2</p> <p>Entre 2000 et moins de 5000 francs..... 3</p> <p>Plus de 5000 francs..... 4</p>	336																				
8 1	<p>En cas de coup dur (financier, familial, de santé...), y-a-t-il dans votre entourage, <u>en dehors des personnes qui vivent avec vous</u>, des gens sur qui vous puissiez compter pour :</p> <p><i>ENQUETEUR ; une réponse par item</i></p> <table border="0"> <thead> <tr> <th></th> <th>Oui</th> <th>Non</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a) vous héberger quelques jours en cas de besoin</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>337</td> </tr> <tr> <td>b) vous apporter une aide en argent (y compris prêt)</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>338</td> </tr> <tr> <td>c) vous aider autrement (aide en nature, services, soutien moral)</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>339</td> </tr> </tbody> </table>		Oui	Non		a) vous héberger quelques jours en cas de besoin	1	2	337	b) vous apporter une aide en argent (y compris prêt)	1	2	338	c) vous aider autrement (aide en nature, services, soutien moral)	1	2	339					
	Oui	Non																				
a) vous héberger quelques jours en cas de besoin	1	2	337																			
b) vous apporter une aide en argent (y compris prêt)	1	2	338																			
c) vous aider autrement (aide en nature, services, soutien moral)	1	2	339																			
8 2	<p>Depuis que vous touchez le RMI, avez-vous quand même dû faire appel à d'autres aides ?</p> <p>Oui..... 1</p> <p>Non..... 2</p> <p>Passer à Q83</p>	340																				
82a	<p>Auprès de qui ?</p> <p><i>ENQUETEUR ; Une réponse par item</i></p> <table border="0"> <thead> <tr> <th></th> <th>Oui</th> <th>Non</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a) La famille</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>341</td> </tr> <tr> <td>b) Les amis</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>342</td> </tr> <tr> <td>c) Les services sociaux, la mairie</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>343</td> </tr> <tr> <td>d) Autre</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>344</td> </tr> </tbody> </table>		Oui	Non		a) La famille	1	2	341	b) Les amis	1	2	342	c) Les services sociaux, la mairie	1	2	343	d) Autre	1	2	344	
	Oui	Non																				
a) La famille	1	2	341																			
b) Les amis	1	2	342																			
c) Les services sociaux, la mairie	1	2	343																			
d) Autre	1	2	344																			
8 3	<p>Devez-vous actuellement rembourser des emprunts des crédits ou des dettes ?</p> <p>Oui..... 1</p> <p>Non..... 2</p> <p>Ne sait pas..... 3</p> <p>Passer à Q 84</p>	345																				
83a	<p>Quel est le montant total de vos remboursements mensuels ?</p> <p>_____ Francs</p>	<p>_ _ _ _ _ </p> <p>346-349</p>																				

		Colonnes
8 4	Depuis que vous percevez le RMI, ou lorsque vous le perceviez, vos autres ressources mensuelles ont-elles diminué?	
	Oui.....	1
	Non.....	2
	Ne sait pas.....	3
		350
8 5	<u>Dans 6 mois</u> , en octobre 1990, que pensez-vous avoir comme revenu mensuel?	
	Moins de 2500 francs.....	1
	Entre 2500 et moins de 5 000 francs....	2
	Entre 5000 et moins de 8000 francs.....	3
	8000 francs ou plus.....	4
	Ne sait pas	5
		351
8 6	Laquelle parmi les phrases suivantes correspond <u>le mieux</u> à votre situation financière actuelle ?	
	Vous vous sentez complètement dépassé	1
	Il faut faire des dettes pour y arriver...	2
	C'est juste, il faut faire attention.....	3
	Ça va.....	4
		352

VIE FAMILIALE ET SOCIALE

				Colonnes	
8 7	<p>Au cours des trois derniers mois, avez-vous eu un contact par téléphone ou par lettre avec les membres de votre famille ou des amis, ne résidant pas avec vous ?</p> <p><i>ENQUETEUR : une réponse par item. Par ailleurs, si l'enquête n'a pas de famille, proposer uniquement l'item (a), puis cochez directement "3" ("sans objet") pour les items (b) à (h), sans les proposer à l'interviewé.</i></p>				
		Oui	Non	Sans objet	
	a) Amis	1	2	3	353
	b) Grands parents	1	2	3	354
	c) Beaux-parents	1	2	3	355
	d) Père, mère	1	2	3	356
	e) Enfants	1	2	3	357
	f) Petits enfants	1	2	3	358
	g) Frères ou soeurs	1	2	3	359
	h) Autres parents	1	2	3	360
<p><i>ENQUETEUR : Si ni l'enquête ni son conjoint n'ont d'enfants à charge, passer à Q89. Sinon, poser Q88 avec une réponse par item.</i></p>					
8 8	<p>Certains de vos enfants, ou de ceux de votre conjoint, sont-ils :</p>				
		Oui	Non	Sans objet	
	a) placés en famille d'accueil ou en établissement	1	2	3	361
	b) suivis en AEMO (<i>Action Educative en Milieu Ouvert</i>)	1	2	3	362
	c) bénéficiaires de l'allocation mensuelle de l'ASE (<i>Aide Sociale à l'Enfance</i>)	1	2	3	363
8 9	<p>Depuis que vous bénéficiez du RMI, avez-vous, vous, votre conjoint ou des personnes à votre charge...</p>				
		Oui	Non		
	a) été en rapport régulièrement avec une Assistante Sociale	1	2		364
	b) bénéficié des services familiaux (crèche, garderie, ...)	1	2		365
	c) bénéficié d'une aide à domicile (travailleuse familiale, aide ménagère ...)	1	2		366
	d) bénéficié de secours exceptionnels	1	2		367
	e) participé à des réunions d'information ou de soutien	1	2		368
	f) reçu des aides ou des conseils pour gérer votre budget	1	2		369
	g) reçu des aides ou des conseils pour améliorer vos relations avec votre conjoint ou vos enfants	1	2		370
9 0	<p>Que diriez vous des membres de votre famille avec lesquels vous ne vivez pas quotidiennement ? <i>Présenter la carte C90</i></p>				
	Moins on se voit, mieux c'est.....	1			
	Vous avez perdu le contact avec eux..	2			371
	Ils vous aident de temps en temps.....	3			
	Heureusement qu'ils sont là.....	4			
	Aucune de ces phrases ne convient.....	5			

					Colonnes	
9 1	Quelle est la <u>principale</u> chose que vous diriez de vos voisins ? <i>Présenter la carte C91</i>					
	Ils sont bruyants, vous ne les supportez pas.....	1				
	C'est "bonjour bonsoir" quand vous vous croisez.....	2			372	
	Ils paraissent plutôt sympathiques	3				
	Vous vous retrouvez souvent les uns chez les autres.....	4				
	Vous ne savez pas, vous ne les voyez jamais.....	5				
	Non concerné.....	6				
9 2	Que diriez-vous des personnes avec lesquelles vous habitez (qu'ils soient ou non de votre famille) ? ENQUETEUR : <i>Si l'enquêté vit seul, cocher ci-contre :</i> 6 <i>sinon, présenter la carte C92</i>					
	Si vous le pouviez, vous vous en iriez tout de suite	1				
	Vous vous disputez souvent mais vous vous supportez...	2			373	
	Cela va, sans plus.....	3				
	A plusieurs, c'est plus facile.....	4				
	Autre	5				
9 3	Vous arrive-t-il, souvent, parfois, rarement ou jamais de : ENQUETEUR : <i>une réponse par item</i> <i>Présenter la carte C93</i>					
		souvent	parfois	rarement	jamais	
	a) sortir en famille	1	2	3	4	374
	b) sortir avec des amis	1	2	3	4	375
	c) passer des moments à discuter au café	1	2	3	4	376
	d) jouer au tiercé, au loto...	1	2	3	4	377
	e) faire du sport	1	2	3	4	378
	f) aller au spectacle, au cinéma	1	2	3	4	379
	g) partir en vacances	1	2	3	4	380
	h) jouer aux cartes, aux boules, aux dominos	1	2	3	4	381
	i) participer aux activités d'une association	1	2	3	4	382
9 4	Vous arrive-t-il de vous retrouver avec d'autres allocataires du RMI (ou avec des personnes qui ont été allocataires) pour discuter de votre situation ?					
	Oui, régulièrement avec les mêmes personnes..	1				383
	Oui, mais c'est peu fréquent.....	2				
	Non.....	3				

PROJET ET JUGEMENTS PORTES PAR L'ALLOCATAIRE

	Colonnes
<p>9 5 Dans votre situation actuelle, indiquez les <u>deux</u> difficultés que vous voudriez voir résolues <u>en priorité</u> ? <i>Présenter la carte C95</i></p> <p><u>ENQUETEUR</u> : 2 réponses possibles</p> <p style="margin-left: 40px;">Un peu plus d'argent et vous vous débrouillez..... 01</p> <p style="margin-left: 40px;">Les problèmes avec la famille et les gosses..... 02</p> <p style="margin-left: 40px;">Le problème du logement..... 03</p> <p style="margin-left: 40px;">Le problème du manque de formation..... 04</p> <p style="margin-left: 40px;">Le problème de santé..... 05</p> <p style="margin-left: 40px;">Le problème d'un travail..... 06</p> <p style="margin-left: 40px;">Vous voulez être reconnu comme invalide..... 07</p> <p style="margin-left: 40px;">Vous ne supportez plus la solitude..... 08</p> <p style="margin-left: 40px;">Les problèmes administratifs..... 09</p> <p style="margin-left: 40px;">Les difficultés pour toucher votre retraite..... 10</p> <p style="margin-left: 40px;">Vous n'en savez rien, tout est trop compliqué..... 11</p>	<p>384-385</p> <p>386-387</p>
<p><u>ENQUETEUR</u> : Si l'enquête n'est plus au RMI, cocher ci-contre 5 <i>puis passer à Q98, sans poser ni Q96 ni Q97.</i></p> <p>9 6 Combien de temps pensez-vous rester encore au RMI ?</p> <p style="margin-left: 40px;">Moins de 6 mois..... 1</p> <p style="margin-left: 40px;">De 6 mois à mois de 2 ans 2</p> <p style="margin-left: 40px;">2 ans et plus..... 3</p> <p style="margin-left: 40px;">Je n'en ai aucune idée 4</p>	<p>388</p>
<p>9 7 A la fin de la période d'attribution du RMI, dans quelle situation pensez-vous vous trouver ? <i>Présenter la carte C97</i></p> <p style="margin-left: 40px;">Ce sera comme avant le RMI, il faudra trouver un autre moyen pour se débrouiller..... 1</p> <p style="margin-left: 40px;">Vous poursuivrez votre formation 2</p> <p style="margin-left: 40px;">Vous aurez un travail 3</p> <p style="margin-left: 40px;">Vous n'en avez aucune idée 4</p>	<p>389</p>
<p>9 8 Dans l'ensemble, diriez-vous du RMI que c'est :</p> <p><i>Présenter la carte C98</i></p> <p style="margin-left: 40px;">Une mesure utile et efficace 1</p> <p style="margin-left: 40px;">Plutôt une bonne chose..... 2</p> <p style="margin-left: 40px;">Une demi-mesure 3</p> <p style="margin-left: 40px;">Une mesure très insuffisante..... 4</p> <p style="margin-left: 40px;">Sans opinion..... 5</p>	<p>390</p>

			Colonnes
9 9	<p>Quelles sont les deux critiques que vous feriez principalement au RMI ?</p> <p>Présenter la carte C99</p> <p>ENQUETEUR : 2 réponses possibles</p>		
	<p>C'est un secours comme un autre..... 01</p> <p>Il est trop compliqué à obtenir..... 02</p> <p>Il ne dure pas assez longtemps..... 03</p> <p>Son montant n'est pas assez élevé..... 04</p> <p>Il n'est pas assez connu..... 05</p> <p>Il ne permet pas de trouver du travail..... 06</p> <p>On n' a jamais les réponses aux problèmes..... 07</p> <p>Le contrat, c'est trop contraignant..... 08</p> <p>Il ne vous a pas permis de trouver un logement..... 09</p> <p>Quand vous avez quitté le RMI, on vous a réclamé des sommes d'argent..... 10</p> <p>Il empêche de reprendre des études..... 11</p>		<p>391-392</p> <p>393-394</p>
1 0 0	<p>Parmi les aspects suivants du RMI, quels sont les deux qui vous paraissent les plus intéressants ?</p> <p>Présenter la carte C100</p> <p>ENQUETEUR : 2 réponses possibles</p>		
	<p>Il est facile à obtenir..... 1</p> <p>La signature du contrat..... 2</p> <p>Les travailleurs sociaux vous répondent toujours.... 3</p> <p>Cela permet de bénéficier de différents services..... 4</p> <p>On touche de l'argent..... 5</p> <p>Tout le monde sait de quoi il s'agit..... 6</p> <p>On ne dépend plus du secours de l'un ou de l'autre.... 7</p> <p>On touche l'allocation pendant trois mois..... 8</p>		<p>395</p> <p>396</p>
1 0 1	<p>Selon vous, le fait de bénéficier du RMI entraîne avant tout que :</p> <p>Présenter la carte C101</p> <p>ENQUETEUR : 1 seule réponse possible</p>		
	<p>On se sent étiqueté et assisté..... 1</p> <p>Les autres ne vous considèrent plus..... 2</p> <p>Cela montre que l'on s'occupe enfin de vous.. 3</p> <p>C'est une chance pour redémarrer..... 4</p> <p>Rien de tout cela..... 5</p>		397

Question complémentaire :

Reservé aux relectures : Reporter ci-contre le n° du questionnaire _ | _ | _ | _ |

Dans 6 mois, en novembre 1990, pourra-t-on vous joindre à la même adresse que celle d'aujourd'hui ?

- Oui..... 1
Non..... 2
Vous ne savez pas 3

A quelle adresse pensez-vous qu'on pourra vous joindre?

ENQUETEUR : Si l'enquêté ne sait pas, relancer :

Y-a-t-il quelqu'un à partir de qui on pourrait vous joindre ?

et noter le nom et l'adresse de cette personne ci-dessous :

OBSERVATIONS DE L'ENQUETEUR

à remplir après l'interview

Cocher si "OUI"

	Colonnes
A GENERALITES (<i>plusieurs réponses possibles</i>)	
L'interviewé avait un handicap manifeste (physique, moteur, mental, sensoriel) 1	398
L'interviewé comprenait difficilement le français.....2	399
L'interviewé parlait difficilement le français.....3	400
L'interviewé avait souvent du mal à comprendre les questions posées.....4	401
L'interviewé a été dans l'ensemble intéressé par les questions posées.....5	402
L'interviewé a été gêné du caractère personnel des questions posées6	403
L'interviewé a eu de la difficulté à retrouver les informations demandées.....7	404
Les réponses de l'interviewé concernant les dates et les chiffres demandés semblent être peu précises8	405
L'interviewé choisait les réponses qu'il croyait "falloir" donner9	406
B. MODE DE REPONSE	
L'interviewé a-t-il répondu seul à toutes les questions.....1	
ou a-t-il été parfois aidé par quelqu'un (conjoint, etc ...)......2	407
C. CLIMAT DE L'INTERVIEW	
L'interview s'est-elle bien déroulée1	408
ou s'est-elle moyennement bien passée ?2	

Date de l'interview :

Jour : _ _

409-410 | _ | _ |

Mois : _ _

411-412 | _ | _ |

ANNEXE 2

LA PROCEDURE CNIL

- 1) Avis de la CNIL en date du 3 avril 1990,
- 2) Lettre du directeur du CREDOC aux allocataires,
- 3) Décision de création d'un traitement automatisé d'informations nominatives.

COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE
et des Libertés

10 AVR. 1990 2996

LE PRESIDENT
de la Commission Nationale
de l'Informatique et des Libertés

à

Monsieur le Directeur du CREDOC
142 rue du Chevaleret

75013 PARIS

N/REF. : JF/MCD/FH/BR/90-586

Instruction du dossier :

Fatima HAMDI

Paris, le 03 Avril 1990

OBJET : Notification d'un avis
rendu par la Commission


DEMANDE D'AVIS N° 109267

A rappeler dans toute correspondance

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés a, par délibération n° 90-44 du 3 avril 1990, rendu l'avis ci-joint sur la mise en oeuvre d'une enquête en vue de permettre l'évaluation du Revenu Minimum d'Insertion (RMI).

La Commission a souhaité que le courrier adressé par la CAF aux personnes susceptibles de faire partie de l'échantillon soit accompagné d'un coupon-réponse avec un T, et modifié afin de préciser que malgré le refus de participer à l'enquête, elles continueront de percevoir l'allocation qui leur est attribuée au titre du RMI.

Enfin, je vous serais obligé de bien vouloir me faire parvenir, lors de sa publication, copie de l'acte réglementaire créant le traitement avec l'indication des modalités selon lesquelles cet acte aura été publié.



Jacques FAUVET

P.J. : Délibération n° 90-44 du 3 avril 1990

Republique Française

CRÉDOC

CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ETUDE ET
L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE

PARIS, le 26 Avril 1990

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous avez peut-être entendu dire que la loi qui vous a permis de recevoir le R.M.I. doit-être rediscutée par les députés et les sénateurs en 1992. C'est vrai et pour décider si cette loi devait être modifiée, dans un sens ou dans un autre, les pouvoirs publics ont souhaité savoir comment cette allocation avait pu vous être utile. Le CREDOC a été chargé de vous rencontrer pour vous écouter et vous demander votre avis, une lettre de votre Caisse d'Allocations Familiales a dû vous en avertir.

Le CREDOC est une association indépendante, créée voici trente cinq ans par différents ministères pour effectuer à la demande des administrations des études et des recherches sur la consommation et sur tout ce qui concerne les actions sociales et la vie des gens.

Votre nom, comme celui de deux mille autres personnes a été tiré, au hasard, sur le fichier de votre Caisse d'Allocations Familiales. Il s'agit pour vous de participer à un sondage d'opinion, en avril 1990, puis en octobre et, une dernière fois en mars 1991.

Un chargé d'étude, muni d'une carte du CREDOC, viendra vous rencontrer, il discutera avec vous et vous posera quelques questions. N'ayez pas d'inquiétudes, si vous ne souhaitez pas répondre, vous en avez tout-à-fait le droit et personne ne vous dira rien. Les informations que vous donnerez resteront confidentielles, anonymes et personne d'autre que le CREDOC ne pourra s'en servir. Notre souci est de connaître les allocataires du R.M.I. dans leur ensemble et non pas tel ou tel d'entre vous.

Si après la visite de notre chargé d'étude, vous estimiez que telle information donnée par vous n'était pas juste, vous pourriez, pour cela ou pour autre chose, m'écrire directement et je ferais rectifier immédiatement cette information.

Je vous remercie de bien vouloir consacrer quelques instants de votre temps à cette étude, soyez certains ainsi que votre avis comptera au moment où une nouvelle loi sera votée et viendra, à son tour, aider des personnes que la vie a pu blesser.

Le Directeur du CREDOC

Robert ROCHEFORT

CRÉDOC

CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ETUDE ET
L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE

RENSEIGNEMENTS
40 77 85 00
TÉLÉCOPIE
40 77 85 09
CONTRATS D'ÉTUDES
40 77 85 85
ÉVALUATION DES
POLITIQUES SOCIALES
40 77 85 50

Le directeur du CREDOC,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le décret n°78-774 du 17 juillet 1978 modifié par les décrets n°78-1223 du 28 décembre 1978 et n°79-421 du 30 mai 1979 et n°80-1030 du 18 décembre 1980,

Vu l'arrêté du Premier Ministre chargé du Plan en date du 22 novembre 1989 nommant le Président du CREDOC.

Vu la décision en date du 22 novembre 1989 du Président du CREDOC portant délégation générale de signature à Monsieur Robert ROCHEFORT, directeur du CREDOC,

Vu la convention en date du 7 décembre 1989 passée entre le Commissariat Général du Plan agissant pour le compte de la Commission Nationale d'Evaluation du Revenu Minimum d'Insertion et le CREDOC,

Vu l'avis de la Commission Nationale Informatique et Liberté

décide

Article 1er : Il est créé au siège du CREDOC, 142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS, un traitement automatisé d'informations nominatives dont l'objet est de permettre l'évaluation du Revenu Minimum d'Insertion.

Article 2 : Les informations nominatives seront conservées jusqu'à la date du 31 mars 1992. Les catégories d'informations nominatives enregistrées sont les suivantes : situation familiale, formation et diplômes, logement, vie professionnelle, situation économique et financière, consommation de biens et services, loisirs, santé.

Article 3 : Aucune information nominative ne fera l'objet de cession gratuite ou payante et les informations recueillies seront analysées globalement. Aucune interconnexion ne sera réalisée avec d'autres fichiers.

Article 4 : Le droit d'accès prévu par l'article 34 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès de Monsieur le Directeur du CREDOC.

Article 5 : Le Directeur du CREDOC est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans "Consommation et modes de vie", le bulletin du CREDOC et envoyée aux différentes Caisses d'Allocations Familiales concernées pour affichage.

Le Directeur

Robert ROCHEFORT

ANNEXE 3

LES TRIS A PLAT

Les tris à plat de l'ensemble des variables apparaissent dans l'ordre du questionnaire. La première colonne contient les pourcentages des 385 "sortis du dispositif" (les personnes qui ne percevaient plus l'allocation au moment de l'enquête), la deuxième ceux des 472 signataires d'un contrat, les troisième et quatrième colonnes contiennent respectivement les pourcentages et les effectifs pour l'ensemble des 1965 allocataires.

<i>PARTIE DU QUESTIONNAIRE</i>	<i>Page</i>
Situation de l'allocataire.....	A3.01
Le RMI.....	A3.05
La formation.....	A3.10
Le logement.....	A3.13
Activités et vie professionnelle.....	A3.16
La santé.....	A3.24
Les ressources.....	A3.26
Vie familiale et sociale.....	A3.30
Projet et jugements portés par l'allocataire.....	A3.34
Observations de l'enquêteur.....	A3.36
Typologies.....	A3.37

A3.1 (Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague)

"Sortis" (385) Contractants (472) Ens. Eff. (1965)

C.A.F.

	"Sortis" (385)	Contractants (472)	Ens. (1965)	Eff.
Paris	10.1	7.8	10.1	198
Val-de-Marne	7.5	6.1	9.3	183
Seine-Saint-Denis	3.4	3.6	7.6	150
Rennes	9.1	12.5	6.8	134
Marseille	5.2	7.4	6.4	126
Bourges	4.4	6.4	3.6	71
Rouen	5.5	3.2	3.6	70
Nantes	1.8	5.3	3.6	70
Arras	3.1	4.2	3.4	67
Valenciennes	3.1	3.0	3.4	66
Metz	2.9	2.5	3.4	66
Perpignan	2.9	1.9	3.2	63
Albi	2.9	4.4	3.2	62
Besançon	4.2	4.7	3.1	60
Avignon	4.7	2.8	3.0	58
Chambéry	3.4	4.2	2.7	54
Moulins	2.3	1.9	2.7	54
Vesoul	4.2	1.9	2.7	53
Vannes	4.2	1.5	2.7	53
Angers	4.2	2.5	2.6	51
Roubaix	1.6	2.3	2.5	49
Bordeaux	1.3	3.6	2.4	48
Strasbourg	1.0	1.5	2.2	43
Dunkerque	2.6	1.9	2.1	41
Montpellier	2.3	1.1	2.0	40
Toulouse	2.3	1.7	1.8	35

Q1 SEXE

Homme	44.4	46.2	45.0	884
Femme	55.6	53.8	55.0	1081

Q2 AGE DE L'ALLOCATAIRE

Moins de 25 ans	3.6	3.0	3.1	60
De 25 à 29 ans	25.7	26.1	23.5	462
De 30 à 34 ans	21.3	16.3	16.7	329
De 35 à 39 ans	12.5	16.5	13.7	269
De 40 à 44 ans	12.7	13.3	13.5	265
De 45 à 49 ans	7.8	10.8	9.2	180
De 50 à 54 ans	7.0	7.0	8.7	170
De 55 à 59 ans	5.5	5.7	7.4	146
De 60 à 64 ans	2.9	1.1	3.3	64
65 ans et plus	1.0	0.2	1.0	20

Q4b TAILLE DE L'AGGLOMERATION

Moins de 2 000 habitants	16.1	12.1	10.8	213
De 2 000 à moins de 10 000	6.5	7.6	7.4	145
De 10 000 à moins de 100 000	20.0	20.8	18.4	362
De 100 000 à moins de 200 000	14.0	12.5	11.9	234
Plus de 200 000 habitants	33.2	39.2	41.4	814
Paris	10.1	7.8	10.0	197

Q5 NATIONALITE

Française	83.1	87.1	81.9	1609
Autre	16.9	12.9	18.1	356

Q5a NATIONALITE DES ETRANGERS

Pays de la CEE	7.7	6.6	8.7	31
Pays du Maghreb	58.5	65.6	64.9	231
Autre	33.8	27.9	26.4	94
Non concerné	83.1	87.1	81.9	1609

Q5b ANNEE D'ARRIVEE EN FRANCE

1960 et avant	10.8	13.1	15.2	54
De 1961 à 1970	23.1	31.1	33.7	120
De 1971 à 1975	15.4	16.4	13.5	48
De 1976 à 1980	18.5	16.4	17.4	62
De 1981 à 1985	20.0	19.7	14.9	53
De 1986 à 1988	12.3	3.3	5.3	19
Non concerné	83.1	87.1	81.9	1609

Q6 SITUATION MATRIMONIALE

Marié	26.8	15.0	20.3	398
Vivant maritalement	15.8	10.2	10.9	215
Célibataire	28.1	40.5	35.0	688
Divorcé	16.6	23.1	19.8	390
Veuf	5.5	4.2	6.4	125
Séparé	7.3	7.0	7.6	149

Q7 SITUATION MATRIMONIALE POUR LE RMI

Seul	66.5	78.8	74.7	1467
En couple	33.5	21.2	25.3	498

Q8 NOMBRE D'ENFANTS POUR LE RMI

Pas d'enfant	47.0	54.0	52.9	1040
Un enfant	23.4	23.7	20.8	409
Deux enfants	15.8	13.6	15.0	295
Trois enfants	9.6	5.7	6.6	129
Quatre enfants et plus	4.2	3.0	4.7	92

TYPE DE FAMILLE

Homme seul sans enfant	24.7	32.6	29.2	573
Femme seule sans enfant	14.8	16.9	18.7	367
Couples sans enfants	7.5	4.4	5.1	100
Isolés 1 ou 2 enfants	21.8	26.1	23.1	454
Couples 1 ou 2 enfants	17.4	11.2	12.7	250
Isolés 3 enfants et plus	5.2	3.2	3.7	73
Couples 3 enfants et plus	8.6	5.5	7.5	148

Q9 NOMBRE DE PERSONNES DU MENAGE

Vit seul	16.4	23.7	22.2	436
2 personnes	21.3	23.1	21.0	413
3 personnes	22.1	21.2	20.8	409
4 personnes	17.1	13.6	14.8	290
5 ou 6 personnes	16.6	14.0	14.9	292
7 personnes ou plus	6.5	4.4	6.4	125

Q10a PERE DANS LE MENAGE

Oui	11.8	13.9	14.8	226
Non	88.2	86.1	85.2	1303
Non concerné	16.4	23.7	22.2	436

Q10b MERE DANS LE MENAGE

Oui	18.6	25.3	22.6	346
Non	81.4	74.7	77.4	1183
Non concerné	16.4	23.7	22.2	436

Q10c CONJOINT DANS LE MENAGE

Oui	50.3	32.2	37.9	580
Non	49.7	67.8	62.1	949
Non concerné	16.4	23.7	22.2	436

Q10d NB GRANDS-PARENTS DANS LE MENAGE

Aucun grand-parent	99.7	99.2	99.2	1517
Un grand-parent	0.3	0.8	0.6	9
Deux grands-parents	0.0	0.0	0.2	3
Non concerné	16.4	23.7	22.2	436

Q10e NB ENFANTS < 3 ANS DANS LE MENAGE

Pas enfant < 3 ans	78.6	87.8	85.2	1303
Un enfant < 3 ans	18.6	10.3	12.1	185
Deux enfants < 3 ans	2.5	1.9	2.4	36
Trois et plus enfants < 3 ans	0.3	0.0	0.3	5
Non concerné	16.4	23.7	22.2	436

Q10f NB ENFANTS ENTRE 3 ET 16 ANS DANS LE MENAGE

Pas d'enfant 3-16 ans	49.4	53.3	51.3	784
Un enfant 3-16 ans	27.3	25.3	24.9	381
Deux enfants 3-16 ans	12.7	14.2	14.7	224
Trois enfants 3-16 ans	6.2	5.6	5.8	89
Quatre et plus enfants 3-16 ans	4.3	1.7	3.3	51
Non concerné	16.4	23.7	22.2	436

Q10g NB ENFANTS > 16 ANS DANS LE MENAGE

Pas d'enfant > 16 ans	77.3	76.4	75.3	1152
Un enfant > 16 ans	12.1	13.6	13.3	203
Deux enfants > 16 ans	6.2	5.6	6.1	94
Trois enfants > 16 ans	3.1	3.3	3.5	53
Quatre et plus enfants > 16 ans	1.2	1.1	1.8	27
Non concerné	16.4	23.7	22.2	436

Q10h NB PETITS-ENFANTS DANS LE MENAGE

Aucun petit-enfant	98.8	98.1	98.0	1498
Un petit-enfant	1.2	1.1	1.4	21
Deux petits-enfants et plus	0.0	0.8	0.7	10
<i>Non concerné</i>	16.4	23.7	22.2	436

Q10i NB AUTRES < 25 ANS DANS LE DANS MENAGE

Aucune autre personne < 25 ans	87.9	84.7	86.7	1326
Une autre personne < 25 ans	7.1	9.7	7.7	117
Deux autres personnes < 25 ans	2.5	3.6	2.9	44
Trois autres personnes < 25 ans	1.2	0.6	1.4	22
Quatre et plus autres personnes < 25 ans	1.2	1.4	1.3	20
<i>Non concerné</i>	16.4	23.7	22.2	436

Q10j NB AUTRES ENTRE 25 ET 64 ANS DANS LE MENAGE

Aucune autre personne 25-64 ans	87.6	83.9	82.9	1268
Une autre personne 25-64 ans	9.0	11.7	11.4	175
Deux autres personnes 25-64 ans	3.1	3.3	4.6	70
Trois et plus autres personnes 25-64 ans	0.3	1.1	1.0	16
<i>Non concerné</i>	16.4	23.7	22.2	436

Q10k NB AUTRES > 65 ANS DANS LE MENAGE

Aucune autre personne + 65 ans	99.4	98.1	98.4	1504
Au moins une autre personne + 65 ans	0.6	1.9	1.6	25
<i>Non concerné</i>	16.4	23.7	22.2	436

Q11 MODE DE CONNAISSANCE DU RMI

Assistante ou service social	45.7	50.6	47.1	925
Médias	24.9	26.5	25.4	499
Famille, ami	12.7	11.2	12.7	250
Caisse d'Allocations Familiales	8.1	6.6	7.5	148
Autre	5.7	3.2	4.2	83
Mairie	1.6	0.6	1.5	30
A.N.P.E.	1.3	1.3	1.5	30

Q12 ORGANISME DE DEPOT DE DEMANDE DU RMI

Centre Communal d'Action Sociale, Mairie	78.4	80.9	80.5	1581
Service départemental d'action sociale	14.8	14.0	14.0	275
Autre	4.2	2.5	3.2	62
C.A.F.	2.3	2.3	1.8	36
Association	0.3	0.2	0.6	11

Q13 AIDE DANS DEMARCHE DEPOT DEMANDE

Non	79.0	71.6	76.4	1502
Famille ou ami	6.5	5.5	7.1	139
Assistante sociale ou éducateur	12.5	20.1	14.4	282
Association	0.3	1.3	0.5	10
Autre	1.8	1.5	1.6	32

Q15 DEMANDE D'UNE AVANCE

Oui	8.6	11.4	9.1	178
Non	90.9	88.1	89.9	1767
Ne sait pas	0.5	0.4	1.0	20

Q15A OBTENTION D'UNE AVANCE

Oui	72.7	79.6	73.6	131
Non	27.3	20.4	26.4	47
Non concerné	91.4	88.6	90.9	1787

Q15B DELAI D'OBTENTION DE L'AVANCE

De 1 à 5 jours	12.5	16.3	13.0	17
De 6 à 14 jours	25.0	18.6	19.1	25
15 jours ou plus	62.5	65.1	67.9	89
Non concerné	93.8	90.9	93.3	1834

Q16A DATE DE VERSEMENT DE LA PREMIERE ALLOCATION

Allocation non encore versée	0.0	0.0	1.0	19
Allocation versée, mais ignore la date	8.3	5.3	7.8	153
Connaît la date du 1er versement	91.7	94.7	91.2	1793

Q17C SUSPENSION MOMENTANEE DEPUIS LE PREMIER VERSEMENT

Oui	51.4	31.4	26.9	523
Non	48.6	68.6	73.1	1423
Non concerné	0.0	0.0	1.0	19

Q18 PERCEPTION ACTUELLE DU RMI

Oui	83.5	80.2	1561
Non	16.5	19.8	385
Non concerné	0.0	1.0	19

Q18A MONTANT DE RMI PERÇU LE MOIS DERNIER

Moins de 250 F	2.0	2.7	42
De 251 à 500 F	2.5	3.7	57
De 501 à 750 F	3.3	3.5	55
De 751 à 1000 F	4.8	5.8	90
De 1001 à 1250 F	6.1	5.0	78
De 1251 à 1500 F	4.6	6.0	94
De 1501 à 1750 F	9.4	7.9	123
De 1751 à 2000 F	35.8	37.3	582
De 2001 à 2250 F	14.7	11.4	178
De 2251 à 2500 F	5.6	4.4	68
De 2501 à 2750 F	4.3	4.4	68
De 2751 à 3000 F	1.5	1.8	28
De 3001 à 3250 F	2.8	3.0	47
Plus de 3250 F	2.3	2.1	33
Non réponse	0.3	1.2	18
Non concerné	16.5	20.6	404

Q18B MODE PERCEPTION DU RMI

Par virement sur un compte personnel	81.0	79.8	1246
Par lettre chèque	14.0	14.4	225
Par mandat	2.8	3.8	59
Par virement à un tiers (association, tuteur)	2.3	1.6	25
En liquide	0.0	0.4	6
Non concerné	16.5	20.6	404

Q20A CAUSE DE SUPPRESSION DU RMI

Augmentation des ressources	42.6	37.2	42.6	164
Autre	15.6	17.9	15.6	60
Ne sait pas	14.0	12.8	14.0	54
Remplacement du RMI par une autre allocation	11.7	14.1	11.7	45
Absence de déclaration des ressources	7.5	5.1	7.5	29
Changement de situation familiale	6.2	9.0	6.2	24
Problème lié à l'application du contrat	2.3	3.8	2.3	9
Non concerné	0.0	83.5	80.4	1580

Q20B TYPE ALLOCATION DE REMPLACEMENT AU RMI

Assedic	22.2	9.1	22.2	10
Stage rémunéré	17.8	54.5	17.8	8
Prestations familiales	17.8	18.2	17.8	8
Allocation d'adulte handicapé	11.1	0.0	11.1	5
Pension d'invalidité	11.1	0.0	11.1	5
Pensions, retraite, pré-retraite	11.1	0.0	11.1	5
Autres cas	4.4	9.1	4.4	2
CRE, CRA, CES	4.4	9.1	4.4	2
Non concerné	88.3	97.7	97.7	1920

Q21 REACTION A L'INTERRUPTION DU RMI

Rien, c'était normal	58.7	62.8	58.7	226
Contact avec l'assistante sociale	20.8	24.4	20.8	80
Contact avec une autre personne	6.0	9.0	6.0	23
Autre	14.5	3.8	14.5	56
Non concerné	0.0	83.5	80.4	1580

Q22 SIGNATURE DU CONTRAT D'INSERTION RMI

Oui	20.3		24.0	472
Non	74.8		71.0	1395
Ne sait pas	4.9		5.0	98

Q22A SITUATION/CONTRAT DES NON CONTRACTANTS

Aucune instruction n'est commencée	27.7		53.0	791
Ne sait pas	24.1		26.9	401
N'est plus au RMI	44.0		9.3	139
En cours d'instruction ou en attente signature	1.6		6.7	100
N'est pas d'accord avec la proposition	2.3		3.0	45
Cause santé, âge, autre	0.3		1.1	17
Non concerné	20.3		24.0	472

Q23 NOMBRE DE CONTRATS SIGNES

Un	82.1	78.8	78.8	372
Deux	14.1	15.0	15.0	71
Trois	3.8	6.1	6.1	29
Non concerné	79.7	0.0	76.0	1493

Q24A CONTENU DU TROISIEME CONTRAT

Emploi, recherche d'un emploi	0.0	44.8	44.8	13
Contenu inconnu ou inclassable	0.0	20.7	20.7	6
Stage de formation, bilan professionnel	66.7	20.7	20.7	6
Stage d'insertion, stage en entreprise	33.3	17.2	17.2	5
Non concerné	99.2	93.9	98.5	1936

Q25A CONTENU DU DEUXIEME CONTRAT

Emploi, recherche d'un emploi	28.6	39.0	39.0	39
Stage de formation, bilan professionnel	21.4	24.0	24.0	24
Contenu inconnu ou inclassable	14.3	21.0	21.0	21
Stage d'insertion, stage en entreprise	35.7	18.0	18.0	18
Autonomie sociale autre que santé	7.1	10.0	10.0	10
Démarche liée à la santé	0.0	3.0	3.0	3
Recherche ou amélioration du logement	0.0	1.0	1.0	1
Non concerné	96.4	78.8	94.9	1865

Q26A CONTENU DU PREMIER CONTRAT

Emploi, recherche d'un emploi	26.9	32.8	32.8	155
Stage d'insertion, stage en entreprise	30.8	25.0	25.0	118
Stage de formation, bilan professionnel	26.9	22.9	22.9	108
Contenu inconnu ou inclassable	25.6	18.9	18.9	89
Autonomie sociale autre que santé	1.3	8.5	8.5	40
Démarche liée à la santé	1.3	4.4	4.4	21
Facilités d'insertion offertes	2.6	4.0	4.0	19
Recherche ou amélioration du logement	1.3	1.9	1.9	9
Non concerné	79.7	0.0	76.0	1493

Q27 MOT A DIRE SUR LE CONTENU DU CONTRAT

Oui	43.6	44.3	44.3	209
Non	56.4	55.7	55.7	263
Non concerné	79.7	0.0	76.0	1493

Q27A RAISON DE NON CONSULTATION SUR LE CONTRAT

Pas important	13.6	11.0	11.0	29
Tout était réglé d'avance	86.4	89.0	89.0	234
Non concerné	88.6	44.3	86.6	1702

Q27B INVESTISSEMENT DANS L'ELABORATION DU CONTRAT

Contenu proposé par l'allocataire	14.7	13.9	13.9	29
Contenu discuté plusieurs fois	32.4	40.7	40.7	85
Contenu peu discuté	52.9	45.5	45.5	95
Non concerné	91.2	55.7	89.4	1756

Q28 PERSONNES CONCERNEES PAR LE CONTENU DU DERNIER CONTRAT

Allocataire seulement	87.2	89.2	89.2	421
Allocataire avec conjoint, personnes à charge	12.8	10.2	10.2	48
Allocataire pas concerné	0.0	0.6	0.6	3
Non concerné	79.7	0.0	76.0	1493

Q29 OPINION SUR LE CONTRAT

C'est la garantie d'avoir de l'argent	35.9	26.9	26.9	127
C'est la garantie d'une réussite	15.4	16.1	16.1	76
C'est plutôt une bonne chose	32.1	39.8	39.8	188
Contrat ou pas c'est pareil	12.8	10.6	10.6	50
Cela ne sert à rien	3.8	6.6	6.6	31
Non concerné	79.7	0.0	76.0	1493

Q30 SENTIMENT D'ETRE LIE PAR LE CONTRAT

Oui, sinon perd l'allocation	24.4	27.1	27.1	128
Oui, une parole, un contrat cela se respecte	53.8	50.4	50.4	238
Non, il fallait bien signer pour avoir l'argent	12.8	12.1	12.1	57
Non, le RMI c'est un droit	9.0	10.4	10.4	49
Non concerné	79.7	0.0	76.0	1493

Q32 SITUATION DE CEUX DONT LE CONTRAT EST TERMINE

En cours d'instruction ou en attente signature	11.3	19.5	19.5	58
N'est plus au RMI	41.9	9.1	9.1	27
Aucune instruction n'est commencée	17.7	19.8	19.8	59
N'est pas d'accord avec la proposition	0.0	1.0	1.0	3
Ne sait pas	25.8	49.3	49.3	147
Autre	3.2	1.3	1.3	4
Non concerné	83.9	36.9	84.8	1667

Q33 EXISTENCE D'UNE SITUATION DIFFICILE 2 ANS AVANT LE RMI

Oui	81.3	85.8	83.6	1643
Non	18.7	14.2	16.4	322

Q33a SOLUTIONS POUR SORTIR D'UNE SITUATION DIFFICILE

Aide de sa famille ou ses amis	44.7	42.2	43.6	716
S'en est sorti tout seul	40.6	42.2	38.8	638
Ne s'en est pas sorti	14.7	15.6	17.6	289
Non concerné	18.7	14.2	16.4	322

Q34e ASSISTANTE SOCIALE VUE REGULIEREMENT

Oui	39.0	43.4	36.9	726
Non	61.0	56.6	63.1	1239

Q34b SECOURS EXCEPTIONNELS REÇUS

Oui	31.7	33.5	29.0	569
Non	68.3	66.5	71.0	1396

Q34a DEPUIS DEUX ANS, SECOURS REGULIERS REÇUS

Oui	17.7	25.2	19.9	392
Non	82.3	74.8	80.1	1573

Q34g ASSOCIATION DE SECOURS OU D'ENTRAIDE

Oui	16.9	18.6	15.0	294
Non	83.1	81.4	85.0	1671

Q34f SEJOUR EN ETABLISSEMENT SANITAIRE

Oui	4.4	3.6	4.8	94
Non	95.6	96.4	95.2	1871

Q34c HEBERGE EN FOYER D'ACCUEIL

Oui	2.9	5.3	4.3	84
Non	97.1	94.7	95.7	1881

Q34d HEBERGE EN ETABLISSEMENT SOCIAL (CAT, IMPRO...)

Oui	0.8	1.1	0.9	17
Non	99.2	98.9	99.1	1948

Q35 NIVEAU DE FORMATION

Enseignement supérieur	7.5	5.9	6.2	122
Baccalauréat, brevet professionnel, brevet de technicien	7.3	6.8	6.5	128
Titulaire d'un CAP, d'un BEP, équivalent	14.8	12.7	12.0	236
Niveau CAP, BEP, apprentissage complet, équivalent	20.8	22.7	20.1	395
CEP, niveau 3 ème, début de formation professionnelle	17.7	18.4	16.5	324
Etudes primaires sans CEP ou arrêt avant la 3 ème	26.5	27.8	30.4	598
Jamais allé à l'école	5.5	5.7	8.2	162

Q36a DIFFICULTES DE LECTURE

Aucune	68.1	71.8	66.4	720
Quelquefois	10.5	8.6	8.9	96
Souvent	8.4	7.3	9.6	104
N'y arrive pas	13.1	12.2	15.1	164
Non concerné	50.4	48.1	44.8	881

Q36b DIFFICULTES D'ECRITURE

Aucune	62.3	63.3	58.6	635
Quelquefois	9.4	9.4	10.4	113
Souvent	11.0	13.1	12.5	136
N'y arrive pas	17.3	14.3	18.5	200
Non concerné	50.4	48.1	44.8	881

Q36c DIFFICULTES DE CALCUL

Aucune	63.9	62.0	60.6	657
Quelquefois	13.1	14.7	13.7	148
Souvent	12.0	13.1	13.2	143
N'y arrive pas	11.0	10.2	12.5	136
Non concerné	50.4	48.1	44.8	881

Q36d SI DIFFICULTES DE LECTURE, ECRITURE, CALCUL, AIDE PAR...

Personne	16.7	11.7	12.5	67
Assistante sociale	25.6	21.6	20.1	108
Proche (famille, ami)	54.4	60.4	62.1	333
Autre	3.3	6.3	5.2	28
Non concerné	76.6	76.5	72.7	1429

Q37 STAGES DE FORMATION ENTRE ECOLE ET DEBUT DU RMI

Oui	36.1	40.9	32.1	630
Non	63.9	59.1	67.9	1335

Q37a DUREE DE CES STAGES

De 1 à 2 mois	4.3	5.2	7.3	46
De 3 à 4 mois	18.0	24.4	21.3	134
De 5 à 6 mois	28.8	23.8	27.6	174
De 6 mois à 1 an	28.8	30.1	27.8	175
De 1 à 2 ans	18.7	13.0	12.9	81
Plus de 2 ans	1.4	3.6	3.2	20
Non concerné	63.9	59.1	67.9	1335

37ba NOMBRE DE STAGES HORS ENTREPRISE ENTRE ECOLE ET RMI

Aucun stage hors entreprise	28.1	29.0	28.6	180
1 stage hors entreprise	51.8	53.4	52.4	330
2 stages hors entreprise	10.8	10.9	12.5	79
Au moins 3 stages hors entreprise	9.4	6.7	6.5	41
<i>Non concerné</i>	63.9	59.1	67.9	1335

37bb NOMBRE DE STAGES EN ENTREPRISE ENTRE ECOLE ET RMI

Aucun stage en entreprise	51.1	47.7	51.4	324
1 stage en entreprise	38.1	39.9	35.7	225
2 stages en entreprise	5.0	6.7	7.9	50
Au moins 3 stages en entreprise	5.8	5.7	4.9	31
<i>Non concerné</i>	63.9	59.1	67.9	1335

Q38 FORMATION DEPUIS RMI

Oui, plusieurs	2.6	6.4	2.5	50
Oui, une seule	17.7	29.7	13.7	269
N'a pas marché, formation abandonnée	1.0	1.7	0.6	12
Non	78.7	62.3	83.2	1634

Q38a RAISON DE L'ABSENCE DE FORMATION DEPUIS RMI

Personne ne le lui a proposé	46.9	42.9	53.2	870
Autre raison	18.5	19.0	18.0	294
Les propositions ne correspondaient pas à ses souhaits	7.6	13.3	8.7	142
Pas besoin de formation ou pas dans le contrat	10.9	9.9	6.5	106
N'en a pas voulu	7.9	7.1	5.9	97
Il n'y avait pas de place	4.0	5.8	3.9	63
Malade, inapte, retraité	4.3	2.0	3.8	62
<i>Non concerné</i>	21.3	37.7	16.8	331

Q38b DUREE DU DERNIER STAGE DEPUIS LE RMI

1 mois ou moins	8.5	13.5	14.5	48
De 1 à 3 mois	31.7	33.7	33.5	111
De 3 à 6 mois	42.7	37.6	36.0	119
De 6 mois à 1 an	13.4	10.1	10.6	35
Plus d'un an	0.0	1.1	1.5	5
Non réponse	3.7	3.9	3.9	13
<i>Non concerné</i>	78.7	62.3	83.2	1634

Q38c NATURE DU DERNIER STAGE DEPUIS LE RMI

Qualification	48.8	37.6	38.7	128
Remise à niveau	17.1	28.1	26.9	89
Initiation à la vie professionnelle	20.7	23.0	20.2	67
Autre	13.4	11.2	14.2	47
<i>Non concerné</i>	78.7	62.3	83.2	1634

Q39 POSSESSION DU PERMIS DE CONDUIRE

Oui	52.2	47.5	44.4	873
Non	47.8	52.5	55.6	1092

Q40 OPINION SUR LA MEILLEURE MANIERE DE SE FORMER

Sur le tas avec des collègues de travail	46.0	47.5	46.6	915
L'école ou les centres de formation	28.3	30.5	25.8	506
Le stage, surtout quand on n'a pas pu aller à l'école	17.7	17.6	18.2	357
Sans opinion	8.1	4.4	9.5	187

Q41 REPRISE DE FORMATION ENVISAGEE

Est actuellement en formation	6.0	10.6	5.1	101
Oui, cela fait partie du contrat signé pour le RMI	4.9	24.2	11.7	229
Oui, indépendamment d'un contrat d'insertion	32.5	27.3	33.1	650
Non	56.6	37.9	50.1	985

Q42 OPINION SUR INTERET DE LA FORMATION

Intéressé par la reprise d'une formation	36.9	38.6	33.4	656
Veut un travail, et non une nouvelle formation	25.2	27.3	26.2	514
Formation importante, mais c'est trop tard	14.8	11.9	16.8	330
Doit s'y remettre mais difficile	9.1	11.4	10.1	198
Autre	9.1	4.7	7.2	141
Ne sert à rien, formé ou non, situation non améliorabile	4.9	6.1	6.4	126

Q43 STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT

Locataire logement HLM	33.0	32.8	31.2	613
Logé gratuitement, hébergé par famille ou amis	26.8	30.7	30.2	594
Autre forme de location	28.1	25.4	26.3	517
Propriétaire et accédant	8.6	5.3	6.5	127
Autre forme de logement	2.3	3.8	3.3	65
Sans abri, accueil d'urgence, habitation de fortune	1.3	1.9	2.5	49

Q43 STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT (détaillé)

Logé gratuitement	4.7	6.1	5.8	114
Propriétaire non accédant	3.9	2.8	3.9	77
Hébergé dans un accueil d'urgence	0.3	0.2	0.2	4
Logé en habitation de fortune (baraque, squatt,...)	0.5	0.8	1.6	31
Sans abri	0.5	0.8	0.7	14
Hébergé dans la famille	17.9	20.3	20.9	411
Hébergé chez des amis	4.2	4.2	3.5	69
Locataire logement HLM	33.0	32.8	31.2	613
Locataire dans le secteur privé	26.2	22.7	23.9	469
Sous locataire	0.5	0.4	0.4	8
Locataire d'un meublé ou d'une chambre d'hôtel	1.3	2.3	2.0	39
Hébergé dans un centre d'hébergement de longue durée	2.3	2.3	1.8	36
Habitant un hébergement mobile	0.0	1.5	1.5	29
Accédant à la propriété	4.7	2.5	2.5	50
Maison de retraite	0.0	0.0	0.0	1

Q44 ANCIENNETE DU STATUT D'OCCUPATION ACTUEL

Moins de 3 mois	4.7	2.5	2.7	54
De 3 mois à moins de 6 mois	6.0	4.4	4.1	80
De 6 mois à moins de 1 an	9.6	7.6	7.9	155
De 1 an à moins de 2 ans	13.2	12.7	12.9	254
2 ans et plus	66.5	72.7	72.4	1422

Q45 MONTANT MENSUEL FRAIS LOGEMENT

Ne paye rien	15.9	20.2	18.0	311
Moins de 500 F	11.5	12.6	13.3	229
De 501 à 1000 F	16.7	20.4	19.3	333
De 1001 à 1500 F	20.2	20.7	19.0	327
De 1501 à 2000 F	15.9	16.2	16.5	284
Plus de 2000 F	17.9	9.7	12.4	214
Non réponse	2.0	0.2	1.6	27
Non concerné	9.9	10.8	12.2	240

Q46 EXISTENCE DE DETTES DE LOGEMENT, RISQUE D'EXPULSION

Tout est à jour	57.9	51.5	53.1	1044
En retard depuis moins de 3 mois	9.6	11.9	9.5	186
En retard depuis plus de 3 mois	8.1	7.6	8.5	168
Procédure en cours (opposition sur salaire, saisie)	1.3	1.5	1.0	20
Risque l'expulsion ou la vente forcée du logement	1.8	1.7	2.5	50
Rien de tout cela	21.3	25.8	25.3	497

Q47 PERCEPTION ACTUELLE DE PRESTATION LOGEMENT

Oui	44.9	47.5	44.0	865
Non	55.1	52.5	56.0	1100

Q47a PERCEPTION PASSEE DE PRESTATION LOGEMENT

N'en a jamais perçu	75.6	86.1	82.4	846
Ne la perçoit plus	18.3	10.9	13.3	137
Non réponse	6.1	3.0	4.3	44
Non concerné	48.8	51.3	47.7	938

Q47b SUSPENSION SUITE RETARD LOYER

Oui	25.0	40.0	29.9	41
Non	75.0	60.0	70.1	96
Non concerné	90.6	94.7	93.0	1828

Q48 NOMBRE DE LOGEMENTS DEPUIS DEUX ANS

Aucun logement	0.5	0.8	0.7	14
1 logement	69.4	77.3	75.5	1483
2 logements	20.8	18.0	19.0	374
3 logements	6.0	2.5	2.9	57
Plus de 3 logements	3.4	1.3	1.9	37

Q49 DEMARCHES AMELIORATION LOGEMENT DEPUIS RMI

Non, n'a pas eu les moyens	24.4	29.4	28.1	553
Non, n'en a pas eu besoin	47.5	42.6	45.4	893
Non, n'en a pas eu le courage	2.3	1.1	2.0	40
Oui, a fait quelques démarches	18.2	17.2	16.7	329
Oui, s'est démené	7.5	9.7	7.6	150

Q50f DEPUIS RMI, ALLOCATION DE LOGEMENT

Oui	40.5	48.7	42.3	831
Non	58.4	50.4	56.4	1109
Ne sait pas	1.0	0.8	1.3	25

Q50c DEPUIS RMI, UNE AIDE POUR PAYER VOS RETARDS DE LOYER

Oui	8.1	9.1	7.8	154
Non	90.9	90.0	91.0	1788
Ne sait pas	1.0	0.8	1.2	23

Q50g DEPUIS RMI, A BENEFICIE D'UN NOUVEAU LOGEMENT

Oui	5.2	7.6	5.1	101
Non	94.0	91.9	94.2	1852
Ne sait pas	0.8	0.4	0.6	12

Q50a DEPUIS RMI, INSCRIPTION AU FICHER DES MAL LOGES

Oui	2.3	1.7	1.9	38
Non	95.1	95.6	95.6	1878
Ne sait pas	2.6	2.8	2.5	49

A3.15	(Source : panel RMI-CREDOC - 1ère vague)	"Sortis" (385)	Contractants (472)	Ens. (1965)	Eff.
Q50d DEPUIS RMI, GARANTIE A L'OCCASION D'UN RELOGEMENT					
Oui	0.8	1.9	1.3	25	
Non	97.4	96.8	97.3	1911	
Ne sait pas	1.8	1.3	1.5	29	
Q50b DEPUIS RMI, AIDE A L'AMELIORATION DE VOTRE HABITAT					
Oui	0.8	1.1	0.9	18	
Non	97.4	97.9	97.8	1921	
Ne sait pas	1.8	1.1	1.3	26	
Q50e DEPUIS RMI, AIDE POUR LES ACCEDANTS EN DIFFICULTES					
Oui	1.3	1.3	0.7	14	
Non	97.4	97.7	98.1	1927	
Ne sait pas	1.3	1.1	1.2	24	
Q51 STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT AVANT RMI					
Logé gratuitement, hébergé par famille ou amis	30.4	33.1	32.8	645	
Locataire logement HLM	28.6	28.4	27.7	544	
Autre forme de location	29.4	25.4	25.5	502	
Propriétaire et accédant	8.6	4.9	6.6	130	
Autre forme de logement	1.6	4.7	3.7	72	
Sans abri, accueil d'urgence, habitation de fortune	1.6	3.6	3.7	72	
Q51 STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT AVANT RMI (détaillé)					
Logé gratuitement	6.0	6.1	5.9	116	
Propriétaire non accédant	3.9	3.0	3.9	77	
Hébergé dans un accueil d'urgence	0.5	0.8	0.7	14	
Logé en habitation de fortune (baraque, squatt,...)	1.0	1.7	1.8	36	
Sans abri	0.0	1.1	1.1	22	
Hébergé dans la famille	20.5	23.7	23.6	464	
Hébergé chez des amis	3.9	3.2	3.3	65	
Locataire logement HLM	28.6	28.4	27.7	544	
Locataire dans le secteur privé	25.5	22.7	22.8	449	
Sous locataire	0.8	0.4	0.6	11	
Locataire d'un meublé ou d'une chambre d'hôtel	3.1	2.3	2.1	42	
Hébergé dans un centre d'hébergement de longue durée	1.0	2.8	1.7	34	
Habitant un hébergement mobile	0.0	1.5	1.4	28	
Accédant à la propriété	4.7	1.9	2.7	53	
Hôpital	0.0	0.0	0.3	5	
Prison	0.5	0.4	0.3	5	
Q52 PREVISION SUR SITUATION DE LOGEMENT DANS 6 MOIS					
Aura certainement un nouveau logement	10.4	7.2	7.1	139	
A des chances d'avoir un nouveau logement	9.6	8.1	8.0	157	
N'en sait rien, mais d'ici là obligé de quitter	4.9	5.5	4.8	94	
Demande logement n'aboutira pas dans 6 mois	3.4	3.4	3.7	73	
Pas assez d'argent pour changer d'ici 6 mois	15.1	20.8	19.5	383	
Pas de changement car est bien là	45.2	44.9	45.2	889	
Ne sait pas	11.4	10.2	11.7	230	

Q53 SITUATION ACTUELLE PAR RAPPORT AU TRAVAIL

Salarié	31.9	21.6	14.4	283
A son compte	1.3	1.1	1.0	20
Autre	66.8	77.3	84.6	1662

Q53a ACTIVITE PRINCIPALE (SAUF SALARIES, INDEPENDANTS)

Ne travaille pas (chômage ou non)	70.4	60.8	74.0	1230
Ses enfants ou sa maison	17.1	14.0	14.6	242
Stagiaire, en formation	7.8	18.1	6.4	106
Autre situation (mais autre que le chômage)	4.3	5.8	3.1	52
Activité bénévole	0.4	1.4	1.9	32
Non concerné	33.2	22.7	15.4	303

Q53b TYPE DE SALARIE

Contrat à durée indéterminée	36.6	32.4	31.8	90
Contrat à durée déterminée	44.7	50.0	43.5	123
Salarié emploi précaire	18.7	14.7	23.0	65
En atelier protégé, en C.A.T.	0.0	2.9	1.8	5
Non concerné	68.1	78.4	85.6	1682

Q53c SITUATION DES PERSONNES A LEUR COMPTE

Travailleur indépendant	100.0	80.0	95.0	19
Bricole ça et là	0.0	20.0	5.0	1
Non concerné	98.7	98.9	99.0	1945

Q54 DUREE HEBDOMADAIRE DE L'ACTIVITE

Temps plein	68.6	42.0	52.9	389
Temps partiel à plus de 50%	8.8	17.6	11.8	87
Temps partiel à 50% ou moins	13.7	32.0	22.4	165
Rythme irrégulier	8.8	8.4	12.8	94
Non concerné	47.0	47.0	62.6	1230

Q55 ACTIVITE D'INSERTION LIEE AU RMI

Oui	13.2	49.6	20.0	147
Non	86.8	50.4	80.0	588
Non concerné	47.0	47.0	62.6	1230

Q55a TYPE D'ACTIVITE D'INSERTION

Autre	18.5	27.4	29.3	43
Contrat Emploi Solidarité	29.6	26.6	25.2	37
Action d'Insertion et de Formation	25.9	25.0	23.1	34
Contrat Retour à l'Emploi	25.9	11.3	13.6	20
Activité d'Interêt Général	0.0	6.5	6.1	9
PIL, PLIF (Programmes Locaux d'Insertion Féminins	0.0	3.2	2.7	4
Non concerné	93.0	73.7	92.5	1818

Q56 INSCRIPTION A L'ANPE

Oui	53.0	69.7	63.5	1247
Non	47.0	30.3	36.5	718

Q56a RAISON DE NON-INSCRIPTION A L'ANPE

Autre	18.2	28.0	25.2	181
Ne cherche pas d'emploi	30.4	18.2	24.4	175
Est invalide, malade, retraité	16.0	12.6	19.4	139
Cela ne sert à rien pour trouver un emploi	6.1	10.5	11.4	82
A trouvé un emploi	23.2	19.6	9.7	70
Pas encore inscrit mais va le faire	5.0	5.6	7.4	53
Fin de droits ou radié	1.1	5.6	2.5	18
Non concerné	53.0	69.7	63.5	1247

Q56b INSCRIPTION ANPE AVANT OU DEPUIS RMI

Avant le RMI	85.3	91.2	89.1	1111
Depuis le RMI	14.7	8.8	10.9	136
Non concerné	47.0	30.3	36.5	718

Q57 ANCIENNETE SITUATION PAR RAPPORT AU TRAVAIL

Moins de 6 mois	28.3	16.1	12.0	235
De 6 mois à moins de 1 an	16.9	10.4	10.9	214
De 1 an à moins de 3 ans	19.2	27.3	27.1	533
De 3 ans à moins de 5 ans	10.1	16.9	16.2	318
5 ans et plus	25.5	29.2	33.8	665

Q58 EMPLOI ACTUEL OU DERNIER EMPLOI

N'a jamais eu d'emploi	6.2	7.8	10.5	207
Ouvrier non qualifié	21.8	26.9	22.6	445
Ouvrier qualifié	17.1	13.3	15.5	305
Agent de service	15.1	17.8	18.1	355
Vendeur, employé de commerce	6.0	3.8	5.0	98
Employé sans qualification	7.5	5.1	5.7	112
Employé qualifié	7.5	5.9	4.7	92
Technicien, cadre	8.3	7.2	6.8	133
Artisan, commerçant	4.4	4.7	5.6	111
Autre, non réponse	0.0	0.2	0.2	4
Stagiaire	6.0	7.2	5.2	103

Q59 OPINION SUR CORRESPONDANCE QUALIFICATION REELLE - EMPLOI

Oui	63.4	62.9	62.3	1225
Non	36.6	37.1	37.7	740

Q59a QUALIFICATION REELLE

Jamais travaillé	13.5	20.6	25.1	186
Ouvrier non qualifié	12.1	10.3	12.0	89
Ouvrier qualifié	31.2	21.7	20.9	155
Agent de service	5.7	4.6	3.5	26
Vendeur	5.0	6.3	6.2	46
Employé	17.0	23.4	19.1	141
Technicien, cadre	11.3	9.7	9.1	67
Artisan, commerçant	4.3	3.4	4.1	30
Non concerné	63.4	62.9	62.3	1225

Q60 RESUME PARCOURS PROFESSIONNEL DEPUIS SORTIE ECOLE

Jamais cherché à avoir un emploi	5.5	4.7	6.3	124
N'a jamais pu avoir un emploi	5.7	10.0	8.9	174
Chômage souvent	16.4	20.3	16.9	332
Chômage quelquefois	23.1	13.8	15.4	303
Travail toujours	8.3	7.4	8.2	162
Travail cessé il y a longtemps cause famille, santé	21.3	21.4	22.4	441
Travail stable pendant longtemps puis chômage	17.4	20.1	19.3	379
Jamais eu un emploi stable	2.3	2.3	2.5	50

Q60a ANNEE DE FIN D'UN TRAVAIL STABLE

1970 ou avant	10.7	8.7	10.1	83
De 1971 à 1975	7.4	7.1	6.5	53
De 1976 à 1980	14.8	15.3	14.0	115
De 1981 à 1983	18.1	18.4	17.3	142
De 1984 à 1986	25.5	31.6	30.5	250
De 1987 à 1988	15.4	15.3	16.3	134
De 1989 à 1990	8.1	3.6	5.2	43
Non concerné	61.3	58.5	58.3	1145

Q61 SITUATION PAR RAPPORT AU TRAVAIL AVANT RMI

Au chômage	54.1	61.0	58.2	970
Inactif	12.0	8.7	13.1	219
S'occupe de ses enfants ou de sa maison	10.5	5.2	7.3	122
Bricoler ça et là	6.7	6.7	4.4	74
Salarié contrat à durée indéterminée	5.0	3.2	3.9	65
Salarié emploi précaire	3.5	3.5	3.7	62
Salarié Contrat à durée déterminée	2.6	4.5	3.0	50
A son compte, aide familial	2.3	1.2	2.4	40
Stagiaire, en formation	2.0	3.0	2.4	40
Activité bénévole	1.2	1.7	1.0	17
Activité d'insertion	0.0	0.7	0.4	6
En atelier protégé, en C.A.T.	0.0	0.5	0.1	2
Non concerné	11.2	14.6	15.2	298

Q62a SITUATION 1 DANS LES 2 ANS AVANT LE RMI

Chômage	59.4	67.2	63.5	1059
Autre inactif	9.9	6.0	10.1	169
S'occupe de famille, logement, handicapé	12.3	6.9	8.8	147
Petits boulots, interim	6.1	6.0	5.5	92
Salarié (durée non précisée)	5.0	3.7	3.8	64
Stage (existence de rémunération non précisée)	0.9	2.0	1.4	23
A son compte	0.9	1.2	1.3	21
Salarié à temps partiel	0.9	1.7	1.0	16
Activités bénévoles	0.6	1.7	0.8	13
Hospitalisé, interné	0.0	0.7	0.7	12
Stage de formation rémunéré	0.9	0.7	0.7	11
En prison	0.3	0.0	0.4	6
Étudiant	0.3	0.5	0.3	5
Salarié à temps plein	0.6	0.2	0.3	5
Autre	0.3	0.0	0.1	2
Agriculteur	0.3	0.0	0.1	2
Stage de formation non rémunéré	0.0	0.2	0.0	1
Non concerné	11.2	14.6	15.2	298

Q62b SITUATION 2 DANS LES 2 ANS AVANT LE RMI

Salarié (durée non précisée)	14.6	15.4	12.9	204
Petits boulots, interim	11.8	6.3	8.7	137
Stage (existence de rémunération non précisée)	6.2	5.8	4.6	73
Chômage	3.4	4.7	3.7	58
A son compte	3.4	2.9	3.0	48
Salarié à temps plein	0.9	0.8	1.5	23
Stage de formation rémunéré	1.2	1.3	1.2	19
Autre inactif	1.6	1.8	0.9	15
En prison	0.9	1.0	0.6	10
Salarié à temps partiel	0.6	0.5	0.6	10
Étudiant	1.2	0.8	0.5	8
S'occupe de famille, logement, handicapé	0.6	0.5	0.5	8
Hospitalisé, interné	0.3	0.3	0.2	3
Agriculteur	0.3	0.0	0.1	2
Stage de formation non rémunéré	0.0	0.3	0.1	2
Activités bénévoles	0.0	0.3	0.0	1
Non réponse	52.6	57.3	60.7	958
Non concerné	16.6	19.1	19.6	386

Q62c SITUATION 3 DANS LES 2 ANS AVANT LE RMI

Chômage	35.2	32.9	32.8	197
Salarié (durée non précisée)	5.5	3.8	4.8	29
Petits boulots, interim	2.1	8.9	4.5	27
Stage (existence de rémunération non précisée)	2.1	3.2	2.2	13
Autre inactif	0.7	0.6	2.0	12
S'occuper de famille, logement, handicapé	0.7	1.3	1.0	6
Stage de formation rémunéré	1.4	1.9	1.0	6
Étudiant	0.7	0.0	0.7	4
A son compte	2.1	0.6	0.7	4
Salarié à temps plein	0.0	0.0	0.2	1
Activités bénévoles	0.0	0.6	0.2	1
Hospitalisé, interné	0.0	0.0	0.2	1
Salarié à temps partiel	0.0	0.0	0.2	1
Non réponse	49.7	46.2	49.7	298
Non concerné	62.3	66.5	69.5	1365

Q62d SITUATION 4 DANS LES 2 ANS AVANT LE RMI

Chômage	2.8	14.8	10.2	30
Petits boulots, interim	8.5	6.2	9.5	28
Salarié (durée non précisée)	9.9	8.6	8.2	24
Stage (existence de rémunération non précisée)	5.6	4.9	3.4	10
A son compte	0.0	1.2	1.4	4
Hospitalisé, interné	0.0	0.0	0.7	2
Autre inactif	0.0	0.0	0.7	2
Stage de formation rémunéré	0.0	1.2	0.7	2
S'occupe de famille, logement, handicapé	0.0	0.0	0.7	2
En prison	0.0	1.2	0.3	1
Étudiant	1.4	0.0	0.3	1
Non réponse	71.8	61.7	63.9	188
Non concerné	81.6	82.8	85.0	1671

Q62e SITUATION 5 DANS LES 2 ANS AVANT LE RMI

Chômage	42.1	22.6	29.5	31
Petits boulots, interim	10.5	6.5	4.8	5
Salarié (durée non précisée)	0.0	3.2	3.8	4
Stage (existence de rémunération non précisée)	0.0	3.2	3.8	4
Stage de formation rémunéré	0.0	3.2	1.0	1
Autre inactif	0.0	3.2	1.0	1
Non réponse	47.4	58.1	56.2	59
Non concerné	95.1	93.4	94.7	1860

Q63 AMBIANCE DU TRAVAIL ACTUEL OU LE PLUS RECENT

L'ambiance générale est agréable	46.5	44.7	41.9	699
On s'entend assez bien avec les collègues	24.0	26.3	23.7	395
C'est chacun pour soi, on ne se parle pas	4.4	5.7	5.9	99
C'est affreux, et le travail et les collègues	2.9	2.2	2.9	48
A un travail en situation isolée	10.8	12.7	12.1	201
Sans opinion	11.4	8.4	13.5	225
Non concerné	11.2	14.6	15.2	298

Q64c STAGE

Oui	13.0	33.7	13.1	257
Non	87.0	66.3	86.9	1708

Q64b BILAN PROFESSIONNEL

Oui	10.4	26.7	12.3	242
Non	89.6	73.3	87.7	1723

Q64j ENVOI CV, REPONSES OU PASSAGE D'ANNONCES

Oui	10.9	21.2	11.8	232
Non	89.1	78.8	88.2	1733

Q64i A APPRIS TECHNIQUES RECHERCHE EMPLOI

Oui	10.6	21.8	11.6	227
Non	89.4	78.2	88.4	1738

Q64a GRACE AU RMI, INSCRIPTION A L'ANPE

Oui	9.1	15.0	10.8	213
Non	90.9	85.0	89.2	1752

Q64d TRAVAIL A TEMPS PARTIEL (CES, AIG)

Oui	5.7	17.4	5.5	108
Non	94.3	82.6	94.5	1857

Q64g PASSAGE EN COTOREP

Oui	2.9	3.6	3.3	64
Non	97.1	96.4	96.7	1901

Q64f SALARIE ENTREPRISE CRE, CRA

Oui	3.1	4.7	1.9	38
Non	96.9	95.3	98.1	1927

Q64e EMPLOI DANS ENTR. D'INSERTION, ASS. INTERMEDIAIRE

Oui	1.8	5.1	1.7	33
Non	98.2	94.9	98.3	1932

Q64h OBTENTION DE LA RETRAITE

Oui	1.0	0.4	0.9	17
Non	99.0	99.6	99.1	1948

Q65 DEPUIS LE RMI, SANS AIDE, DEMARCHES RECHERCHE D'EMPLOI

Oui	66.5	71.8	64.1	1259
Non	33.5	28.2	35.9	706

Q65g DEPUIS LE RMI, DEMARCHES A L'ANPE

Oui	72.7	79.1	73.9	930
Non	27.3	20.9	26.1	329
Non concerné	33.5	28.2	35.9	706

Q65b DEPUIS LE RMI, DEMARCHES DIRECTES AUPRES D'EMPLOYEURS

Oui	78.5	71.4	72.9	918
Non	21.5	28.6	27.1	341
Non concerné	33.5	28.2	35.9	706

Q65d DEPUIS LE RMI, REPONSES AUX OFFRES D'EMPLOI

Oui	67.6	69.3	68.9	867
Non	32.4	30.7	31.1	392
Non concerné	33.5	28.2	35.9	706

Q65e DEPUIS LE RMI, APPEL AUX RELATIONS PERSONNELLES

Oui	59.4	49.3	52.9	666
Non	40.6	50.7	47.1	593
Non concerné	33.5	28.2	35.9	706

Q65a DEPUIS LE RMI, INSCRIPTION EN AGENCE D'INTERIM

Oui	38.3	40.7	38.8	489
Non	61.7	59.3	61.2	770
Non concerné	33.5	28.2	35.9	706

Q65f DEPUIS LE RMI, DEMANDES AUX TRAVAILLEURS SOCIAUX

Oui	18.0	25.4	19.4	244
Non	82.0	74.6	80.6	1015
Non concerné	33.5	28.2	35.9	706

Q65c DEPUIS LE RMI, PASSAGE D'ANNONCES

Oui	20.3	17.4	17.9	225
Non	79.7	82.6	82.1	1034
Non concerné	33.5	28.2	35.9	706

Q66 SUITE AUX DEMARCHES, ENTRETIEN AVEC DES EMPLOYEURS

Non, ne s'est pas présenté	3.1	2.1	3.7	46
Non, n'a eu que des refus	26.6	35.1	37.2	468
Oui, une ou deux fois, sans résultats	8.6	14.7	14.4	181
Oui, plus de deux fois, sans résultats	18.4	25.1	22.9	288
Oui, et des réponses devraient lui parvenir	7.8	6.5	7.7	97
Oui, et a trouvé un emploi	35.5	16.5	14.2	179
Non concerné	33.5	28.2	35.9	706

Q67b DEPUIS 1 MOIS, ENTRETIEN DU LOGEMENT

Beaucoup	41.6	38.6	39.5	776
Un peu	31.2	38.3	33.9	667
Très peu	10.6	8.3	9.5	187
Pas du tout	16.6	14.8	17.0	335

Q67a DEPUIS 1 MOIS, CUISINE, LAVAGE, REPASSAGE

Beaucoup	41.8	40.5	40.1	787
Un peu	25.5	32.2	29.1	572
Très peu	11.4	8.9	9.5	187
Pas du tout	21.3	18.4	21.3	419

Q67c DEPUIS 1 MOIS, SOINS AUX ENFANTS

Beaucoup	34.5	30.1	30.5	600
Un peu	13.2	15.3	13.2	260
Très peu	6.0	3.8	4.2	83
Pas du tout	46.2	50.8	52.0	1022

Q67d DEPUIS 1 MOIS, BRICOLAGE DANS LE LOGEMENT

Beaucoup	15.8	18.6	16.2	319
Un peu	30.9	30.3	27.5	540
Très peu	13.2	15.9	13.1	258
Pas du tout	40.0	35.2	43.2	848

Q67h DEPUIS 1 MOIS, COUTURE, TRICOT

Beaucoup	8.8	11.2	10.0	196
Un peu	17.1	19.1	16.7	329
Très peu	6.0	7.8	7.6	149
Pas du tout	68.1	61.9	65.7	1291

Q67e DEPUIS 1 MOIS, JARDINAGE, TRAVAUX D'EXTERIEUR

Beaucoup	10.4	10.4	9.0	177
Un peu	10.4	10.8	10.6	208
Très peu	5.5	4.2	4.3	85
Pas du tout	73.8	74.6	76.1	1495

Q67f DEPUIS 1 MOIS, PETITE MECANIQUE

Beaucoup	4.7	6.1	5.2	102
Un peu	13.0	12.9	11.1	219
Très peu	5.2	5.1	5.0	99
Pas du tout	77.1	75.8	78.6	1545

Q67g DEPUIS 1 MOIS, SOINS A UNE PERSONNE AGEE, HANDICAPEE

Beaucoup	4.4	7.6	5.4	107
Un peu	4.9	6.8	5.8	113
Très peu	0.3	1.3	1.2	24
Pas du tout	90.4	84.3	87.6	1721

Q68 RMI AUGMENTE VOS CHANCES DE TROUVER UN TRAVAIL STABLE

Oui	18.2	34.5	19.6	386
Non	73.2	56.1	69.7	1370
Ne sait pas	8.6	9.3	10.6	209

Q68a POURQUOI LE RMI EST INUTILE POUR TROUVER UN TRAVAIL

RMI ou pas, il n'y a pas de travail	27.0	35.5	30.6	419
Ne pense pas, étant donné son âge, retrouver un travail	18.1	19.6	23.1	316
On ne lui propose pas ce qu'il lui faut	22.3	18.1	17.6	241
Ne sait pas	18.4	10.9	16.5	226
Les employeurs ne sont pas prêts à embaucher des gens au RMI	7.4	10.9	7.4	101
Invalide, malade, retraité	2.5	1.1	2.7	37
Ce qu'on lui propose dans le contrat ne sert à rien	4.3	3.8	2.2	30
Non concerné	26.8	43.9	30.3	595

Q68b POURQUOI LE RMI EST UTILE POUR TROUVER UN TRAVAIL

Avoir des ressources sûres va aider à trouver un emploi	35.7	36.8	51.3	198
L'activité actuelle va servir pour trouver un emploi stable	28.6	48.5	30.6	118
Ne sait pas	10.0	5.5	9.6	37
A déjà trouvé un travail stable grâce au RMI	25.7	9.2	8.5	33
Non concerné	81.8	65.5	80.4	1579

Q69 PREVISION SITUATION PROFESSIONNELLE DANS 6 MOIS

Meilleure	39.5	40.3	34.5	677
Il n'y aura pas de changement	21.8	19.3	26.1	513
Moins bonne	4.4	2.1	3.1	60
N'en a aucune idée	34.3	38.3	36.4	715

Q70 OPTIONS SI CHOIX TEMPS DE TRAVAIL

Un travail à temps partiel, mais à moins de 50 %	5.2	3.2	6.1	120
Un travail à mi-temps	16.9	14.6	17.2	337
Un travail à temps partiel, à plus de 50 %	4.9	5.7	5.8	114
Un travail à temps plein	68.6	75.2	66.7	1310
Ne cherche pas à travailler	0.3	0.8	1.0	19
Retraité, invalide	3.9	0.4	2.7	54
Non réponse	0.3	0.0	0.6	11

Q71 ETAT DE SANTE

Est en bonne santé	55.8	50.0	48.1	945
Cela lui arrive d'être malade, comme tout le monde	19.7	23.9	20.4	400
Est très souvent malade, fatigué	14.5	17.4	18.3	359
Ne peut rien faire à cause de sa santé	7.3	4.9	9.5	187
Aucune de ces phrases ne convient	2.6	3.8	3.8	74

Q72 CAUSE PROBLEMES DE SANTE

Une maladie passagère	35.3	30.5	27.8	284
Une maladie de longue durée	23.5	26.7	28.2	288
Un accident du travail, une maladie professionnelle	3.5	3.8	5.6	57
Un accident non lié au travail	8.2	6.4	6.3	64
Une invalidité	5.9	3.4	5.2	53
Un problème lié à la maternité	4.1	2.1	3.0	31
L'usure physique	7.1	14.4	12.1	123
Autre	12.4	12.7	11.8	120
Non concerné	55.8	50.0	48.1	945

Q73b PROBLEMES SANTE EMPECHENT DE TRAVAILLER

Oui	55.5	31.7	48.2	355
Non	44.5	68.3	51.8	381
Non concerné	71.4	65.3	62.5	1229

Q73b PROBLEMES SANTE EMPECHENT DE SUIVRE UNE FORMATION

Oui	43.6	28.0	40.4	297
Non	56.4	72.0	59.6	439
Non concerné	71.4	65.3	62.5	1229

Q73a PROBLEMES SANTE EMPECHENT DE S'OCCUPER AFFAIRES QUOTIDIENNES

Oui	26.4	22.0	30.2	222
Non	73.6	78.0	69.8	514
Non concerné	71.4	65.3	62.5	1229

Q74 GROS PROBLEME DE SANTE DEPUIS DEUX ANS

Oui	23.4	18.9	23.1	453
Non	76.6	81.1	76.9	1512

Q75 SITUATION PAR RAPPORT A LA SECURITE SOCIALE

Avait une carte de sécurité sociale, avant le RMI	81.8	76.3	76.8	1509
Carte obtenue grâce au RMI	7.3	13.3	12.0	236
N'a pas la carte mais a la couverture	4.4	4.9	4.7	92
Pas couvert par la Sécurité sociale	4.2	4.2	4.8	95
Ne sait pas	2.3	1.3	1.7	33

Q76b EN CAS DE MALADIE, DISPOSE DE L'AIDE MÉDICALE GRATUITE

Oui	24.4	40.7	34.9	685
Non	73.2	56.6	62.5	1228
Ne sait pas	2.3	2.8	2.6	52

Q76a EN CAS DE MALADIE, DISPOSE D'UNE CARTE DE SANTE

Oui	14.8	24.6	20.3	398
Non	82.9	73.9	76.7	1507
Ne sait pas	2.3	1.5	3.1	60

Q76c EN CAS DE MALADIE, DISPOSE D'UNE MUTUELLE

Oui	20.5	16.5	14.4	282
Non	78.2	82.4	84.3	1657
Ne sait pas	1.3	1.1	1.3	26

Q77b DEPUIS RMI, AIDE MEDICALE GRATUITE

Oui	21.3	33.9	27.7	545
Non, n'a rien demandé	74.8	62.1	68.8	1351
Non, en dépit d'une demande	3.9	4.0	3.5	69

Q77c DEPUIS RMI, HOSPITALISATION

Oui	19.2	24.4	22.0	432
Non, n'a rien demandé	80.5	75.6	77.8	1529
Non, en dépit d'une demande	0.3	0.0	0.2	4

Q77a DEPUIS RMI, VISITE MEDICALE PREVENTIVE, BILAN DE SANTE

Oui	11.7	17.8	13.7	269
Non, n'a rien demandé	87.0	80.9	84.8	1666
Non, en dépit d'une demande	1.3	1.3	1.5	30

Q77d DEPUIS RMI, LUNETTES, PROTHESE, APPAREIL AUDITIF

Oui	4.4	11.4	8.8	172
Non, n'a rien demandé	94.3	86.4	89.3	1754
Non, en dépit d'une demande	1.3	2.1	2.0	39

Q77e DEPUIS RMI, TRAITEMENT MEDICAL (CURE)

Oui	6.5	8.1	8.1	160
Non, n'a rien demandé	91.9	91.5	91.2	1792
Non, en dépit d'une demande	1.6	0.4	0.7	13

Q78e DEPUIS UN MOIS, SOUFFRE DE NERVOSITE

Oui	48.6	50.4	51.2	1007
Non	51.4	49.6	48.8	958

Q78c DEPUIS UN MOIS, SOUFFRE DE MAL DE DOS

Oui	35.8	42.4	41.4	813
Non	64.2	57.6	58.6	1152

Q78b DEPUIS UN MOIS, SOUFFRE DE MAUX DE TETE, MIGRAINES

Oui	34.8	38.3	40.1	788
Non	65.2	61.7	59.9	1177

Q78a DEPUIS UN MOIS, SOUFFRE D'INSOMNIES

Oui	33.8	38.3	39.4	775
Non	66.2	61.7	60.6	1190

Q78d DEPUIS UN MOIS, SOUFFRE D'UN ETAT DÉPRESSIF

Oui	30.1	37.5	35.7	702
Non	69.9	62.5	64.3	1263

79a1 REVENUS D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE AU MOIS DERNIER

Rien gagné le mois dernier	45.5	66.5	71.1	1397
De 1 à 1000 F	1.8	3.6	2.8	56
De 1001 à 2000 F	3.1	5.9	4.3	85
De 2001 à 3000 F	7.5	8.5	4.8	95
De 3001 à 4000 F	9.9	4.7	4.1	81
De 4001 à 5000 F	13.0	4.4	4.3	85
Plus de 5001 F	15.3	4.0	5.8	114
Non réponse	3.9	2.3	2.6	52

79a2 REVENUS D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE IL Y A UN AN

Rien gagné il y a un an	62.6	77.1	75.5	1483
De 1 à 1000 F	1.6	2.5	2.6	52
De 1001 à 2000 F	5.5	5.3	4.3	84
De 2001 à 3000 F	6.2	4.4	3.3	64
De 3001 à 4000 F	5.5	2.5	3.1	61
De 4001 à 5000 F	5.7	1.9	2.6	52
Plus de 5001 F	6.2	2.1	4.2	82
Non réponse	6.8	4.0	4.4	87

79b1 ALLOCATIONS DE CHOMAGE LE MOIS DERNIER

Rien touché le mois dernier	82.9	90.3	89.0	1749
De 1 à 1000 F	1.0	1.1	0.7	14
De 1001 à 2000 F	3.4	3.8	3.6	71
De 2001 à 3000 F	5.2	2.8	3.6	71
Plus de 3001 F	4.2	1.1	1.3	26
Non réponse	3.4	1.1	1.7	34

79b2 ALLOCATIONS DE CHOMAGE IL Y A UN AN

Rien touché le mois dernier	79.5	87.3	86.4	1698
De 1 à 1000 F	1.0	0.8	0.8	16
De 1001 à 2000 F	6.5	5.3	4.9	96
De 2001 à 3000 F	5.2	3.8	3.9	76
Plus de 3001 F	2.6	1.1	1.4	28
Non réponse	5.2	1.7	2.6	51

79c1 MONTANT AIDES FAMILLE, AMIS LE MOIS DERNIER

Pas d'aide le mois dernier	79.5	85.4	85.2	1674
De 1 à 1000 F	8.8	8.3	7.0	138
De 1001 à 2000 F	4.2	2.5	3.5	68
Plus de 2001 F	3.4	0.6	1.3	25
Non réponse	4.2	3.2	3.1	60

79c2 MONTANT AIDES FAMILLE, AMIS IL Y A UN AN

Pas d'aide le mois dernier	81.0	85.6	85.6	1683
De 1 à 1000 F	8.6	7.4	6.5	127
De 1001 à 2000 F	3.6	2.1	3.1	61
Plus de 2001 F	1.0	0.4	0.9	17
Non réponse	5.7	4.4	3.9	77

79da ALLOCATIONS FAMILIALES LE MOIS DERNIER

Oui	37.4	33.3	33.0	649
Non	62.1	66.3	66.3	1303
Ne sait pas	0.5	0.4	0.7	13

79db ALLOCATIONS FAMILIALES IL Y A UN AN

Oui	35.8	32.6	32.3	635
Non	62.9	66.7	66.8	1312
Ne sait pas	1.3	0.6	0.9	18

79dc A.P.I. LE MOIS DERNIER

Oui	2.3	2.1	2.0	39
Non	97.1	97.7	97.3	1912
Ne sait pas	0.5	0.2	0.7	14

79dd A.P.I. IL Y A UN AN

Oui	1.6	3.0	2.8	55
Non	97.1	96.6	96.1	1889
Ne sait pas	1.3	0.4	1.1	21

79de A.A.H. LE MOIS DERNIER

Oui	3.4	1.9	2.0	40
Non	96.1	97.9	97.2	1910
Ne sait pas	0.5	0.2	0.8	15

79df A.A.H. IL Y A UN AN

Oui	2.1	1.1	1.5	30
Non	96.6	98.5	97.5	1915
Ne sait pas	1.3	0.4	1.0	20

79dg A.S.E. LE MOIS DERNIER

Oui	1.3	3.4	2.7	53
Non	97.7	95.6	96.1	1889
Ne sait pas	1.0	1.1	1.2	23

79dh A.S.E. IL Y A UN AN

Oui	1.8	3.2	3.0	58
Non	95.8	95.3	95.4	1875
Ne sait pas	2.3	1.5	1.6	32

79di SECOURS D'URGENCE LE MOIS DERNIER

Oui	2.6	3.2	3.1	60
Non	96.4	95.8	95.6	1879
Ne sait pas	1.0	1.1	1.3	26

79dj SECOURS D'URGENCE IL Y A UN AN

Oui	2.9	3.2	3.0	59
Non	93.8	94.3	94.8	1863
Ne sait pas	3.4	2.5	2.2	43

79e1 MONTANT PRESTATIONS SOCIALES ET FAMILIALES MOIS DERNIER

Rien touché le mois dernier	58.2	62.9	62.4	1227
De 1 à 1000 F	11.9	14.2	12.5	245
De 1001 à 2000 F	10.4	9.3	9.2	180
De 2001 à 3000 F	7.3	5.3	5.5	108
De 3001 à 4000 F	5.5	4.2	4.5	88
De 4001 à 5000 F	3.9	1.7	2.7	53
Plus de 5001 F	1.0	0.8	1.2	23
Non réponse	1.8	1.5	2.1	41

79e2 MONTANT PRESTATIONS SOCIALES ET FAMILIALES IL Y A UN AN

Rien touché il y a un an	59.7	63.3	63.4	1246
De 1 à 1000 F	11.2	13.1	11.4	224
De 1001 à 2000 F	7.5	7.6	8.2	161
De 2001 à 3000 F	6.8	4.0	5.0	99
De 3001 à 4000 F	6.0	4.2	4.1	80
De 4001 à 5000 F	3.1	1.9	2.3	45
Plus de 5001 F	1.0	0.8	0.9	17
Non réponse	4.7	4.9	4.7	93

Q80 TRAVAUX AU NOIR LE MOIS DERNIER

Oui	5.2	6.6	6.5	128
Non	94.8	93.4	93.5	1837

Q80a TRANCHE MONTANT TRAVAUX AU NOIR

Moins de 500 francs	50.0	54.8	49.2	63
Entre 500 et moins de 2000 francs	40.0	35.5	38.3	49
Entre 2000 et moins de 5000 francs	10.0	0.0	5.5	7
Plus de 5000 francs	0.0	3.2	1.6	2
Non réponse	0.0	6.5	5.5	7
Non concerné	94.8	93.4	93.5	1837

Q81c AIDE EN NATURE, SOUTIEN PAR FAMILLE OU AMIS SI COUP DUR

Oui	65.5	61.0	60.6	1191
Non	34.5	39.0	39.4	774

Q81a HEBERGEMENT QQ JOURS PAR FAMILLE OU AMIS SI COUP DUR

Oui	54.5	47.7	50.4	990
Non	45.5	52.3	49.6	975

Q81b AIDE EN ARGENT PAR FAMILLE OU AMIS SI COUP DUR

Oui	40.5	34.3	36.1	710
Non	59.5	65.7	63.9	1255

Q82 AUTRES AIDES DEPUIS RMI

Oui	26.8	26.9	26.8	526
Non	73.2	73.1	73.2	1439

Q82c AIDES DEPUIS RMI AUPRES DE SERVICES SOCIAUX, MAIRIE

Oui	63.1	72.4	63.1	332
Non	36.9	27.6	36.9	194
Non concerné	73.2	73.1	73.2	1439

Q82a AIDES DEPUIS RMI AUPRES DE LA FAMILLE

Oui	43.7	37.0	40.9	215
Non	56.3	63.0	59.1	311
Non concerné	73.2	73.1	73.2	1439

Q82b AIDES DEPUIS RMI AUPRES D'AMIS

Oui	15.5	17.3	21.5	113
Non	84.5	82.7	78.5	413
Non concerné	73.2	73.1	73.2	1439

Q82d AIDES DEPUIS RMI AUPRES D'AUTRES SERVICES

Oui	9.7	16.5	12.5	66
Non	90.3	83.5	87.5	460
Non concerné	73.2	73.1	73.2	1439

Q83 CREDITS OU DETTES A REMBOURSER ACTUELLEMENT

Oui	44.2	41.1	38.4	754
Non	54.8	58.3	60.9	1197
Ne sait pas	1.0	0.6	0.7	14

Q83a MONTANT DES REMBOURSEMENTS ACTUELS

Rien à rembourser	2.4	6.7	5.6	42
Moins de 500 F	28.2	29.9	32.2	243
De 501 à 1000 F	29.4	25.3	23.9	180
De 1001 à 1500 F	5.9	6.7	7.4	56
De 2001 à 3000 F	5.9	3.1	4.6	35
Plus de 3001 F	3.5	4.1	2.8	21
Non réponse	24.7	24.2	23.5	177
Non concerné	55.8	58.9	61.6	1211

Q84 DEPUIS RMI, DIMINUTION DES AUTRES RESSOURCES MENSUELLES

Oui	11.2	11.7	11.3	223
Non	83.6	86.2	84.9	1669
Ne sait pas	5.2	2.1	3.7	73

Q85 TRANCHES DE REVENU MENSUEL ESTIME DANS 6 MOIS

Moins de 2500 francs	12.5	17.6	19.9	391
Entre 2500 et moins de 5 000 francs	31.7	32.2	27.6	542
Entre 5000 et moins de 8000 francs	18.7	11.2	12.7	249
8000 francs ou plus	4.4	1.9	2.8	56
Ne sait pas	32.7	37.1	37.0	727

Q86 OPINION SUR SITUATION FINANCIERE ACTUELLE

Se sent complètement dépassé	20.3	18.9	20.4	400
Il faut faire des dettes pour y arriver	16.4	17.2	16.6	326
C'est juste, il faut faire attention	53.8	58.7	56.6	1113
Ça va	9.6	5.3	6.4	126

Q87g DEPUIS 3 MOIS, CONTACTS AVEC FRERES OU SOEURS

Oui	64.7	59.5	61.0	1199
Non	27.8	30.3	29.4	578
Sans objet	7.5	10.2	9.6	188

Q87a DEPUIS 3 MOIS, CONTACTS AVEC AMIS

Oui	64.9	65.9	61.0	1198
Non	32.7	32.0	36.3	714
Sans objet	2.3	2.1	2.7	53

Q87d DEPUIS 3 MOIS, CONTACTS AVEC PERE, MERE

Oui	49.1	43.4	44.6	877
Non	28.8	29.7	29.6	581
Sans objet	22.1	26.9	25.8	507

Q87h DEPUIS 3 MOIS, CONTACTS AVEC AUTRES PARENTS

Oui	39.7	36.0	36.2	711
Non	48.1	51.3	49.9	980
Sans objet	12.2	12.7	13.9	274

Q87e DEPUIS 3 MOIS, CONTACTS AVEC ENFANTS

Oui	30.9	29.9	33.3	654
Non	27.0	27.3	27.3	536
Sans objet	42.1	42.8	39.4	775

Q87c DEPUIS 3 MOIS, CONTACTS AVEC BEAUX-PARENTS

Oui	24.2	15.9	16.3	320
Non	40.8	38.1	40.0	786
Sans objet	35.1	46.0	43.7	859

Q87b DEPUIS 3 MOIS, CONTACTS AVEC GRANDS-PARENTS

Oui	17.1	13.6	13.7	269
Non	41.0	38.1	40.2	789
Sans objet	41.8	48.3	46.2	907

Q87f DEPUIS 3 MOIS, CONTACTS AVEC PETITS-ENFANTS

Oui	8.8	9.3	10.5	207
Non	28.8	30.3	30.0	589
Sans objet	62.3	60.4	59.5	1169

Q88a ENFANTS PLACES

Oui	3.9	4.2	3.2	63
Non	62.6	54.0	56.6	1113
Sans objet	33.5	41.7	40.2	789

Q88b ENFANTS SUIVIS PAR ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

Oui	2.1	2.5	1.6	32
Non	64.4	55.7	58.1	1142
Sans objet	33.5	41.7	40.3	791

Q88c ENFANTS BENEFICIAIRES ALLOC. MENS. AIDE SOCIALE ENFANCE

Oui	1.6	3.0	2.6	51
Non	64.9	55.3	57.2	1124
Sans objet	33.5	41.7	40.2	790

Q89a DEPUIS RMI, ASSISTANTE SOCIALE CONTACTEE REGUL

Oui	46.2	58.5	47.6	936
Non	53.8	41.5	52.4	1029

Q89d DEPUIS RMI, SECOURS EXCEPTIONNELS

Oui	17.4	20.8	17.3	339
Non	82.6	79.2	82.7	1626

Q89e DEPUIS RMI, REUNIONS D'INFORMATION OU DE SOUTIEN

Oui	3.9	11.2	6.9	135
Non	96.1	88.8	93.1	1830

Q89f DEPUIS RMI, AIDES OU CONSEILS DE GESTION DE BUDGET

Oui	4.7	8.9	4.6	91
Non	95.3	91.1	95.4	1874

Q89b DEPUIS RMI, USAGE CRECHE, GARDERIE

Oui	2.9	3.6	2.5	50
Non	97.1	96.4	97.5	1915

Q89c DEPUIS RMI, AIDE A DOMICILE

Oui	1.6	1.7	2.1	42
Non	98.4	98.3	97.9	1923

Q89g DEPUIS RMI, CONSEILS POUR AMELIORER RELATIONS FAMILIALES

Oui	1.8	2.1	1.7	33
Non	98.2	97.9	98.3	1932

Q90 OPINION SUR RELATIONS AVEC FAMILLE ELARGIE

Moins on se voit, mieux c'est	11.2	11.2	11.2	221
A perdu le contact avec eux	8.6	11.2	11.7	229
Ils aident de temps en temps	11.9	13.1	12.5	245
Heureusement qu'ils sont là	38.2	34.5	35.5	698
Aucune de ces phrases ne convient	30.1	29.9	29.1	572

Q91 OPINION SUR LES VOISINS

Ils sont bruyants, ne les supporte pas	7.3	6.8	6.1	119
C'est "bonjour bonsoir" quand ils se croisent	44.4	43.9	43.5	854
Ils paraissent plutôt sympathiques	30.1	29.0	30.0	590
Se retrouvent souvent les uns chez les autres	5.7	7.6	7.2	141
Ne sait pas, ne les voit jamais	7.5	7.6	7.4	146
Non concerné	4.9	5.1	5.9	115

Q92 OPINIONS SUR PERSONNES DU MENAGE

S'il le pouvait, s'en irait tout de suite	4.7	4.4	4.0	78
Se disputent souvent mais se supportent	6.0	6.8	7.3	143
Cela va, sans plus	17.7	12.9	16.0	315
A plusieurs, c'est plus facile	39.0	39.2	36.9	725
Autre	18.4	16.1	15.8	310
Vit seul	14.3	20.6	20.1	394

Q93b FREQUENCE SORTIE AVEC DES AMIS

Souvent	23.9	19.9	18.4	361
Parfois	30.4	28.6	29.2	573
Rarement	19.2	18.0	18.3	360
Jamais	26.5	33.5	34.1	671

Q93a FREQUENCE SORTIE EN FAMILLE

Souvent	25.2	18.2	18.2	357
Parfois	28.1	28.2	28.1	552
Rarement	20.0	20.1	21.5	422
Jamais	26.8	33.5	32.3	634

Q93h FREQUENCE JOUER AUX CARTES, AUX BOULES, AUX DOMINOS

Souvent	7.3	9.5	8.3	164
Parfois	25.5	20.8	19.4	382
Rarement	6.8	8.7	7.7	151
Jamais	60.5	61.0	64.5	1268

Q93c FREQUENCE PASSER DES MOMENTS A DISCUTER AU CAFE

Souvent	7.0	9.5	7.3	143
Parfois	16.4	19.9	16.5	324
Rarement	12.5	10.2	12.7	250
Jamais	64.2	60.4	63.5	1248

Q93e FREQUENCE FAIRE DU SPORT

Souvent	13.0	11.9	9.9	195
Parfois	16.1	15.3	12.7	249
Rarement	10.1	8.7	7.9	156
Jamais	60.8	64.2	69.5	1365

Q93d FREQUENCE JOUER AU TIERCE, AU LOTO...

Souvent	7.0	4.9	4.6	90
Parfois	11.7	12.1	10.7	211
Rarement	9.9	10.4	10.1	198
Jamais	71.4	72.7	74.6	1466

Q93g FREQUENCE PARTIR EN VACANCES

Souvent	2.1	1.3	1.9	38
Parfois	15.1	11.4	12.1	237
Rarement	13.5	16.9	16.3	321
Jamais	69.4	70.3	69.7	1369

Q93f FREQUENCE ALLER AU SPECTACLE, AU CINEMA

Souvent	2.9	2.1	2.2	44
Parfois	14.5	12.3	10.4	205
Rarement	13.2	14.4	14.0	275
Jamais	69.4	71.2	73.3	1441

Q93i FREQUENCE PARTICIPER AUX ACTIVITES D'UNE ASSOCIATION

Souvent	6.5	8.7	5.3	105
Parfois	5.5	7.8	5.3	104
Rarement	2.9	3.2	2.2	43
Jamais	85.2	80.3	87.2	1713

Q94 DISCUSSIONS AVEC AUTRES RMISTES DE LEUR SITUATION

Oui, régulièrement avec les mêmes personnes	7.5	17.6	9.7	190
Oui, mais c'est peu fréquent	10.9	17.2	12.4	243
Non	81.6	65.3	78.0	1532

Q95 DEUX DIFFICULTES A RESOUDRE EN PRIORITE

Un peu plus d'argent et se débrouille	61.3	60.8	62.6	1230
Le problème d'un travail	43.9	57.6	52.1	1024
Le problème du logement	23.9	21.6	21.7	426
Le problème de santé	14.5	14.4	16.1	317
Le problème du manque de formation	8.1	11.9	8.9	174
Les problèmes administratifs	8.3	5.5	5.1	101
N'en sait rien, tout est trop compliqué	4.9	3.8	4.0	79
Les problèmes avec la famille et les gosses	3.4	3.2	3.9	77
Veut être reconnu comme invalide	2.3	2.5	3.6	71
Les difficultés pour toucher la retraite	2.9	1.9	3.3	65
Ne supporte plus la solitude	1.6	4.2	3.2	63
Non réponse	2.6	0.6	1.1	22

Q96 DUREE PREVUE DU STATUT DE RMISTE

Moins de 6 mois	20.8	27.8	24.0	389
De 6 mois à moins de 2 ans	6.3	12.4	7.4	120
2 ans et plus	2.1	4.5	4.2	68
Je n'en ai aucune idée	70.8	55.3	64.3	1041
Non concerné	87.5	14.6	17.7	347

Q97 ESTIMATION SUR SITUATION PERSONNELLE A LA FIN DU RMI

Comme avant RMI, trouvera autre moyen pour se débrouiller	16.7	15.6	21.1	342
Poursuivra sa formation	4.2	6.0	3.7	60
Aura un travail	33.3	38.2	33.0	534
N'en a aucune idée	45.8	40.0	41.1	665
Retraité	0.0	0.2	1.1	17
Non concerné	87.5	14.6	17.7	347

Q98 OPINION D'ENSEMBLE SUR RMI

Une mesure utile et efficace	25.7	24.8	25.1	494
Plutôt une bonne chose	32.5	38.3	35.7	701
Une demi-mesure	16.6	17.4	18.2	357
Une mesure très insuffisante	20.8	17.2	18.2	357
Sans opinion	4.4	2.3	2.8	56

Q99a DEUX PRINCIPALES CRITIQUES SUR LE RMI

Son montant n'est pas assez élevé	46.2	55.3	54.0	1062
Il ne permet pas de trouver du travail	28.1	30.5	30.5	600
C'est un secours comme un autre	19.5	21.0	23.1	453
Il ne dure pas assez longtemps	16.4	12.7	12.0	235
On n' a jamais les réponses aux problèmes	11.7	12.5	11.1	219
Il n'est pas assez connu	13.8	9.1	10.8	212
Il n'a pas permis de trouver un logement	6.0	8.5	8.9	174
Il est trop compliqué à obtenir	14.5	5.5	8.2	161
Quand quitté le RMI, on lui a réclamé de l'argent	6.2	2.3	2.0	39
Le contrat, c'est trop contraignant	1.3	3.0	1.4	27
Il empêche de reprendre des études	0.5	1.3	0.7	13
Non réponse	6.5	6.6	6.1	120

Q100 DEUX PRINCIPAUX ASPECTS INTERESSANTS DU RMI

On touche de l'argent	50.6	50.0	54.8	1076
On ne dépend plus du secours de l'un ou de l'autre	26.2	32.2	29.2	573
Il est facile à obtenir	25.7	21.4	24.9	489
Cela permet de bénéficier de différents services	21.6	28.0	22.5	442
Les travailleurs sociaux répondent toujours	8.3	13.8	11.5	225
On touche l'allocation pendant trois mois	15.3	6.6	9.2	181
Tout le monde sait de quoi il s'agit	7.0	7.0	8.0	157
La signature du contrat	6.2	14.2	6.1	120
Non réponse	4.4	1.7	2.8	55

Q102 BENEFICIER DU RMI ENTRAINE AVANT TOUT

On se sent étiqueté et assisté	14.0	14.8	14.0	276
Les autres ne vous considèrent plus	3.6	3.8	3.4	67
Cela montre que l'on s'occupe enfin de vous	31.2	28.0	32.1	631
C'est une chance pour redémarrer	40.3	47.7	40.4	794
Rien de tout cela	10.9	5.7	10.0	197

GENERALITES

Handicap manifeste de l'interviewé	6.5	8.9	7.3	144
L'interviewé parlait difficilement le français	7.8	3.8	7.8	153
L'interviewé comprenait difficilement le français	6.5	3.2	7.5	147
L'i. avait souvent du mal à comprendre les questions	18.4	15.3	20.2	396
L'i. a été dans l'ensemble intéressé par les questions	58.7	61.7	57.7	1133
L'i. a été gêné du caractère personnel des questions	4.4	6.8	5.1	100
L'i. a eu de la difficulté à retrouver les informations	18.2	18.9	17.7	348
Réponses dates et chiffres semblent peu précises	19.2	19.5	18.8	370
Choix de réponses qu'il croyait "falloir" donner	5.5	8.9	6.7	131
Non réponse	13.2	10.0	11.2	221

MODE DE REPONSE

L'interviewé a répondu seul à toutes les questions	80.0	85.0	80.0	1572
L'interviewé a parfois été aidé pour répondre	17.1	12.9	17.2	338
Non réponse	2.9	2.1	2.8	55

CLIMAT DE L'INTERVIEW

L'interview s'est bien déroulée	88.3	91.3	90.0	1769
L'interview s'est moyennement bien passée	9.4	6.8	7.3	143
Non réponse	2.3	1.9	2.7	53

SOCIABILITÉ

Totalement isolés	13.2	14.6	16.8	331
Ménages repliés	17.4	19.5	20.2	397
Aieuls familiaux	7.3	8.5	9.7	190
Intégrés	19.2	14.6	13.5	265
Isolés populaires	17.4	20.3	17.5	343
Familiaux populaires	11.7	13.3	13.1	258
Ménages sociabilisés	13.8	9.1	9.2	181

ANTICIPATION

Ignorance de l'avenir	2.6	19.3	18.7	367
Sortie rapide anticipée	1.3	16.9	14.5	284
Avenir dévalorisé	0.3	6.8	9.1	179
Refuse de penser à l'avenir	4.9	19.5	23.1	453
Meilleur avenir à difficultés	3.4	22.9	17.0	335
Sortis du dispositif	87.5	14.6	17.7	347

JUGEMENTS

Déprimé, manque d'argent	13.2	15.3	15.9	312
Déprimé, manque de travail	11.2	10.8	11.7	230
Le RMI, un dépannage face à l'accident	11.2	13.6	10.6	209
Sorti mécontent du dispositif	15.3	4.7	8.8	172
Satisfait de l'aide matérielle	22.6	22.0	27.3	536
Une bonne prise en charge après la rupture	10.1	22.7	12.3	241
Assisté et content	7.8	6.1	5.9	116
Celui qui ne sait pas	8.6	4.9	7.6	149

Nb D'INDIVIDUS "AUTRES" DANS LE MENAGE

Zéro	70.9	67.8	68.7	1349
Un	13.8	14.0	12.0	236
Deux	9.4	8.7	10.3	203
Trois	1.8	2.8	3.5	68
Quatre	1.8	3.8	2.5	49
Cinq	0.8	0.8	1.2	23
Six à neuf	1.6	2.1	1.9	37

"NIVEAU" DE SORTIE DU RMI

A déjà trouvé un travail	33.2	44.9	33.2	128
Sans travail, bonne santé	42.6	37.2	42.6	164
Sans travail, mauvaise santé	24.2	17.9	24.2	93
Non concerné	0.0	83.5	80.4	1580

CLASSE DU DERNIER CONTRAT

Social	6.4	15.9	15.9	75
Insertion	52.6	41.9	41.9	198
Emploi	16.7	23.9	23.9	113
Inclassable	24.4	18.2	18.2	86
Non concerné	79.7	0.0	76.0	1493

(Σ revenus)/unité de consommation

0 F.	19.7	37.5	39.4	775
1-500 F.	6.8	11.9	11.5	226
501-1000 F.	10.1	15.5	14.5	285
1001-1500 F.	12.2	14.2	11.6	228
1501-2000 F.	14.3	5.9	7.9	155
2001-2500 F.	11.4	4.0	5.2	103
2501-3000 F.	10.4	4.0	3.7	72
3001-3500 F.	5.5	3.2	2.0	40
3501-4000 F.	4.9	1.7	1.8	35
4001-4500 F.	0.8	1.1	0.7	13
4501-5000 F.	1.6	0.2	0.5	10
Plus de 5000 F.	2.3	0.8	1.2	23

USAGE DES DISPOSITIFS

Marginaux	36.4	11.2	28.5	560
Médical	11.7	8.9	15.6	307
Logement	13.0	11.9	12.4	244
Recherche d'emploi	14.3	22.7	16.5	324
Assistés lourds	10.1	7.8	10.8	212
Stage, Bilan	5.5	14.0	8.0	157
Emploi	9.1	23.5	8.2	161

INDEX DES FIGURES

PARTIE I : LES CHOIX METHODOLOGIQUES

1. PANEL ET QUESTIONNAIRE

Figure 1.1 : calendrier de la fabrication du questionnaire.....	014
---	-----

2. ECHANTILLON ET VALIDITE

Figure 2.1 : comparaison CREDOC/CNAF montant des droits.....	024
Figure 2.2 : comparaison CREDOC/CNAF structure par âge	025
Figure 2.3 : comparaison CREDOC/CNAF situation par rapport au RMI.....	025
Figure 2.4 : comparaison CREDOC/CNAF situation familiale.....	025
Figure 2.5 : comparaison CREDOC/CNAF perception d'allocation logement.....	026
Figure 2.6 : comparaison CREDOC/SESI dernier emploi occupé.....	027
Figure 2.7 : comparaison CREDOC/SESI niveau de formation.....	027
Figure 2.8 : comparaison CREDOC/SESI statut d'occupation du logement.....	028
Figure 2.9 : comparaison CREDOC/SESI contenu des contrats	029

PARTIE II : LES ALLOCATAIRES

3. LES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES ALLOCATAIRES

Figure 3.1 : répartition par âge des allocataires.....	037
Figure 3.2 : situation matrimoniale des allocataires	038
Figure 3.3 : situation matrimoniale en fonction de la nationalité.....	039
Figure 3.4 : composition familiale en fonction de l'âge.....	039
Figure 3.5 : caractéristiques des différent statuts familiaux.....	040
Figure 3.6 : caractéristiques des "types familiaux"	041

4. LES ALLOCATAIRES DANS LA VIE SOCIALE

Figure 4.1 : niveau de formation des allocataires	044
Figure 4.2 : niveau de formation en fonction de la nationalité.....	045
Figure 4.3 : difficultés de lecture, écriture ou calcul	046
Figure 4.4 : difficultés de lecture, écriture ou calcul en fonction de la nationalité	046
Figure 4.5 : reprise de formation entre école et RMI en fonction de l'âge	047
Figure 4.6 : reprise de formation envisagée en fonction de l'âge	048
Figure 4.7 : opinion sur la meilleure manière de se former.....	049
Figure 4.8 : opinion sur la formation en général	049

Figure 4.9	: caractéristiques des différents niveaux de formation.....	050
Figure 4.10	: situation actuelle par rapport au travail.....	051
Figure 4.11	: ancienneté de la situation par rapport au travail.....	052
Figure 4.12	: les activités d’insertion liées au RMI.....	053
Figure 4.13	: raison de non-inscription à l’ANPE.....	053
Figure 4.14	: dernier emploi occupé.....	054
Figure 4.15	: dernier emploi occupé en fonction du sexe.....	055
Figure 4.16	: résumé du parcours professionnel en fonction du sexe.....	055
Figure 4.17	: ambiance du dernier travail.....	056
Figure 4.18	: “le RMI augmente les chances de trouver un travail stable?” en fonction de l’âge.....	057
Figure 4.19	: prévision de la situation professionnelle dans six mois.....	058
Figure 4.20	: prévision de la situation professionnelle en fonction de l’âge.....	058
Figure 4.21	: statut d’occupation du logement (14 postes).....	060
Figure 4.22	: statut d’occupation du logement (6 postes).....	061
Figure 4.23	: caractéristiques des allocataires en fonction du statut d’occupation du logement.....	062
Figure 4.24	: montant mensuel des frais de logement.....	063
Figure 4.25	: perception de l’allocation logement.....	064
Figure 4.26	: démarches d’amélioration du logement.....	065
Figure 4.27	: état de santé ressenti.....	066
Figure 4.28	: comparaison population Française/allocataires du RMI pour l’occurrence de troubles psychosomatiques.....	067
Figure 4.29	: situation par rapport à la Sécurité Sociale.....	068
Figure 4.30	: accès à des dispositifs sanitaires pendant le RMI.....	070
Figure 4.31	: caractéristiques des allocataires en fonction de leur état de santé.....	071

5. COMPETENCES ET PRATIQUES SOCIALES

Figure 5.1	: prévision de la situation de logement dans six mois.....	076
Figure 5.2	: prévision de la situation professionnelle dans six mois.....	076
Figure 5.3	: prévision du revenu mensuel dans six mois.....	076
Figure 5.4	: estimation de la durée de séjour dans le RMI.....	077
Figure 5.5	: estimation de la situation à la fin du RMI.....	077
Figure 5.6	: niveau de formation et capacité à anticiper.....	080
Figure 5.7	: groupes d’allocataires et variables de sociabilité.....	082
Figure 5.8	: indicateurs de sociabilité 1,2.....	084
Figure 5.9	: indicateurs de sociabilité 3,4.....	085
Figure 5.10	: projection de la typologie sur les indicateurs de sociabilité.....	087
Figure 5.11	: convergence des typologies “sociabilité” et “anticipation”.....	092

PARTIE III : LES USAGES DU REVENU MINIMUM D'INSERTION

6. L'ENTREE DANS LE DISPOSITIF

Figure 6.1	: occurrence d'une situation difficile dans les deux ans avant le RMI.....	096
Figure 6.2	: résumé du parcours professionnel	097
Figure 6.3	: situation par rapport au travail avant le RMI	097
Figure 6.4	: mode de connaissance du RMI	098
Figure 6.5	: mode de connaissance du RMI en fonction de la fréquentation passée d'une assistante sociale	098
Figure 6.6	: organisme de dépôt de demande	099

7. LES PRATIQUES DU RMI

Figure 7.1	: perception actuelle du RMI	106
Figure 7.2	: réaction à l'interruption du RMI.....	107
Figure 7.3	: signature d'un contrat d'insertion.....	108
Figure 7.4	: nombre de contrats d'insertion signés.....	108
Figure 7.5	: degré d'implication de l'allocataire dans l'élaboration du contrat.....	109
Figure 7.6	: sentiment d'être lié au contrat	110
Figure 7.7	: opinion sur le contrat d'insertion signé.....	110
Figure 7.8	: opinion sur le contrat en fonction de la participation à son élaboration	111
Figure 7.9	: signature d'un contrat en fonction de la situation matrimoniale	112
Figure 7.10	: ancienneté des contacts avec les services sociaux en fonction de la signature d'un contrat d'insertion	113
Figure 7.11	: reprise de formation depuis le RMI en fonction de la signature d'un contrat d'insertion	114
Figure 7.12	: démarches en faveur de l'emploi, grâce aux personnes en contact pour le RMI, en fonction de la signature d'un contrat d'insertion	115
Figure 7.13	: état de santé en fonction de la signature d'un contrat d'insertion.....	115
Figure 7.14	: profil des contractants en fonction du contenu du contrat.....	117
Figure 7.15	: "auprès de qui avez-vous fait appel à d'autres aides depuis le RMI?"	118
Figure 7.16	: répartition des signataires par type de contrat	120
Figure 7.17	: usage des dispositifs "logement"	121
Figure 7.18	: usage des dispositifs "emploi"	122
Figure 7.19	: usage des dispositifs "santé"	122
Figure 7.20	: usage des dispositifs sociaux	123
Figure 7.21	: typologie des allocataires selon l'usage des dispositifs associés	124
Figure 7.22	: fréquentation régulière d'une assistante sociale en fonction de l'usage des dispositifs associés.....	131
Figure 7.23	: reprise d'une formation en fonction de l'usage des dispositifs associés	132

8. JUGEMENTS ET SORTIES

Figure 8.1	: "bénéficiaire du RMI entraîne avant tout..."	136
Figure 8.2	: opinion d'ensemble sur le RMI	136
Figure 8.3	: deux critiques sur le RMI	137
Figure 8.4	: deux aspects intéressants du RMI	137
Figure 8.5	: caractéristiques des sortis du RMI (travail ou pas, bonne santé ou pas)	145
Figure 8.6	: caractéristiques des sortis en fonction des revenus par U.C.	146
Figure 8.7	: situation professionnelle des sortis	147
Figure 8.8	: caractéristiques des sortis en fonction de leur insertion professionnelle	148

COLLECTION DES RAPPORTS

Récemment parus :

Le Consommateur âgé et l'alimentation, par Jean-François Greiveldinger, Christophe Maisonneuve, Sébastien Lion, N° 92, Décembre 1990.

L'Agence Nationale pour l'Emploi face à l'opinion, fin 1989 - Automne 1989, (Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français), par Catherine Duflos, N° 93, Janvier 1991.

Les opinions sur l'énergie à la veille de l'été 1990 - Vague de Printemps 1990 (Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français), par Françoise Gros, N° 94, Janvier 1991.

Activité féminine et jeune enfant (Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français), par Georges Hatchuel, N° 95, Février 1991.

Les Français face aux politiques de l'emploi et d'indemnisation du chômage : insatisfaction et forte demande de "social" - Phase XII, Automne 1989 (Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français), par Catherine Duflos, N° 96, Mars 1991.

Premiers résultats de la Phase XIII, Automne 1990 (Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français), par l'équipe Aspirations, N° 97, Mars 1991.

Président : Bernard SCHAEFER Directeur : Robert ROCHEFORT
142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS - Tél. : (1) 40.77.85.00

CREDOC

Centre de recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie